

LEGRAND

Document de référence 2007

Rapport financier annuel 2007

En application de l'article 212-13 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 23 avril 2008 sous le numéro R.08-029. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Sommaire Document de référence

1	Identité des personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes	5
	1.1 - Responsable du document de référence	5
	1.2 - Responsables du contrôle des comptes	6
	1.3 - Politique de l'information	6
2	Informations générales concernant le Groupe	9
	2.1 - Présentation du Groupe	9
	2.2 - Un marché résistant aux cycles économiques et à potentiel de croissance	9
	2.3 - Legrand : des fondamentaux uniques	10
	2.4 - Stratégie	13
	2.5 - Informations financières sélectionnées	13
3	Facteurs de risque	16
4	Informations concernant le Groupe	22
	4.1 - Histoire et évolution	22
	4.2 - Investissements	23
	4.3 - Organigramme	24
5	Informations concernant l'activité du Groupe	28
	5.1 - Présentation du Groupe	28
	5.2 - Principales activités	38
6	Développement durable	47
	6.1 - Politique globale de développement durable	47
	6.2 - Résultats 2007 et engagements	48
7	Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007	54
	7.1 - Note préliminaire	54
	7.2 - Présentation générale et événements marquants de l'exercice	54
	7.3 - Résultat opérationnel	55
	7.4 - Comparaison des résultats annuels	59
	7.5 - Liquidités et ressources en capital	68
	7.6 - Investissements industriels	70
	7.7 - Engagements hors bilan	71
	7.8 - Récapitulatif des engagements	71
	7.9 - Variation des taux de change	71
	7.10 - Informations quantitatives et qualitatives concernant les risques de marché	72
	7.11 - Résumé des principes comptables significatifs	74
	7.12 - Nouvelles publications relatives aux normes IFRS	74
	7.13 - Information sur les tendances	74
	7.14 - Perspectives d'avenir	75
	7.15 - Résultats financiers consolidés au cours des cinq derniers exercices	75
8	Gouvernement d'entreprise	76
	8.1 - Administration et direction de la Société	76
	8.2 - Rémunération et avantages	82
	8.3 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction	84
	8.4 - Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne	91
9	Salariés	97
	9.1 - Nombre et répartition des salariés	97
	9.2 - Options de souscription et d'achat d'actions	97
	9.3 - Attributions gratuites d'actions	101
	9.4 - Participation, intéressement, plan épargne entreprise et fonds commun de placement d'entreprise	102
10	Actionnariat	104
	10.1 - Principaux actionnaires	104
	10.2 - Pacte d'actionnaires et accords particuliers	106
	10.3 - Opérations avec des apparentés	107
11	Informations financières consolidées concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe	108
	11.1 - États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005	108
	11.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.	147
	11.3 - Honoraires des commissaires aux comptes	148
	11.4 - Politique de distribution de dividendes	149
	11.5 - Procédures judiciaires et d'arbitrage	149
	11.6 - Changement significatif de la situation financière et commerciale	150

12	Informations complémentaires	152
	12.1 - Capital social.....	152
	12.2 - Acte constitutif et statuts.....	154
13	Contrats importants	160
	Table de concordance – Rapport financier annuel (Article 222-3 du Règlement Général de l’AMF)	161
	Table de concordance – Règlement (CE) 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004	162
	ANNEXES	167
	ANNEXE 1 – COMPTES ANNUELS DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007 (COMPTES SOCIAUX)	168
	ANNEXE 2 – RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS (COMPTES SOCIAUX)	186
	ANNEXE 3 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007 (COMPTE SOCIAUX)	213
	ANNEXE 4 – TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L’ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2008	215
	ANNEXE 5 – RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	218

Note

Les termes “Groupe” et “Legrand” renvoient à la Société, ses filiales consolidées et ses participations minoritaires. Les références à “Legrand France” visent Legrand France, la filiale de la Société, anciennement dénommée Legrand SA et dont la dénomination a été modifiée par l’Assemblée générale des actionnaires du 14 février 2006, à l’exclusion de ses filiales. Les références à “Legrand SAS” visent Legrand SAS, dissoute sans liquidation par décision du Conseil d’administration de la Société du 8 février 2006, anciennement filiale directe de la Société.

Dans le présent document de référence, le terme “KKR” signifie l’ensemble des sociétés de droit luxembourgeois Financière Light Sàrl, Financière Light II Sàrl, Financière Light III Sàrl et Financière Light IV Sàrl détenues et contrôlées par des fonds dont Kohlberg Kravis Roberts & Co., L.P. est le gestionnaire.

Dans le présent document de référence, le terme “Wendel” signifie, sauf indication contraire, la société Wendel et/ou une ou plusieurs de ses filiales.

Les états financiers consolidés de la Société figurant dans le présent document de référence pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2006 et 2005 ont été préparés conformément aux normes d’information financière internationales (*International Financial Reporting Standards*, “IFRS”) telles qu’adoptées dans l’Union Européenne. Le Groupe n’appliquant pas les dispositions proposées par l’Union Européenne dans le cadre de *carve out* de la norme IAS 39, ces états financiers sont également préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu’émises par l’IASB. Dans l’ensemble du présent document de référence, le terme “normes IFRS” renvoie donc indifféremment aux normes internationales telles qu’adoptées dans l’Union Européenne ou telles qu’émises par l’IASB. Dans le passé, la Société présentait ses états financiers conformément aux principes comptables français et réconciliés avec les principes comptables américains. Conformément à la réglementation qui lui est applicable, la Société prépare et présente ses états financiers selon les normes IFRS qui peuvent présenter des différences significatives avec les principes comptables français.

Le présent document de référence contient des informations sur les marchés de Legrand et sa position concurrentielle sur ceux-ci, y compris des informations relatives aux tailles et parts de marché. À la connaissance de Legrand, il n’existe aucun rapport exhaustif sur l’industrie ou le marché couvrant ou traitant du marché des produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d’informations dans les bâtiments. En conséquence, Legrand réunit des données sur ses marchés par l’intermédiaire de ses filiales qui compilent annuellement des données sur les marchés concernés. Les filiales de Legrand tirent des informations de contacts formels et informels avec les professionnels de l’industrie (notamment les associations professionnelles), de données relatives aux ventes réalisées par les distributeurs de produits électriques, de statistiques du bâtiment et de données macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut ou la consommation d’électricité). Legrand estime sa position sur ses marchés sur la base des données précitées et sur la base du chiffre d’affaires réel réalisé sur les marchés concernés.

Legrand estime que les informations sur les parts de marché contenues dans le présent document de référence donnent des estimations fidèles et adéquates de la taille de ses marchés et reflètent fidèlement sa position concurrentielle sur ses marchés. Toutefois, les études internes, estimations, recherches effectuées sur les marchés et informations publiquement disponibles, que Legrand considère comme fiables, n’ont pas été vérifiées par un expert indépendant et Legrand ne peut pas garantir qu’un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. En outre, les concurrents de Legrand peuvent définir les marchés de Legrand d’une manière différente. Dans la mesure où les données relatives aux tailles et parts de marché sont des estimations de Legrand, elles ne constituent pas des données issues des comptes consolidés et Legrand recommande aux lecteurs de ne pas se fonder de manière indue sur ces informations.

Le présent document de référence contient des informations prospectives. Ces informations prospectives comprennent tous les éléments qui ne correspondent pas à des données historiques. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du présent document de référence et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de Legrand concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de Legrand.

Les informations prospectives recèlent par nature des risques et des incertitudes dans la mesure où elles se réfèrent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se produire à l’avenir. Les informations prospectives ne constituent pas des garanties quant aux performances futures de Legrand. La situation financière, les résultats et les *cash flows* réels de la Société ainsi que le développement du secteur industriel dans lequel Legrand opère peuvent différer de manière significative des informations prospectives mentionnées dans le présent document de référence ou, même si ces éléments sont conformes aux informations prospectives mentionnées dans le présent document de référence, ils pourraient ne pas être représentatifs des résultats ou développements des périodes ultérieures. Les facteurs qui pourraient être à l’origine de ces écarts incluent notamment les facteurs de risque décrits au Chapitre 3 du présent document de référence. En conséquence, toutes les informations prospectives doivent être considérées en tenant compte de l’incertitude qui leur est inhérente.

Les informations prospectives mentionnées dans le présent document de référence sont données uniquement à la date du présent document de référence. Legrand opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Legrand peut donc ne pas être en mesure d’anticiper tous ces risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d’affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d’un risque ou d’une combinaison de risques pourrait conduire à des résultats réels significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu’aucune de ces informations prospectives ne constitue une prévision ou garantie de résultats réels.

1 IDENTITE DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 - Responsables du document de référence

1.1.1 - Nom et fonction du responsable du document de référence

Monsieur Gilles Schnepf, Président Directeur général de Legrand, société anonyme dont le siège social est situé 128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87 000 Limoges et dont le numéro unique d'identification est le 421 259 615 RCS Limoges, ci-après la « Société ».

1.1.2 - Attestation du responsable du document de référence contenant un rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les rapports de gestion figurant en page 54 et à l'Annexe 2 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.»

Gilles Schnepf
Président Directeur général

1.1.3 – Incorporation par référence

Le présent document incorpore par référence les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, ainsi que le rapport de ses contrôleurs légaux y afférents, tels que présentés dans le document de base enregistré auprès de l'AMF sous le numéro I.06-009, ainsi que les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport de ses contrôleurs légaux y afférents, tels que présentés dans le document de référence enregistré auprès de l'AMF le 23 avril 2007 sous le numéro R.07.0038.

1.2 - Responsables du contrôle des comptes

1.2.1 - Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Représenté par Gérard Morin

Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2003, devenu commissaire aux comptes titulaire à la suite de la fusion entre Pricewaterhouse et Coopers & Lybrand Audit et renouvelé en tant que commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 2 mars 2004 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Représenté par Dominique Descours

185, avenue Charles-de-Gaulle
BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2005 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2010.

1.2.2 - Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves Nicolas

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 2 mars 2004 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

BEAS

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

7-9, Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2005 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2010.

1.3 - Politique de l'information

1.3.1 - Responsable de l'information

Monsieur **Antoine Burel**

Adresse : 82, rue Robespierre, 93170 Bagnolet

Téléphone : + 33 (0)1 49 72 52 00

Télécopie : + 33 (0)1 43 60 54 92

1.3.2 - Documents accessibles au public

Les documents juridiques relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable ainsi que les informations financières historiques du Groupe peuvent être consultés au siège social de la Société.

En application de l'Article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la liste suivante présente les informations publiées ou rendues publiques par Legrand au cours des douze derniers mois.

Liste des communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles sur le site de la Société (www.legrandelectric.com).

Date	Intitulé
Avril 2007	Legrand adhère au Pacte Mondial
	Informations financières consolidées non auditées au 31 mars 2007
Mai 2007	Très bon premier trimestre 2007
	Paielement du dividende le 21 mai 2007
	Descriptif de programme de rachat d'actions propres
	Tableau de déclaration mensuelle des opérations réalisées par l'émetteur sur ses propres titres au cours du mois d'avril 2007
	Mise en oeuvre d'un contrat de liquidité 29 mai 2007
Juin 2007	Tableau de déclaration mensuelle des opérations réalisées par l'émetteur sur ses propres titres au cours du mois de mai 2007
	Bilan semestriel du contrat de liquidité - juin 2007
Juillet 2007	Poursuite du développement de Legrand dans les pays émergents avec l'acquisition de Kontaktor en Russie
	Progression soutenue des résultats au premier semestre 2007
	Communiqué mensuel regroupant les informations concernant les rachats d'actions mentionnées au 1° du I de l'article 241-4 du règlement général de l'AMF qui ont été rendues publiques au cours du mois de juin 2007
Août 2007	Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – juin 2007
	Communiqué mensuel regroupant les informations concernant les rachats d'actions mentionnées au 1° du I de l'article 241-4 du règlement général de l'AMF qui ont été rendues publiques au cours du mois de juillet 2007
Septembre 2007	Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – juillet 2007
	Communiqué mensuel regroupant les informations concernant les rachats d'actions mentionnées au 1° du I de l'article 241-4 du règlement général de l'AMF qui ont été rendues publiques au cours du mois d'août 2007
Octobre 2007	Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – août 2007
	Legrand poursuit son développement dans les pays émergents avec le rachat au Mexique de Macse
Novembre 2007	Communiqué mensuel regroupant les informations concernant les rachats d'actions mentionnées au 1° du I de l'article 241-4 du règlement général de l'AMF qui ont été rendues publiques au cours du mois de septembre 2007
	Forte progression des résultats à fin septembre et révision à la hausse des objectifs 2007
	Legrand renforce durablement son modèle économique et fait évoluer son organisation
Décembre 2007	Communiqué mensuel regroupant les informations concernant les rachats d'actions mentionnées au 1° du I de l'article 241-4 du règlement général de l'AMF qui ont été rendues publiques au cours du mois d'octobre 2007
	Legrand poursuit son développement en Chine avec le rachat de TCL Wuxi
Janvier 2008	Communiqué mensuel regroupant les informations concernant les rachats d'actions mentionnées au 1° du I de l'article 241-4 du règlement général de l'AMF qui ont été rendues publiques au cours du mois de novembre 2007
	Legrand se renforce dans la distribution d'énergie avec le rachat d'Alpes Technologies
	Communiqué mensuel regroupant les informations concernant les rachats d'actions mentionnées au 1° du I de l'article 241-4 du règlement général de l'AMF qui ont été rendues publiques au cours du mois de décembre 2007
Février 2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité – décembre 2007
	Forte croissance du chiffre d'affaires et des résultats en 2007
	Communiqué mensuel regroupant les informations concernant les rachats d'actions mentionnées au 1° du I de l'article 241-4 du règlement général de l'AMF qui ont été rendues publiques au cours du mois de janvier 2008
Mars 2008	Information relative au contrat de liquidité
	Communiqué mensuel regroupant les informations concernant les rachats d'actions mentionnées au 1° du I de l'article 241-4 du règlement général de l'AMF qui ont été rendues publiques au cours du mois de février 2008
Avril 2008	Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – février 2008
	Legrand est sur son plan de marche 2008 tel qu'anticipé dans sa guidance
	Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – mars 2008

Legrand poursuit son développement dans les pays émergents et les systèmes Voix Données Images avec l'acquisition d'Estap en Turquie
--

Liste des publications au BALO

Date	Nature de l'information
11/05/2007	Publications périodiques – Sociétés commerciales et industrielles (chiffres d'affaires)
22/06/2007	Publications périodiques – Sociétés commerciales et industrielles (comptes annuels)
01/08/2007	Publications périodiques – Sociétés commerciales et industrielles (chiffres d'affaires)
19/09/2007	Publications périodiques – Sociétés commerciales et industrielles (comptes intermédiaires)
14/11/2007	Publications périodiques – Sociétés commerciales et industrielles (chiffres d'affaires)
13/02/2008	Publications périodiques – Sociétés commerciales et industrielles (chiffres d'affaires)
28/03/2008	Publications périodiques – Sociétés commerciales et industrielles (comptes annuels)
07/04/2008	Convocations – Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts

Informations déposées au greffe du Tribunal de Limoges (www.infogreffe.fr)

Date	Type de document
15/05/2007	PV d'Assemblée
15/05/2007	Statuts à jour
25/07/2007	Procès-verbal du Conseil d'administration
07/11/2007	Procès-verbal du Conseil d'administration
07/11/2007	Statuts à jour

1.3.3 - Calendrier indicatif de la communication financière

Les informations financières communiquées au public par la Société seront disponibles sur le site Internet de la Société (www.legrandelectric.com).

À titre indicatif, le calendrier de la communication financière de la Société jusqu'au 31 décembre 2008 devrait être le suivant :

Résultats du premier trimestre 2008 : 7 mai 2008

Résultats du premier semestre 2008 : 30 juillet 2008

Résultats des neuf premiers mois de l'année 2008 : 6 novembre 2008

Le Conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 5 mars 2008 a convoqué pour le 22 mai 2008 l'Assemblée générale mixte annuelle de la Société.

2 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE GROUPE

2.1 - Présentation du Groupe

Legrand est l'un des principaux fabricants mondiaux de produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations utilisés dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. Le Groupe est un spécialiste (*Pure Player*) en matière de conception, production et commercialisation d'une offre complète de produits et systèmes de contrôle et commande, cheminement de câbles, distribution d'énergie et "Voix-Données-Images" ("VDI"). Legrand commercialise ses produits sous des marques généralistes de renommée internationale, notamment *Legrand et Bticino*, ainsi que des marques locales ou spécialistes reconnues. Legrand dispose d'implantations commerciales et industrielles dans plus de 70 pays et commercialise une large gamme de produits, comprenant plus de 150 000 références, dans près de 180 pays. En 2007, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élevait à 4 128,8 millions d'euros, dont 75 % hors de France. En 2007, Legrand a réalisé près de 25 % de son chiffre d'affaires dans des pays émergents (Europe de l'Est, Turquie, Asie/Pacifique à l'exclusion de la Corée et de l'Australie, Amérique latine et Afrique-Moyen Orient).

2.2 - Un marché résistant aux cycles économiques et à potentiel de croissance

2.2.1 - Le marché accessible

Le marché accessible, correspondant à l'ensemble des ventes de produits identiques ou comparables à ceux de Legrand réalisées à l'échelle mondiale par Legrand et ses concurrents, est estimé par Legrand à environ 60 milliards d'euros.

2.2.2 - Marché résistant

2.2.2.1 - CAPACITE DE RESISTANCE AUX CYCLES ECONOMIQUES

Le marché accessible couvre tant la construction neuve que la rénovation de bâtiments, se répartit en trois secteurs (tertiaire, résidentiel et industriel) et est de dimension mondiale. Legrand exploite ces caractéristiques et bénéficie d'une structure multipolaire et d'une exposition équilibrée, du fait de sa présence sur chacune de ces segmentations de marché.

En outre, le marché accessible est principalement diffus, moins sensible aux effets de cycle que ne le sont les marchés de la haute et de la moyenne tension dans la mesure où il se caractérise par une activité de flux alimentée par une multitude de commandes, contrairement aux industries plus dépendantes de grands projets privés ou publics.

2.2.2.2 - FORTES BARRIERES A L'ENTREE

L'accès au marché est rendu difficile par de nombreuses barrières à l'entrée, notamment :

- la nécessité de mettre à disposition une gamme étendue de produits et systèmes offrant de multiples fonctionnalités ;
- les différences entre les standards électriques nationaux, les normes et réglementations locales et les choix esthétiques, imposant aux nouveaux entrants un investissement initial élevé ; et

- la nécessité d'établir préalablement des relations privilégiées avec les nombreux intervenants du secteur (distributeurs, installateurs électriques, prescripteurs) ou utilisateurs finaux.

Ainsi, le marché n'a pas observé l'émergence d'un nouvel acteur de taille significative au cours des vingt dernières années.

2.2.3 - Marché attractif

2.2.3.1 - POTENTIEL DE CROISSANCE REGULIERE

Le marché se caractérise par une demande régulière de nouveaux produits et fonctionnalités découlant d'une dynamique globale d'innovation. Il présente également à moyen terme un potentiel de croissance naturelle lié à l'intérêt grandissant pour les produits à plus forte valeur ajoutée tant sur le plan esthétique que fonctionnel et appelé "montée en gamme". À ce titre, l'attention constante de Legrand apportée à l'innovation technologique lui offre la possibilité d'exploiter de façon optimale ces gisements de croissance.

Par ailleurs, dans des pays émergents tels que le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie, le développement constant des installations électriques et des réseaux d'informations génère une demande tant pour des produits d'entrée de gamme que pour des produits haut de gamme. Enfin, compte tenu du fait que près du quart de la population mondiale ne bénéficie pas encore de l'accès à un réseau électrique, Legrand considère que le marché présente à long terme un potentiel de croissance significatif au fur et à mesure que les infrastructures se développeront.

De plus, l'électricité représentant aujourd'hui 70 % de la consommation d'énergie dans les bâtiments, Legrand observe sur l'ensemble de ses marchés une demande grandissante pour des produits et systèmes permettant de réduire les consommations d'énergie et leur impact sur l'environnement et d'améliorer la qualité de l'électricité. Legrand répond à cette demande en proposant un ensemble de solutions efficaces et adaptées à ces nouveaux besoins.

2.2.3.2 - OPPORTUNITES D'ACQUISITIONS FACILITEES PAR UN MARCHÉ FRAGMENTE

Le marché accessible demeure fortement fragmenté puisqu'environ 50 % du chiffre d'affaires mondial est réalisé par de petites et moyennes entreprises, souvent locales, dont la part de marché mondiale est généralement marginale. La fragmentation du marché tient en partie aux différences de standards et de normes techniques applicables et aux habitudes des utilisateurs finaux dans chaque pays. En conséquence, une part significative du marché des produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations reste traditionnellement détenue par des fabricants locaux de taille modeste, dont l'acquisition éventuelle peut représenter une opportunité de croissance.

2.2.3.3 - INDUSTRIE NON DEFLATIONNISTE

Alors que certaines industries voient le prix de leurs produits s'éroder, le marché de Legrand montre une tendance générale différente. Globalement, la chaîne économique de production et de distribution des produits du Groupe bénéficie d'une capacité établie à augmenter régulièrement ses prix de vente sur longue période. De plus, la sensibilité des utilisateurs finaux au prix des produits est atténuée par le fait que l'installation électrique représente généralement (à l'exception des câbles et du coût de la main-d'œuvre), dans un projet moyen de construction neuve résidentielle ou tertiaire, environ 5 % du coût total du projet. En outre, Legrand dispose d'une certaine maîtrise de sa tarification soutenue par sa forte position commerciale et sa capacité d'innovation régulière.

2.3 - Legrand : des fondamentaux uniques

2.3.1 - *Pure player* mondial

Legrand se concentre sur le développement, la production et la commercialisation d'une offre complète de produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations. Cette spécialisation dans son domaine d'activité, sans diversification, a permis à Legrand d'acquérir une expertise technique et commerciale spécifique couvrant l'ensemble de son secteur d'activité.

Cette spécialisation est conduite à l'échelle mondiale et assurée par la présence du Groupe dans plus de 70 pays par l'intermédiaire de ses filiales, succursales ou bureaux de représentation ainsi que par une commercialisation de ses produits dans près de 180 pays. Le chiffre d'affaires réalisé hors de France s'élève ainsi à 75 % du total des ventes en 2007. En particulier, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents représente près de 25 % de l'activité totale du Groupe en 2007.

2.3.2 - Positionnement de premier plan

2.3.2.1 - POSITIONS DE LEADER MONDIALES ET LOCALES

Legrand considère être le leader mondial dans le segment de l'appareillage électrique avec une part de marché d'environ 19 % en 2007. Sur le segment du cheminement de câbles, Legrand estime également avoir une position de leader mondial avec une part de marché d'environ 15 %.

Plus globalement, Legrand bénéficie également de positions de leader pour une ou plusieurs gammes de produits dans plusieurs pays. Le total des ventes des produits de Legrand bénéficiant d'une position de leader sur leurs marchés respectifs représente environ 47 % du chiffre d'affaires de la Société. La somme des chiffres d'affaires des pays dans lesquels Legrand bénéficie au moins d'un leadership représente environ 86 % du chiffre d'affaires du Groupe. Legrand considère que ce positionnement concurrentiel de premier plan en fait la référence des clients distributeurs, des installateurs électriques, des prescripteurs et des utilisateurs finaux et renforce la demande de ses produits, tout en contribuant à assurer la stabilité de ses marges.

2.3.2.2 - STRUCTURE MULTIPOLAIRE

Le Groupe améliore depuis plusieurs années la répartition de ses forces commerciales et industrielles à l'échelle mondiale. Legrand devient ainsi un groupe multipolaire caractérisé par l'émergence de pôles de développement de taille significative et en pleine expansion comme le Mexique, le Brésil, la Chine, l'Inde, la Russie, la Pologne ou la Turquie.

Plus généralement, Legrand a largement investi pour améliorer la couverture des zones Reste de l'Europe et Reste du monde et augmenter la contribution de ces zones au chiffre d'affaires du Groupe. Ainsi, 63 % de ses effectifs marketing et commerciaux couvrent les zones Reste de l'Europe et Reste du monde en 2007 contre 50 % en 2002. En 2007, Legrand a réalisé 43 % de son chiffre d'affaires dans les zones Reste de l'Europe et Reste du monde contre 33 % en 2002.

2.3.2.3 - EXPERTISE TECHNOLOGIQUE

Legrand bénéficie d'un historique reconnu d'innovation, de développement de nouveaux produits, d'amélioration des fonctionnalités et de la fiabilité de ses produits ainsi que d'un savoir-faire important en matière d'intégration de technologies innovantes dans son offre de produits et de solutions. Legrand élargit ainsi régulièrement sa gamme à des produits à plus forte valeur ajoutée ainsi qu'à des solutions nouvelles à fort contenu technologique pour alimenter sa croissance organique.

2.3.2.4 - PORTEFEUILLE DE MARQUES DE QUALITE ET STRATEGIE PERMANENTE DE "PUSH AND PULL"

Avec des marques généralistes de notoriété mondiale telles que *Legrand* et *Bticino* et un portefeuille étendu de marques locales ou spécialistes, le Groupe estime offrir une gamme de produits à laquelle les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux associent une image de grande qualité et à laquelle ils restent fidèles. En particulier, Legrand estime que les installateurs électriques et les prescripteurs, qui sont les moteurs principaux de la demande, font confiance aux marques, produits et systèmes du Groupe pour leur sécurité, leur fiabilité et leur facilité d'installation et d'utilisation depuis de nombreuses années. Ce portefeuille de marques est continuellement exploité auprès du marché par une stratégie permanente de "push and pull" visant à proposer l'offre Legrand aux distributeurs et à en susciter la demande auprès des installateurs électriques, des prescripteurs et des utilisateurs finaux.

2.3.2.5 - CATALOGUES DE PLUS DE 150 000 REFERENCES

Legrand estime que ses catalogues, qui comprennent plus de 150 000 références réparties en environ 80 familles de produits pouvant être intégrés en système, sont parmi les plus riches du marché.

2.3.3 - Acquisitions ciblées

2.3.3.1 - HISTORIQUE DES ACQUISITIONS

Depuis 1954, Legrand a acquis et intégré dans son périmètre au niveau mondial plus de 120 sociétés, la croissance par acquisitions ciblées et autofinancées faisant de manière récurrente partie de son modèle de développement. En trois ans, 15 acquisitions d'entreprises dont les chiffres d'affaires annuels étaient compris entre 10 et 100 millions d'euros ont été réalisées, représentant un total de chiffre d'affaires acquis de plus d'un demi-milliard d'euros.

Le Groupe poursuit sa dynamique et a annoncé en février 2008 l'acquisition de PW Industries, spécialiste nord-américain du cheminement de câbles sous plafond destiné aux secteurs tertiaire et industriel.

2.3.3.2 - EXPERTISE

En raison de la nature fragmentée du marché sur lequel il opère, Legrand a, par le passé, démontré sa capacité à identifier et réaliser des acquisitions de petites et moyennes sociétés répondant à des critères de complémentarité technologique, géographique, de marché ou de produits. En outre, historiquement Legrand a exploité avec succès les synergies commerciales (complémentarité des catalogues, des produits et des réseaux commerciaux) ou de coûts permettant ainsi d'améliorer la rentabilité des sociétés acquises dont la marge opérationnelle est en général initialement inférieure à celle du Groupe.

2.3.3.3 - UNE SELECTION RIGOUREUSE DES CIBLES

Legrand continue d'analyser les opportunités de croissance externe à travers un processus rigoureux permettant de s'assurer que l'acquisition augmente ses parts de marché locales ou élargit sa gamme de produits et son portefeuille de technologies ou encore renforce sa présence sur des marchés à fort potentiel de croissance.

Par ailleurs, Legrand s'assure que l'acquisition est réalisée en conformité avec ses critères financiers (principalement un prix d'acquisition correspondant en moyenne à des multiples de valorisation inférieurs ou égaux à ceux appliqués à Legrand et à des sociétés du même secteur, comparables en termes de positionnement de marché et de potentiel de croissance).

2.3.3.4 - AUTOFINANCEMENT

La capacité de Legrand à générer des *cash flows* structurellement élevés représentant environ 10 % du chiffre d'affaires permet au Groupe d'autofinancer ses acquisitions dans un processus vertueux et récurrent de création de valeur.

2.3.4 - Une équipe dirigeante expérimentée et motivée

La plupart des membres de l'équipe dirigeante du Groupe ont, en moyenne, une vingtaine d'années d'expérience dans l'industrie des produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations. Leur expérience et leur implication dans la Société ont permis de créer et de maintenir une culture d'entreprise unique qui inspire et récompense le talent et l'initiative. Sous l'influence de l'équipe dirigeante, Legrand a enregistré une croissance organique soutenue et une performance financière élevée et a également réalisé de nombreuses acquisitions ciblées.

Par ailleurs, les principaux cadres du Groupe (environ 200 personnes) détiennent une participation, directe ou indirecte et souscrite ou à souscrire, d'environ 5 % du capital de la Société et ont, en conséquence, une forte incitation à créer de la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe a également mis en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions dans le but de motiver et de fidéliser plus largement son encadrement (voir paragraphes 9.2 et 9.3 du présent document de référence).

2.3.5 - Un modèle économique efficace de croissance rentable

Fort de ses atouts, Legrand a développé un modèle économique efficace de croissance rentable :

- *croissance organique*. Avec un taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires d'environ 5 % par an entre 1988 et 2007 ainsi qu'un taux moyen de croissance totale du chiffre d'affaires d'environ 9 % par an sur la même période, les performances de Legrand ont été particulièrement satisfaisantes ;
- *croissance externe*. En complément de sa croissance organique, Legrand a démontré une capacité à croître de façon récurrente par acquisitions ciblées, autofinancées et créatrices de valeur. La Société estime qu'environ la moitié de sa croissance entre 1988 et 2007 provient d'acquisitions et entend continuer chaque année à se développer par croissance externe ;
- *rentabilité élevée*. Legrand a historiquement maintenu des marges opérationnelles parmi les plus élevées de son secteur. À titre d'exemple, entre 1988 et 2007, le résultat opérationnel ajusté rapporté au chiffre d'affaires a représenté en moyenne 15 % ;
- *forte génération de cash flow*. Historiquement, Legrand a fait preuve d'une capacité à générer un *cash flow* élevé et régulier, qui lui a permis de bénéficier d'une flexibilité financière et opérationnelle significative pour soutenir le développement de son activité. Entre 2002 et 2007 le cash flow libre a représenté 71 % du résultat opérationnel ajusté et sensiblement plus de 10 % du chiffre d'affaires – contre respectivement 39 % et 6 % entre 1990 et 2001 - traduisant bien l'amélioration structurelle de la capacité de Legrand à convertir son résultat opérationnel ajusté en cash et à générer de façon récurrente un niveau de cash flow libre très significatif.

2.4 - Stratégie

La stratégie de Legrand consiste, en poursuivant l'optimisation de son modèle économique à travers les initiatives sur la croissance, les coûts et les capitaux employés, à accélérer son développement notamment par le biais d'acquisitions ciblées et autofinancées et à augmenter sa génération de *cash flow*, tout en maintenant ou en améliorant le niveau actuel des marges.

2.5 - Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2006 et 2005 ont été établies sur la base des états financiers consolidés préparés conformément aux normes IFRS figurant au Chapitre 11 du présent document de référence et certifiés par PricewaterhouseCoopers Audit et Deloitte & Associés.

Les lecteurs sont invités à lire les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous avec les informations contenues dans le Chapitre 7 du présent document de référence, les états financiers consolidés du Groupe, les notes annexées aux états financiers consolidés mentionnés au Chapitre 11 du présent document de référence et toute autre information financière mentionnée dans une autre section du présent document de référence.

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	4 128,8	3 736,8	3 247,9
croissance totale	+ 10,5 %	+ 15,1 %	+ 11,0 %
croissance à périmètre et taux de change constants	+ 8,6 %	+ 7,8 %	+ 6,6 %
EBITDA ⁽¹⁾	877,4	773,0	661,1
en pourcentage du chiffre d'affaires	21,3 %	20,7 %	20,4 %
EBITDA récurrent ⁽²⁾	885,6	796,6	698,9
en pourcentage du chiffre d'affaires	21,4 %	21,3 %	21,5 %
Résultat opérationnel ajusté ⁽³⁾	724,0	616,2	509,0
en pourcentage du chiffre d'affaires	17,5 %	16,5 %	15,7 %
Résultat opérationnel ajusté récurrent ⁽²⁾	732,2	639,8	546,8
en pourcentage du chiffre d'affaires	17,7 %	17,1 %	16,8 %
Résultat net ⁽⁴⁾	422,6	255,2	103,8
Cash flow libre ⁽⁵⁾	552,9	456,1	327,9
en pourcentage du chiffre d'affaires	13,4 %	12,2 %	10,1 %
Dettes financières nettes ⁽⁶⁾	1 798	1 676	2 017

(1) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur des goodwill. L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de Legrand, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de Legrand à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. Legrand considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle de Legrand et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de référence afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de Legrand à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de référence pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

(2) L'EBITDA récurrent et le résultat opérationnel ajusté récurrent permettent d'apprécier l'EBITDA et le résultat opérationnel ajusté hors incidence des charges de restructuration et plus ou moins-values de cession d'actifs.

(3) Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France en 2002 et des pertes de valeur des goodwill.

(4) Le résultat net correspond au résultat net publié (avant intérêts minoritaires).

(5) Le cash flow libre se définit comme les flux de trésorerie issus des opérations courantes, majorés de la trésorerie nette provenant des cessions d'actifs, minorés des investissements et des frais de développement capitalisés. Le cash flow libre ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de Legrand à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. Legrand considère que le cash flow libre est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de sa capacité à assurer le service de la dette, à financer des acquisitions et à verser un dividende. En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de référence afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la capacité de Legrand à assurer le service de la dette, à financer des acquisitions et à verser un dividende. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas le cash flow libre de la même manière, la présentation du cash flow libre dans le présent document de référence pourrait ne pas être comparable au cash flow libre communiqué par d'autres sociétés.

(6) La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts courants, des emprunts non courants et des TSDI minorée de la trésorerie, des valeurs mobilières de placement et des comptes courants bloqués.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation de l'EBITDA et de l'EBITDA récurrent avec le résultat opérationnel et le résultat net :

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Résultat net de l'exercice	422,6	255,2	103,8
Impôts sur les résultats	175,0	82,9	89,8
Quote-part du résultat des entreprises associées	(2,0)	(0,8)	(1,3)
Perte sur extinction de dette	0,0	109,0	0,0
(Gains) Pertes de change	(44,0)	(40,4)	32,3
Produits financiers	(42,5)	(33,7)	(25,4)
Charges financières	152,4	157,4	206,5
Résultat opérationnel	661,5	529,6	405,7
Amortissement des actifs corporels	131,5	142,0	144,0
Amortissements des actifs incorporels	84,4	101,4	111,4
EBITDA	877,4	773,0	661,1
Charges liées aux restructurations	8,2	23,6	37,8
EBITDA récurrent	885,6	796,6	698,9

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation du résultat opérationnel ajusté et du résultat opérationnel ajusté récurrent avec le résultat opérationnel et le résultat net :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	2005
Résultat net de l'exercice	422,6	255,2	103,8
Impôt sur les résultats	175,0	82,9	89,8
Quote-part du résultat des entreprises associées	(2,0)	(0,8)	(1,3)
Perte sur extinction de la dette	0,0	109,0	0,0
(Gains) Pertes de change	(44,0)	(40,4)	32,3
Produits financiers	(42,5)	(33,7)	(25,4)
Charges financières	152,4	157,4	206,5
Résultat opérationnel	661,5	529,6	405,7
Amortissements liés à l'acquisition de Legrand France ⁽¹⁾	62,5	86,6	103,3
Pertes de valeur des <i>goodwills</i>	0,0	0,0	0,0
Résultat opérationnel ajusté	724,0	616,2	509,0
Charges liées aux restructurations	8,2	23,6	37,8
Résultat opérationnel ajusté récurrent	732,2	639,8	546,8
<i>(1) Les amortissements liés à l'acquisition de Legrand France concernent les éléments d'actifs amortissables corporels ou incorporels auxquels a été affectée une partie du prix de l'acquisition de Legrand France en 2002.</i>			

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation du *cash flow* libre et des flux de trésorerie issus des opérations courantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	2005
Flux de trésorerie issus des opérations courantes	685,5	581,5	450,5
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	38,8	27,5	10,9
Investissements	(149,4)	(130,8)	(112,0)
Frais de développement capitalisés	(22,0)	(22,1)	(21,5)
Cash flow libre	552,9	456,1	327,9

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres de Legrand :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	2005
Capital social	1 083,9	1 078,8	759,4
Réserves	1 238,4	1 217,6	(157,1)
Réserves de conversion	(194,0)	(136,6)	(64,3)
Capitaux propres revenant au Groupe	2 128,3	2 159,8	538,0

3 FACTEURS DE RISQUE

Les lecteurs sont invités à lire attentivement les risques décrits dans le présent chapitre ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent document de référence. À la date du présent document de référence, les risques décrits ci-dessous sont ceux identifiés par la Société comme susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la situation du Groupe. L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date d'enregistrement du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait entraîner une diminution de la valeur des actions et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Des conditions économiques défavorables affectant le secteur du bâtiment pourraient avoir un impact défavorable sur Legrand.

L'activité de Legrand pourrait être affectée par les changements des conditions économiques, générales ou locales, dans le secteur du bâtiment. Les ventes des produits de Legrand dépendent principalement de la demande des installateurs électriques et des entreprises du bâtiment. Cette demande est essentiellement fonction du niveau d'activité des secteurs de la rénovation et de la construction neuve des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. À des degrés divers, le niveau d'activité dans ces secteurs est sensible aux fluctuations de la situation économique générale et locale. L'impact de ces variations peut fluctuer dans le temps ou dans son importance selon les marchés et zones géographiques où Legrand opère. La rentabilité de Legrand est sensible à une baisse du volume des ventes, en raison de sa base de coûts fixes malgré une augmentation progressive de la part des coûts variables. Comme il est d'usage dans son secteur d'activité, Legrand ne dispose pas d'un carnet de commandes clients lui permettant d'estimer précisément le volume des demandes futures pour ses produits.

En conséquence, une détérioration économique locale ou générale dans les pays dans lesquels Legrand commercialise ses produits pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*.

Des fluctuations défavorables des taux de change et des taux d'intérêt pourraient avoir un impact défavorable sur Legrand.

Taux de change

Une part des actifs, des passifs, des revenus et des charges de Legrand est libellée en devises autres que l'euro. L'établissement des états financiers consolidés de la Société (libellés en euros) requiert la conversion en euros de ces actifs, passifs, revenus et charges, aux taux de change alors applicables. En conséquence, les variations des taux de change de l'euro par rapport aux autres devises affecteraient le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine. Ces conversions ont entraîné dans le passé et pourraient entraîner à l'avenir des variations significatives des résultats du Groupe d'une période à l'autre.

En outre, dans la mesure où le Groupe encourt des charges dans une devise différente de celle dans laquelle les ventes correspondantes sont réalisées, des fluctuations des taux de change pourraient entraîner une augmentation des charges, exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires, ce qui affecterait la rentabilité et les *cash flows* du Groupe. Lorsqu'il le juge nécessaire, le Groupe assure la couverture de ses engagements en alignant les coûts sur les produits opérationnels dans chacune des principales devises utilisées. Legrand considère que cette couverture est facilitée par la vente de produits dans le pays où ils sont fabriqués. Toutefois, ces mesures pourraient ne pas suffire à couvrir systématiquement le Groupe contre les conséquences de fluctuations significatives des taux de change sur ses résultats et ses *cash flows*.

La devise la plus significative utilisée par le Groupe autre que l'euro est le dollar américain. La dette non courante au 31 décembre 2007 en dollar américain s'élève à 505,5 millions d'euros (voir la note 15 des états financiers).

Legrand estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises en 2007 (voir paragraphe 7.10.1.1 du présent document de référence) aurait provoqué une baisse du chiffre d'affaires d'environ 148 millions d'euros et un recul du résultat opérationnel d'environ 20 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Ce calcul de sensibilité a été réalisé sur les flux au titre de l'exercice 2007.

Taux d'intérêt

Legrand est exposé aux risques de variations des taux d'intérêt (voir paragraphe 7.10.1.2 du document de référence). Le Groupe gère ce risque en combinant des dettes à taux fixe et à taux variable et en ayant recours à des techniques de couverture du risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2007, la dette financière brute était composée de 263,8 millions d'euros d'emprunts à taux fixe et de 1 755,3 millions d'euros d'emprunts à taux variable dont 1 475,2 millions d'euros faisaient l'objet de couvertures plafonnant les taux d'intérêt (voir la note 24 b des états financiers).

L'utilisation d'instruments dérivés entraîne notamment des risques de défaillance des contreparties au titre de leurs obligations et de résiliation de contrat par les contreparties. En outre, Legrand pourrait être contraint de constituer des dépôts sur un compte nanti ou bloqué à hauteur de ses engagements découlant des variations des taux d'intérêt et de payer des frais, tels que des commissions d'opérations ou de courtage, en cas de dénouement de ces opérations de couverture.

Les contrats de *swap* conclus entre Legrand France et des établissements de crédit prévoient que la contrepartie à l'opération peut exiger de Legrand France qu'il dépose sur un compte nanti ou bloqué un montant égal à ses engagements nets, déterminés selon une méthode de valorisation à la valeur de marché, conformément aux stipulations des contrats de couverture financière concernés.

Sur la base de l'encours total de la dette de la Société au 31 décembre 2007, Legrand estime qu'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt (en ce qui concerne son endettement à taux variable) ne devrait pas aboutir à une diminution du résultat avant impôts annuel supérieure à 13 millions d'euros (voir paragraphe 7.10.1.2 du document de référence).

Le tableau ci-dessous présente la fréquence de révision des taux applicables aux actifs et passifs financiers de la Société.

(en millions d'euros)	Jour le jour à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Endettement brut	1 781,5	-	237,6
Trésorerie et valeurs mobilières de placement	(221,3)	-	-
Endettement net	1 560,2	-	237,6
Couvertures	1 475,2	-	0,0
Position nette après couverture	85,0	-	237,6

Les réglementations existantes ou futures ainsi que les normes applicables aux marchés sur lesquels Legrand opère pourraient avoir un impact défavorable sur Legrand.

Les produits de Legrand, vendus dans près de 180 pays, sont soumis à de nombreuses réglementations, notamment commerciales, douanières et fiscales en vigueur dans chacun de ces pays et à l'échelle internationale. Tout changement de l'une de ces réglementations et de leurs modalités d'application à l'activité de Legrand pourrait entraîner une baisse des ventes ou une hausse des coûts d'exploitation et par voie de conséquence une baisse de la rentabilité et des résultats du Groupe. Par exemple, l'application de restrictions commerciales ou douanières nouvelles ou la modification des réglementations actuelles pourraient engendrer une baisse des ventes à l'exportation et une baisse consécutive du chiffre d'affaires du Groupe.

En outre, les produits de Legrand sont soumis à des contrôles et réglementations en matière de qualité et de sécurité, résultant de normes nationales et internationales, telles que les directives de l'Union Européenne, et de normes adoptées par des organismes internationaux tels que le Comité européen pour la normalisation électrotechnique et la Commission électrotechnique internationale. Ces normes de qualité et de sécurité peuvent changer ou être appliquées de manière plus stricte. Legrand pourrait alors être contraint d'engager des dépenses d'investissement ou de prendre d'autres mesures afin de garantir le respect de ces normes nouvelles ou plus rigoureuses.

Legrand n'est pas en mesure d'estimer de manière fiable le délai et le montant d'éventuelles futures dépenses relatives à la mise en conformité avec de telles réglementations ou normes, notamment en raison de la difficulté à anticiper les réglementations futures dans les pays où le Groupe a actuellement une présence importante et à évaluer la portée des réglementations dans les pays où le Groupe n'a pas encore d'activité significative. Legrand ne peut donner l'assurance d'avoir été, ou d'être à l'avenir, en toutes circonstances en conformité avec de telles normes ou réglementations, qu'il n'encourra aucun coût ou responsabilité significatif afin d'assurer à l'avenir la conformité à ces réglementations ni qu'il sera en mesure de financer ces éventuelles responsabilités futures.

Afin de suivre les évolutions réglementaires, Legrand a mis en place une Direction de la normalisation dont la mission est de gérer les risques y afférents.

Legrand pourrait ne pas être en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle contre ses concurrents, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le développement et le succès des produits de Legrand.

La réussite future de Legrand repose en partie sur le développement et la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des marques *Legrand* et *Bticino*. Des atteintes contre ces droits ont eu lieu dans le passé et pourraient se reproduire à l'avenir. Legrand pourrait engager des dépenses importantes pour surveiller, protéger ou faire respecter ses droits. Si Legrand n'y parvenait pas de façon satisfaisante, sa position concurrentielle pourrait être affectée, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*.

En outre, Legrand ne peut garantir que ses activités ne porteront pas atteinte aux droits de tiers. Dans une telle hypothèse, Legrand pourrait faire l'objet d'actions en dommages et intérêts et pourrait être contraint de cesser l'utilisation des droits de propriété intellectuelle contestés.

Les produits de Legrand pourraient être défectueux ou être à l'origine de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur Legrand.

Entre 2004 et 2007, le taux annuel moyen de retour sous garantie de produits de Legrand était inférieur à 1 %. Toutefois, en dépit des tests auxquels ils sont soumis, les produits de Legrand pourraient ne pas fonctionner correctement ou présenter des erreurs et défauts, en particulier lors du lancement d'une nouvelle gamme de produits ou de produits améliorés. Ces erreurs et défauts pourraient causer des dommages corporels et/ou matériels. Ces accidents ont entraîné dans le passé et pourraient entraîner à l'avenir des actions en responsabilité du fait des produits, des pertes de revenus, des actions en garantie, des coûts de retrait du marché, des contentieux, des retards dans l'acceptation des produits sur le marché ou encore nuire à la réputation de sécurité et de qualité de Legrand. Notamment Pass & Seymour, filiale américaine de Legrand, fait l'objet d'une procédure au motif qu'un produit de Legrand, une prise à raccordement rapide, serait impropre à l'utilisation et devrait être retiré du marché (voir paragraphe 11.5 du présent document de référence). Legrand ne peut pas garantir qu'il ne sera pas exposé à l'avenir à des actions importantes en responsabilité du fait de ses produits ou à des obligations de retrait de produits du marché ou qu'il sera capable de régler avec succès ces actions, ou d'effectuer ces retraits de produits du marché à des coûts acceptables. En outre, toute action en responsabilité du fait des produits ou tout retrait de produits du marché, même en cas d'issue favorable à un coût symbolique, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la réputation de sécurité et de qualité de Legrand. Les actions en

responsabilité du fait des produits ou les retraits de produits du marché pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats et les *cash flows* de Legrand.

Legrand pourrait encourir une responsabilité environnementale et des dépenses d'investissement au titre de ses activités passées, présentes et futures.

Les activités de Legrand, comme celles d'entreprises similaires, sont soumises à des lois et réglementations environnementales étendues et de plus en plus strictes concernant notamment les émissions atmosphériques, l'amiante, le bruit, l'hygiène et la sécurité, l'utilisation et la manipulation de déchets ou matériaux dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et les mesures de dépollution destinées à remédier à une contamination environnementale. Notamment, la Directive européenne 2002/96/CE du 27 janvier 2003 dite DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), transposée en droit français par le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 a pour objectif d'organiser et d'améliorer la gestion des déchets des équipements électriques et électroniques et est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe (voir Chapitre 6 du présent document de référence).

Legrand a élaboré et développé une politique de prévention et de mesure des risques environnementaux, notamment par la conduite d'audits environnementaux qui sont ensuite revus et analysés par un service dédié à la gestion des risques environnementaux. La mise en œuvre de cette politique, destinée à évaluer les risques qui peuvent être évités et à adopter les actions nécessaires pour les maîtriser, participe à l'objectif de Legrand de se conformer aux législations applicables, notamment dans le cadre des lois sur la protection de l'environnement et la prévention contre la pollution. Ainsi, Legrand a défini, dans le cadre de la certification ISO 14001, une politique d'identification des risques environnementaux (voir Chapitre 6 du présent document de référence). Des provisions sont comptabilisées lorsque des évaluations sont disponibles ou que la réalisation des travaux correctifs est probable et que leur coût peut être raisonnablement estimé.

Toutefois, Legrand pourrait être tenu de payer des amendes ou dommages et intérêts potentiellement importants au titre de violations passées, présentes ou futures des lois et réglementations environnementales même si ces violations ont été commises avant l'acquisition de sociétés ou de branches d'activité par Legrand. Des tribunaux, des autorités réglementaires ou des tiers pourraient également imposer ou chercher à imposer au Groupe, d'une part, d'entreprendre des investigations et/ou de mettre en œuvre des mesures de dépollution relatives à une contamination actuelle ou passée d'installations actuelles ou anciennes ou encore d'installations de traitement de déchets hors site et, d'autre part, de réduire son activité ou de fermer temporairement ou définitivement des installations conformément aux lois et réglementations environnementales applicables. Le Groupe pourrait en outre faire l'objet de plaintes pour violation de la législation environnementale. Notamment, il existe des demandes de dépollution en cours qui concernent un site à Pont-à-Mousson (France) et un site à Syracuse (États-Unis) et qui font l'objet de provisions d'un montant total d'environ 3 millions d'euros. Toutes ces actions pourraient nuire à la réputation de Legrand et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*. Legrand a réalisé et continuera de réaliser des dépenses d'investissement afin de se conformer aux lois et réglementations environnementales applicables, au fur et à mesure de leur évolution. Si Legrand ne parvient pas à récupérer ces dépenses en augmentant ses prix, sa rentabilité ou ses *cash flows* pourraient s'en trouver affectés.

En outre, si Legrand ne se conforme pas aux réglementations en vigueur, les autorités réglementaires pourraient suspendre ses activités et/ou ne pas renouveler les permis ou autorisations dont le Groupe a besoin pour exercer ses activités. Elles pourraient également imposer des travaux de modernisation ou de modification des installations de production qui pourraient entraîner des coûts significatifs pour Legrand.

Les concurrents de Legrand pourraient disposer de ressources financières et marketing plus importantes et pourraient donc lancer de nouveaux produits et systèmes plus rapidement et à des prix inférieurs à ceux de Legrand. La part de marché de Legrand pourrait ainsi s'en trouver réduite.

Le marché des produits du Groupe est concurrentiel en termes de prix, de qualité de produits et de services, de développement et de délai de lancement de nouveaux produits. Les concurrents du Groupe comprennent notamment des sociétés spécialisées intervenant au niveau national et les divisions de grandes sociétés multinationales telles que Schneider Electric, ABB, Siemens, General Electric, Matsushita Group, Eaton et Honeywell International (voir paragraphe 5.1.3 du présent document de référence), qui pourraient, en raison de leur taille, disposer de ressources financières et commerciales supérieures à celles de Legrand. Les concurrents de Legrand pourraient être capables de lancer des produits présentant des caractéristiques supérieures ou à des prix inférieurs, d'intégrer des produits et systèmes plus efficacement, de conclure des contrats de longue durée avec certains des clients de Legrand ou encore d'acquérir des sociétés constituant également des cibles potentielles pour Legrand. Legrand pourrait perdre des parts de marché s'il ne parvenait pas à proposer des prix, une technologie ou une qualité au moins comparable à celle de ses concurrents ou à tirer avantage des nouvelles opportunités commerciales offertes par des acquisitions. Son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés. En outre, Legrand, pour préserver sa compétitivité, doit régulièrement engager des dépenses préalablement au lancement de produits nouveaux ou améliorés qui, à défaut de rencontrer le succès attendu, pourraient ne pas permettre de rentabiliser les dépenses engagées.

En particulier, les entreprises concurrentes de taille mondiale pourraient être mieux positionnées pour développer des produits présentant des fonctionnalités supérieures ou des innovations technologiques. Ces concurrents pourraient également bénéficier de meilleures conditions de financement pour leurs investissements consacrés au développement de produits et Legrand pourrait être contraint d'accepter des conditions financières moins favorables afin de réaliser les investissements nécessaires pour rester compétitif. En outre, les concurrents locaux plus petits pourraient bénéficier d'une meilleure connaissance des marchés nationaux et de leurs relations de longue date avec les installateurs électriques et, ainsi, profiter d'un avantage concurrentiel. En outre, dans le cadre de l'évolution du marché des produits de Legrand vers des systèmes combinant des équipements traditionnels et des systèmes informatisés, l'augmentation de la concurrence liée à de nouveaux entrants sur le marché peut conduire à une baisse des ventes, une perte de parts de marché ou encore une augmentation des coûts du Groupe, du fait des dépenses commerciales et de marketing ou des frais de recherche et développement.

Tout renforcement de la concurrence sur les marchés du Groupe ou toute expansion des activités de ses concurrents pourraient conduire à une diminution des ventes et/ou une augmentation des coûts du Groupe, qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*.

Le départ de collaborateurs clés pourrait avoir un impact défavorable sur Legrand.

Les collaborateurs clés de Legrand ont une ancienneté élevée au sein du Groupe et ont une excellente connaissance des activités de Legrand et, plus généralement, de l'ensemble du secteur. Le départ de l'un de ces collaborateurs clés pourrait entraîner la perte d'un savoir-faire, d'une connaissance de l'industrie et de la Société et la possibilité pour les concurrents de Legrand d'obtenir des informations sensibles. La perte de collaborateurs clés pourrait également affecter défavorablement la capacité de Legrand à conserver ses clients distributeurs les plus importants, à poursuivre le développement de ses produits ou à mettre en œuvre sa stratégie. La réussite de Legrand dépend en partie de la fidélité de ses cadres dirigeants et autres salariés clés et de sa capacité à continuer d'attirer, motiver et garder un personnel hautement qualifié. Si Legrand ne parvenait pas à conserver ses collaborateurs clés, ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows* pourraient être défavorablement affectés.

Legrand cherche à développer ses activités en procédant notamment à des acquisitions qui, par leur nature, impliquent de nombreux risques et pourraient avoir un impact défavorable sur Legrand.

La stratégie de croissance de Legrand repose notamment sur l'acquisition de fabricants locaux qui offrent de nouvelles technologies, de nouvelles lignes de produits, l'accès à de nouveaux marchés et/ou des synergies avec les activités existantes de Legrand. Legrand pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, ne pas réaliser des transactions à des conditions satisfaisantes, ne pas réussir à intégrer les entreprises, technologies ou produits acquis, ne pas gérer efficacement les nouvelles branches d'activité acquises, ou encore ne pas réaliser les économies de coûts escomptées. En outre, Legrand pourrait ne pas obtenir de financement à des conditions favorables pour ses acquisitions et choisir alors de les financer à l'aide d'une trésorerie qui pourrait être allouée à d'autres utilisations dans le cadre des activités existantes du Groupe. Legrand pourrait également rencontrer des problèmes dans l'intégration des entreprises acquises, en particulier de possibles incompatibilités dans les systèmes, les procédures (notamment les systèmes et contrôles comptables), les politiques et les cultures d'entreprise, une moindre attention de la Direction portée à la gestion quotidienne, le départ de collaborateurs clés et la prise en charge de passifs, notamment de passifs environnementaux. Ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les *cash flows* de Legrand.

La rentabilité et les parts de marché de Legrand pourraient être défavorablement affectées sur les marchés où la demande est sensible aussi bien au facteur prix qu'à la qualité des produits.

En général, Legrand fabrique ses produits sur le marché auquel ils sont destinés ou à proximité immédiate de ces marchés. En 2007, Legrand a réalisé environ 77 % de son chiffre d'affaires par le biais de filiales implantées dans des pays d'Europe occidentale, ainsi qu'aux États-Unis et au Canada. Les coûts de production dans ces pays, en particulier les coûts de main-d'œuvre, sont généralement plus élevés que dans d'autres pays. En conséquence, sur les marchés où l'utilisateur final est plus sensible au prix qu'à l'attrait du produit ou à ses fonctionnalités, les importations de produits bon marché fabriqués dans d'autres pays et vendus à des prix inférieurs, y compris des produits contrefaits, pourraient entraîner une diminution des parts de marché et/ou une diminution du prix moyen de vente des produits du Groupe.

Dans une moindre mesure, la rentabilité de Legrand dans les pays où ses produits bénéficient de marges brutes relativement supérieures pourrait également être affectée défavorablement par des importations en provenance de pays voisins appliquant les mêmes normes, mais dans lesquels des produits identiques ou similaires sont vendus à des prix inférieurs.

Ces facteurs pourraient entraîner une baisse du chiffre d'affaires du Groupe, qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*.

Legrand pourrait être défavorablement affecté par sa dépendance à l'égard de ses deux plus grands clients distributeurs.

Une partie significative des revenus de Legrand résulte des ventes réalisées auprès de ses deux plus grands clients distributeurs, Sonepar et Rexel. Les ventes réalisées auprès de Sonepar et Rexel ont représenté environ 26 % du chiffre d'affaires de Legrand en 2007 et environ 25 % du chiffre d'affaires de Legrand en 2006. Par ailleurs, la part du chiffre d'affaires réalisée avec les 10 premiers clients du Groupe (Sonepar et Rexel inclus) n'excède pas 35 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2007 et 2006.

Legrand conclut des contrats à court terme avec ses clients distributeurs qui n'ont, en conséquence, aucune obligation contractuelle de longue durée d'acheter ses produits. En raison de la nature des relations avec ses clients distributeurs, Legrand détient souvent sur Sonepar et Rexel un encours de créances significatif soumis au risque de cessation des paiements ou de faillite de ceux-ci. Legrand ne peut pas garantir qu'il continuera de maintenir ses relations avec Sonepar et Rexel ou, dans le cas où ces relations seraient suspendues ou résiliées, que les installateurs électriques et les utilisateurs finaux continueront d'acheter les produits de Legrand auprès d'autres distributeurs. L'interruption, temporaire ou définitive, des relations avec Sonepar et/ou Rexel pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*.

Une augmentation du prix des matières premières et composants pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats de Legrand.

Le coût des matières premières et composants a représenté environ 61 % du total du coût des ventes de 2 060,5 millions d'euros en 2007 et environ 60 % du coût des ventes de 1 881,7 millions d'euros en 2006. Les matières premières comprennent essentiellement des matières plastiques (plus de 50 références) et des métaux (aciers, laiton, cuivre, etc.), qui représentent environ 37 % des matières premières et composants en 2007 et 39 % des matières premières et composants en 2006 (voir les paragraphes 5.2.5 et 7.10.1.3 du présent document de référence où figure un calcul de sensibilité). Les composants comprennent d'autres éléments tels que les pièces détachées et les produits semi-finis et finis (environ 63 % des matières premières et composants en 2007 et 61 % en 2006). Legrand pourrait ne pas être en mesure de répercuter, immédiatement ou à terme, les hausses du coût des matières premières et composants sur ses clients sous la forme de hausses de prix de ses produits. Les coûts du Groupe pourraient donc augmenter sans progression équivalente des ventes, ce qui pourrait affecter la rentabilité et les *cash flows* du Groupe.

Au 31 décembre 2007, le Groupe a conclu des contrats dits "collar" d'un montant total de l'ordre de 18 millions d'euros en nominal et pour une durée d'environ 6 mois afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable du cours du cuivre.

Legrand pourrait avoir des engagements non financés au titre des plans de retraite et autres engagements en matière de prestations comparables de ses filiales.

Dans la majorité des pays où Legrand opère, ses filiales sont tenues à des obligations envers leurs salariés au titre d'engagements de retraites et autres indemnités de fin de contrat. Ces engagements peuvent être financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont les régimes au titre desquels le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Le Groupe n'a alors aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies précisent le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminués de la juste valeur des actifs du régime.

En France, les obligations de paiement de retraite résultent des conventions collectives, des accords d'entreprise et de dispositions législatives. Conformément aux dispositions législatives françaises applicables, il n'existe aucune obligation de maintenir des actifs en garantie du financement de ces engagements. Au 31 décembre 2007, le montant des indemnités de retraite à payer s'élevait à environ 58,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, ces indemnités étaient financées à hauteur de 15,1 millions d'euros. En conséquence, le montant non financé, soit 43,4 millions d'euros, était provisionné en totalité dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2007. Bien que Legrand pense maintenir une couverture d'assurance suffisante et usuelle, aucune garantie ne peut être donnée que cette couverture puisse être conservée à l'avenir, ni qu'elle soit effectivement suffisante pour couvrir les obligations futures du Groupe en matière de paiement des retraites et d'indemnités de fin de contrat.

Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les engagements résultent des conventions collectives, régimes et plans divers de retraite et autres plans en faveur des salariés. Au 31 décembre 2007, le montant des indemnités à payer s'élevait à 133,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, ces engagements, y compris ceux relatifs aux prestations dues à la suite de départ en retraite, autres que des pensions de retraite, étaient sous financés à hauteur d'environ 22,6 millions d'euros. Le montant non financé est provisionné en totalité dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007. Bien que Legrand n'ait actuellement pas l'intention de résilier l'un quelconque de ces régimes ou plans de retraite, les obligations financières en découlant pourraient, en cas de résiliation, être significativement plus élevées. En ce qui concerne les régimes et plans de retraite dont le financement n'est pas rendu obligatoire par la loi, Legrand entend faire face à ses engagements grâce à ses actifs et ses cash flows.

En Italie, les obligations de paiement d'indemnités de retraite et de prestations dues à la suite du départ à la retraite résultent de conventions collectives nationales. Depuis les modifications apportées par la loi italienne n°296 du 27 décembre 2006, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat relèvent du régime des cotisations définies. Les indemnités de fin de contrat antérieures au 1^{er} janvier 2007 continuent d'être traitées sous le régime des prestations définies mais ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation actuarielle qui exclut la composante relative aux futures augmentations de salaires. Legrand ne finance pas ses obligations de paiement d'indemnités de retraites et d'indemnités de fin de contrat en Italie. Au 31 décembre 2007, les obligations de fin de contrat relevant du régime de prestations définies s'élevaient à 56,5 millions d'euros. Ce montant a été provisionné dans les comptes au 31 décembre 2007.

Dans les pays autres que la France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Italie, les obligations de paiement d'indemnités de retraite et d'indemnités de fin de contrat résultent d'obligations imposées par la loi et d'accords de retraite spécifiques. Elles s'élevaient au total à 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2007, ces obligations étaient sous-financées à hauteur de 10,0 millions d'euros. Ce montant a été entièrement provisionné dans les comptes au 31 décembre 2007.

Si les montants dus au titre des indemnités de fin de contrat et des prestations dues à la suite du départ à la retraite devenaient exigibles et payables, et si les contrats d'assurance et de rente conclus et les autres placements constitués en garantie de ces engagements par Legrand s'avéraient insuffisants pour couvrir ces engagements, Legrand pourrait être obligé d'effectuer des versements significatifs au titre des indemnités de fin de contrats et prestations de retraite. Ces versements pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats et les cash flow de Legrand.

Legrand est soumis à des législations du travail rigoureuses dans certains pays où il opère.

La législation du travail applicable dans certains pays où le Groupe opère est relativement rigoureuse et, dans certains cas, assure une forte protection des intérêts de certains salariés, y compris temporaires, notamment en cas de licenciement. Dans certains pays où le Groupe intervient, les salariés sont membres de syndicats ou, en vertu des réglementations applicables, sont représentés par un comité d'entreprise. Le Groupe peut être tenu de consulter et de solliciter le consentement ou l'avis des représentants de ces syndicats et/ou des comités d'entreprise concernés. Cette législation du travail et les procédures de consultations des organes représentatifs des salariés pourraient avoir une incidence sur le mode de fonctionnement du Groupe et un impact sur les activités du Groupe.

Legrand pourrait être exposé à un risque de liquidité.

L'endettement bancaire et financier du Groupe est décrit au paragraphe 7.5.2 du présent document de référence ainsi qu'à la note 15 annexée aux états financiers consolidés.

La stratégie de Legrand étant de maintenir une structure financière procurant un effet de levier à ses actionnaires tout en bénéficiant d'une notation de catégorie *investment grade* de la part des principales agences de notation, le Groupe pourrait être désavantagé par rapport à des concurrents qui ne connaîtraient pas une situation d'endettement comparable durant la même période. Par ailleurs, la capacité du Groupe à

respecter les obligations contractuelles contenues dans certains emprunts (notamment le Contrat de Crédit 2006 défini au paragraphe 7.5.2.1 et l'emprunt bancaire défini au paragraphe 7.5.2.2 du présent document de référence), à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues, dépendra de ses performances opérationnelles futures et pourrait être affectée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté (conjoncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.). Au titre du Contrat de Crédit 2006 défini au paragraphe 7.5.2.1 et l'emprunt bancaire défini au paragraphe 7.5.2.2, Legrand doit respecter le ratio suivant calculé semestriellement sur une base consolidée : ratio dette financière nette / Ebitda Récurrent inférieur ou égal à 3,5 (dette financière nette et Ebitda Récurrent tels qu'ajustés conformément aux contrats passés avec les établissements financiers concernés). Au 31 décembre 2007, la Société respectait l'ensemble des critères financiers (*covenants*) mentionnés ci-dessus.

Legrand pourrait ainsi être amené à consacrer une part significative de ses flux de trésorerie au paiement du principal et des intérêts de sa dette, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire les fonds disponibles pour financer son activité courante, ses investissements ou sa croissance externe.

Par ailleurs, le lecteur est invité à se référer au paragraphe 19 (9) de l'Annexe 2 (rapport de gestion) relatif aux accords conclus par la Société qui pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société.

4 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

4.1 - Histoire et évolution

4.1.1 - Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est "Legrand".

4.1.2 - Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 421 259 615.

4.1.3 - Constitution et durée de vie

La Société a été initialement constituée le 22 décembre 1998 sous la forme d'une société anonyme. La Société a été transformée en société par actions simplifiée par une Assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2001. La Société a de nouveau été transformée en société anonyme par une décision unanime des actionnaires en date du 4 novembre 2002.

La Société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 22 décembre 2097, sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

Les résolutions arrêtées par le Conseil d'administration de la Société du 8 février 2006 qui ont été soumises à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 24 février 2006 ont adopté la prorogation de la durée de la Société de 99 ans, soit jusqu'au 24 février 2105, sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

4.1.4 - Siège social

Le siège social de la Société est sis 128, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 87000 Limoges, France.

Le numéro de téléphone du siège social est +33 (0)5 55 06 87 87.

4.1.5 - Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société est principalement soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

4.1.6 - Événements importants dans le développement des activités

En 2007, plus de 50 nouvelles gammes ont été mises sur le marché, couvrant l'ensemble des domaines d'activités du Groupe et accordant une large place aux produits haut de gamme et aux solutions intégrées parmi lesquels :

- Pour le contrôle et commande : les programmes Céliane, Mosaic et Batibox en France, les gammes Mallia en Asie et au Moyen Orient, Signature aux Etats-Unis, Zunis en Corée du Sud et une offre de gestion optimisée d'éclairage de sécurité aux Etats-Unis permettant de réduire les consommations d'énergie ;
- Pour la distribution d'énergie : le système de répartition optimisée XL Part au Portugal, l'offre de disjoncteur à réarmement automatique Stop & Go en France, en Italie et en Espagne, l'offre de disjoncteurs boîtier moulé DRX en Inde et en Amérique Latine ;
- Pour le cheminement de câble : l'offre de boîte de sol Mosaic en France, l'offre Datamatix en Espagne, la gamme de boîtes de sol résidentielle WMFB et l'offre de connexion modulaire Walkerflex aux Etats-Unis ;
- Pour les voix-données-images : la nouvelle gamme d'armoire Mighty Mo, l'offre 10 gigas Clarity, une offre de panneaux de brassage haute densité (catégorie 5 et 6) et une nouvelle offre de connexion en fibre optique.

4.2 - Investissements

4.2.1 - Principaux investissements réalisés par le Groupe

Au cours de l'exercice 2007, Legrand a réalisé des investissements pour un montant global de 265,1 millions d'euros (sous déduction de la trésorerie acquise) et en particulier, Legrand a réalisé l'acquisition autofinancée des six sociétés suivantes, possédant généralement de très fortes positions sur leur marché :

- HPM, n°2 de l'appareillage électrique en Australie et en Nouvelle-Zélande. Legrand renforce ainsi significativement ses positions en Asie Pacifique et dans le domaine de l'appareillage, dont il est le leader mondial. HPM a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 100 millions d'euros en 2006 avec un effectif de l'ordre de 875 personnes.
- UStec, spécialiste américain des solutions globales pour la distribution des réseaux 'Voix Données Images' dans le logement, basé dans l'état de New York. Cette acquisition vient compléter l'offre de Legrand dans le domaine en très forte croissance des automatismes résidentiels. UStec a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 12 millions de dollars en 2006 avec un effectif de 36 personnes.
- Kontaktor, leader russe des disjoncteurs ouverts et des disjoncteurs boîtier moulé. En renforçant sa présence en Russie, où le Groupe occupe déjà des positions de premier plan en appareillage, cheminement de câbles et disjoncteur modulaire, Legrand devient un acteur incontournable de ce marché en très forte croissance et poursuit son rapide développement dans les pays émergents. Kontaktor a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 35 millions d'euros avec un effectif de plus de 2 400 personnes.
- Macse, leader du cheminement de câbles métallique au Mexique. Legrand renforce ainsi sa présence au Mexique, marché en forte croissance où le Groupe occupe déjà des positions de premier plan en appareillage et distribution d'énergie. Macse a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros avec un effectif de l'ordre de 140 personnes.
- TCL Wuxi, spécialiste chinois des disjoncteurs modulaires et des disjoncteurs de puissance, destinés aux marchés résidentiel, commercial et industriel. Legrand renforce ainsi sa présence en Chine, marché à très forte croissance. TCL Wuxi a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 20 millions d'euros avec un effectif de l'ordre de 700 personnes.
- Alpes Technologies, un des leaders français des systèmes d'optimisation et de mesure de la qualité de l'énergie électrique pour les bâtiments tertiaires et industriels. Legrand poursuit son développement dans la distribution de puissance en complétant son offre et en accédant à de nouveaux marchés. Alpes Technologies a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros avec un effectif de l'ordre de 40 personnes.

Au cours de l'exercice 2006, Legrand a réalisé des investissements pour un montant global de 85,9 millions d'euros (sous déduction de la trésorerie acquise) et en particulier, Legrand a réalisé l'acquisition autofinancée des quatre sociétés suivantes, possédant toutes de très fortes positions sur leur marché :

- Shidean, le N° 1 des portiers audio et vidéo en Chine. En 2005, Shidean a réalisé environ 15 millions d'euros de chiffre d'affaires avec un effectif d'environ 900 personnes.
- Cemar, le N° 1 au Brésil des coffrets de distribution et des enveloppes industrielles. En 2005, Cemar a réalisé environ 28 millions d'euros de chiffre d'affaires avec un effectif de l'ordre de 400 personnes.
- RM Kabelbaner, le leader danois du cheminement de câbles métallique qui réalisait en 2005 un chiffre d'affaires annuel supérieur à 5 millions d'euros.

- Vantage, N° 2 américain du contrôle d'éclairage haut de gamme et spécialiste des automatismes résidentiels. En 2005, Vantage a réalisé environ 20 millions de dollars de chiffre d'affaires annuel.

Au cours de l'exercice 2005, Legrand a réalisé des investissements pour un montant global de 399,8 millions d'euros (sous déduction de la trésorerie acquise) et en particulier, Legrand a réalisé cinq acquisitions ciblées décrites ci-dessous possédant toutes de très fortes positions sur leur marché :

- TCL International Electrical et TCL Building Technology. En décembre 2005, Legrand a acquis TCL International Electrical, le leader de l'appareillage électrique en Chine, et TCL Building Technology, une des premières marques chinoises de produits et systèmes VDI. En 2004, ces deux entités, basées à Huizhou au sud-est de la Chine, ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 60 millions d'euros avec un effectif de plus de 3 000 personnes.
- ICM Group, le leader français du cheminement de câbles en fil qui détient des marques renommées telles que Cablofil. En 2004, ICM Group a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 100 millions d'euros, dont 40 % en France et 60 % à l'étranger, avec un effectif de l'ordre de 500 personnes.
- Van Geel, le leader du marché du cheminement de câbles métallique (goulottes, chemins de câbles, boîtes de sol) aux Pays-Bas. En 2004, le chiffre d'affaires de Van Geel s'élevait à 60 millions d'euros avec un effectif de l'ordre de 300 personnes.
- OnQ, le leader américain du câblage structuré pour le logement. En 2004, OnQ a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 22 millions de dollars avec un effectif de l'ordre de 100 personnes.
- Zucchini, le leader italien des systèmes de canalisations électriques préfabriquées. En 2004, Zucchini a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 50 millions d'euros.

4.2.2 - Principaux investissements en cours de réalisation

En février 2008, Legrand a réalisé l'acquisition de la société PW Industries, spécialiste nord-américain du cheminement de câbles sous plafond destiné aux secteurs tertiaire et industriel. Legrand, leader incontesté du cheminement de câbles aux Etats-Unis et dans le monde renforce ainsi ses positions en complétant son offre et accélère son développement dans le marché industriel. PW Industries a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires d'environ 32 millions de dollars avec un effectif de 61 personnes.

Cette acquisition sera consolidée au cours du premier trimestre 2008. Le lecteur est invité à se référer aux informations de résultat, de bilan et de flux de trésorerie qui seront publiées par la Société le 7 mai 2008.

En avril 2008, Legrand a réalisé l'acquisition de la société Estap, leader incontesté des armoires et coffrets Voix Données Images en Turquie. Legrand accélère ainsi son développement dans les pays émergents qui en 2007 ont contribué à environ 50 % de sa croissance organique. Estap a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de plus de 22 millions d'euros avec un effectif de l'ordre de 120 personnes.

Cette acquisition sera consolidée au cours du second trimestre 2008. Le lecteur est invité à se référer aux informations de résultat, de bilan et de flux de trésorerie qui seront publiées par la Société le 30 juillet 2008.

4.2.3 - Principaux investissements pour l'avenir et politique de croissance externe

La Société entend poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées et d'investissement notamment en matière de recherche et développement, conformément à la stratégie et aux principes décrits dans le présent document de référence (voir notamment paragraphe 5.1.5 du présent document de référence).

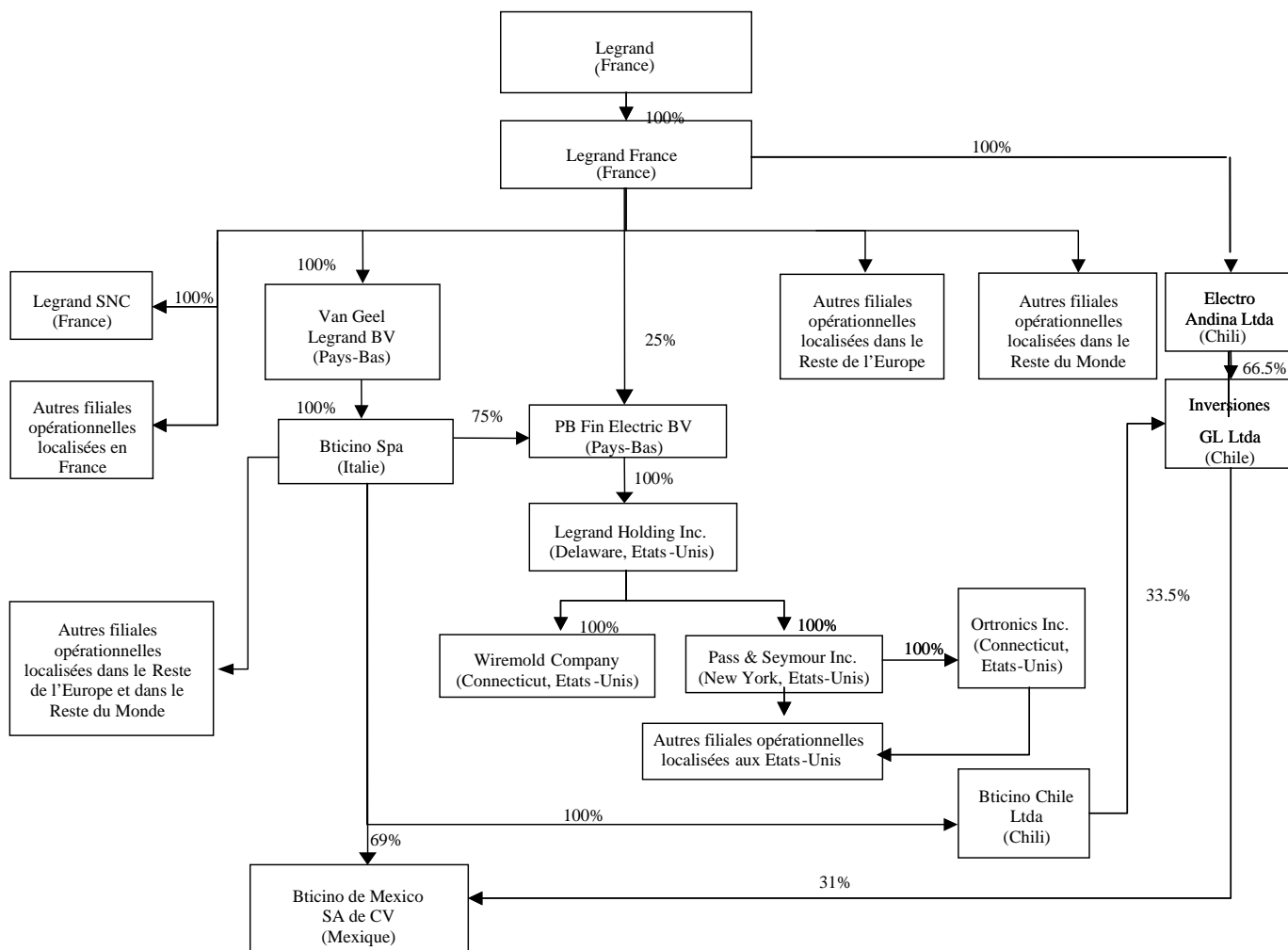
4.3 - Organigramme

Le Groupe comprend la Société et ses 139 filiales au 31 décembre 2007. La Société est la société tête de groupe de Legrand dont l'activité consiste en la fourniture de prestations de services de Direction générale et de Direction financière permettant de gérer les activités du Groupe.

La principale filiale d'exploitation consolidée, Legrand France, est détenue à 100 % par la Société. Legrand France contrôle directement ou indirectement la totalité des filiales du Groupe.

Le versement de dividende par les principales filiales de Legrand relève des décisions de leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumis aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables. A la date d'enregistrement du présent document de référence, Legrand n'a pas identifié de restriction limitant de manière significative son accès à la trésorerie de ces filiales ou aux dividendes mis en distribution par ces dernières.

4.3.1 - Organigramme



4.3.2 - Filiales et participations

Les principales filiales détenant des participations dans le Groupe sont décrites ci-dessous. Pour une description des opérations avec des apparentés, les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 10.3 du présent document de référence. Pour une description du périmètre de consolidation et des liens de détention, les lecteurs sont invités à se référer au sous-paragraphe « Informations générales » figurant au paragraphe 11.1.2 (Notes annexes aux états financiers consolidés) du présent document de référence.

BTICINO CHILE LTDA (CHILI)

Bticino Chile Ltda est une société à responsabilité limitée de droit chilien, dont le siège social est situé Vincuna Mackenna #1292, Santiago du Chili. Bticino Chile Ltda a pour principale activité la fabrication et la commercialisation de produits et systèmes électriques. En outre,

Bticino Chile Ltda exploite la marque Bticino au Chili. Société constituée le 1^{er} juin 1968, Bticino Chile Ltda est entrée dans le Groupe le 1^{er} juillet 1989. Bticino Chile Ltda est détenue à hauteur de 100 % par Bticino SpA.

BTICINO DE MEXICO SA DE CV (MEXIQUE)

Bticino de Mexico SA de CV est une société anonyme à capital variable de droit mexicain, dont le siège social est situé Carretera 57, Qro a S.L.P Km 22.7, Santa Rosa de Jauregui, 76220 Queretaro. Bticino de Mexico SA de CV a pour principale activité la conception, la fabrication et la commercialisation de produits et systèmes électriques. Société constituée le 30 janvier 1952, Bticino de Mexico SA de CV est entrée dans le Groupe le 15 août 1989. Bticino de Mexico SA de CV est détenue à hauteur de 69 % par Bticino SpA et de 31 % par Inversiones GL Ltda. Monsieur Gilles Schnepf est administrateur de Bticino de Mexico SA de CV.

BTICINO SPA (ITALIE)

Bticino SpA est une société anonyme de droit italien, dont le siège social est situé Via Messina 38, 20154 Milan. Bticino SpA a pour principale activité la fabrication et la commercialisation de produits et systèmes électriques. Bticino SpA est entrée dans le Groupe le 1^{er} janvier 1989. Bticino SpA est détenue à hauteur de 100 % par Van Geel Legrand. Monsieur Gilles Schnepf est administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino SpA. Monsieur Olivier Bazil est administrateur de Bticino SpA.

ELECTRO ANDINA LTDA (CHILI)

Electro Andina Ltda est une société à responsabilité limitée de droit chilien, dont le siège social est situé Vicuna Mackenna #1292, Santiago du Chili. Electro Andina Ltda a pour principale activité la fabrication et la commercialisation de produits et systèmes électriques. En outre, Electro Andina Ltda exploite la marque *Legrand* au Chili. Electro Andina Ltda a été constituée et est entrée dans le Groupe le 5 novembre 1985. Electro Andina Ltda est détenue à hauteur de 100 % par Legrand France.

INVERSIONES GL LTDA (CHILI)

Inversiones GL Ltda est une société à responsabilité limitée de droit chilien, dont le siège social est situé à Santiago du Chili. Inversiones GL Ltda a pour principal objet la prise de participations dans d'autres sociétés. Inversiones GL Ltda a été constituée et est entrée dans le Groupe le 26 décembre 2001. Inversiones GL Ltda est détenue à hauteur de 66,5 % par Electro Andina Ltda et à hauteur de 33,5 % par Bticino Chile Ltda.

LEGRAND FRANCE (FRANCE)

Anciennement dénommée Legrand SA, Legrand France est la principale filiale opérationnelle du Groupe en France. Legrand France est une société anonyme de droit français, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 758 501 001, dont le siège social est situé 128, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 87000 Limoges. Legrand France a pour principale activité la fabrication de produits et systèmes pour installations électriques et de leurs composants. Legrand France a été constituée le 21 juillet 1953. Legrand France est détenue à hauteur de 100 % par la Société. Legrand France détient des participations dans d'autres sociétés opérationnelles du Groupe localisées en France, dans le Reste de l'Europe et dans le Reste du Monde. Monsieur Gilles Schnepf est Président du Conseil d'administration, Directeur général, et administrateur de Legrand France. Monsieur Olivier Bazil est Directeur général délégué, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur de Legrand France. Monsieur François Grappotte est Président d'honneur du Conseil d'administration et administrateur de Legrand France.

LEGRAND HOLDING INC. (ÉTATS-UNIS)

Legrand Holding Inc. est une société de droit américain, enregistrée au Delaware, dont le siège social est situé 60, Woodlawn Street, West Hartford, CT 06110. Legrand Holding Inc. a pour principale activité la prise de participations dans d'autres sociétés. Legrand Holding Inc. a été constituée le 18 juillet 1984 et est entrée dans le Groupe le 31 octobre 1984. Legrand Holding Inc. est détenue à hauteur de 100 % par PB Fin Electric BV. Monsieur Gilles Schnepf est administrateur et Président de Legrand Holding Inc. Monsieur Olivier Bazil est administrateur et Vice-Président de Legrand Holding Inc.

LEGRAND SNC (FRANCE)

Legrand SNC est une société en nom collectif de droit français, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 389 290 586, dont le siège social est situé 128, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 87000 Limoges. Legrand SNC a pour principale activité la commercialisation et la distribution de produits de marque *Legrand*. Legrand SNC a été constituée et est entrée dans le Groupe le 8 décembre 1992. Legrand SNC est détenue à hauteur de 100 % par Legrand France. Monsieur Gilles Schnepf est le représentant permanent de Legrand France, gérant de Legrand SNC.

ORTRONICS INC. (ÉTATS-UNIS)

Ortronics Inc. est une société de droit américain, enregistrée au Connecticut, dont le siège social est situé 125, Eugene O'Neill Drive, New London, CT 06320. Ortronics Inc. a pour principale activité la conception et la commercialisation de produits Voix-Données-Images.

Ortronics Inc. est entrée dans le Groupe le 2 janvier 1998. Ortronics Inc. est détenue à 100 % par Pass & Seymour Inc. En outre, Ortronics détient des participations dans d'autres sociétés opérationnelles du Groupe localisées aux États-Unis.

PASS & SEYMOUR INC. (ÉTATS-UNIS)

Pass & Seymour Inc. est une société de droit américain, enregistrée à New York, dont le siège social est situé 50, Boyd Avenue, Syracuse, NY 13221. Pass & Seymour a pour principale activité la conception, la fabrication et la commercialisation d'appareillages électriques. Pass & Seymour a été constituée le 23 juillet 1984 et est entrée dans le Groupe le 31 octobre 1984. Pass & Seymour est détenue à hauteur de 100 % par Legrand Holding Inc. En outre, Pass & Seymour détient des participations dans d'autres sociétés opérationnelles du Groupe localisées aux États-Unis. Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil sont administrateurs de Pass & Seymour.

PB FINELECTRIC BV (PAYS-BAS)

PB Finelectric BV est une société par actions simplifiée de droit néerlandais, dont le siège social est situé Van Salmstraat 76, 5281 RS Boxtel. PB Finelectric BV a pour principale activité la prise de participations dans d'autres sociétés. PB Finelectric BV a été constituée et est entrée dans le Groupe le 19 décembre 1991. PB Finelectric BV est détenue à hauteur de 75 % par Bticino SpA et à hauteur de 25 % par Legrand France. Monsieur Olivier Bazil est administrateur et Directeur général de PB Finelectric BV.

THE WIREMOLD COMPANY (ÉTATS-UNIS)

The Wiremold Company est une société de droit américain, enregistrée au Connecticut, dont le siège social est situé 60, Woodlawn Street, West Hartford, CT USA 06110. The Wiremold Company a pour principale activité la conception, la fabrication et la commercialisation de chemins de câbles. The Wiremold Company est entrée dans le Groupe le 8 janvier 2000. The Wiremold Company est détenue à hauteur de 100 % par Legrand Holding Inc. Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil sont administrateurs de The Wiremold Company.

VAN GEEL LEGRAND BV (PAYS-BAS)

Van Geel Legrand BV est une société par actions simplifiée de droit néerlandais, dont le siège social est situé Van Salmstraat, 76, Boxtel 5281 RS. Legrand a acquis Van Geel en mars 2005. Van Geel Legrand BV a pour principale activité la fabrication et la commercialisation de chemins de câbles métalliques aux Pays-Bas et en Autriche. Van Geel Legrand BV est détenue à 100 % par Legrand France. Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil sont administrateurs de Van Geel Legrand BV.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE

5.1 - Présentation du Groupe

5.1.1 - Introduction

5.1.1.1 - PRESENTATION GENERALE

Legrand est l'un des principaux fabricants mondiaux de produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations utilisés dans les bâtiments tertiaires, résidentiels et industriels. Le Groupe est un spécialiste (*Pure Player*) en matière de conception, production et commercialisation d'une offre complète de produits et systèmes de contrôle et commande, cheminement de câbles, distribution d'énergie et "Voix-Données-Images" ("VDI"). Legrand commercialise ses produits sous des marques généralistes de renommée internationale, notamment *Legrand et Bticino*, ainsi que des marques locales ou spécialistes reconnues. Legrand dispose d'implantations commerciales et industrielles dans plus de 70 pays et commercialise une large gamme de produits, comprenant plus de 150 000 références, dans près de 180 pays. En 2007, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élevait à 4 128,8 millions d'euros, dont 75 % hors de France. En 2007, Legrand a réalisé près de 25 % de son chiffre d'affaires dans des pays émergents (Europe de l'Est, Turquie, Asie/Pacifique à l'exclusion de la Corée et de l'Australie, Amérique latine et Afrique-Moyen Orient) contre 23 % en 2006 et 19 % en 2005.

5.1.1.2 - HISTORIQUE

Fondé en 1926, Legrand France, anciennement dénommée Legrand SA, a été transformée en société anonyme en 1953. En 1970, les actions de Legrand France ont été admises aux négociations sur la bourse de Paris, aujourd'hui Euronext Paris, et ses titres sont restés cotés jusqu'à leur radiation le 2 octobre 2003 à la suite de l'acquisition de Legrand France par le Consortium (voir ci-dessous).

Le début de l'expansion de Legrand hors de la France vers les autres marchés européens et internationaux date des années 1960 et du début des années 1970 grâce à l'ouverture de filiales commerciales et de production et à l'acquisition d'entreprises locales. En 1989, Legrand a racheté Bticino, un important producteur italien d'appareillage électrique basse tension disposant d'un solide positionnement sur les marchés italien, mexicain, chilien, vénézuélien et thaïlandais. En 2000, Legrand a racheté Wiremold, le spécialiste américain du cheminement de câbles, également présent sur les marchés canadien, britannique et polonais, ainsi que plusieurs entreprises de taille moyenne implantées en Europe, aux États-Unis et au Brésil. Enfin, en 2005, 2006 et 2007, Legrand a réalisé quinze acquisitions localisées en Europe, aux États-Unis, en Chine, au Brésil, au Mexique, en Russie et en Australie. Depuis 1954, le Groupe a acquis plus de 120 sociétés.

Offre publique d'échange Schneider

En août 2001, Schneider Electric SA ("Schneider") a acquis environ 98 % du capital de Legrand France dans le cadre d'une offre publique d'échange. En octobre 2001, considérant que l'opération portait atteinte à la concurrence, la Commission européenne s'est opposée à l'acquisition de Legrand France par Schneider, obligeant Schneider à se retirer du capital de Legrand France.

Acquisition de Legrand France

Le 10 décembre 2002, un consortium d'investisseurs financiers dirigé par Wendel et KKR et comprenant d'autres investisseurs institutionnels ou privés (notamment les familles fondatrices de Legrand France, les familles Verspieren et Decoster et les cadres dirigeants) (le "Consortium") a acquis environ 98 % du capital social de Legrand France (encore dénommée lors de l'acquisition Legrand SA) auprès de Schneider (l'"Acquisition").

Le 2 octobre 2003, les actions de Legrand France ont été radiées de la cotation sur Euronext Paris à la suite de la réalisation d'une garantie de cours et d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Legrand France encore en circulation conformément à la réglementation française.

Restructuration de la dette

La Société a conclu le 10 janvier 2006 une convention de crédit d'un montant de 2,2 milliards d'euros (le "Contrat de Crédit 2006") afin (i) de refinancer en totalité un contrat de prêt syndiqué de 1,4 milliards d'euros conclu en décembre 2004, (ii) de refinancer le montant nominal total des obligations seniors à haut rendement (High Yield) émis en février 2003 (350 millions de dollars portant intérêt au taux de 10,5 % arrivant à échéance en 2013 et 277,5 millions d'euros portant intérêt au taux de 11,0 % arrivant à échéance en 2013), et (iii) de procéder au remboursement partiel de la partie du prêt d'actionnaires représenté par des obligations subordonnées correspondant au crédit vendeur

consenti par Schneider lors de l'acquisition de Legrand France et rendu exigible par le remboursement des obligations à haut rendement (High Yield). Enfin, le Contrat de Crédit 2006 devait également permettre de satisfaire aux besoins généraux de la Société et, le cas échéant, de réaliser des acquisitions.

Par ailleurs, dans le cadre de l'émission des obligations seniors à haut rendement (High Yield), Legrand s'était contractuellement engagé à respecter les obligations d'information des sociétés enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission (la "SEC") aussi longtemps que les obligations seniors à haut rendement seraient en circulation. Le 15 février 2006, Legrand a procédé au remboursement de la totalité de ses obligations seniors à haut rendement. En février 2006, après le remboursement, Legrand a déposé un Form 15 auprès de la SEC en vue de suspendre son obligation d'information auprès de la SEC et n'est dès lors plus tenue aux obligations en découlant.

Augmentation de capital de la Société par appel public à l'épargne

En avril 2006, Legrand, anciennement dénommée Legrand Holding et société mère de Legrand France depuis l'Acquisition, a procédé à l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions composant son capital social. À cette occasion, la Société a procédé à une augmentation de capital par appel public à l'épargne de 862,9 millions d'euros par émission de 43 689 298 actions. En outre, la Société a permis aux salariés du Groupe de participer à l'introduction en bourse de Legrand en souscrivant, à des conditions préférentielles, à une augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant de 36,4 millions d'euros (après prise en compte des frais de décote pour 9,1 millions d'euros) par émission de 2 303 439 actions.

Evolution de la structure du capital

Lors de l'introduction en bourse en avril 2006, le flottant représentait 20% du capital du Groupe. En novembre 2006, Goldman Sachs Capital Partners, Montagu Private Equity et WestLuxcon Holdings SA (filiale de West LB AG), actionnaires historiques de Legrand, ont cédé sur le marché un total d'environ 40 millions d'actions Legrand. À l'issue de cette opération, le flottant représentait 35 % du capital de la Société.

Les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 11.6.1 du présent document de référence pour l'actualisation des informations concernant le capital social de la Société.

5.1.2 - Le marché de Legrand et son positionnement

Legrand conçoit, fabrique et commercialise des produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations, sans étendre son activité à la production ou au transport d'énergie, à la production de sources d'éclairage et de câbles électriques. Sur la base des ventes réalisées à l'échelle mondiale par Legrand et ses concurrents pour des produits identiques ou comparables à ceux de Legrand (le "marché accessible"), Legrand évalue la taille du marché accessible à environ 60 milliards d'euros.

5.1.2.1 - UN MARCHÉ BENEFICIANT D'UNE CAPACITÉ DE RÉSISTANCE AUX CYCLES ÉCONOMIQUES

L'évolution du marché des produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations utilisés dans les secteurs du bâtiment dépend naturellement de la conjoncture économique. Ce marché offre une bonne résistance aux effets de cycles économiques en raison de sa diversité :

- le marché couvre tant la construction neuve que la rénovation de bâtiments, secteur toutefois moins sensible aux cycles que la construction neuve car nécessitant des investissements plus faibles et bénéficiant d'un flux d'activité récurrent (exigence d'une maintenance ou modernisation régulière) ;
- le marché se répartit en trois secteurs, selon les catégories de bâtiments et d'utilisateurs finaux : tertiaire, résidentiel et industriel, répondant chacun à une dynamique de croissance propre ;
- le marché se caractérise par une activité principalement de flux alimentée par une multitude de commandes de faible valeur contrairement aux industries plus dépendantes de grands projets privés ou publics. Le marché est donc principalement diffus et pérenne, moins sensible aux effets de cycle que ne le sont notamment les marchés de la haute et de la moyenne tension.

5.1.2.2 - UN MARCHÉ CARACTÉRISÉ PAR DE FORTES BARRIÈRES À L'ENTRÉE

Legrand considère que l'accès au marché par de nouveaux concurrents est rendu difficile par l'existence d'importantes barrières à l'entrée. À titre d'illustration, le marché n'a observé l'émergence d'aucun nouvel acteur de taille significative au cours des vingt dernières années. Ces barrières à l'entrée comprennent notamment :

- la nécessité de mettre à disposition une gamme étendue de produits et systèmes offrant de multiples fonctionnalités ;
- les différences de standards électriques nationaux, les normes et réglementations locales et les choix esthétiques, imposant aux nouveaux entrants un investissement initial élevé ; et
- la nécessité d'établir préalablement des relations privilégiées avec les nombreux intervenants du secteur, qu'il s'agisse des distributeurs locaux, des installateurs électriques, des prescripteurs ou des utilisateurs finaux.

5.1.2.3 - UN MARCHÉ OFFRANT UN IMPORTANT POTENTIEL DE CROISSANCE

Sous l'effet de plusieurs facteurs, le marché des produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations offre d'attrayantes perspectives de croissance.

- Innovation et montée en gamme

Le marché se caractérise par une demande régulière et grandissante de nouveaux produits et fonctionnalités. Il présente en particulier des opportunités importantes de croissance découlant d'une dynamique globale d'innovation permanente. À ce titre, l'attention constante de Legrand à l'innovation technologique lui offre la possibilité d'exploiter de façon optimale ces gisements de croissance.

Le marché de Legrand présente également à moyen terme un potentiel de croissance naturelle lié à l'intérêt grandissant pour les produits à forte valeur ajoutée, tant au plan des fonctionnalités (nouveau et facilité d'utilisation) que de l'esthétisme, appelé "montée en gamme". Par exemple, Legrand bénéficie de l'effet positif sur ses ventes du lancement commercial réussi de *Celiane* en France et de l'offre haut de gamme *Axolute* en Italie qui combinent appareillage, contrôle d'accès et automatismes résidentiels. A titre d'illustration, l'effet de montée en gamme a contribué à hauteur de 23 % à la croissance du chiffre d'affaires en France et en Italie en 2007.

De même, Legrand décèle un fort potentiel de croissance dans les systèmes intégrés et les produits à forte valeur ajoutée aux Etats-Unis (domotique, économie d'énergie, contrôle d'éclairage haut de gamme). Dans ce pays, les chiffres d'affaires combinés de OnQ, spécialiste du câblage structuré pour le logement, The Watt Stopper, n° 1 du contrôle d'éclairage à forte efficacité énergétique pour le secteur tertiaire et Vantage, n° 2 de la commande d'éclairage haut de gamme pour le secteur résidentiel ont progressé de 22 % en 2007 à taux de change constant.

- Pays émergents

Par ailleurs, dans des pays émergents comme le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique et la Russie, le développement constant des installations électriques et des réseaux d'informations génère une demande tant pour des produits d'entrée de gamme que pour des produits haut de gamme. Dans l'est de la Chine notamment, le marché des produits haut de gamme représente environ 30 % du marché total. Enfin, compte tenu du fait que près du quart de la population mondiale ne bénéficie pas encore de l'accès à un réseau électrique, Legrand considère que le marché présente à long terme un potentiel de croissance significatif au fur et à mesure que les infrastructures se développeront. En 2007, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents représente près de 25 % de l'activité totale du Groupe.

- L'efficacité énergétique

L'électricité représentant aujourd'hui 70 % de la consommation d'énergie dans les bâtiments (source : *2007 Building Energy Data Book*), Legrand observe sur l'ensemble de ses marchés une demande grandissante pour des produits et systèmes permettant de réduire les consommations d'énergie et leur impact sur l'environnement et d'améliorer la qualité de l'électricité.

Legrand répond à cette demande en proposant un ensemble de solutions dans les domaines du contrôle d'éclairage et de chauffage, du contrôle des volets roulants, des automatismes résidentiels, de la gestion des modes de veille, de la gestion des chauffe-eau ainsi que de l'amélioration et du contrôle de la qualité de l'électricité (inversion de source, compensation de l'énergie réactive, transformation de courant à forte efficacité énergétique, protection contre la foudre). Ainsi, la mise en place de détecteurs de présence dans une salle de classe permet de réduire la consommation d'énergie d'environ 52 % avec un retour sur investissement de moins d'un an.

Les ventes de solutions d'efficacité énergétique représentent environ 5 % du chiffre d'affaires total de Legrand en 2007, en progression de 27 % par rapport à 2006 à structure et taux de change constants.

5.1.2.4 - UN MARCHÉ FRAGMENTÉ

Le marché accessible demeure fortement fragmenté puisque environ 50 % du chiffre d'affaires mondial est réalisé par de petites et moyennes entreprises, souvent locales, dont la part de marché mondiale est généralement marginale. Avec une part du marché accessible mondial de l'ordre de 7 % en 2007, Legrand est à la fois l'un des leaders et l'acteur de référence du marché. La fragmentation du marché tient en partie aux différences de standards et de normes techniques applicables et aux habitudes des utilisateurs finaux dans chaque pays. Historiquement, les tentatives d'harmonisation des normes pour rendre les produits utilisables à très large échelle ont échoué, même au sein de l'Union Européenne, en raison notamment de l'importance des investissements nécessaires au remplacement des réseaux électriques existants pour une valeur ajoutée limitée. En conséquence, une part significative du marché des produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations reste traditionnellement détenue par des fabricants locaux de taille modeste, dont l'acquisition éventuelle peut représenter une opportunité de croissance.

5.1.2.5 - UN MARCHÉ MARQUÉ PAR UNE ÉVOLUTION FAVORABLE DES PRIX

Le marché est globalement caractérisé par une absence relative de banalisation de l'offre. Les installateurs électriques, prescripteurs ou utilisateurs finaux attachent une attention particulière aux caractéristiques techniques des produits sans nécessairement considérer le prix comme l'élément déterminant. Ainsi, par exemple, les installateurs électriques tendent à privilégier les produits assurant une mise en œuvre efficace (qualité, fiabilité, facilité et rapidité d'installation, compatibilité avec des produits connexes, disponibilité du produit sur le long terme, assistance commerciale et technique, sécurité) et offrant les qualités attendues par l'utilisateur final (fonctionnalité, esthétique et facilité d'usage).

Ainsi, selon une étude réalisée par Sonepar, le prix ne figurerait qu'au septième rang des priorités des installateurs électriques, derrière la qualité, les délais de livraison, la disponibilité, la réponse aux demandes dans les délais, la documentation relative aux produits et la facilité d'installation.

Alors que certaines industries déflationnistes voient le prix des produits s'éroder, le marché de Legrand montre une tendance générale différente. Globalement, la chaîne économique de production et de distribution des produits du Groupe bénéficie d'une capacité établie à

augmenter régulièrement ses prix de vente sur longue période. De plus, la sensibilité des utilisateurs finaux au prix des produits est atténuée par le fait que l'installation électrique représente généralement (à l'exception des câbles et du coût de la main-d'œuvre), dans un projet moyen de construction neuve tertiaire ou résidentielle, environ 5 % du coût total du projet. De façon historique, les prix de vente de Legrand ont augmenté en moyenne de 1,7 % par an sur l'ensemble de ses marchés entre 1992 et 2007. En outre, Legrand dispose d'une certaine maîtrise de sa tarification soutenue par sa forte position commerciale et sa capacité d'innovation régulière.

5.1.3 - Concurrents

Legrand dispose de positions de marché établies en France, en Italie et dans de nombreux autres pays européens, ainsi qu'en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie. Les principaux concurrents directs de Legrand sont notamment :

- des sociétés spécialisées intervenant essentiellement au niveau national ou régional telles que Deltadore en France, Hager Tehalit en Allemagne et en France, Gewiss et Vimar en Italie, Niko en Belgique, Jung en Allemagne, Simon en Espagne, Leviton, Panduit, Thomas & Betts, Hubbell et Cooper Industries aux États-Unis et au Canada ; et
- les divisions de grandes sociétés multinationales qui concurrencent Legrand sur de nombreux marchés nationaux, mais sur une partie seulement des produits offerts par Legrand, tels que Schneider Electric, ABB, Siemens, General Electric, Matsushita Group, Eaton et Honeywell International.

5.1.4 - Atouts concurrentiels

Outre le profil attractif de son marché, Legrand considère que ses principaux atouts concurrentiels sont les suivants :

5.1.4.1 - UN SPECIALISTE (*PURE PLAYER*) MONDIAL

À la différence des grandes sociétés multinationales concurrentes, Legrand se concentre sur le développement, la production et la commercialisation d'une gamme complète de produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations. Cette spécialisation dans son domaine d'activité, sans diversification, a permis à Legrand d'acquérir une expertise technique et commerciale spécifique couvrant l'ensemble de son secteur d'activité.

Cette spécialisation est conduite à l'échelle mondiale et assurée par la présence du Groupe dans plus de 70 pays au travers de filiales, succursales ou bureaux de représentation ainsi que par une commercialisation de ses produits dans près de 180 pays. Le chiffre d'affaires réalisé hors de France s'élève ainsi à 75 % du total des ventes en 2007. En particulier, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents représente près de 25 % de l'activité totale du Groupe en 2007.

Tirant parti de sa forte présence locale, Legrand a établi des relations commerciales privilégiées et pérennes avec des distributeurs locaux et des installateurs électriques clés, ainsi qu'avec des prescripteurs qui lui apportent une bonne connaissance de l'évolution des tendances et de la demande du marché.

5.1.4.2 - UN LEADER BENEFICIAIRE DE PARTS DE MARCHÉ DE PREMIER PLAN

Legrand considère être le leader mondial dans le segment de l'appareillage électrique avec une part de marché d'environ 19 % en 2007 et 2006. Sur le segment du cheminement de câbles, Legrand estime également être le leader mondial avec une part de marché d'environ 15 % en 2007 et 2006.

Plus globalement, Legrand bénéficie également de positions de leader pour un ou plusieurs produits dans plusieurs pays clés (cheminement de câbles en France et aux États-Unis, appareillage électrique en France, en Italie, en Russie, au Brésil, au Mexique et en Chine, blocs d'éclairage de sécurité en Espagne, protection modulaire en Pologne, en Russie, au Brésil et en Inde, par exemple). Le total des ventes des produits de Legrand bénéficiant d'une position de leader sur leurs marchés respectifs représente environ 47 % du chiffre d'affaires de la Société. La somme des chiffres d'affaires des pays dans lesquels Legrand bénéficie au moins d'un leadership représente environ 86 % du chiffre d'affaires du Groupe. Legrand considère que ce positionnement concurrentiel de premier plan en fait la référence des clients distributeurs, des installateurs électriques, des prescripteurs et des utilisateurs finaux et renforce la demande de ses produits, tout en contribuant à assurer la stabilité de ses marges.

5.1.4.3 - UNE STRUCTURE MULTIPOLAIRE ET UN POSITIONNEMENT EQUILIBRE RESISTANT AUX CYCLES

Legrand considère que son exposition aux cycles économiques est atténuée par trois facteurs importants :

- environ 60 % du chiffre d'affaires de Legrand en 2007 a été réalisé sur le marché de la rénovation, moins sensible aux cycles économiques que le marché de la construction qui a représenté environ 40 % du chiffre d'affaires en 2007 ;
- Legrand opère sur trois marchés aux dynamiques distinctes : le marché tertiaire (46 % du chiffre d'affaires en 2007), le marché résidentiel (42 % du chiffre d'affaires en 2007) et le marché industriel (12 % du chiffre d'affaires en 2007) ; et

- une présence géographique fortement diversifiée limite la dépendance du Groupe à la performance particulière d'un ou plusieurs pays. Legrand devient ainsi un groupe multipolaire caractérisé par l'émergence de pôles de développement de taille significative comme le Mexique, le Brésil, le Chili, la Chine, l'Inde, la Russie, la Pologne, la Turquie, l'Espagne ou la Grèce qui contribuent de plus en plus à la performance totale du Groupe. Ainsi ces dix pays ont représenté à eux seuls 20 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2007 contre 15 % en 2002. Plus généralement Legrand s'est fortement développé dans les zones Reste de l'Europe et Reste du monde où le Groupe a réalisé 43 % des ventes en 2007 contre 33 % en 2002.

5.1.4.4 - UNE EXPERTISE TECHNOLOGIQUE AVEREE

Legrand bénéficie d'un historique reconnu d'innovation et de développement de nouveaux produits ainsi que d'amélioration des fonctionnalités et de la fiabilité de ses produits. Par ailleurs, Legrand élargit régulièrement sa gamme à des produits à plus forte valeur ajoutée avec notamment l'utilisation de matériaux comme le cuir, le bois, l'acier ainsi qu'à des solutions nouvelles à fort contenu technologique, comme par exemple la prise media universelle, la première borne murale wi-fi intégrée à une gamme d'appareillage électrique, le disjoncteur à réarmement automatique et les offres domotiques *In One By Legrand*, *My Home*, *Lubnet*, et *Miro*, qui gèrent simultanément l'éclairage, la sécurité, le chauffage et la diffusion sonore de façon simple et ergonomique dans les bâtiments résidentiels. Le Groupe a par ailleurs développé une expertise particulière en termes de réduction des consommations d'énergie avec notamment les systèmes développés par The Watt Stopper (détecteurs de présence, détecteurs de mouvement, gestion de l'éclairage dans le tertiaire).

Legrand a développé un savoir-faire important en matière d'intégration de technologies innovantes dans son offre de produits et de solutions. Cette compétence constitue pour le Groupe un facteur de croissance des ventes en permettant aux utilisateurs finaux de toujours bénéficier du choix technologique le plus large possible.

5.1.4.5 - UN PORTEFEUILLE DE MARQUES DE QUALITE OFFRANT UNE GAMME COMPLETE DE PRODUITS ET SYSTEMES

Avec des marques généralistes de notoriété mondiale telles que *Legrand* et *Bticino* et un portefeuille étendu de 34 marques locales ou spécialistes à forte notoriété, le Groupe estime offrir une gamme de produits à laquelle les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux associent une image de grande qualité et à laquelle ils restent fidèles. En particulier, Legrand estime que les installateurs électriques et les prescripteurs, qui sont les moteurs principaux de la demande, font confiance depuis de nombreuses années aux marques, produits et systèmes du Groupe pour leur sécurité, leur fiabilité et leur facilité d'installation et d'utilisation.

Legrand estime que ses catalogues, qui comprennent plus de 150 000 références réparties en environ 80 familles de produits, sont parmi les plus riches du marché. En outre, Legrand considère être le seul acteur à disposer d'une offre de produits d'appareillage électrique conformes à la plupart des standards internationaux et répondant aux attentes des installateurs électriques et des utilisateurs finaux, notamment par leur faculté d'intégration en systèmes.

Le portefeuille de marques de Legrand est continuellement exploité auprès du marché par une stratégie permanente de "*push and pull*" visant à proposer l'offre Legrand auprès des distributeurs et à en susciter la demande auprès des installateurs électriques, des prescripteurs et des utilisateurs finaux.

5.1.4.6 - UNE EXPERIENCE RECONNUE DE CROISSANCE PAR ACQUISITIONS CIBLEES

Dans un contexte de marché fragmenté sur lequel Legrand opère, le Groupe a, par le passé, démontré sa capacité à identifier et réaliser des acquisitions de petites et moyennes entreprises, généralement leader sur leurs marchés locaux et disposant d'une forte notoriété, répondant à des critères de complémentarité technologique, géographique, de marché ou de produits. En outre, historiquement Legrand a exploité avec succès les synergies commerciales (complémentarité des catalogues, des produits et des réseaux commerciaux) ou de coûts permettant ainsi d'améliorer la rentabilité des sociétés acquises dont la marge opérationnelle est en général initialement inférieure à celle du Groupe.

Depuis 1954, Legrand a ainsi acquis et intégré dans son périmètre au niveau mondial plus de 120 sociétés, la croissance par acquisitions ciblées et autofinancées faisant de manière récurrente partie de son modèle de développement. En trois ans, 15 acquisitions d'entreprises dont les chiffres d'affaires annuels étaient compris entre 10 et 100 millions d'euros ont été réalisées représentant un total de chiffre d'affaires acquis de plus d'un demi-milliard d'euros.

Legrand entend poursuivre chaque année sa politique de croissance externe tout en maintenant une approche financière disciplinée, fondée sur une analyse multicritères. Legrand utilise notamment une grille d'analyse permettant de s'assurer que chaque acquisition :

- augmente ses parts de marché locales,
- élargit sa gamme de produits et son portefeuille de technologies,
- renforce sa présence sur des marchés à fort potentiel de croissance, et
- est réalisée en conformité avec ses critères financiers (principalement un prix d'acquisition correspondant en moyenne à des multiples de valorisation inférieurs ou égaux à ceux appliqués à Legrand et aux sociétés du même secteur comparables en termes de positionnement de marché et de potentiel de croissance ; en outre le Groupe n'intègre dans son analyse que des montants de synergies réalisables à court terme et ne portant, sauf exception justifiée, que sur les coûts opérationnels) ;

L'équipe dirigeante de Legrand, qui dispose d'une très bonne connaissance des acteurs locaux, a développé des relations étroites avec les acteurs du marché et entretient des contacts réguliers avec les sociétés identifiées comme cibles potentielles. Une cellule de *corporate development* dédiée est responsable du suivi de l'ensemble du processus d'acquisition et est en particulier en charge de coordonner l'action des différentes équipes du Groupe pouvant être impliquées dans une opération de rachat.

La capacité de Legrand à générer des *cash flows* élevés représentant environ 10 % du chiffre d'affaires permet au Groupe d'autofinancer ses acquisitions dans un processus vertueux et récurrent de création de valeur.

Pour 2008, le Groupe a d'ores et déjà annoncé l'acquisition de PW Industries, spécialiste nord-américain du cheminement de câbles sous plafond destiné aux secteurs tertiaire et industriel. PW Industries a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires d'environ 32 millions de dollars (voir paragraphe 4.2.2 du présent document de référence).

5.1.4.7 - DES DIRIGEANTS ET UN ENCADREMENT EXPERIMENTES ET MOTIVES

La plupart des membres de l'équipe dirigeante du Groupe ont, en moyenne, une vingtaine d'années d'expérience dans l'industrie des installations électriques basse tension. Par ailleurs, les principaux cadres du Groupe (environ 200 personnes) détiennent une participation, directe ou indirecte et souscrite ou à souscrire, d'environ 5 % du capital de la Société et ont, en conséquence, une forte incitation à créer de la valeur pour les actionnaires.

Leur expérience et leur implication dans la Société ont permis de créer et de maintenir une culture d'entreprise unique qui inspire et récompense le talent et l'initiative. Sous l'influence de l'équipe dirigeante, Legrand a enregistré une croissance organique soutenue et une performance financière élevée et a également réalisé de nombreuses acquisitions ciblées.

Le Groupe a également mis en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions dans le but de motiver et de fidéliser plus largement son encadrement (voir paragraphes 9.2 et 9.3 du présent document de référence).

5.1.4.8 - UN MODELE ECONOMIQUE EFFICACE DE CROISSANCE RENTABLE

Fort de ses atouts, Legrand a développé un modèle économique efficace de croissance rentable :

- *croissance organique.* Avec un taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires d'environ 5 % par an entre 1988 et 2007 ainsi qu'un taux moyen de croissance totale du chiffre d'affaires d'environ 9 % par an sur la même période, les performances de Legrand ont été particulièrement satisfaisantes ;
- *croissance externe.* En complément de sa croissance organique, Legrand a démontré une capacité à croître de façon récurrente par acquisitions ciblées, autofinancées et créatrices de valeur. La Société estime qu'environ la moitié de sa croissance entre 1988 et 2007 provient d'acquisitions et entend continuer à se développer chaque année par croissance externe ;
- *rentabilité élevée.* Legrand a historiquement maintenu des marges opérationnelles parmi les plus élevées de son secteur. À titre d'exemple, entre 1988 et 2007, le résultat opérationnel ajusté rapporté au chiffre d'affaires a représenté en moyenne 15 % ;
- *forte génération de cash flow.* Historiquement, Legrand a fait preuve d'une capacité à générer un *cash flow* élevé et régulier, qui lui a permis de bénéficier d'une flexibilité financière et opérationnelle significative pour soutenir le développement de son activité. Pour la quatrième année consécutive le *cash flow* libre représente sensiblement plus de 10 % du chiffre d'affaires - contre 6 % historiquement - traduisant bien l'amélioration structurelle de la capacité de Legrand à générer de façon récurrente un niveau de *cash flow* libre très significatif.

5.1.5 - Stratégie

La stratégie de Legrand consiste à accélérer sa croissance notamment par le biais d'acquisitions ciblées et autofinancées et augmenter sa génération de *cash flow*, tout en maintenant ou en améliorant le niveau actuel des marges.

5.1.5.1 - ACCELERER LA CROISSANCE

Afin d'accélérer et consolider sa croissance, Legrand entend :

- *étendre la couverture et améliorer sa performance commerciale.* La relation de Legrand avec les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux constitue une priorité stratégique du Groupe. Legrand dispose de plus de 70 showrooms et de 10 centres de formation, dont Innoval à Limoges qui a accueilli plus de 60 000 visiteurs dont 10 000 clients en formation depuis sa création en 1999. Parallèlement, Legrand étend la couverture commerciale de ses marchés en privilégiant les domaines offrant de forts potentiels de croissance à long terme, tels que les pays émergents, les produits Voix-Données-Images, la domotique ou l'efficacité énergétique. En conséquence les effectifs commerciaux et marketing représentaient plus de 18 % des effectifs totaux du Groupe en 2007 contre 13,5 % en 2002.
- *se concentrer sur les marchés à fort potentiel de croissance.* Les efforts commerciaux et marketing de Legrand sont concentrés sur les segments de marché qui offrent le plus fort potentiel de croissance, en particulier, l'efficacité énergétique, les programmes d'appareillage haut de gamme ou encore les applications tertiaires et industrielles comme la protection de puissance, le contrôle d'éclairage, les réseaux Voix-Données-Images et le cheminement de câbles en fil pour lesquelles Legrand a enregistré une croissance à deux chiffres des ventes en 2007 à structure et taux de change constants. En particulier, une équipe dédiée (IKAP : International Key Accounts and Projects) aux grands projets internationaux tertiaires et industriels (hôtels, hôpitaux, usines, aéroports, bureaux) accompagne les clients, de la définition de leurs besoins à la proposition de solutions clés en main.
- *accroître sa présence géographique.* Legrand souhaite continuer à étendre sa présence géographique dans les pays à fort potentiel de croissance pour accélérer son développement international. Le Groupe a ainsi créé plus de 20 filiales ou établissements depuis 2001 et se concentre notamment sur les pays émergents d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et d'Asie. Le chiffre d'affaires réalisé dans les

pays émergents qui représente près de 25 % de l'activité totale du Groupe en 2007 contre 17 % en 2002, a progressé de près de 18 % à structure et taux de change constants en 2007. 40% des effectifs commerciaux et marketing Groupe sont affectés aux marchés émergents.

- *innover en augmentant le nombre de projets de recherche et développement pour élargir et renouveler ses gammes de produits.* Afin d'alimenter la demande du marché pour ses produits, Legrand entend lancer régulièrement des gammes de produits renouvelées proposant de nouvelles fonctionnalités et à plus forte valeur ajoutée. À cet égard, un nombre croissant de projets de recherche et développement sont lancés et Legrand investit chaque année de 4 à 5 % de son chiffre d'affaires en recherche et développement. Legrand concentre ses efforts en matière de recherche et développement sur des produits à plus forte valeur ajoutée technique, tels que la domotique, le contrôle d'éclairage tertiaire, les produits VDI et le développement de solutions pouvant être intégrées en systèmes. Par ailleurs, le Groupe privilégie la conception de produits partageant une même plateforme, permettant ainsi de rationaliser la production des composants et de réduire les coûts de production. D'autre part, Legrand anticipe le déploiement à l'international de ses produits dès leur conception. Ainsi, l'offre d'appareillage Axolute, initialement lancée sur le marché Italie en septembre 2005, est vendue dans plus de 45 pays en 2007. En 2007, plus de 50 nouvelles gammes de produits ont été mises sur le marché, couvrant les différents domaines d'activités du Groupe et accordant une large place aux produits haut de gamme et aux solutions intégrées parmi lesquels :
 - Pour le contrôle et commande : les programmes Céliane, Mosaic et Batibox en France, les gammes Mallia en Asie et au Moyen Orient, Signature aux Etats-Unis, Zunis en Corée du Sud et une nouvelle offre de gestion optimisée d'éclairage de sécurité aux Etats-Unis permettant de réduire les consommations d'énergie.
 - Pour la distribution d'énergie : le système de répartition optimisée XL Part au Portugal, l'offre de disjoncteur à réarmement automatique Stop & Go en France, en Italie et en Espagne, l'offre de disjoncteurs boîtier moulé DRX en Inde et en Amérique Latine.
 - Pour le cheminement de câbles : l'offre de boîtes de sol Mosaic en France, l'offre Datamatix en Espagne, la gamme de boîtes de sol résidentielle WMFB et l'offre de connexion modulaire Walkerflex aux Etats-Unis.
 - Pour les voix-données-images : la nouvelle gamme d'armoire Mighty Mo, l'offre 10 gigas Clarity, une offre de panneaux de brassage haute densité (catégories 5 et 6) et une nouvelle offre de connexion en fibre optique.
- *accélérer sa croissance par des acquisitions ciblées et récurrentes.* Legrand entend continuer à procéder chaque année à des acquisitions ciblées afin d'accélérer sa croissance. En raison de la nature fragmentée du marché sur lequel Legrand opère, le Groupe continuera de privilégier l'acquisition de petites et moyennes entreprises. En outre, l'équipe dirigeante de Legrand, qui dispose d'une très bonne connaissance des acteurs locaux, a développé des relations étroites avec les acteurs du marché et entretient des contacts réguliers avec les sociétés identifiées comme cibles potentielles.

Legrand continuera d'analyser les opportunités de croissance externe à travers un processus rigoureux permettant de s'assurer que chaque acquisition :

- augmente ses parts de marché locales,
- élargit sa gamme de produits et son portefeuille de technologies,
- renforce sa présence sur des marchés à fort potentiel de croissance,
- est réalisée en conformité avec ses critères financiers (principalement un prix d'acquisition correspondant en moyenne à des multiples de valorisation inférieurs ou égaux à ceux appliqués à Legrand et aux sociétés du même secteur comparables en termes de positionnement de marché et de potentiel de croissance).
- *développer les services à la clientèle à forte valeur ajoutée.* Legrand cherche également à exploiter de façon optimale ses marques en élargissant son offre de services à la clientèle. Ainsi, Legrand développe un certain nombre de services à valeur ajoutée tels que des centres d'appel pour les particuliers, les distributeurs et les installateurs électriques en France ainsi que des programmes de formation des clients distributeurs et des installateurs électriques visant à les familiariser avec les offres de nouveaux produits en particulier ceux à fort contenu technologique, à accroître leur expertise et à présenter les méthodes d'installation. Par ailleurs, des guides techniques détaillés et pratiques relatifs aux produits sont également disponibles, notamment par l'intermédiaire de sites Internet et de logiciels spécialisés.

5.1.5.2 - OPTIMISER LA STRUCTURE DE COÛTS POUR AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET LA FLEXIBILITÉ

Afin d'améliorer sa productivité et la flexibilité de sa structure de coûts, Legrand entend poursuivre les initiatives opérationnelles mises en œuvre ces dernières années. En particulier, en s'appuyant sur l'organisation de ses activités de production et de développement de produits en quatre divisions industrielles, le Groupe cherche à accélérer la spécialisation de ses sites de production, le transfert de certaines activités vers des sites ou des pays à moindres coûts, le recours à la sous-traitance et la réalisation d'économies d'échelle. Cette stratégie a notamment permis d'augmenter la part des effectifs de production situés dans les pays à bas coûts de 31 % de l'effectif total de production en 2002 à 54 % en 2007 (y compris les effectifs de Kontaktor, Macse, TCL Wuxi et Alpes Technologies) ramenant ainsi les frais de personnel de production de 16,1 % du chiffre d'affaires en 2002 à 10,8 % en 2007. Ces initiatives ont également permis au Groupe d'améliorer la flexibilité de sa structure de coûts en augmentant la part variable de ses coûts opérationnels qui représentait en 2007 sensiblement plus de la moitié des charges opérationnelles totales.

Poursuivant les initiatives de centralisation, de standardisation et d'internationalisation de sa fonction achats, lancées en 2003, Legrand entend continuer à optimiser le coût de ses approvisionnements.

La poursuite de l'ensemble de ces initiatives a permis de réduire les frais de production exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires de 20,4 % en 2006 à 19,5 % en 2007, contribuant ainsi à l'amélioration de la marge opérationnelle.

5.1.5.3 - AUGMENTER LA GENERATION DE SON CASH FLOW ET OPTIMISER LES CAPITAUX EMPLOYES

En associant la croissance soutenue de son chiffre d'affaires, la réduction de ses coûts, l'optimisation de ses investissements et la maîtrise de son besoin en fonds de roulement, Legrand a structurellement amélioré sa capacité à générer des *cash flows*.

Grâce à l'application systématique à tout projet d'investissement d'une approche "make or buy", du transfert de certaines productions vers des pays à faible intensité capitalistique et par la réduction des besoins d'investissement en raison de la spécialisation des sites de production, le ratio d'investissement rapporté au chiffre d'affaires a atteint 4 % au cours des cinq dernières années contre 9 % entre 1990 et 2001. Legrand considère que l'évolution de son modèle économique et l'amélioration de sa structure opérationnelle devraient lui permettre de maintenir ce ratio à un niveau normalisé ne dépassant pas 4 % à 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Par ailleurs, après avoir diminué son ratio de besoin en fonds de roulement rapporté au chiffre d'affaires d'une moyenne de 21 % entre 1990 et 2001 à une moyenne de 13 % entre 2002 et 2007, Legrand entend poursuivre une gestion attentive de son besoin en fonds de roulement afin de le maintenir entre 12 et 13 % du chiffre d'affaires.

Historiquement, Legrand a fait preuve d'une capacité à générer un *cash flow* élevé et régulier, qui lui a permis de bénéficier d'une flexibilité financière et opérationnelle significative pour soutenir le développement de son activité notamment par croissance externe. Entre 2002 et 2007 le *cash flow* libre a représenté 71 % du résultat opérationnel ajusté et sensiblement plus de 10 % du chiffre d'affaires – contre respectivement 39 % et 6 % entre 1990 et 2001 - traduisant bien l'amélioration structurelle de la capacité de Legrand à convertir son résultat opérationnel ajusté en *cash* et à générer de façon récurrente un niveau de *cash flow* libre très significatif.

5.1.6 - Structure opérationnelle

Legrand dispose de sites et filiales de fabrication et de commercialisation dans plus de 70 pays et commercialise ses produits dans près de 180 pays différents. À la fin de l'année 2001, Legrand a pris un certain nombre d'initiatives opérationnelles et organisationnelles destinées à accélérer la croissance, améliorer les marges et optimiser les capitaux employés. Au terme de cette réorganisation, Legrand déploie son activité autour de deux pôles aux responsabilités bien distinctes : ses activités commerciales et de marketing (le *Front Office*), d'une part, et ses activités de production, d'achat, de logistique et d'administration générale (le *Back Office*), d'autre part.

- Le *Back Office*, organisé sur une base centralisée, comprend les départements consacrés à la fabrication des produits, à la recherche et développement, aux achats, à la logistique et à l'administration générale. La part du *Back Office* consacrée à la fabrication des produits et à la recherche et développement est organisée en quatre divisions industrielles qui ont pour objectif l'optimisation de la production industrielle, le développement de nouveaux produits par le biais d'une intensification des efforts de recherche et développement, la réduction des coûts et l'optimisation des capitaux employés à un niveau global. Les responsables des différentes divisions industrielles, ainsi que le responsable de chacun des principaux départements fonctionnels rendent compte directement au Directeur général de Legrand. Cette structure opérationnelle a permis la rationalisation des activités de production et plus généralement de réduire les coûts au niveau des départements du *Back Office*. Les économies ainsi réalisées ont été principalement consacrées au développement des activités du *Front Office*. Legrand a l'intention de continuer d'investir dans les activités de *Front Office* une part importante des économies réalisées au niveau du *Back Office* afin d'alimenter une croissance organique forte tout en maintenant un haut niveau de rentabilité.
- Le *Front Office* regroupe le marketing stratégique ainsi que les fonctions relatives à la relation avec les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux. Celles-ci sont organisées sur une base décentralisée et dirigées par les responsables locaux avec pour objectifs de développer les ventes, d'accroître la rentabilité commerciale et de réduire les besoins en fonds de roulement par pays.

5.1.6.1 - BACK OFFICE

Le *Back Office*, organisé de manière centralisée au niveau du Groupe, a pour vocation de développer de nouveaux produits, de réduire les coûts et d'optimiser les capitaux employés. Le *Back Office* assure la gestion de la production, de la recherche et développement, des achats, de la logistique et de l'administration générale.

5.1.6.1.1 - Production

En raison de la relation étroite entre la production et la technologie utilisée, Legrand a réorganisé en 2001 ses activités de production et de développement de produits en cinq divisions industrielles qui regroupent l'expertise de production spécifique aux processus industriels de fabrication de ses produits.

Afin de tenir compte de l'évolution de ses marchés et des opportunités de croissance qui se présentent notamment dans les domaines tertiaire et industriel, Legrand a décidé en 2007 d'aligner cette organisation sur la structure de ses marchés et de désormais s'appuyer sur une organisation industrielle regroupée en quatre divisions :

- la Division Appareillage et Systèmes Résidentiels qui a pour objectif d'accélérer le développement d'offres combinant des fonctions de confort, de sécurité et de communication, et apportant une dimension esthétique forte aux produits ;

- la Division Distribution d'énergie et Applications Industrielles ayant pour vocation de développer un portefeuille de produits et systèmes plus large pour mieux répondre aux besoins tertiaires et industriels ;
- la Division Gestion du bâtiment pour accélérer le développement d'une offre dédiée aux bâtiments tertiaires (gestion de l'éclairage, Voix-Données-Images, sécurité et économie d'énergie) ;
- la Division Cheminement de câbles dédiée au développement et à la production de l'ensemble des dispositifs permettant la distribution sécurisée de l'électricité et de l'information dans les bâtiments.

Chaque division industrielle est en charge, en ce qui la concerne :

- du développement de nouveaux produits ;
- de la définition et de la mise en œuvre de son projet industriel ;
- de l'accroissement de sa rentabilité industrielle ; et
- de la réduction des capitaux employés.

Plus spécifiquement, les divisions industrielles ont pour objectif permanent l'augmentation de leur rentabilité industrielle et la réduction des capitaux employés en :

- rationalisant et optimisant les sites industriels ;
- spécialisant les sites par ligne de produits ou par technologie pour atteindre une taille critique. Ces sites spécialisés permettent de centraliser le savoir-faire et constituent une référence pour le reste du Groupe en fonction de leur processus industriel spécifique ;
- appliquant de manière systématique à tout nouveau projet une approche "make or buy" afin de décider entre l'investissement dans de nouveaux actifs de production ou le recours à la sous-traitance ;
- réalisant des chantiers de "lean manufacturing" visant à optimiser la productivité et les capitaux employés ; et
- transférant la production à d'autres unités du Groupe dont les coûts de production sont plus faibles. En 2007, 54 % des effectifs de production sont localisés dans des pays à bas coûts contre 31 % en 2002.

Dans le cadre de la politique d'optimisation continue mise en œuvre par les divisions industrielles du Groupe, Legrand a procédé à la fermeture ou à la cession de 25 sites (notamment en Autriche, au Brésil, en Corée du Sud, en France, en Italie, au Maroc, au Mexique, aux Pays-Bas, au Pérou, au Royaume-Uni et aux États-Unis) au cours des cinq dernières années.

Les économies réalisées grâce à cette politique d'optimisation industrielle participent au financement :

- du renforcement des activités du *Front Office*, notamment de l'augmentation de la force de vente,
- des dépenses de conception et de lancement de nouveaux produits, et
- des acquisitions.

5.1.6.1.2 - Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement (hors amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et en prenant en compte les frais de développement capitalisés) représentent sur une base récurrente entre 4 % et 5 % du chiffre d'affaires. En particulier, les effectifs dédiés à la recherche et au développement ont augmenté de 19 % entre 2004 et 2007. Ainsi Legrand a lancé plus de 50 gammes de nouveaux produits pour la seule année 2007 et plus de 80 gammes de nouveaux produits entre 2005 et 2006 (voir paragraphe 5.1.5 du présent document de référence).

5.1.6.1.3 - Achats

Dans le cadre de sa réorganisation industrielle, Legrand a mis en place à partir de 2003 une politique d'achats davantage centralisée afin d'optimiser les achats et d'en réduire le coût. Désormais placée sous la responsabilité d'un responsable des achats, l'organisation des achats Groupe est caractérisée par :

- une structure adaptée à l'organisation globale de ses fournisseurs, permettant à Legrand de négocier avec ceux-ci à un niveau identique (local ou par zone géographique) et ainsi de réaliser des économies d'échelle ;
- une gestion des achats, sous la direction d'équipes constituées d'utilisateurs et d'acheteurs, destinée à optimiser la valeur des achats du Groupe par l'intégration du facteur prix dans les critères de choix d'approvisionnement ; et
- l'implication des acheteurs dans le processus de recherche et développement afin de réaliser des économies dès la conception des produits.

Par l'intermédiaire de cette nouvelle organisation, les achats sont optimisés grâce aux moyens suivants :

- globalisation des achats pour l'ensemble des divisions du Groupe ;
- achat des matières premières et composants dans des pays où les coûts sont moindres. Depuis 2003, Legrand a ouvert trois bureaux d'achats internationaux en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est qui lui permettent d'acheter des matières premières et composants dans des pays où les coûts sont moindres et, pour certains de ces matières premières et composants, d'approvisionner l'ensemble du Groupe à un niveau global ;
- adaptation de la consommation des matières premières et composants à la disponibilité de ceux-ci sur le marché ;
- optimisation continue des spécifications des matières premières et composants afin de répondre aux besoins réels de Legrand ;

- adaptation des processus industriels pour optimiser leur structure de coût ; et
- adaptation des pratiques de la Société, notamment en matière de gestion des transports (personnes et matériel), d'équipements, des bureaux et des systèmes informatiques, afin de minimiser les coûts tout en les maintenant en conformité avec les standards de qualité les plus élevés.

5.1.6.1.4 - Logistique et gestion des stocks

Le principal objectif de Legrand en matière de logistique est d'assurer une livraison des produits à ses clients distributeurs dans les délais prescrits en adaptant le volume et la nature des expéditions aux coûts de stockage, de préparation et de transport les plus faibles. Des initiatives récentes destinées à rationaliser la gestion des stocks ont permis à Legrand de réduire le ratio valeur des stocks rapporté au chiffre d'affaires consolidé d'un niveau historique de 17 % en moyenne entre 1990 et 2001 à 15 % en moyenne entre 2002 et 2007. À cette fin, Legrand a affiné et développé ses méthodes de gestion industrielle comme par exemple son système de gestion de production "juste-à-temps" (Kanban), qui gère les quantités de composants requises pour l'assemblage des produits, et son système de gestion de la production, dénommé Manufacturing Resources Planning 2, qui permet d'optimiser l'utilisation de toutes les capacités de fabrication.

Sur chaque marché dans lequel Legrand distribue ses produits, la Société dispose de systèmes logistiques, de gestion des stocks et de distribution adaptés aux conditions du marché local. Les filiales opérationnelles du Groupe prennent des commandes et expédient des produits provenant de leurs stocks propres. Ces stocks comprennent à la fois des produits fabriqués localement et des produits fabriqués dans d'autres pays. Legrand a mis en place des systèmes automatisés et informatisés pour la plupart de ses entrepôts. Les principaux entrepôts du Groupe, situés en France et en Italie et qui approvisionnent la plupart des pays dans lesquels Legrand est présent, sont équipés d'un système avancé de gestion de magasin, le Warehouse Management System (WMS). Ce système permet à Legrand de connaître précisément ses stocks et d'organiser la préparation des produits pour une livraison en temps réel. Ce système a permis à Legrand d'améliorer la qualité de ses livraisons en garantissant fiabilité et ponctualité.

Legrand dispose d'un outil de gestion de la distribution, de type Distribution Resources Planning (DRP), qui enregistre chaque nuit les stocks, les prévisions et les commandes clients locales pour planifier l'approvisionnement de 27 filiales au niveau mondial (situées en Algérie, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, à Dubaï, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Irlande, en Italie, au Kazakhstan, au Mexique, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en République Tchèque, en Roumanie, au Royaume-Uni, en Russie, à Singapour, en Slovaquie, en Suisse, en Ukraine et en Turquie) pour la marque Legrand et de 16 filiales au niveau mondial (situées en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Espagne, en France, au Kazakhstan, au Mexique, au Portugal, en Roumanie, au Royaume-Uni, en Russie, en Suisse, en Turquie) pour la marque Bticino. Aux États-Unis, les stocks sont gérés par l'intermédiaire du logiciel PKMS.

Legrand considère que son organisation logistique lui permet de garantir un service de grande qualité à ses clients distributeurs, aussi bien en termes de disponibilité, que de flexibilité, rapidité et adaptabilité.

5.1.6.2 - FRONT OFFICE

Le *Front Office* assure la relation avec les clients distributeurs de Legrand, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux. Dans chaque pays, les activités de *Front Office* sont placées sous la responsabilité d'un responsable local qui rend compte directement à la Direction générale du Groupe et qui a la charge :

- de la croissance des ventes ;
- de l'augmentation de la rentabilité commerciale ; et
- de la réduction des besoins en fonds de roulement grâce à une gestion efficace des stocks et des comptes clients.

Dans chaque pays, les filiales de Legrand bénéficient d'une large délégation dans la gestion de leur activité et de leur personnel. Les responsables locaux sont encouragés à conduire les activités locales selon une approche définie parfois par la formule "gérer la société comme s'il s'agissait de votre propre société". Cette approche permet à Legrand de motiver ses équipes et ses dirigeants locaux tout en accroissant sa réactivité aux besoins et aux évolutions des marchés locaux.

Les activités locales sont relayées par une équipe marketing au niveau du Groupe qui est responsable de la définition de la stratégie marketing du Groupe, de l'évolution de l'offre produits et d'actions spécifiques pour des marchés à fort potentiel de croissance, ainsi que du développement des programmes marketing pour les produits de Legrand.

Une initiative importante depuis le printemps 2006 est la mise en place d'une cellule *pricing* en charge d'ajuster nos prix de vente, par famille de produits voire par référence. Leur but est de compenser la hausse des coûts des matières premières et des composants par le *pricing power* de Legrand grâce à la capacité d'innovation et au leadership du Groupe.

Legrand a constitué une équipe Grands Comptes, dédiée au suivi de ses principaux clients internationaux mettant en œuvre des projets tertiaires de dimension mondiale, qui assure la commercialisation de l'ensemble de ses gammes de produits sur tous ses marchés géographiques.

Au cours des trois derniers exercices, Legrand a renforcé les activités du *Front Office* de manière significative soit par recrutement soit par acquisition. Pendant cette période, les effectifs du *Front Office* ont fortement augmenté pour atteindre 5 952 salariés, ce qui représente en 2007 plus de 18 % de l'effectif total moyen pondéré du Groupe contre 15 % en 2004. En particulier, Legrand a renforcé ses équipes dans les pays émergents en raison du potentiel de croissance important de ces marchés.

5.2 - Principales activités

5.2.1 - Informations financières par secteur géographique

Le reporting financier de Legrand est organisé en cinq zones géographiques. Les effectifs mentionnés sont des effectifs moyens.

Le lecteur est invité à se référer aux paragraphes 7.3.2.9 et 7.3.2.10 du présent document de référence pour le détail de l'évolution de l'activité par zone géographique au cours des trois dernières années.

5.2.1.1 - LA FRANCE

Les ventes réalisées en France représentaient 25 % du chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2007.

En France, Legrand commercialise ses produits principalement sous les marques *Legrand*, *Ortronics*, *Planet Wattohm*, *Arnould*, *Bticino*, *Cofrel*, *Sarlam*, *Cablofil*, *Zucchini* et *URA*. La présence de Legrand en France a récemment été renforcée par l'acquisition de la société Alpes Technologies.

En France, Legrand est implanté dans une quinzaine de sites principaux et emploie 8 546 personnes, dont environ 13 % au *Front Office* et 87 % au *Back Office* (voir paragraphes 5.1.6 et 5.2.7 du présent document de référence).

5.2.1.2 - L'ITALIE

L'Italie représentait, en 2007, 17 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En Italie, Legrand commercialise principalement ses produits sous les marques *Bticino*, *Legrand*, *Zucchini* et *Ortronics*.

En Italie, Legrand est implanté dans une dizaine de sites principaux et emploie 3 573 personnes, dont environ 16 % au *Front Office* et environ 84 % au *Back Office* (voir paragraphes 5.1.6 et 5.2.7 du présent document de référence).

5.2.1.3 - LE RESTE DE L'EUROPE

La zone Reste de l'Europe comprend principalement l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, la Hongrie et la Russie et représentait, en 2007, 22 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Dans la zone Reste de l'Europe, Legrand commercialise ses produits principalement sous les marques *Legrand*, *Ortronics*, *Bticino*, *Quintela*, *Tegui*, *Van Geel*, *Tenby* et *Baco*. La présence de Legrand dans la zone Reste de l'Europe a récemment été renforcée par l'acquisition de la société Kontaktor en Russie.

Dans cette zone, Legrand emploie 4 749 personnes, dont environ 28 % au *Front Office* et environ 72 % au *Back Office* (voir paragraphes 5.1.6 et 5.2.7 du présent document de référence).

5.2.1.4 - LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

Les États-Unis et le Canada représentaient, en 2007, 15 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Aux États-Unis et au Canada, Legrand commercialise ses produits sous les marques adossées à la marque Legrand telles que *Ortronics*, *Wiremold*, *Pass & Seymour*, *The Watt Stopper*, *OnQ*, *Cablofil*, *Vantage*. La présence de Legrand aux États-Unis a récemment été renforcée par l'acquisition de la société UStec.

Aux États-Unis et au Canada, Legrand est implanté dans une dizaine de sites principaux et emploie 2 706 personnes, dont environ 20 % au *Front Office* et environ 80 % au *Back Office* (voir paragraphes 5.1.6 et 5.2.7 du présent document de référence).

5.2.1.5 - LE RESTE DU MONDE

La zone Reste du Monde comprend principalement le Brésil, le Mexique, le Chili, le Costa Rica, le Venezuela, la Colombie, l'Inde, la Corée du Sud, l'Australie, l'Égypte et la Chine. Cette zone représentait 21 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2007.

Dans la zone Reste du Monde, Legrand commercialise ses produits sous les marques *Legrand*, *Bticino*, *Ortronics*, *Luminex Legrand*, *TCL Legrand*, *Shidean*, *Anam Legrand*, *Lorenzetti*, *Pial Legrand*, *Cemar*, *Tenby*, *HPM* et *Baco*. La présence de Legrand dans la zone Reste du Monde a récemment été renforcée par l'acquisition des sociétés *HPM* en Australie, *TCL Wuxi* en Chine et *Macse* au Mexique en 2007.

Dans la zone Reste du Monde, Legrand emploie 12 781 personnes, dont environ 19 % au *Front Office* et environ 81 % au *Back Office* (voir paragraphes 5.1.6 et 5.2.7 du présent document de référence).

5.2.2 - Produits

Les catalogues du Groupe proposent plus de 150 000 références, réparties en 80 familles de produits pouvant elles-mêmes être regroupées en quatre grands groupes :

- contrôle et commande de l'énergie électrique ;
- cheminement de câbles ;
- distribution d'énergie ; et
- Voix-Données-Images ("VDI").

Chaque groupe de produits est commercialisé sur les principaux marchés géographiques de Legrand. Les caractéristiques techniques et l'aspect des produits de Legrand diffèrent selon leur destination vers des bâtiments tertiaires, résidentiels ou industriels.

Legrand vend ses produits sous deux marques globales internationales clés, *Legrand* et *Bticino*, une marque internationale spécialisée VDI, *Ortronics*, et plusieurs marques locales de premier plan telles que *Wiremold*, *The Watt Stopper* et *Pass & Seymour* aux États-Unis, *TCL Legrand* et *Shidean* en Chine, *URA*, *Arnould et Cablofil* en France, *HPM* en Australie, ainsi que de nombreuses autres marques qui bénéficient d'une forte notoriété sur plusieurs marchés locaux.

Les produits et systèmes de commande et contrôle, de cheminement de câbles, de distribution d'énergie ainsi que VDI et produits associés représentent respectivement environ 43 %, 21 %, 24 % et 12 % du chiffre d'affaires de Legrand en 2007 (respectivement 44 %, 22 %, 23 % et 11 % du chiffre d'affaires en 2006). L'effet de montée en gamme a contribué à hauteur de 23 % à la croissance du chiffre d'affaires sur les gammes *Celiane* et *Axolute* en France et en Italie en 2007. En outre, Legrand a également connu une forte croissance de ses ventes de solutions industrielles et commerciales : ainsi le Groupe a augmenté les ventes de ses activités distribution de puissance, Voix-Données-Images pour le secteur tertiaire, cheminement de câbles en fil et contrôle de l'éclairage tertiaire de respectivement 17%, 13%, 19% et 24% à structure et taux de change constants en 2007.

5.2.2.1 - CONTROLE ET COMMANDE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Les produits et systèmes de contrôle et commande de l'énergie électrique permettent l'interface entre les utilisateurs finaux et leur installation électrique, leur assurant ainsi l'accès aux fonctions de confort, de sécurité et de communication dans leur résidence ou sur leur lieu de travail :

- les systèmes de confort recouvrent notamment la commande de l'éclairage, le contrôle de la température, la diffusion sonore ou la fermeture automatisée des volets. Ces produits vont des simples interrupteurs standards "marche arrêt" et prises murales aux thermostats, interrupteurs-variateurs, interrupteurs activés par détecteur de présence à infrarouge, interrupteurs horaires électromécaniques et électroniques et autres produits automatisés qui permettent aux utilisateurs finaux de contrôler les flux d'électricité et d'information ;
- les systèmes de sécurité regroupent notamment l'éclairage de secours, les alarmes intrusion, les alarmes incendie et le contrôle d'accès aux bâtiments. Dans le domaine de la sécurité, Legrand propose un grand nombre de produits tels que les systèmes d'alarme incendie et intrusion, les détecteurs de fumée, d'inondation, de chaleur et de mouvements ainsi que les blocs d'éclairage de sécurité pour les résidences, les bureaux et bâtiments commerciaux. Ces systèmes de sécurité sont conçus afin de permettre une mise en service rapide par les installateurs électriques et d'offrir un maximum de souplesse, de commodité et de sécurité aux utilisateurs finaux. Legrand propose également une gamme étendue de produits de communication tels que des portiers audio et vidéo et des sonneries électriques pour un usage résidentiel ;
- les systèmes de communication concernent notamment les réseaux vidéo, téléphonique et informatique. Dans le domaine de la communication, Legrand a développé un savoir-faire important en matière de systèmes de gestion "intelligente" de la maison connus sous le nom de "domotique" ou automatismes résidentiels. Tous les appareils ménagers et réseaux électriques du logement sont connectés, ce qui permet à l'utilisateur final de contrôler la sécurité, le confort et la consommation d'énergie sur place ou à distance. Ces systèmes permettent à Legrand de commercialiser une offre intégrée comprenant non seulement le serveur central mais également tous les chemins de câbles et les appareillages électriques accessoires.

En 2007, Legrand a lancé entre autres les offres d'appareillage *Celiane*, *Mosaic* et *Batibox* en France, *Mallia* en Asie et au Moyen-Orient, *Signature* aux États-Unis et *Zunis* en Corée du Sud. En 2006, Legrand a lancé entre autres les offres d'appareillage *Cariva* (en Europe de l'Est et en Turquie), *Valena* (en Pologne), *Vela* (en Amérique du Sud), *Plexo* (en France), *Galea Life* (en Espagne, en Grèce et en Europe de l'Est) ainsi que les offres de sécurité *Arcor2* et *Baas* (en France), l'offre d'automatismes résidentiels *InFusion*, les nouvelles gammes de détecteurs de présence *TWS* et l'offre de diffusion sonore *Ultimate Music Solution* (aux États-Unis).

Legrand conçoit des produits et des systèmes de contrôle et commande de l'énergie électrique depuis sa création et dispose d'une expérience unique qui le distingue de ses concurrents les plus importants dans ce domaine qui se concentrent principalement sur le marché de la distribution d'énergie. Legrand estime avoir une position de premier plan sur le marché mondial de la conception de produits de contrôle et commande de l'énergie électrique et considère être le leader mondial de l'appareillage électrique (principalement les interrupteurs et les prises de courant) avec une part de marché estimée à environ 19 % sur la base de son chiffre d'affaires en 2007. Il est un des seuls fabricants à offrir des appareillages électriques adaptés aux principaux standards électriques en vigueur dans le monde.

5.2.2.2 - CHEMINEMENT DE CABLES

Les chemins de câbles comprennent des moulures et des conduits, des mini-colonnes, des systèmes de routage de câbles, des boîtes de sol, des canalisations, des boîtiers de câbles électriques et divers dispositifs permettant une distribution sécurisée de l'électricité et de l'information dans les bâtiments. Ces équipements sont conçus pour prévenir tout contact accidentel entre les fils et câbles électriques et les autres équipements électriques ou mécaniques ou toute exposition de ces fils et câbles qui pourrait être dangereuse pour les utilisateurs finaux. Les chemins de câbles comprennent des produits variés conçus spécifiquement pour les besoins d'une industrie ou d'une activité particulière, tels que la gamme de plinthes et goulottes pour les hôpitaux.

En 2007, Legrand a lancé l'offre de boîtes de sol *Mosaic* en France, l'offre *Datamatix* en Espagne, la gamme de boîtes de sol résidentielle *WMFB* et l'offre de connexion modulaire *Walkerflex* aux Etats-Unis. En 2006, Legrand a notamment lancé l'offre *4000 Designer Series* de goulottes métalliques (aux États-Unis) et l'offre de connecteurs rapides courants forts et faibles pour les bâtiments commerciaux (en France).

Legrand estime être le leader mondial sur le marché du cheminement de câbles, avec une part de marché estimée sur le marché accessible à environ 15 %, sur la base du chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2007.

5.2.2.3 - DISTRIBUTION D'ENERGIE

Les produits de distribution d'énergie comprennent des disjoncteurs, des tableaux de distribution, des boîtiers de protection pour les bâtiments tertiaires, résidentiels et industriels, des disjoncteurs différentiels et différents autres composants visant à protéger les utilisateurs, les appareils et les installations électriques contre les déperditions de courant, les risques d'électrocution et les surtensions jusqu'à 4 000 ampères.

Sur le marché des disjoncteurs, Legrand développe sans cesse sa gamme de produits et sa position sur le marché en proposant des disjoncteurs dont les performances électriques (performance technique et régulation électronique) et l'installation (facilité d'utilisation et facilité d'installation) ont été améliorées. Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation d'une même plateforme produits à plusieurs marchés, Legrand a élargi la conformité aux standards français et italiens des gammes *Lexic* et *Btdin* aux normes électriques de la plupart des marchés sur lesquels il opère. En outre, conformément à une stratégie de commercialisation de produits ayant des fonctionnalités à forte valeur ajoutée, ces gammes ont été complétées avec des produits dont les caractéristiques ont été sans cesse améliorées, tels que des disjoncteurs ouverts, qui protègent les circuits jusqu'à 4 000 ampères.

En 2007, Legrand a lancé le système de répartition optimisée *XL Part* au Portugal, l'offre de disjoncteur à réarmement automatique *Stop & Go* en France, en Italie et en Espagne, l'offre de disjoncteurs boîtier moulé *DRX* en Inde et en Amérique Latine. En 2006, Legrand a notamment lancé la nouvelle offre de disjoncteurs boîtier moulé compact *DRX* (en Asie et en Amérique latine), l'offre de disjoncteurs *XS* et *XG* (en Turquie), l'offre de contacteurs de puissance *CTX* (en Colombie, au Chili et en Turquie), le système de supervision à distance des disjoncteurs *DPX*, *DMX* et *Lexic* (en France), et l'offre de coffrets industriels *Marina* (en France et en Italie).

Legrand considère être l'un des principaux fabricants de produits de distribution d'énergie et figurer parmi les cinq premiers acteurs sur les marchés européen, asiatique et sud-américain de produits de distribution d'énergie.

5.2.2.4 - VDI

Sur le segment VDI, Legrand offre une gamme étendue de matériel de pré-câblage pour réseaux informatiques, téléphoniques et vidéo tels que la prise murale à taux de transmission élevé *RJ45* pour applications de transfert de données, des branchements pour fibre optique, des panneaux de connexion pour fibre optique et cuivre, des armoires et des boîtiers VDI, des câbles VDI en fibre optique ou cuivre, permettant et facilitant l'organisation des réseaux téléphoniques et d'informations dans les bâtiments.

En 2007, Legrand a lancé la nouvelle gamme d'armoire *Mighty Mo*, l'offre *10 gigas Clarity*, une offre de panneaux de brassage haute densité (catégories 5 et 6) et une nouvelle offre de connexion en fibre optique. En 2006, Legrand a entre autres lancé l'offre *10 Giga SSTP* en France, l'offre *10 Giga UTP* en Europe et au Moyen-Orient et aux États-Unis le *Wi-Jack Duo*, le point d'accès WiFi le plus compact du monde.

Legrand estime être un des quatre principaux fabricants d'un certain nombre d'applications VDI (hors câbles). La catégorie des produits VDI dans le domaine des communications et de la sécurité comprend également des produits pour les systèmes informatiques, téléphoniques et vidéo.

5.2.2.5 - REGLEMENTATIONS ET NORMES APPLICABLES

Les produits de Legrand sont soumis à des contrôles et réglementations en matière de qualité et de sécurité. Ils sont régis par des normes nationales et internationales, telles que les directives européennes, et par des normes adoptées par des organismes internationaux tels que le Comité européen pour la normalisation électrotechnique et la Commission électrotechnique internationale. Les modifications des standards et des normes sont progressives et entraînent un développement des standards de qualité et de performance, augmentant ainsi les barrières à l'entrée pour les nouveaux acteurs sur le marché.

5.2.3 - Recherche et développement

Legrand bénéficie d'une longue expérience en matière de développement de nouveaux produits et de modernisation des produits par l'ajout de fonctionnalités améliorées. Dans le cadre de ses récentes initiatives opérationnelles, le Groupe a augmenté ses dépenses dans le domaine

de la recherche et développement. Au cours des trois derniers exercices, hors incidence des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et en prenant en compte les frais de développement capitalisés, en moyenne 4 à 5 % du chiffre d'affaires de Legrand a été dépensé et investi dans le domaine de la recherche et développement. En 2007, 38 % du chiffre d'affaires du Groupe a été généré par des produits commercialisés depuis moins de cinq ans, le chiffre d'affaires de ces produits représentant environ 49 % du chiffre d'affaires du Groupe en Espagne, 48 % du chiffre d'affaires du Groupe aux États-Unis, 34 % du chiffre d'affaires du Groupe au Brésil et 59 % du chiffre d'affaires du Groupe en France.

Legrand développe ses produits en se focalisant essentiellement sur les priorités suivantes :

- qualité, fiabilité et sécurité générale ;
- simplicité, facilité et rapidité d'installation ;
- intégration dans l'offre des produits Legrand de nouvelles technologies ;
- capacité des lignes de produits de Legrand à fonctionner ensemble dans un système intégré ;
- fonctionnalité des produits ; et
- nouveaux designs.

Certaines usines du Groupe disposent d'équipes dédiées à la recherche et développement. Toutefois, une part significative du travail de recherche et développement est réalisée à Limoges, en France, à Varèse, en Italie, et aux États-Unis. Au 31 décembre 2007, 1 794 salariés répartis dans environ 16 pays exerçaient une activité de recherche et développement. Environ 71 % de ces salariés étaient basés en France et en Italie, le solde étant réparti dans les autres pays.

Bien que constituant un facteur clé de croissance à moyen et long terme, le lancement de nouveaux produits peut générer, à court terme, une augmentation des coûts associés à des facteurs tels qu'une inefficacité opérationnelle initiale, le retour des produits anciens, des stocks obsolètes et une augmentation des dépenses promotionnelles.

5.2.4 - Distribution, clients et marketing

Legrand conçoit des produits pour les utilisateurs finaux sur les marchés tertiaire, résidentiel et industriel.

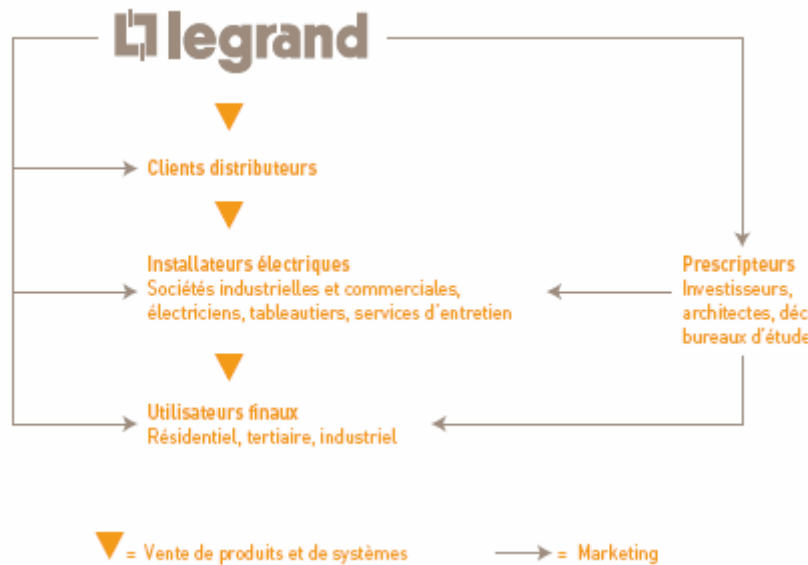
- Le marché tertiaire, qui représentait environ 45 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'année 2007, est constitué des produits électriques utilisés dans la construction neuve et la rénovation de bâtiments commerciaux variés, tels que les hôtels, les bureaux et les commerces, et de bâtiments publics, tels que les écoles ou les hôpitaux.
- Le marché résidentiel, qui représentait environ 42 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'année 2007, concerne les produits électriques utilisés dans la construction neuve et la rénovation des maisons et des appartements.
- Le marché industriel, qui représentait environ 13 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'année 2007, comprend les produits électriques utilisés dans la construction neuve et la rénovation des usines, installations et autres sites industriels.

Dans le cadre de son activité, Legrand distingue les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux.

- Les clients distributeurs de Legrand sont les distributeurs de matériels et équipements électriques. Ils représentaient environ 95 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'année 2007.
- Les installateurs électriques sont les professionnels ou les particuliers qui achètent, installent et utilisent les produits électriques de Legrand. La catégorie des professionnels comprend les électriciens, les entrepreneurs, les tableautiers et les sociétés industrielles et commerciales ayant une activité relative à l'installation de produits et systèmes électriques.
- Les prescripteurs sont les architectes, les décorateurs et les bureaux d'études qui alimentent la demande des produits de Legrand en recommandant leur utilisation aux utilisateurs finaux ou en les prescrivant dans la conception de certains projets de construction.
- Les utilisateurs finaux sont les personnes qui utilisent les produits de Legrand dans l'environnement dans lequel ceux-ci sont finalement installés ou utilisés.

Les relations de Legrand avec ses clients distributeurs sont généralement régies par des conditions générales de vente spécifiques à chaque marché local.

Le tableau ci-dessous décrit la chaîne de distribution dont Legrand fait partie dans laquelle les fabricants tels que Legrand commercialisent leurs produits, principalement auprès des clients distributeurs qui, à leur tour, vendent les produits aux installateurs électriques chargés de les installer dans les bâtiments des utilisateurs finaux. Les prescripteurs jouent un rôle actif dans cette chaîne en conseillant les installateurs électriques et les utilisateurs finaux sur le choix des produits et des applications.



Les ventes et le marketing sont réalisés par le *Front Office*, qui représentait plus de 18 % de l'effectif mondial de Legrand en 2007 contre 17 % en 2006 et 15 % en 2005 (voir paragraphe 9.1 du présent document de référence). Depuis 2001, Legrand a créé plus de 20 nouveaux bureaux de vente ou filiales, localisés principalement en Europe de l'Est, en Asie et au Moyen-Orient, afin d'augmenter sa couverture géographique. Les efforts marketing sont dirigés vers chaque échelon de la chaîne de distribution (les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux) selon la stratégie dite "*push and pull*" dont l'objectif est décrit ci-dessous. Ils visent notamment à fournir aux acteurs du marché, en accompagnement des ventes, des informations, des formations et divers autres services pour l'ensemble des gammes de produits et systèmes de Legrand. Legrand considère que faciliter l'accès et l'utilisation de ses produits aux clients distributeurs, aux installateurs électriques et aux utilisateurs finaux permet de créer une fidélité importante à l'égard de ses produits et marques et de générer une demande pour ses produits et systèmes à chaque échelon de la chaîne de distribution.

Vendre les produits de Legrand aux distributeurs de matériel électrique ("*push*")

Dans le cadre de la stratégie "*push*", Legrand maintient des relations étroites avec ses clients distributeurs de matériel électrique en se concentrant sur la disponibilité des produits et les livraisons dans les délais ainsi qu'en simplifiant et en accélérant les commandes, le stockage et l'expédition des produits. La stratégie "*push*" repose également sur la fourniture d'un catalogue de plus de 150 000 références incluant des produits nouveaux et innovants. En outre, Legrand facilite l'accès et l'utilisation de son catalogue par une mise à disposition d'une version électronique, la réduction du nombre de références, la standardisation de la taille et de l'apparence des emballages ainsi que par l'introduction de caractéristiques innovantes telles que des livraisons pré-triées.

La stratégie "*push*" de Legrand comprend notamment :

- *des stocks prioritaires.* En France, de nombreux clients distributeurs ont accepté de constituer des stocks permanents pour certains produits prioritaires de Legrand. En retour, Legrand assure le stockage de quantités importantes de produits finis non-prioritaires qui, conjugué à une gestion électronique des niveaux de stocks, lui permet de satisfaire rapidement les commandes des clients distributeurs. En cas d'urgence, les produits qui ne sont pas stockés par les distributeurs peuvent être livrés dans un délai de 48 heures partout en France grâce au service interne "Dispo-Express" ;
- *la gestion des stocks.* Aux États-Unis, Pass & Seymour, une des filiales américaines du Groupe, centralise les situations de stocks fournies quotidiennement par certains de ses principaux distributeurs. Si les niveaux de stocks tombent en dessous d'un seuil prédéfini, de nouveaux stocks sont préparés et expédiés immédiatement. Pass & Seymour a également mis en place un programme de livraison de produits prioritaires aux distributeurs en cas de catastrophe naturelle ;
- *la réalisation d'un tri intelligent.* Avant de les expédier à ses clients distributeurs en France, Legrand pré-trie ses produits en anticipant les étapes que les distributeurs de matériel électrique devront suivre afin de distribuer les produits à leurs clients. Ce service à valeur ajoutée réduit les opérations de tri auxquelles les distributeurs de matériel électrique doivent eux-mêmes procéder, diminue les erreurs d'expédition et réduit les coûts de manutention, ce qui confère à Legrand un avantage concurrentiel apprécié par ses clients ;
- *la mise en place de plateformes logistiques.* Legrand augmente le nombre de plateformes logistiques à partir desquelles sont expédiés ses produits. En réduisant la distance entre les produits et les clients, Legrand améliore les services fournis et réduit significativement ses délais de livraison. Après avoir réalisé l'installation de plateformes logistiques en Asie et au Moyen-Orient, Legrand envisage de mettre en place une ou plusieurs plateformes similaires en Europe de l'est ;
- *l'optimisation des stocks.* Sur la base des données statistiques internes et de sa connaissance des meilleures pratiques en matière de gestion des stocks, Legrand met actuellement en place un programme de partage d'expérience avec ses clients distributeurs pour les assister dans l'optimisation de la gestion de leurs stocks afin de mieux répondre aux besoins de leurs propres clients.

Legrand bénéficie de relations commerciales fortes et de longue durée avec ses clients distributeurs de matériel électrique, en particulier avec ses deux clients distributeurs les plus importants, les groupes de distribution de produits électriques Sonepar et Rexel. En 2007 les ventes à Sonepar et Rexel ont représenté environ 26 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, ce pourcentage variant toutefois d'un pays à l'autre (voir le Chapitre 2 du présent document de référence). Legrand estime qu'aucun autre client distributeur isolé ou groupe ne représentait plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé mondial du Groupe en 2007. Les autres principaux clients de Legrand sont notamment Hagemeyer, FinDea, Graybar, Wesco, Home Depot et Anixter.

La structure de distribution des produits et systèmes électriques dans la plupart des pays permet à Legrand de diriger ses produits vers les systèmes de distribution centraux de ses clients distributeurs et de bénéficier ainsi de leur présence sur le marché et de leur infrastructure de points de vente. Cette organisation limite également les coûts de logistique et le risque de crédit que Legrand devrait supporter s'il devait négocier directement avec les installateurs électriques et les utilisateurs finaux.

Stimuler la demande parmi les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux (“pull”)

Dans le cadre de sa stratégie “pull”, Legrand estime que la demande de ses produits est en grande partie déterminée par les besoins exprimés par les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux auprès des clients distributeurs. En conséquence, Legrand concentre l'essentiel de ses efforts marketing vers le développement et le soutien de la demande pour ses produits en assurant activement leur promotion auprès des installateurs électriques, des prescripteurs et des utilisateurs finaux. Legrand se concentre sur la fourniture de formations, de guides techniques et de logiciels professionnels ainsi que sur la mise à disposition fiable et rapide de ses produits.

Legrand propose des formations aux distributeurs et aux installateurs électriques locaux, notamment dans son centre de formation international Innoval situé à Limoges, en France. Ces formations visent à élargir le savoir-faire et l'offre de services des installateurs électriques en les familiarisant avec les dernières innovations produits et les méthodes d'installation du Groupe. Le centre de formation Innoval propose ainsi environ 30 stages pratiques dans des domaines variés qui vont de la domotique, du câblage des armoires électriques et des câblages fibres optiques, à l'installation des systèmes d'éclairage de secours ou la formation aux réglementations et normes techniques en vigueur. Entre 1999 et 2007, Innoval a accueilli plus de 60 000 visiteurs dont environ 10 000 clients.

En outre, Legrand organise des formations locales dans de nombreux pays et notamment en Italie, au Brésil ou au Royaume-Uni. Sur le modèle d'Innoval, Legrand a ouvert en 2006 Innoval au Chili, destiné à présenter les offres Legrand et à former les installateurs à la pose des produits Legrand.

En France, Legrand a conçu de nombreux sites Internet dédiés aux professionnels de l'industrie électrique et destinés à chaque segment professionnel, des architectes aux artisans. À l'aide d'un mot de passe, les utilisateurs bénéficient d'un accès rapide et facile à des données régulièrement mises à jour concernant par exemple les tableaux de sélection électrique, les catalogues, les logiciels de conception et les historiques des commandes. Les catalogues électroniques de Legrand sont équipés des bases de données E-catalog – également téléchargeables sur les assistants personnels PDA – et SpecPartner, un service fourni par Pass & Seymour aux États-Unis. Les services de manuels et logiciels en ligne sont coordonnés par une unité multimédia commune à l'ensemble du Groupe.

Legrand propose différents logiciels professionnels dont XL-Pro2, qui concerne le câblage des armoires électriques, et LabelMo, une suite logicielle d'établissements de devis pour les artisans.

Legrand effectue la promotion de ses produits par l'intermédiaire notamment d'initiatives marketing orientées vers les installateurs électriques. Legrand cherche également à stimuler la demande auprès des utilisateurs finaux grâce à une promotion active de ses produits à travers des campagnes publicitaires et des actions commerciales ciblées mettant en avant l'esthétique et les fonctionnalités de ses produits. Les centres d'appels qui fournissent une information complète sur les nouvelles applications contribuent également à cette promotion. En France par exemple, Legrand a récemment organisé les relations avec ses clients en mettant en place des centres d'appels à trois niveaux fournissant, au premier niveau, des informations générales sur les produits de Legrand, au second niveau, des informations détaillées sur les standards applicables aux produits et, au troisième niveau, des informations permettant d'accéder à des solutions personnalisées à partir du portefeuille de produits de Legrand.

5.2.5 - Fournisseurs et matières premières

Legrand ne dépend pas d'un fournisseur unique de matières premières et de composants utilisés dans la production de ses produits. Il estime que les matières premières et les composants nécessaires à ses activités demeureront disponibles sur tous ses principaux marchés.

En 2007, les plastiques ont représenté environ 35 % des matières premières utilisées pour la fabrication des produits Legrand, les métaux 49 % environ, le solde concernant essentiellement les matériaux d'emballage (environ 16 %). Dans la conception de ses produits, Legrand utilise plus de 50 types de matières plastiques différentes, de composants et couleurs variés, sélectionnées selon leurs propriétés physiques et leur capacité à satisfaire certaines exigences telles que la durabilité, la résistance à la chaleur et aux chocs ou la facilité de moulage, d'injection ou de soudure avec d'autres composants. En 2007, environ 46 % en moyenne des achats de métaux par Legrand concernaient des aciers utilisés dans les mécanismes et structures, et environ 41 % concernaient du laiton et du cuivre, utilisés essentiellement pour leurs propriétés conductrices. Legrand achète également certains composants électromécaniques et électroniques finis et semi-finis destinés à être intégrés dans ses produits tels que les systèmes de communication vidéo et les systèmes de diffusion sonore.

Le tableau ci-dessous présente la part relative en pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe des achats de matières premières et de composants pour les exercices 2005, 2006 et 2007 :

(% du chiffre d'affaires consolidé)	2007	2006	2005
Matières premières	11,6 %	12,2 %	11,3 %
Composants	18,8 %	17,8 %	17,8 %
TOTAL	30,4 %	30,0 %	29,1 %

5.2.6 - Propriété intellectuelle

Le portefeuille de marques et de noms commerciaux de Legrand compte plus de 100 marques ou noms commerciaux de renommée internationale (notamment *Legrand* et *Bticino*), locaux de premier plan (notamment *Wiremold*, *The Watt Stopper*, *Pass & Seymour*, *URA*, *Zucchini*, *Planet Wathom*, *Cablofil*, *HPM*, *TCL Legrand* ou *Arnould*) ou encore spécialisés dans certains produits ou systèmes (*Ortronics* en matière de produits VDI par exemple), protégés sur la plupart des marchés sur lesquels Legrand opère. En règle générale, Legrand accorde exceptionnellement des licences sur ses marques à des tiers et exploite peu de licences portant sur des marques appartenant à des tiers, à l'exception notamment de la marque TCL exploitée par Legrand sous licence.

La protection accordée aux marques de Legrand repose sur l'enregistrement ou sur l'utilisation. Les marques font l'objet de dépôts nationaux, communautaires ou internationaux et sont enregistrées pour des durées variables (10 ans en France et 20 ans aux États-Unis par exemple), sous réserve des lois conditionnant le maintien de la protection à une utilisation continue des marques.

En outre, le Groupe détient plus de 4 800 brevets actifs dans près de 70 pays, certains concernant la protection d'une même technologie ou la protection de technologies similaires sur plusieurs marchés. La ventilation géographique du portefeuille de brevets du Groupe est diversifiée avec environ 17 % des brevets en France, 11 % aux États-Unis, 10 % en Italie, 7 % en Allemagne, 6 % en Espagne et 6 % au Royaume-Uni, les autres pays regroupant les 43 % restant.

Les brevets du Groupe couvrent environ 1 670 systèmes et technologies différents. En 2007, Legrand a déposé plus de 80 nouveaux brevets. La durée de vie moyenne du portefeuille de brevets du Groupe est d'environ huit ans, ce qui correspond également à la durée de vie moyenne des brevets des concurrents de Legrand. En règle générale, Legrand accorde rarement des licences d'exploitation sur ses produits à des tiers et exploite peu de licences portant sur des technologies appartenant à des tiers.

Compte tenu des efforts de recherche et développement réalisés par le Groupe, Legrand estime ne pas être dépendant à l'égard des brevets pour son activité.

5.2.7 - Propriétés immobilières, usines et équipements

Legrand entend optimiser ses processus de production, améliorer son efficacité et réduire ses coûts de production en augmentant le niveau de spécialisation industrielle relatif à une technologie ou une famille de produits particulière au sein de chaque site, en optimisant le choix des sites de production en privilégiant la production dans les régions à moindre coût de main-d'œuvre, en appliquant de manière systématique une approche "make or buy" à l'échelle du Groupe (Legrand envisage de sous-traiter davantage sa production si elle permet de réaliser des économies de coûts tout en préservant ses brevets, son savoir-faire et la qualité de ses produits) et en réalisant des chantiers de "lean manufacturing" visant à optimiser la productivité et les capitaux employés. Legrand cherche en permanence à augmenter sa productivité.

Les usines de production et le siège social constituent l'essentiel des immobilisations corporelles du Groupe. Legrand exploite plus de 50 sites et complexes industriels (en incluant les acquisitions) dans plus de 20 pays qui emploient en moyenne entre 200 et 500 personnes par site.

Le tableau ci-dessous présente la localisation, la taille et la principale activité des sites immobilisés les plus importants du Groupe qui sont détenus en pleine propriété, à l'exception notamment du site de Saint-Marcellin et du site d'Ospedaletto (Bticino) détenus en crédit-bail.

À la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, il n'existe aucune charge significative pesant sur les immobilisations corporelles décrites ci-dessous.

Site ou filiale	Taille (en milliers de m ²)	Activité principale	Localisation
France			
Legrand Limoges	210	Siège social / Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Limoges et sa région
Legrand Normandie	78	Production / Services administratifs	Malaunay
Inovac / Planet Watthom	43	Production / Services administratifs	Sillé-le-Guillaume, Senlis
Legrand Isère	59	Production / Services administratifs	Saint-Marcellin
Legrand Antibes	16	Production / Services administratifs	Antibes
Legrand Strasbourg	15	Production	Strasbourg
Verneuil	72	Stockage	Verneuil-en-Halatte
Bagnolet	10	Distribution / Services administratifs	Bagnolet
Italie			
Bticino Italie	190	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Varèse, Bodio, Erba, Naples, Bergame, Tradate, Ospedaletto
Legrand Italie	45	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Alessandria
Portugal			
Legrand Portugal	25	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Carcavelos
Royaume-Uni			
Legrand UK	26	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Scarborough
Espagne			
Legrand Espanola	40	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Madrid, Barcelone
Pologne			
Fael Pologne	44	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Zabkovice
Hongrie			
Kontavill Hongrie	33	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Szentes
Allemagne			
Legrand Allemagne	19	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Soest
Etats-Unis			
Wiremold North America	39	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	West Hartford, Philadelphia, Williamstown
Pass & Seymour	81	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Concord, Greensboro, San Antonio
Mexique			
Mexico	44	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Queretaro
Brésil			
Pial Brasil, Lorenzetti, Cemar	74	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Campo Largo, Caxias do Sul
Chine			
Rocom, Legrand Beijing, TCL, Shidean	108	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Dongguan, Beijing, Huizhou, Shenzhen
Russie			
Kontaktor	88	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Oulyanovsk
Australie			
HPM	47	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Sydney, Melbourne
Corée du Sud			
Anam Legrand	36	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Pyong Taek
Inde			
Legrand India	13	Production / Distribution / Services administratifs / Stockage	Jalgaon, Nashik, Sinnar
Turquie			
Legrand Turkey	15	Production / Stockage	Gebze

5.2.8 - Assurances

Legrand a mis en place avec ses courtiers d'assurances, des programmes mondiaux d'assurances pour couvrir ses risques majeurs dans le cadre d'une politique de gestion des risques et des assurances qui est centralisée au siège du Groupe.

Legrand considère que les garanties offertes par ces programmes d'assurances qui bénéficient à la totalité des filiales du Groupe sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Les programmes sont placés auprès de compagnies d'assurances de premier plan sans faire appel à un montage captif. Ces polices assurent une couverture globale du Groupe au niveau des "polices mères" qui tient compte des exigences particulières liées aux risques et aux activités du Groupe notamment les dommages matériels et les pertes d'exploitation en résultant, la responsabilité civile des dirigeants et la responsabilité civile du fait des produits.

Legrand a l'intention de poursuivre sa politique consistant à maintenir des polices d'assurances mondiales quand cela reste possible, en augmentant les garanties dans les domaines qui l'exigent et en réduisant les coûts d'assurance par la prévention et la protection des risques et par le biais de l'auto-assurance (franchises adaptées).

Dans un contexte de marché de l'assurance relativement stable, les niveaux de couverture mis en place en 2007 sont restés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

RESPONSABILITE CIVILE ET ENVIRONNEMENT

Les principaux programmes d'assurance du Groupe concernent la responsabilité civile avant et après livraison ainsi que l'environnement et couvrent (sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles) les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait de marché, les dommages aux biens confiés et les frais de dépollution. Le plafond de cette garantie responsabilité civile et environnement est fixé à 60 millions d'euros par sinistre.

Ces programmes sont composés d'une police mère établie en France et des polices locales dans les pays où le Groupe est présent.

ASSURANCE DOMMAGES / PERTES D'EXPLOITATION

L'assurance dommages / pertes d'exploitation couvre (sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles) les dommages matériels directs pouvant affecter les différents sites qui ont tous fait l'objet d'une estimation préalable pour valeur d'assurance et les pertes d'exploitation consécutives à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tels qu'incendie, tempête, explosion, dommages électriques, dégâts des eaux, etc.). Ce programme est également composé d'une police mère et de polices locales dans les pays où le Groupe est présent.

Il offre une limitation contractuelle globale d'indemnités adéquate par événement (combinée dommages directs / pertes d'exploitation) de 500 millions d'euros avec des sous limitations pour certains événements tels que les événements naturels ou certaines garanties spécifiques telles que le bris de machine et les risques informatiques et électriques.

6 DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1 – Politique globale de développement durable

Le Groupe applique à l'ensemble de ses activités une politique en matière de développement durable comprenant un volet social, un volet environnemental et un volet économique. La politique de développement durable de Legrand s'appuie sur quatre valeurs fondamentales définies et présentées au sein de la Charte des fondamentaux du Groupe Legrand : éthique du comportement, écoute clients, valorisation des ressources et innovation. Le Groupe s'appuie sur l'expertise et le savoir-faire de ses équipes pour mettre en œuvre un certain nombre de bonnes pratiques et assurer une croissance rentable, pérenne et responsable de ses activités. Cette démarche est menée par un pôle développement durable en charge de coordonner et de consolider l'ensemble des actions entreprises par Legrand aux plans social, environnemental et économique.

Dimension sociale. Avec près de 35 000 collaborateurs dans le monde (après prise en compte des récentes acquisitions) et des implantations commerciales et industrielles dans plus de 70 pays, Legrand poursuit son développement en portant une attention particulière aux conditions de travail de ses salariés et à ses responsabilités en tant qu'employeur et qu'acteur social. Legrand appuie sa politique de ressources humaines et sociale sur 4 axes :

- La gestion attentive des compétences et des parcours professionnels des salariés de Legrand axée sur la formation, la mise en place d'outils de fidélisation, la promotion de la mobilité (voir paragraphe 6.2.2.1 du présent document de référence) et la réflexion autour d'une démarche de diversité ;
- La promotion d'une politique active de prévention des risques et de la sécurité avec la mise en place depuis juin 2004 d'une Charte Mondiale de la Prévention qui traduit l'engagement du Groupe dans ce domaine par l'intégration de la sécurité à la démarche industrielle. Par ailleurs, l'ensemble des sociétés du Groupe s'est engagé dans un Système de Gestion de la Sécurité conforme aux principes directeurs de l'Organisation Internationale du Travail, sur la base du référentiel ILO-OSH 2001 ;
- Le respect des législations locales dans les pays où le Groupe est présent ;
- L'implication de Legrand dans la vie locale avec de nombreuses opérations de mécénats aux plans social, humanitaire, éducatif ou encore culturel.

Dimension environnementale. En maîtrisant l'impact environnemental, le Groupe participe à la protection de l'environnement et à la réduction des changements climatiques. Le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans une démarche continue de protection de l'environnement selon trois axes :

- intégrer au plus tôt la gestion de l'environnement dans les sites industriels notamment dans le cadre de l'obtention de la certification ISO 14001 ;
- prendre en compte l'environnement dans la conception des produits notamment par la réduction de l'impact du produit sur l'environnement et par la fourniture aux clients de toutes les informations pertinentes ;
- proposer aux clients des solutions pour concevoir des installations respectant l'environnement. Ainsi, Legrand propose des solutions innovantes pour réduire la consommation d'énergie (gestion de l'éclairage, du chauffage ou pilotage des ouvrants), mais aussi pour prévenir et protéger contre les risques électriques.

Dimension économique. Le Groupe entend assurer une croissance rentable, pérenne et responsable de ses activités et répondre au mieux aux attentes de ses clients, des installateurs électriques, des prescripteurs, des utilisateurs finaux, de ses salariés et de ses actionnaires en termes de choix économiques.

Plus généralement, l'adhésion de Legrand au Pacte Mondial en 2007 marque la volonté du Groupe de promouvoir son modèle de développement dans l'ensemble de ses filiales et auprès de ses parties prenantes et de déployer des valeurs sociétales, sociales et environnementales à l'échelle mondiale. A cet égard, un des objectifs du Groupe est que 60 % de ses fournisseurs stratégiques adhèrent au Pacte Mondial dans les prochaines années. Dans la même logique, le Groupe les incite à la certification ISO 14 001. Le Pacte Mondial, lancé lors du Forum économique mondial de Davos sous l'impulsion de Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, vise à doter les marchés mondiaux de valeurs et de pratiques responsables pour permettre à tous les peuples de bénéficier des avantages de la mondialisation. Ce Pacte tient en 10 principes touchant au respect des droits de l'Homme, à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

6.2 – Résultats 2007 et engagements

6.2.1 - Engagement environnemental

Dans ses sites industriels comme dans ses produits, Legrand privilégie les matériaux et les procédés respectueux de l'homme et de son environnement. Ce faisant, le Groupe réduit l'impact de ses activités sur l'écosystème, tout en renforçant sa performance économique et l'attrait de ses offres.

Depuis de nombreuses années, le Groupe affiche des avancées significatives par rapport à ce qu'exigerait le respect strict de la réglementation en vigueur. En 2007, 73 % des sites industriels sont certifiés ISO 14001, attestant de la qualité de son management environnemental. Cette année, deux nouveaux sites font partie du palmarès : le site industriel coréen de Pyeongtaek et l'extension du site français de Verneuil-en-Halatte.

En 2007, cette priorité donnée à la démarche environnementale s'est étendue aux nouvelles acquisitions. Au plus tard, un an après leur réalisation, celles-ci doivent avoir intégré la stratégie environnementale du Groupe. Des responsables Environnement sont ainsi nommés dans chaque filiale. Ils seront notamment chargés de mettre en œuvre des diagnostics environnementaux avant de procéder à l'établissement d'un plan d'actions approprié.

6.2.1.1 - CONFORMITE AUX REGLEMENTATIONS

L'objectif de Legrand est de se conformer à toutes les obligations qui lui incombent dans le cadre des lois sur la protection de l'environnement et la prévention contre la pollution.

Le Groupe respecte très largement les directives sur la restriction de l'utilisation des substances dangereuses (RoHS) et la gestion des déchets (DEEE). Depuis juillet 2006, la directive européenne sur la restriction de l'utilisation de substances dangereuses (RoHS) interdit pour certains équipements électriques et électroniques l'utilisation de produits comme le plomb. Le Groupe Legrand a anticipé l'élimination de toutes les substances visées par la directive dès 2004, y compris dans les équipements n'entrant pas dans le champ d'application de la directive et a pour objectif d'étendre l'application de la directive européenne à tous les produits du Groupe commercialisés en Europe. Legrand s'implique également dans la collecte et le recyclage des équipements arrivés en fin de vie. Dans chaque pays de l'Union Européenne, le Groupe met en œuvre des solutions répondant aux attentes des clients et conformes à la directive DEEE.

Le Groupe met par ailleurs tout en œuvre pour se conformer au nouveau règlement européen REACH (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques). Celui-ci impose, à compter de juin 2008, de nouvelles règles aux producteurs, importateurs et utilisateurs de substances chimiques. Le Groupe a décidé de se conformer dès à présent à cette réglementation.

Legrand estime avoir constitué des provisions suffisantes pour risques environnementaux. Ces provisions sont enregistrées lorsque la réalisation de travaux correctifs est probable et que leur coût peut être raisonnablement évalué. En tout état de cause, les provisions sont enregistrées avant la finalisation d'un plan d'action. Toutefois, compte tenu de la difficulté à quantifier les risques environnementaux, le Groupe pourrait être amené à corriger le montant de ces provisions pour faire face à l'ensemble de ses responsabilités établies en matière environnementale.

6.2.1.2 – REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Legrand agit pour lutter contre les changements climatiques, en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre dans les domaines suivants : le transport, l'offre produits et la maîtrise de l'énergie sur les sites.

Les résultats obtenus jusqu'à présent sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Domaine	Action	Résultats en tonnes équivalent CO ₂ (teq. CO ₂) *
Transport de produits finis	Utiliser le rail et les navires, optimiser les chargements, stocker au plus près des marchés	économie de 1 087 teq. CO ₂ pour l'année 2007.
	Limiter le transport aérien	3 980 teq. CO ₂ économisées en comparant l'année 2002 et l'année 2007
Démarche d'éco-conception (détaillée au paragraphe 6.2.1.5 du présent document de référence)	Reconception de certaines gammes de produits	économie de 4 500 teq. CO ₂ , sur tout le cycle de vie des produits pour l'année 2007.
	Nouveaux emballages	économie de 127 teq. CO ₂ pour l'année 2007.
Economie d'énergie sur les sites	Réduction de la consommation électrique (hors chauffage)	économie de plus de 10 900 MWh entre 2005 et 2007, à périmètre constant soit une économie de 4 345 teq. CO ₂
	Réduction de la consommation d'énergie pour le chauffage	économie de plus de 32 160 MWh entre 2005 et 2007, à périmètre constant soit une économie de 12 800 teq. CO ₂

* Note : Les économies exprimées en tonnes équivalent CO₂ dans le cadre du transport de produits finis ont été déterminées selon la méthode Bilan Carbone® élaborée pour l'ADEME. Les économies exprimées en tonnes équivalent CO₂ dans le cadre de la démarche d'éco-conception et d'économie d'énergie sur les sites ont été déterminées en utilisant le logiciel EIME (Environmental Impact and Management Explorer) décrit au paragraphe 6.2.1.5 du présent document de référence.

Legrand poursuit ses efforts de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du projet "Legrand CLIMACT" impliquant l'ensemble du personnel concerné dans le Groupe.

6.2.1.3 - MAITRISE DE L'ENERGIE SUR LES SITES

Le Groupe réduit sa consommation d'énergie tout en contribuant à l'augmentation de sa performance industrielle par des investissements rentables. La sensibilisation du personnel, associée à la mise en œuvre de solutions notamment de gestion de l'éclairage, permet aux sites de faire des économies significatives.

6.2.1.4 - EFFICACITE ENERGETIQUE

L'électricité représentant aujourd'hui 70 % de la consommation d'énergie dans les bâtiments (source : 2007 Building Energy Data Book), Legrand observe sur l'ensemble de ses marchés une demande grandissante pour des produits et systèmes permettant de réduire les consommations d'énergie et leur impact sur l'environnement et d'améliorer la qualité de l'électricité.

Legrand répond à cette demande en proposant un ensemble de solutions dans les domaines du contrôle d'éclairage et de chauffage, du contrôle des volets roulants, des automatismes résidentiels, de la gestion des modes de veille, de la gestion des chauffe-eau ainsi que de l'amélioration et du contrôle de la qualité de l'électricité (inversion de source, compensation de l'énergie réactive, transformation de courant à forte efficacité énergétique, protection contre la foudre).

Ainsi, la mise en place de détecteurs de présence dans une salle de classe permet de réduire la consommation d'énergie d'environ 52 % avec un retour sur investissement de moins d'un an. Par ailleurs, en 2007, Legrand a reçu le premier prix *Eco-produit du développement durable* pour son interrupteur interscénario Céliane. Les différents scénarii pouvant être programmés sur cet interrupteur – qu'il s'agisse de mise en veille des appareils, de gestion de l'éclairage, de mise en marche de volets roulants pour favoriser l'isolation, de gestion du chauffage intérieur ou du ballon d'eau chaude – réduisent de 6 à 10 % la consommation d'énergie. Dans l'hypothèse d'une généralisation de l'installation de l'interscénario Céliane à l'ensemble de l'habitat en France, 8 TWh (Térawattheure) pourraient être économisés, soit l'équivalent de la consommation d'énergie de 400 000 foyers. En outre, indépendamment de la réduction de la consommation d'énergie réalisée par ce système, cette solution répond aux nouvelles préoccupations d'éco-conception. L'impact environnemental de l'interscénario Céliane a en effet été réduit sur l'ensemble de son cycle de vie grâce à l'optimisation des composants électroniques et des matériaux utilisés. En comparaison avec l'ancienne gamme, les émissions de CO₂ ont notamment été réduites de 10 %.

Les ventes de solutions d'efficacité énergétique représentent environ 5 % du chiffre d'affaires total de Legrand en 2007, en progression de 27 % par rapport à 2006 à structure et taux de change constants.

6.2.1.5 - ECO CONCEPTION

Depuis 2001, Legrand intègre le plus largement possible l'environnement dans le développement des produits.

Le Groupe met particulièrement l'accent sur 3 paramètres :

- la consommation totale d'énergie (notamment lors de la production et de l'utilisation des produits),
- l'impact sur l'effet de serre,
- le choix des matériaux (réduction des volumes, substitution des substances dites dangereuses ou rares...).

Toutes les phases du cycle de vie des produits sont prises en compte :

- la fabrication (matériaux/composants, procédés),
- la phase de distribution (transport et emballage),
- l'utilisation (maintenance et consommation d'énergie),
- le traitement en fin de vie (valorisation/recyclage).

Pour prendre en compte l'environnement dès la conception de ses produits, Legrand utilise le logiciel EIME (Environmental Impact and Management Explorer), basé sur l'Analyse du Cycle de Vie des Produits telle que décrite par la série de normes ISO14040. Les résultats sont communiqués, dans le Profil Environnemental Produit, disponible sur le site Internet www.legrand.fr ou remis à tout client qui en formule la demande. L'environnement devient un critère de choix au même titre que les fonctionnalités ou le design, et valorise l'effort d'innovation responsable de Legrand.

6.2.1.6 – INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs environnementaux suivi par le Groupe

Des sites respectueux de l'environnement	2005	2006 (1)	2007 (2)
Sites certifiés ISO 14001 (%)	65	72	73
Déchets produits (tonnes)	40 408	44 095	52 401
% de déchets valorisés	77	78	83
Consommation d'énergie (MWh)	544 056	543 436	527 861
Consommation d'énergie ramenée en émissions de CO ₂ (Tonnes équivalent CO ₂) (3)	216 534	216 288	210 089
Consommation d'eau (m ³)	1 476 959	1 481 246	1 661 662
Formation et sensibilisation à l'environnement (heures)	17 871	16 322	17 516
Personnes en charge de l'environnement (nombre)	53	62	67

(1) avec 4 sites supplémentaires par rapport à 2005

(2) avec 8 sites supplémentaires par rapport à 2006

(3) déterminées en utilisant le logiciel EIME (Environmental Impact and Management Explorer) décrit au paragraphe 6.2.1.5 du présent document de référence.

6.2.1.7 – OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant présente les objectifs environnementaux du Groupe d'ici 2010, en tenant compte d'éventuelles nouvelles acquisitions :

Des produits respectueux de l'environnement	Objectifs 2010 (en intégrant les nouvelles acquisitions)
Sites certifiés ISO 14001	Maintenir un taux supérieur à 70 %
% des déchets valorisés	Maintenir un taux supérieur à 75 %
Elimination des substances nocives	Eliminer les substances nocives
Emissions de composants organiques volatils (COV) (tonnes)	Réduire de 20 % par rapport à 2006
Part des bureaux d'études du Groupe déployant une démarche d'éco-conception	60 % au niveau mondial et 100 % pour France/Italie et Amérique du Nord
Accélération annuelle de la croissance du chiffre d'affaires des produits favorisant les économies d'énergie et l'efficacité énergétique	Croissance annuelle à deux chiffres à structure et taux de change constant
Part du chiffre d'affaires réalisé en France, en Italie, et aux Etats-Unis avec des produits comportant des profils environnementaux	50 %

6.2.2 - Engagement social et sociétal

6.2.2.1 – GESTION DES TALENTS, MOBILITE ET FORMATION

Priorité renouvelée en 2007, la gestion et la valorisation des talents se concrétise par des initiatives nombreuses, à commencer par le déploiement au cours des deux dernières années de Talentis au sein du Groupe. Nouveau système d'information et de gestion des compétences, cet outil de management des ressources humaines progressivement partagé par l'ensemble des entités du Groupe est accessible partout dans le monde via Internet. Il permet notamment d'anticiper les évolutions professionnelles en identifiant les fonctions qui se développeront demain. A l'avenir, un observatoire des métiers viendra compléter la démarche de mobilité dans l'ensemble du Groupe. 2007 a été également l'occasion pour Legrand de mettre l'accent sur l'intégration rapide des salariés issus de sa politique soutenue de croissance externe.

La mobilité professionnelle est pour Legrand un gage d'efficacité et de réactivité. L'Organization and Staffing Review et le Management Center permettent de gérer à l'échelle du Groupe l'évolution des cadres talentueux occupant des postes clés, et de les inscrire dans une politique dynamique en matière de rémunération, de formation et de développement professionnel. La publication des postes ouverts sur Dialog, et la mise en place de plateformes mensuelles dédiées participent aussi au dynamisme de la mobilité géographique et professionnelle dans le Groupe. Legrand a de plus fait croître son effort de formation : 520 000 heures de formation ont été dispensées en 2007 contre 435 000 heures en 2006.

Si la mobilité professionnelle est un facteur de recrutement et de promotion interne, le Groupe a également recours à des recrutements externes. En 2007 près de 1 800 recrutements ont été réalisés sur le périmètre Européen. Notons que le contexte de marché du recrutement s'est avéré tendu en 2007, notamment dans les pays émergents soumis à des logiques de fidélisations spécifiques. La politique de rémunération du Groupe tient compte des particularités locales et des évolutions fonctionnelles qui impactent les niveaux de marché. Dans ce domaine aussi s'appliquent deux principes essentiels du développement de Legrand : équité interne et compétitivité externe.

Enfin, dans le cadre d'une démarche en cours d'élaboration, concertée avec les organisations syndicales et les instances représentatives du personnel, la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences est renforcée pour accroître l'employabilité des salariés, favoriser l'équilibre optimum entre les ressources et les activités et soutenir le déploiement international du Groupe. L'internationalisation du Groupe se traduit aussi dans la mise en place d'une organisation RH adaptée se traduisant par la création de fonctions de responsables de zone et le renforcement des fonctions corporate.

6.2.2.2 - INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Convaincu que l'insertion des handicapés constitue une opportunité à saisir, Legrand en a fait un élément fort de sa politique sociale. Alors qu'un premier accord formalisant déjà l'implication de Legrand dans ce domaine avait été passé dès 1993 dans le Limousin, puis renouvelé tous les 3 ans et étendu à la France, un accord au niveau du Groupe pour l'insertion des personnes handicapées a été signé en 2006. Il contient des engagements précis d'aménagements de poste, de formation et d'opérations de partenariat. Legrand propose ainsi en moyenne 10 % d'heures de formation supplémentaires à ses salariés handicapés. La démarche observée en France où le Groupe dépasse les exigences légales et la moyenne nationale française, se développe également dans d'autres pays, notamment en Italie.

6.2.2.3 - DIVERSITE

Legrand a lancé début 2007 une action en faveur de la diversité, intégrée à la démarche de développement durable. Les Etats-Unis ont formé leurs managers à la diversité et ont mis en place des indicateurs sur le sujet. En France, le Groupe a organisé plusieurs tables rondes pour identifier les priorités dans ce domaine et a initié au sein des formations « Tremplin » destinées aux cadres d'une ancienneté moyenne de cinq années une sensibilisation à la diversité.

Une réflexion est de plus en cours pour promouvoir les femmes dans l'entreprise et leur permettre de développer leurs compétences afin d'évoluer vers des postes à responsabilité croissante. Le Groupe souhaite en particulier faire progresser la proportion de femmes dans les programmes de mobilité et de formation corporate.

A fin 2007, la répartition de nos effectifs en matière de parité est la suivante :

Périmètre monde – par âge

% de femmes < 26 ans	% d'hommes < 26 ans	% de femmes > 26 ans - 35 ans<	% d'hommes > 26 ans - 35 ans<	% de femmes > 36 ans - 45 ans<	% d'hommes > 36 ans - 45 ans<	% de femmes > 46 ans - 55 ans<	% d'hommes > 46 ans - 55 ans<	% de femmes > 55 ans	% d'hommes > 55 ans
7 %	6 %	12 %	19 %	9 %	18 %	10 %	12 %	3 %	4 %

Périmètre monde – par catégorie professionnelle

	Ouvriers	Employés ou techniciens	Ingénieurs ou cadres
% femmes	51 %	34 %	22 %
% hommes	49 %	66 %	78 %

Recrutement 2007

% de femmes recrutées	% d'hommes recrutés
50,4 %	49,6 %

6.2.2.4 - PREVENTION ET SECURITE

La politique de prévention du Groupe Legrand continue de progresser. Revue et inscrite dans la Charte de la Prévention en juin 2004, elle met en œuvre trois principes : la conformité aux législations et réglementations nationales, l'intégration de la sécurité et de l'environnement à la démarche industrielle, l'harmonisation des stratégies de prévention.

Lancé en 2005, le projet « Esculape » met progressivement en œuvre dans tout le Groupe un système de gestion de la sécurité, basé sur le référentiel ILO-OSH 2001 du Bureau International du Travail. Il affiche plusieurs réalisations significatives :

- Assurer le respect des réglementations

Le logiciel « SécuRisk », qui permet de réaliser des diagnostics de conformité réglementaire, est utilisé en France et en Italie et sera progressivement mis en œuvre dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent. Il est associé à une veille réglementaire et jurisprudentielle afin de maintenir à jour le référentiel d'audit.

- Favoriser l'intégration de la sécurité à la démarche industrielle

Au fur et à mesure du déploiement du projet « Esculape », des délégations de pouvoir sont mises en place pour formaliser la responsabilité, notamment en matière de prévention des risques professionnels, des dirigeants de chaque unité du Groupe. Pour l'ensemble de la ligne hiérarchique, les définitions de fonction contiennent les informations permettant de faire de la sécurité et de la santé au travail une responsabilité connue et acceptée de chacun, quel que soit son niveau hiérarchique et sa fonction. En particulier, le cahier des charges Achats du Groupe a été modifié pour prendre en compte les exigences de Legrand en matière de développement durable. Il comporte notamment le principe de ne pas introduire de nouvelle substance classée CMR (cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction) dans les processus de fabrication.

- Harmoniser les stratégies de prévention

Le système d'information de la Direction des Ressources Humaines intègre aujourd'hui à chaque définition de fonction, une description de la responsabilité du salarié. Cet outil favorise la gestion globale des habilitations spécifiques liées à la sécurité. Des bases de données partagées permettent en outre la consolidation des données statistiques, avec pour objectif de promouvoir les meilleures pratiques de prévention à travers le Groupe.

En 2007, 4 191 collaborateurs français ont été formés à la sécurité, au cours de 20 357 heures de formation.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs du Groupe en termes de prévention :

	2005	2006	2007
Evaluation des risques : proportion (en %) des effectifs du Groupe faisant l'objet d'une évaluation des risques formalisée	82,6 %	71 %	77 %
Maîtrise des risques : Proportion (en %) des effectifs du Groupe pour lesquels les indicateurs de risque sont consolidés	94,6 %	91 %	91 %
Comités de Sécurité et de Santé (CSS) : Proportion (en %) des effectifs du Groupe représentés par un CSS	88,3 %	82 %	86 %
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (Nombre d'accidents x 1,000,000) / (Nombre d'heures travaillées)	13,86	12,08	13,81
Taux de gravité des accidents du travail (Nombre de jours d'arrêt x 1,000) / (Nombre d'heures travaillées)	0,29	0,25	0,22

Le tableau ci-dessous présente les principaux objectifs du Groupe d'ici 2010 en termes de prévention en tenant compte d'éventuelles nouvelles acquisitions :

	Objectifs 2010 (en intégrant les nouvelles acquisitions)
Evaluation des risques : proportion (en %) des effectifs du Groupe faisant l'objet d'une évaluation des risques formalisée	Atteindre un taux supérieur à 78 %
Maîtrise des risques : Proportion (en %) des effectifs du Groupe pour lesquels les indicateurs de risque sont consolidés	Atteindre un taux supérieur à 95 %
Comités de Sécurité et de Santé (CSS) : Proportion (en %) des effectifs du Groupe représentés par un CSS	Maintenir un taux supérieur à 85 %

6.2.2.5 - MECENAT

Cette année encore, Legrand aura été très actif en matière de mécénat et de partenariat solidaire en Europe, Afrique, Amérique latine, Asie et Etats-Unis. Dans le secteur de l'électricité, la signature en 2007 d'une convention avec l'ONG Electriciens Sans Frontières (ESF) implique le Groupe dans l'électrification d'un village au Cameroun. D'autres opérations similaires verront le jour dans le courant de l'année 2008.

Du ressort de chaque filiale, les actions de mécénat du Groupe Legrand se concentrent en priorité sur l'humanitaire et l'éducation, deux domaines dans lesquels il peut faire valoir son expertise d'électricien. Les filiales du Groupe au Chili et aux Etats-Unis accordent ainsi chaque année des bourses à des étudiants de collèges spécialisés dans l'enseignement des techniques électriques. A ces initiatives, s'ajoutent les nombreuses actions de soutien aux communautés locales menées en 2007 par les filiales du Groupe situées en Inde, en Hongrie, aux Etats-Unis, au Costa Rica, au Mexique, au Brésil, en Italie et en Espagne.

6.2.2.6 -INTEGRATION DES TITRES LEGRAND A L'INDICE FTSE4GOOD

L'action Legrand a intégré en 2007 l'indice FTSE4Good. Créé par le London Stock Exchange en partenariat avec le Financial Times et géré par l'agence de notation britannique EIRIS (Ethical Investment Research Service), cet indice financier regroupe des entreprises cotées jugées éthiques et responsables, satisfaisant un ensemble de critères sociaux et environnementaux. La famille d'indices FTSE4Good offre en effet aux investisseurs la possibilité d'investir dans des sociétés qui répondent aux normes mondialement reconnues en matière de responsabilité sociale et environnementale: relations positives avec les parties prenantes, promotion et respect des droits de l'homme et protection durable de l'environnement.

7 RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

7.1 - Note préliminaire

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et au résultat opérationnel du Groupe avec les états financiers consolidés de la Société et les notes annexées aux états financiers consolidés mentionnés au Chapitre 11 du présent document de référence. Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les informations qui suivent contiennent également des éléments prévisionnels reposant sur des estimations concernant l'activité future de Legrand et qui pourraient se révéler significativement différents des résultats réels.

Les pourcentages peuvent être calculés à partir de chiffres non entiers et peuvent, en conséquence, être différents des pourcentages calculés à partir de chiffres entiers.

7.2 - Présentation générale et événements marquants de l'exercice

Legrand est l'un des principaux fabricants mondiaux de produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations utilisés dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. Le Groupe est un spécialiste (*Pure Player*) en matière de conception, production et commercialisation d'une offre complète de produits et systèmes de contrôle et commande, cheminement de câbles, distribution d'énergie et "Voix-Données-Images" ("VDI"). Legrand commercialise ses produits sous des marques généralistes de renommée internationale, notamment *Legrand et Bticino*, ainsi que sous des marques locales ou spécialistes reconnues. Legrand dispose d'implantations commerciales et industrielles dans plus de 70 pays et commercialise une large gamme de produits, comprenant plus de 150 000 références, dans près de 180 pays. En 2007, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élevait à 4 128,8 millions d'euros, dont 75 % hors de France. En 2007, Legrand a réalisé près de 25 % de son chiffre d'affaires dans des pays émergents (Europe de l'Est, Turquie, Asie/Pacifique à l'exclusion de la Corée et de l'Australie, Amérique latine et Afrique-Moyen-Orient).

Au cours de l'exercice 2007, Legrand a réalisé l'acquisition autofinancée de six sociétés, possédant toutes de très fortes positions sur leur marché :

- HPM Industries, n°2 de l'appareillage électrique en Australie et en Nouvelle-Zélande, avec des implantations à Sydney, Melbourne et Auckland ;
- UStec, spécialiste américain des solutions globales pour la distribution des réseaux 'Voix Données Images' dans le logement, basé dans l'état de New York ;
- Kontaktor, leader russe des disjoncteurs ouverts et des disjoncteurs boîtier moulé, basé à Oulianovsk au sud-est de Moscou ;
- Macse, leader du cheminement de câbles métallique au Mexique ;
- TCL Wuxi, spécialiste chinois des disjoncteurs modulaires et des disjoncteurs de puissance, destinés aux marchés résidentiel, commercial et industriel ;
- Alpes Technologies, un des leaders français des systèmes d'optimisation et de mesure de la qualité de l'énergie électrique pour les bâtiments tertiaires et industriels.

7.3 - Résultat opérationnel

7.3.1 - Introduction

Le reporting de la situation financière et du résultat opérationnel du Groupe est ventilé en cinq zones géographiques. Les informations concernant le résultat opérationnel et la situation financière de chacune des cinq zones géographiques sont présentées pour les années 2007, 2006 et 2005 à la Note 26 annexée aux états financiers consolidés. Une zone correspond soit à un seul pays, soit consolide les résultats de plusieurs pays et marchés distincts. Ces cinq zones géographiques sont :

- la France ;
- l'Italie ;
- le Reste de l'Europe (qui comprend principalement l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne et la Russie) ;
- les États-Unis et le Canada ; et
- le Reste du Monde (qui comprend principalement le Brésil, le Mexique, le Chili, le Venezuela, la Colombie, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, l'Égypte et l'Australie).

Les caractéristiques des marchés locaux étant les facteurs déterminants du chiffre d'affaires par zone et de la performance de Legrand, l'information financière consolidée des zones multi-pays ne présente pas une image exacte des performances financières de chaque marché national. En effet, les activités au sein des zones géographiques varient significativement d'un pays à l'autre. De plus, les produits sont fabriqués et vendus localement ou sont importés d'une autre entité du Groupe ou sont encore exportés vers une autre entité du Groupe. Ces facteurs peuvent rendre difficile la comparaison des résultats des différentes zones géographiques entre eux. Par conséquent, hors les informations et données relatives aux chiffres d'affaires, l'analyse des résultats exposée ci-dessous reflète essentiellement les résultats consolidés du Groupe. En outre, des références aux marchés nationaux sont présentées lorsque ceux-ci ont une forte incidence sur les comptes.

L'impact des variations des taux de change est décrit dans le paragraphe 7.9 du présent document de référence.

7.3.2 - Facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe

7.3.2.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Les pays et régions dans lesquels Legrand opère présentent des caractéristiques de marché différentes, principalement en raison des conditions économiques locales et des modes de vie locaux qui influent sur l'importance des travaux de rénovation, de construction de logements, de locaux commerciaux et d'immeubles de bureaux ainsi que sur les niveaux d'investissement des entreprises dans les installations industrielles. La demande sous-jacente est également liée à l'importance des transactions immobilières dans la mesure où les immeubles nouvellement acquis sont fréquemment rénovés ou modernisés. Legrand estime que, pour les exercices analysés, environ 60 % de son chiffre d'affaires consolidé a été généré par le marché de la rénovation, ce qui, selon lui, limite son exposition au caractère plus cyclique du secteur de la construction, qui a représenté environ 40 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les variations du chiffre d'affaires consolidé tiennent principalement aux facteurs suivants :

- les variations du volume de ventes (c'est-à-dire le nombre de produits vendus au cours de chaque période) en raison des variations de la demande de produits et des niveaux d'activité sur les marchés ;
- le "mix" de produits vendus ;
- la variation des prix de vente des produits (y compris les remises et rabais, les escomptes pour paiement rapide, les variations générales des prix liées aux conditions de marché locales, et les variations spécifiques de prix, telles que celles visant à répercuter les variations des prix des matières premières) ;
- les variations des taux de change entre l'euro et la devise utilisée par la filiale concernée dans la préparation de ses comptes, qui affectent le montant du chiffre d'affaires de cette filiale après conversion pour les besoins de la consolidation ; et
- les modifications du périmètre de consolidation, principalement liées aux acquisitions ou aux cessions (définies comme "changements dans le périmètre de consolidation").

Le tableau ci-dessous présente une répartition par zone géographique du chiffre d'affaires consolidé (par zone de destination) de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2006 et 2005. Le chiffre d'affaires par zone de destination recouvre toutes les ventes de Legrand à des tiers sur un marché géographique déterminé.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Legrand					
	Exercice clos le 31 décembre					
	2007		2006		2005	
	€	%	€	%	€	%
Chiffre d'affaires par zone de destination						
France	1 009,9	24,5	949,8	25,4	856,8	26,4
Italie	716,3	17,3	672,4	18,0	606,3	18,7
Reste de l'Europe	910,6	22,1	806,2	21,6	692,1	21,3
États-Unis et Canada	624,0	15,1	643,2	17,2	617,7	19,0
Reste du Monde	868,0	21,0	665,2	17,8	475,0	14,6
TOTAL	4 128,8	100,0	3 736,8	100,0	3 247,9	100,0

7.3.2.2 - COUT DES VENTES

Le coût des ventes comprend essentiellement les éléments suivants :

Coût des matières premières et des composants. Le coût des matières premières et des composants représente en moyenne environ 59 % du coût des ventes consolidé sur les trois derniers exercices. En moyenne, environ 63 % de ce coût provient des composants et produits semi-finis et environ 37 % des matières premières. La répartition entre matières premières et composants et produits semi-finis varie en fonction du mix de production, de l'évolution des prix de marché et des choix d'organisation industrielle notamment avec l'application systématique à tout projet de l'approche "make or buy".

Legrand achète localement la plupart des matières-premières et composants. Toutefois, la Société maintient sa politique d'augmentation de la part des matières-premières et composants achetés au niveau du Groupe afin de profiter d'économies d'échelle. En outre, les prix des matières premières et des composants peuvent aussi évoluer en raison des variations macro-économiques, telle que l'augmentation à l'échelle mondiale des prix des matières premières sur la période 2005 - 2007.

Coûts salariaux et charges sociales des salariés affectés à la production. En règle générale, ces coûts augmentent sur une base globale proportionnellement à la progression des volumes des ventes et de production et baissent, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, du fait des actions de productivité et des économies d'échelles liées à la croissance des volumes de production. En outre, certains coûts salariaux et certaines charges sociales du *Back Office* peuvent diminuer en raison d'un recours plus important à la sous-traitance dans le cadre de l'application systématique à tout projet de l'approche "make or buy". Les coûts salariaux et les charges sociales représentent en moyenne environ 24 % du coût des ventes pour les trois derniers exercices.

Les autres coûts des ventes incluent :

- l'amortissement des immobilisations ;
- les coûts de sous-traitance, qui peuvent augmenter en raison du transfert de certaines activités de production à des sous-traitants ayant des coûts de production moins élevés ; et
- d'autres frais généraux de fabrication tels que les dépenses liées à la consommation d'énergie.

Les principaux facteurs qui influent sur le coût des ventes, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, sont notamment :

- les évolutions du chiffre d'affaires ;
- les volumes de production, dans la mesure où Legrand réalise des économies d'échelle grâce à la croissance des volumes de production du fait de l'amortissement des coûts fixes de production sur un plus grand nombre d'unités produites ;
- le "mix" de produits, dans la mesure où les coûts de consommation et de production varient selon le coût de la technologie en question, des matières premières et des autres composants nécessaires à la production d'un produit donné ;
- les initiatives ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité opérationnelle du Groupe, avec la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la productivité et réduire les coûts fixes de production (notamment grâce à des actions de "lean manufacturing"), la rationalisation des capacités de production par la spécialisation des sites de production, l'automatisation des processus de fabrication, le recours à la sous-traitance et les transferts de certaines productions vers des pays à moindres coûts, l'application systématique de l'approche "make or buy", et l'optimisation de la gestion des stocks [voir paragraphe 5.1.6 du présent document de référence] ;
- l'efficacité de la fonction achats dans la mise en œuvre de la politique visant à réduire les coûts en centralisant les achats au niveau du Groupe, et en internationalisant et standardisant ces derniers [voir paragraphe 5.1.6 du présent document de référence] ;
- le cycle de vie d'un produit, dans la mesure où Legrand supporte des coûts de production plus élevés du fait de surcapacités de fabrication lors des phases initiales de lancement d'un nouveau produit et de retrait progressif d'un produit du catalogue ; et
- les variations des prix des matières premières, composants et produits semi-finis en raison des conditions économiques locales ou globales.

7.3.2.3 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux de la Société comprennent essentiellement les éléments suivants :

- les coûts salariaux et charges sociales du personnel administratif et commercial qui ont représenté en moyenne environ 48 % des frais administratifs et commerciaux au cours des trois derniers exercices. En raison de la stratégie visant à accroître sa présence géographique et à augmenter ses équipes commerciales sur les marchés à fort potentiel de croissance, tels que les marchés émergents, les coûts liés au personnel commercial et marketing peuvent augmenter. Ces coûts peuvent également augmenter ou diminuer en fonction des variations du volume des ventes. Les coûts liés au personnel administratif sont, en général, moins sensibles aux variations du volume des ventes ;
- les coûts d'utilisation et d'entretien des locaux administratifs et commerciaux ;
- les charges administratives diverses, notamment les dépenses relatives à la logistique et aux systèmes d'informations ;
- les frais de publicité qui ont tendance à augmenter lors du lancement de nouveaux produits, notamment ceux à plus forte valeur ajoutée et à prix de vente plus élevé qui nécessitent un effort marketing accru ; et
- les autres charges commerciales telles que les coûts d'impression des catalogues, les frais de déplacement et de communication.

7.3.2.4 - FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement de la Société correspondent principalement :

- aux coûts salariaux et charges sociales du personnel affecté à la recherche et au développement ;
- aux frais d'amortissement des brevets et autres actifs réévalués enregistrés dans le cadre des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France. En particulier, la valeur comptable de certains brevets a été augmentée et est amortie selon une méthode dégressive. Chaque année, les amortissements liés à l'acquisition de Legrand France sont ainsi moins élevés, ce qui diminue les frais de recherche et développement ;
- à divers autres frais liés à la recherche et développement, tels que les frais de logiciels, de prototypes et les frais liés aux dépôts de brevets ;
- aux dépenses liées à l'utilisation et l'entretien de bureaux administratifs, ainsi que les dépenses liées aux systèmes d'informations, dans chaque cas affectées aux activités de recherche et développement ; et
- à l'amortissement des frais de développement capitalisés. Les coûts encourus au titre des projets importants de développement pour la conception et l'essai des produits nouveaux ou améliorés étant traités comme des immobilisations incorporelles lorsqu'il est probable que le projet, en raison de sa faisabilité commerciale et technologique, sera un succès, et dès lors que les coûts peuvent être quantifiés de manière fiable, une partie des frais de développement est capitalisée. Ces frais sont amortis de manière linéaire, à compter de la commercialisation des produits, sur la période du bénéfice attendu qui ne saurait dépasser dix ans.

Au cours des trois derniers exercices, hors amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et en ajoutant les frais de développement capitalisés nets de la dotation aux amortissements, les frais et investissements de recherche et développement ont représenté en moyenne 171,3 millions d'euros par an, soit 4,6 % du chiffre d'affaires.

7.3.2.5 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent l'intéressement et la participation, les frais de restructuration et divers autres frais et provisions. Au cours des trois derniers exercices, Legrand a consacré en moyenne 23,2 millions d'euros en dépenses de restructuration liées notamment à la fermeture d'usines, aux plans de départ en retraite anticipée et à la spécialisation des sites de production.

7.3.2.6 - RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel est égal au chiffre d'affaires après déduction du coût des ventes, des frais administratifs et commerciaux, des frais de recherche et développement et des autres frais opérationnels. Le résultat opérationnel ne tient pas compte des coûts financiers (décrits ci-dessous).

7.3.2.7 - CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes correspondent principalement aux produits financiers provenant du placement des disponibilités et des équivalents de trésorerie après déduction des frais financiers, correspondant notamment aux intérêts payés sur les sommes empruntées au titre des Contrats de Crédit 2004 puis 2006, des TSDI, des Obligations *Yankee* et des obligations seniors à haut rendement (*High Yield*), ainsi que les intérêts relatifs au prêt d'actionnaires représenté par des obligations subordonnées (voir paragraphe 7.5 du présent document de référence).

7.3.2.8 - ANALYSE DE LA VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires est analysée ci-après en distinguant l'évolution due au changement du périmètre de consolidation, la croissance organique (variation du chiffre d'affaires "à périmètre et taux de change constants") et l'effet des variations de change entre l'euro et les autres devises. La Société considère en effet que cette analyse est utile pour comprendre les variations et les tendances de son chiffre

d'affaires historique consolidé sur plusieurs exercices. Les données de croissance organique sont calculées après avoir procédé, le cas échéant, aux cinq ajustements suivants.

7.3.2.8.1 - Sociétés acquises lors de la période en cours

Pour toute société acquise pendant la période en cours, la Société intègre dans son compte de résultat consolidé le chiffre d'affaires de la société ainsi acquise depuis la date de sa première consolidation. Le calcul de la variation du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant prend en compte le chiffre d'affaires de l'entité acquise, établi à partir du chiffre d'affaires de celle-ci préparé dans le respect des règles de comptabilité internes du Groupe, réalisé sur la période de l'exercice précédent correspondant à celle de l'exercice en cours pendant laquelle la Société procède à l'intégration de l'entité acquise dans son périmètre de consolidation.

7.3.2.8.2 - Sociétés acquises au cours d'une période précédente

Pour toute société acquise au cours de la période précédente, la Société intègre dans son compte de résultat consolidé le chiffre d'affaires de la société ainsi acquise pour la totalité de la période en cours alors qu'elle n'intègre le chiffre d'affaires de l'exercice précédent, que depuis la date de sa première consolidation. Le calcul de la variation du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant prend en compte le chiffre d'affaires de l'entité acquise, établi à partir du chiffre d'affaires de l'entité acquise préparé dans le respect des règles de comptabilité internes du Groupe, réalisé sur la période de l'exercice précédent antérieure à celle pendant laquelle le Groupe a procédé à l'intégration de l'entité acquise dans son périmètre de consolidation.

7.3.2.8.3 - Cessions effectuées au cours de la période en cours

Pour toute société cédée lors de la période en cours, la Société intègre dans son compte de résultat consolidé le chiffre d'affaires de la société ainsi cédée pour la période en cours jusqu'à la date de cession et de sortie de la consolidation. Le calcul de la variation du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant ne prend pas en compte le chiffre d'affaires de l'entité cédée réalisé sur la période de l'exercice précédent correspondant à celle de l'exercice en cours postérieure à la cession de l'entité considérée.

7.3.2.8.4 - Cessions effectuées au cours d'une période précédente

Pour toute société cédée lors de la période précédente, la Société n'intègre pas dans son compte de résultat consolidé le chiffre d'affaires de la société ainsi cédée pour la période en cours. Le calcul de la variation du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant ne prend pas en compte le chiffre d'affaires de l'entité cédée pour l'exercice précédent.

7.3.2.8.5 - Taux de change constants

Le chiffre d'affaires historique consolidé tient compte des variations de change entre l'euro et les autres devises. Afin d'analyser la variation du chiffre d'affaires consolidé hors effet des variations des taux de change, la Société utilise des taux de change constants (calculés en retraçant le chiffre d'affaires publié d'un exercice donné en appliquant les taux de change de l'exercice précédent) afin de comparer les variations annuelles du chiffre d'affaires.

7.3.2.9 - ANALYSE DE LA VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 2006 ET 2007

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de la variation du chiffre d'affaires publié par zone de **destination** (marché de localisation du client tiers final) entre 2006 et 2007.

Chiffre d'affaires (en million d'euros sauf %)	Exercices clos le 31 décembre			Variation de périmètre	Croissance organique	Effet change
	2006	2007	Variation totale			
France	949,8	1 009,9	6,3 %	0,0 %	6,3 %	0,0 %
Italie	672,4	716,3	6,5 %	(1,5) %	8,2 %	0,0 %
Reste de l'Europe	806,2	910,6	12,9 %	0,1 %	12,8 %	0,0 %
USA/Canada	643,2	624,0	(3,0) %	4,1 %	1,6 %	(8,3) %
Reste du Monde	665,2	868,0	30,5 %	17,6 %	13,2 %	(2,0) %
TOTAL CONSOLIDE	3 736,8	4 128,8	10,5 %	3,6 %	8,6 %	(1,8) %

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de la variation du chiffre d'affaires publié par zone d'**origine** de facturation entre 2006 et 2007.

Chiffre d'affaires (en million d'euros sauf %)	Exercices clos le 31 décembre			Variation de périmètre	Croissance organique	Effet change
	2006	2007	Variation totale			
France	1 108,7	1 203,2	8,5 %	0,0 %	8,5 %	0,0 %
Italie	713,8	769,0	7,7 %	(1,5) %	9,3 %	0,0 %
Reste de l'Europe	748,6	829,8	10,8 %	0,0 %	10,8 %	0,0 %
USA/Canada	653,7	639,7	(2,1) %	4,6 %	2,1 %	(8,3) %
Reste du Monde	512,0	687,1	34,2 %	22,5 %	12,1 %	(2,3) %
TOTAL CONSOLIDE	3 736,8	4 128,8	10,5 %	3,6 %	8,6 %	(1,8) %

7.3.2.10 - ANALYSE DE LA VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 2005 ET 2006

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de la variation du chiffre d'affaires publié par zone de **destination** (marché de localisation du client tiers final) entre 2005 et 2006.

Chiffre d'affaires (en million d'euros sauf %)	Exercices clos le 31 décembre			Variation de périmètre	Croissance organique	Effet change
	2005	2006	Variation totale			
France	856,8	949,8	10,9 %	5,9 %	4,7 %	0,0 %
Italie	606,3	672,4	10,9 %	3,2 %	7,5 %	0,0 %
Reste de l'Europe	692,1	806,2	16,5 %	6,6 %	9,0 %	0,3 %
USA/Canada	617,7	643,2	4,1 %	1,6 %	3,4 %	(0,9)%
Reste du Monde	475,0	665,2	40,0 %	19,1 %	16,2 %	1,2 %
TOTAL CONSOLIDE	3 247,9	3 736,8	15,1 %	6,6 %	7,8 %	0,1 %

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de la variation du chiffre d'affaires publié par zone d'**origine** de facturation entre 2005 et 2006.

Chiffre d'affaires (en million d'euros sauf %)	Exercices clos le 31 décembre			Variation de périmètre	Croissance organique	Effet change
	2005	2006	Variation totale			
France	980,5	1 108,7	13,1 %	5,7 %	7,0 %	0,0 %
Italie	633,2	713,8	12,7 %	3,7 %	8,7 %	0,0 %
Reste de l'Europe	653,5	748,6	14,6 %	5,7 %	8,0 %	0,3 %
USA/Canada	622,3	653,7	5,0 %	1,9 %	4,0 %	(0,9)%
Reste du Monde	358,4	512,0	42,9 %	24,4 %	13,1 %	1,6 %
TOTAL CONSOLIDE	3 247,9	3 736,8	15,1 %	6,6 %	7,8 %	0,1 %

7.3.2.11 - AUTRES FACTEURS QUI AFFECTENT LES RESULTATS DU GROUPE

L'acquisition de Legrand France en 2002 ainsi que les retraitements comptables et les transactions qui y sont associées ont affecté l'évolution du résultat net du Groupe. En particulier :

- de 2002 à 2005, l'importance de l'endettement contracté par le Groupe pour financer l'acquisition de Legrand France, a maintenu les frais financiers du Groupe à un niveau élevé. Toutefois, les opérations de refinancement réalisées en février 2006 et le remboursement de certaines dettes grâce aux sommes levées dans le cadre de l'introduction en bourse ont permis de réduire les frais financiers à partir de l'exercice 2006 ; et
- les immobilisations incorporelles significatives enregistrées à l'occasion de l'acquisition de Legrand France ont augmenté les charges d'amortissement du Groupe. Les amortissements liés à l'acquisition de Legrand France s'expliquent essentiellement par la réévaluation des brevets et marques amortis selon une méthode dégressive. En conséquence, ces éléments auront un effet significatif sur le résultat opérationnel jusqu'en 2009.

7.4 - Comparaison des résultats annuels

7.4.1 - Comparaison de l'année 2007 par rapport à l'année 2006

	Legrand	
	Exercice clos le 31 décembre	
<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Chiffre d'affaires	4 128,8	3 736,8
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(2 060,5)	(1 881,7)
Frais administratifs et commerciaux	(1 081,8)	(977,7)
Frais de recherche et développement	(219,5)	(237,9)
Autres produits (charges) opérationnels	(105,5)	(109,9)
RESULTAT OPERATIONNEL	661,5	529,6
Charges financières	(152,4)	(157,4)
Produits financiers	42,5	33,7
Gains (Pertes) de change	44,0	40,4
Perte sur extinction de dette	0,0	(109,0)
CHARGES FINANCIERES (NETTES)	(65,9)	(192,3)
Quote-part du résultat des entreprises associées	2,0	0,8
Résultat avant impôts	597,6	338,1
Impôts sur les résultats	(175,0)	(82,9)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	422,6	255,2
Résultat net revenant à :		
– Legrand	421,0	252,0
– Intérêts minoritaires	1,6	3,2

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et des pertes de valeur des *Goodwills*.

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Résultat net de l'exercice	422,6	255,2
Impôts sur les résultats	175,0	82,9
Quote-part du résultat des entreprises associées	(2,0)	(0,8)
Perte sur extinction de dette	0,0	109,0
(Gains) Pertes de change	(44,0)	(40,4)
Produits financiers	(42,5)	(33,7)
Charges financières	152,4	157,4
RESULTAT OPERATIONNEL	661,5	529,6
Amortissements liés à l'acquisition de Legrand France	62,5	86,6
Pertes de valeur des Goodwills	0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE	724,0	616,2
Charges liées aux restructurations	8,2	23,6
RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE RECURRENT	732,2	639,8

7.4.1.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 10,5 % à 4 128,8 millions d'euros en 2007, contre 3 736,8 millions d'euros en 2006, en raison :

- d'une augmentation de 8,6 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une augmentation de 3,6 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2007 par rapport à 2006, avec en particulier la consolidation de Vantage, UStec, HPM pour 11 mois et de Cemar pour 6 mois ;
- d'une diminution de 1,8 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change en 2007 par rapport à 2006.

La progression du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants tient à une augmentation du chiffre d'affaires sur toutes les zones et plus particulièrement dans les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde ainsi qu'en Italie.

À périmètre de consolidation et taux de change constants, l'évolution du chiffre d'affaires par zone de destination entre 2007 et 2006 était la suivante (le chiffre d'affaires par zone de destination correspond aux ventes de Legrand à des tiers sur une zone géographique donnée) :

France	+ 6,3 %
Italie	+ 8,2 %
Reste de l'Europe	+ 12,8 %
États-Unis et Canada	+ 1,6 %
Reste du Monde	+ 13,2 %
TOTAL	+ 8,6 %

France. Le chiffre d'affaires en France a augmenté de 6,3 % en 2007 à 1 009,9 millions d'euros contre 949,8 millions d'euros en 2006. Cette progression tient à une augmentation du chiffre d'affaires de 6,3 % à périmètre constant lié notamment au succès des nouveaux programmes d'appareillage Celiane, Mosaic et Batibox et aux très bonnes performances réalisées en distribution de puissance.

Italie. Le chiffre d'affaires en Italie a augmenté de 6,5 % à 716,3 millions d'euros en 2007 contre 672,4 millions d'euros en 2006 grâce à une progression des ventes toujours très soutenue sur la gamme Axolute et à de très belles performances dans le secteur industriel. Cette progression provient d'une augmentation du chiffre d'affaires de 8,2 % à périmètre constant et d'un impact négatif de -1,5 % de la variation de périmètre dû à un reclassement comptable.

Reste de l'Europe. Le chiffre d'affaires dans la zone Reste de l'Europe a augmenté de 12,9 %, à 910,6 millions d'euros en 2007 contre 806,2 millions d'euros en 2006. Cette progression provient d'une augmentation de 12,8 % du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants avec notamment la poursuite de performances remarquables en Europe de l'Est (très forte progression en Russie, Pologne, Slovaquie et Ukraine) et une croissance à deux chiffres en Grèce et en Turquie.

États-Unis et Canada. Le chiffre d'affaires dans la zone États-Unis et Canada a diminué de 3,0 %, à 624,0 millions d'euros en 2007 contre 643,2 millions en 2006. Cette diminution résulte essentiellement d'un effet de change très défavorable de 8,3 %, alors que le chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants a augmenté de 1,6 % grâce à la poursuite d'une croissance modérée dans le secteur tertiaire et aux très bonnes performances des activités à forte valeur ajoutée et ce malgré un ralentissement du marché résidentiel. Par ailleurs, la variation de périmètre a contribué pour 4,1 % à l'augmentation du chiffre d'affaires avec la consolidation de Vantage et de Ustec.

Reste du Monde. Le chiffre d'affaires dans la zone Reste du Monde a augmenté de 30,5 %, à 868,0 millions d'euros en 2007 contre 665,2 millions d'euros en 2006. Cette progression résulte d'une augmentation de 13,2 % du chiffre d'affaires, à périmètre et taux de change constants, avec d'excellentes performances sur l'ensemble des pays émergents de cette zone (particulièrement au Moyen-Orient et en Amérique Latine) ainsi que de l'impact des consolidations de HPM Industries depuis le 1^{er} février 2007 et de Cemar sur 12 mois en 2007 contre 6 mois en 2006, alors que l'effet de change a été défavorable de 2,0 %.

Plus généralement, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents qui représente près de 25 % de l'activité totale du Groupe a progressé en 2007 de plus de 18 % à périmètre et taux de change constants. Legrand améliore ainsi son profil de croissance et diversifie ses positions de marché en alignant son exposition aux pays émergents sur celle de l'économie mondiale.

7.4.1.2 - COUT DES VENTES

Le coût des ventes consolidé a augmenté de 9,5 % à 2 060,5 millions d'euros en 2007 contre 1 881,7 millions d'euros en 2006. Le coût des ventes en pourcentage du chiffre d'affaires a diminué à 49,9 % en 2007 contre 50,4 % en 2006.

L'augmentation du coût des ventes en valeur résulte principalement des augmentations :

- du volume des matières premières et composants consommés en raison d'un chiffre d'affaires consolidé plus élevé ;
- des prix des matières premières et des composants ; et
- des coûts de production liés à la sous-traitance en raison du transfert de certaines activités de fabrication à des producteurs à moindre coût ;

ainsi que de l'intégration dans le périmètre de consolidation de sociétés nouvellement acquises.

L'impact de ces augmentations a été compensé par :

- une diminution des coûts de production en pourcentage du chiffre d'affaires, tant en ce qui concerne les coûts salariaux (avec une diminution, hors impact des changements de périmètre de consolidation de 1,9 % des effectifs de production totaux du Groupe et notamment des baisses en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Brésil et en Corée) qu'en ce qui concerne les autres frais généraux de fabrication, ceci en raison :
 - de la poursuite des opérations de restructuration, notamment dans les pays cités ci-dessus, et
 - des efforts de productivité et d'optimisation des moyens de production notamment au travers d'actions de "lean manufacturing".
- une diminution des charges d'amortissement résultant de l'application de l'approche "make or buy" et de la localisation de certaines productions dans des pays où les besoins d'investissement sont moindres.

Par ailleurs, la hausse des prix de vente a permis de compenser l'augmentation des prix des matières premières et des composants.

7.4.1.3 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 10,6 % à 1 081,8 millions d'euros en 2007 contre 977,7 millions d'euros en 2006. Cette augmentation provient notamment :

- du maintien de la politique de renforcement de la présence commerciale du Groupe, notamment sur les marchés émergents tels que l'Europe de l'Est, l'Amérique du Sud ou l'Asie, mais également aux USA. Les effectifs marketing et commerciaux moyens pondérés ont ainsi augmenté, hors impact des changements de périmètre de consolidation de 3,6 % en 2007 par rapport à 2006 ;
- de l'intégration dans le périmètre de consolidation de sociétés nouvellement acquises ; et
- de dépenses commerciales variables plus élevées en lien avec un chiffre d'affaires plus important, comme les commissions sur ventes ou les frais de transports.

Les frais commerciaux ont ainsi significativement augmenté dans la zone Reste du Monde, notamment au Brésil, en Colombie, en Inde et en Australie, ainsi que dans certains pays de la zone Reste de l'Europe comme la Russie et la Pologne. Toutefois, l'augmentation des frais commerciaux est restée globalement en ligne avec celle des ventes.

Les frais administratifs ont progressé en général de façon modérée et moins rapidement que le chiffre d'affaires en France, en Italie et dans la zone Reste de l'Europe. Des actions particulières dans le domaine de la logistique dans certains pays de la zone Reste du Monde, visant à poursuivre l'amélioration du service aux clients, ont contribué de manière ponctuelle et non récurrente à leur augmentation.

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les frais administratifs et commerciaux sont ainsi restés stables en 2007 à 26,2 % comme en 2006.

7.4.1.4 - FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2007, les équipes de recherche et développement de Legrand ont travaillé sur de nombreux nouveaux développements, et ainsi contribué au lancement de plus de cinquante nouvelles gammes de produits parmi lesquelles :

- pour le contrôle et commande : les programmes Céliane, Mosaic et Batibox en France, les gammes Mallia en Asie et au Moyen-Orient, Signature aux Etats-Unis, Zunis en Corée du Sud et une offre de gestion optimisée d'éclairage de sécurité aux Etats-Unis permettant de réduire les consommations d'énergie ;
- pour la distribution d'énergie : le système de répartition optimisée XL Part au Portugal, l'offre de disjoncteurs à réarmement automatique Stop & Go en France, en Italie et en Espagne, l'offre de disjoncteurs boîtier moulé DRX en Inde et en Amérique Latine ;
- pour le cheminement de câbles : l'offre de boîtes de sol Mosaic en France, l'offre Datamatix en Espagne, la gamme de boîtes de sol résidentielle WMFB et l'offre de connexion modulaire Walkerflex aux Etats-Unis ;
- pour le VDI : la nouvelle gamme d'armoire Mighty Mo, l'offre 10 gigas Clarity, une offre de panneaux de brassage haute densité (catégories 5 et 6) et une nouvelle offre de connexion en fibre optique.

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations Incorporelles", le Groupe a mis en œuvre un système interne de mesure et de comptabilisation des immobilisations incorporelles liés à des frais de développement immobilisables. À ce titre, 22,0 millions d'euros de frais de développement ont été capitalisés en 2007 contre 22,1 millions d'euros en 2006. Les charges d'amortissement de frais de développement capitalisés enregistrées au titre de 2007 s'élevaient à 8,2 millions d'euros.

Les frais de recherche et développement ont atteint 219,5 millions d'euros en 2007 et 237,9 millions d'euros en 2006, comprenant notamment les amortissements liés à l'acquisition de Legrand France.

En retraçant l'impact de la capitalisation des frais de développement et hors incidence des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France, les dépenses de recherche et développement sont restées stables et s'élevaient à 175,9 millions d'euros en 2007 contre 175,6 millions d'euros en 2006. Cette stabilité s'explique essentiellement par l'importance des dépenses engagées en 2006 en France pour le développement des nouvelles gammes d'appareillage.

En 2007, hors acquisitions de Kontaktor, Macse, Wuxi et Alpes Technologies, les activités de recherche et développement ont employé 1 794 salariés dans environ seize pays, dont 71,0 % en France et en Italie. En 2006, les activités de recherche et de développement avaient employé 1 807 salariés dans environ seize pays, dont 71,2 % en France et en Italie.

	Calcul des dépenses de recherche et développement	
	2007	2006
<i>(en millions d'euros)</i>		
Frais de recherche et développement	(219,5)	(237,9)
Écritures comptables d'acquisition	57,4	81,0
Dotation aux amortissements des frais de développement capitalisés	8,2	3,4
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT HORS AMORTISSEMENT ET AMORTISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION DE LEGRAND FRANCE	(153,9)	(153,5)
Frais de développement capitalisés	(22,0)	(22,1)
DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE L'EXERCICE	(175,9)	(175,6)

7.4.1.5 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En 2007, les autres produits et charges opérationnels ont diminué de 4,0 % et s'élevaient à 105,5 millions d'euros contre 109,9 millions d'euros en 2006. Cette diminution est due à une hausse de 12,1 millions d'euros des profits de cession d'actifs réalisés grâce à la vente de plusieurs bâtiments industriels, notamment en Corée, au Brésil et au Pérou, partiellement compensée par une hausse de la participation et de certaines provisions. Les coûts de restructuration ont concerné principalement en 2007 l'Italie, les Etats-Unis et l'Australie.

7.4.1.6 - RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel du Groupe a augmenté de 24,9 % à 661,5 millions d'euros en 2007 contre 529,6 millions d'euros en 2006. Cette progression résulte principalement :

- d'une hausse de 10,5 % du chiffre d'affaires ;
- d'une diminution de 7,7 % des frais de recherche et développement tenant essentiellement à la baisse des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France ; et
- d'une diminution de 4,0 % des autres frais opérationnels ;

partiellement compensée par :

- une augmentation de 9,5 % du coût des ventes qui, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, est cependant en baisse à 49,9 % en 2007 contre 50,4 % en 2006 ; et
- une hausse de 10,6 % des frais administratifs et commerciaux.

Au total, le résultat opérationnel consolidé exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires a augmenté pour représenter 16,0 % en 2007 contre 14,2 % en 2006.

7.4.1.7 - RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et des pertes de valeur des *Goodwills*. Le résultat opérationnel ajusté a augmenté de 17,5 % à 724,0 millions d'euros en 2007 contre 616,2 millions d'euros en 2006 du fait :

- d'une augmentation en France de 9,5 % pour atteindre 231,8 millions d'euros en 2007 contre 211,6 millions d'euros en 2006 et représenter 19,3 % du chiffre d'affaires en 2007 par rapport à 19,1 % en 2006 ;
- d'une augmentation en Italie de 24,7 % pour atteindre 230,4 millions d'euros en 2007 contre 184,7 millions d'euros en 2006 et représenter 30,0 % du chiffre d'affaires en 2007 par rapport à 25,9% en 2006 ;
- d'une augmentation dans la plupart des pays de la zone Reste de l'Europe, notamment l'Espagne, le Royaume-Uni, la Grèce, la Turquie, la Pologne et la Russie, faisant plus que compenser des résultats moins favorables aux Pays-Bas ;
- d'une augmentation aux États-Unis et Canada de 8,0 % pour atteindre 79,2 millions d'euros en 2007 contre 73,3 millions d'euros en 2006 et représenter 12,4 % du chiffre d'affaires en 2007 par rapport à 11,2 % en 2006, démontrant ainsi la remarquable capacité de résistance et d'adaptation de Legrand sur cette zone où les très bonnes performances des activités à forte valeur ajoutée ont plus que compensé le ralentissement du marché résidentiel ; et
- d'une augmentation dans la grande majorité des pays de la zone Reste du Monde, notamment les pays d'Amérique latine, l'Inde, la Corée et la Chine, faisant plus que compenser des coûts de restructuration en Australie.

7.4.1.8 - CHARGES FINANCIERES (NETTES)

Les charges financières nettes ont diminué de 11,2 % à 109,9 millions d'euros en 2007 contre 123,7 millions d'euros en 2006. Les charges financières nettes se sont élevées à 2,7 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 3,3 % en 2006. La diminution des charges financières nettes tient à un plus faible niveau d'endettement moyen en 2007, à l'impact sur année pleine des conditions plus favorables obtenues suite aux opérations de refinancement de la dette réalisées au cours du premier trimestre 2006 et à des opérations de couverture limitant l'effet négatif de la hausse des taux d'intérêts de marché.

7.4.1.9 - GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains de change s'élèvent à 44,0 millions d'euros en 2007, contre des gains de change de 40,4 millions d'euros en 2006. Comme en 2006, ces gains s'expliquent essentiellement par l'évolution du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro.

7.4.1.10 - IMPOT SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 175,0 millions d'euros en 2007 contre 82,9 millions d'euros en 2006. En 2007, la charge d'impôt prend en compte l'effet de la baisse du taux d'impôt en Italie sur les actifs et passifs d'impôts différés. En 2006, la charge d'impôt a été impactée par la constatation d'une partie des actifs d'impôts différés en France. En 2007, Legrand a enregistré un résultat avant impôts de 597,6 millions d'euros tenant principalement à un résultat opérationnel en hausse et à des frais financiers moins élevés. En 2006, Legrand a enregistré un résultat avant impôts de 338,1 millions d'euros tenant principalement à un résultat opérationnel en hausse et à des frais financiers moins élevés, partiellement compensés par une perte sur extinction de dette de 109,0 millions d'euros essentiellement liée au remboursement anticipé des obligations à haut rendement (High Yield) (voir la note 22 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au Chapitre 11 du présent document de référence).

7.4.1.11 - RESULTAT NET

Le résultat net consolidé s'est élevé à 422,6 millions d'euros en 2007 par rapport à 255,2 millions d'euros en 2006 et résulte principalement :

- d'une augmentation de 131,9 millions d'euros du résultat opérationnel ;
- d'une diminution de 13,8 millions d'euros des coûts financiers ;
- d'une augmentation de 3,6 millions d'euros du résultat de change ; et
- d'une perte de 109,0 millions d'euros en 2006 due au remboursement anticipé des obligations à haut rendement partiellement compensées par :
 - une augmentation de 92,1 millions d'euros du montant de l'impôt sur les bénéfices.

7.4.2 - Comparaison de l'année 2006 par rapport à l'année 2005

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	Exercice clos le 31 décembre	
	2006	2005
Chiffre d'affaires	3 736,8	3 247,9
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(1 881,7)	(1 675,4)
Frais administratifs et commerciaux	(977,7)	(835,6)
Frais de recherche et développement	(237,9)	(238,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(109,9)	(92,6)
RESULTAT OPERATIONNEL	529,6	405,7
Charges financières	(157,4)	(206,5)
Produits financiers	33,7	25,4
Gain (Pertes) de change	40,4	(32,3)
Perte sur extinction de dette	(109,0)	0,0
CHARGES FINANCIERES (NETTES)	(192,3)	(213,4)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,8	1,3
Résultat avant impôts	338,1	193,6
Impôts sur les résultats	(82,9)	(89,8)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	255,2	103,8
Résultat net revenant à :		
– Legrand	252,0	101,4
– Intérêts minoritaires	3,2	2,4

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et des pertes de valeur des *Goodwills*.

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005
Résultat net de l'exercice	255,2	103,8
Impôts sur les résultats	82,9	89,8
Quote-part du résultat des entreprises associées	(0,8)	(1,3)
Perte sur extinction de dette	109,0	0,0
(Gains) Pertes de change	(40,4)	32,3
Produits financiers	(33,7)	(25,4)
Charges financières	157,4	206,5
RESULTAT OPERATIONNEL	529,6	405,7
Amortissements liés à l'acquisition de Legrand France	86,6	103,3
Pertes de valeur des Goodwills	0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE	616,2	509,0
Charges liées aux restructurations	23,6	37,8
RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE RECURRENT	639,8	546,8

7.4.2.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 15,1 % à 3 736,8 millions d'euros en 2006, contre 3 247,9 millions d'euros en 2005, en raison :

- d'une augmentation de 7,8 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une augmentation de 6,6 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2006 par rapport à 2005, avec en particulier la consolidation de ICM Group, TCL International Electrical, TCL Building Technology, Shidean et pour 6 mois de Zucchini et Cemar ;
- d'une très légère augmentation de 0,1 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change en 2006 par rapport à 2005.

La progression du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants tient à une augmentation du chiffre d'affaires sur toutes les zones et plus particulièrement dans les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde ainsi qu'en Italie.

À périmètre de consolidation et taux de change constants, l'évolution du chiffre d'affaires par zone de destination entre 2006 et 2005 était la suivante (le chiffre d'affaires par zone de destination correspond aux ventes de Legrand à des tiers sur une zone géographique donnée) :

France	+ 4,7 %
Italie	+ 7,5 %
Reste de l'Europe	+ 9,0 %
États-Unis et Canada	+ 3,4 %
Reste du Monde	+ 16,2 %
TOTAL	+ 7,8 %

France. Le chiffre d'affaires en France a augmenté de 10,9 % en 2006 à 949,8 millions d'euros contre 856,8 millions d'euros en 2005. Cette progression tient à une augmentation du chiffre d'affaires de 4,7 % à périmètre constant dans un environnement de marché globalement favorable, et à l'impact de la consolidation d'ICM Group depuis le 1^{er} janvier 2006.

Italie. Le chiffre d'affaires en Italie a augmenté de 10,9 % à 672,4 millions d'euros en 2006 contre 606,3 millions d'euros en 2005. Cette progression tient à une augmentation du chiffre d'affaires de 7,5 % à périmètre constant grâce aux lancements de produits nouveaux et à de bonnes performances sur les marchés résidentiels et industriels, ainsi qu'à l'impact de la consolidation de Zucchini sur l'ensemble de l'année contre 6 mois en 2005.

Reste de l'Europe. Le chiffre d'affaires dans la zone Reste de l'Europe a augmenté de 16,5 %, à 806,2 millions d'euros en 2006 contre 692,1 millions d'euros en 2005. Cette progression tient essentiellement à une augmentation de 9,0 % du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants et à l'impact de la consolidation d'ICM Group. L'effet de change a été légèrement favorable de 0,3 %. Le chiffre d'affaires du Groupe, à périmètre de consolidation et taux de change constants, a particulièrement augmenté en Europe de l'Est, avec notamment une forte progression en Russie, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie et en Ukraine. La croissance a également été significative aux Pays-Bas, en Belgique, en Espagne, en Grèce, en Turquie, compensant des évolutions moins favorables en Autriche et au Royaume-Uni.

États-Unis et Canada. Le chiffre d'affaires dans la zone États-Unis et Canada a augmenté de 4,1 %, à 643,2 millions d'euros en 2006 contre 617,7 millions en 2005. Cette progression résulte principalement d'une augmentation de 3,4 % du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants et de la consolidation de la filiale américaine d'ICM Group, alors que l'effet de change a été défavorable de 0,9 %. Après un excellent premier semestre, l'activité résidentielle s'est détériorée au cours du troisième trimestre et a généré une baisse des ventes à partir du mois de septembre sur la plupart des familles de produits, à l'exception des gammes d'automatismes résidentiels et de contrôle d'éclairage qui ensemble ont conservé un taux de croissance supérieur à 20 %.

Reste du Monde. Le chiffre d'affaires dans la zone Reste du Monde a augmenté de 40,0 %, à 665,2 millions d'euros en 2006 contre 475,0 millions d'euros en 2005. Cette progression résulte d'une augmentation de 16,2 % du chiffre d'affaires, à périmètre et taux de change constants, soit la plus forte évolution des dix dernières années et de l'impact des consolidations de TCL International Electrical, de TCL Building Technology, de Shidean depuis le 1^{er} janvier 2006 et de Cemar depuis le 1^{er} juillet 2006 et d'un effet de change favorable de 1,2 %.

Plus généralement, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents qui représente près de 22 % de l'activité totale du Groupe a progressé en 2006 de près de 20 % à périmètre et taux de change constants. Cette très bonne évolution fait plus que compenser le ralentissement constaté aux États-Unis.

7.4.2.2 - COUT DES VENTES

Le coût des ventes consolidé a augmenté de 12,3 % à 1 881,7 millions d'euros en 2006 contre 1 675,4 millions d'euros en 2005. Le coût des ventes en pourcentage du chiffre d'affaires a diminué à 50,4 % en 2006 contre 51,6 % en 2005.

L'augmentation du coût des ventes en valeur résulte principalement des augmentations :

- du volume des matières premières et composants consommés en raison d'un chiffre d'affaires consolidé plus élevé ;
- des prix des matières premières et des composants ; et
- des coûts de production liés à la sous-traitance en raison du transfert de certaines activités de fabrication à des producteurs à moindre coût ;

ainsi que de l'intégration dans le périmètre de consolidation de sociétés nouvellement acquises.

L'impact de ces augmentations a été compensé par :

- une diminution des coûts de production en pourcentage du chiffre d'affaires, tant en ce qui concerne les coûts salariaux (avec une diminution, hors impact des changements de périmètre de consolidation de 0,4 % des effectifs de production totaux du Groupe et notamment des baisses en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux USA) qu'en ce qui concerne les autres frais généraux de fabrication, ceci en raison :
 - des récentes mesures de restructuration mises en œuvre dans les pays cités ci-dessus,
 - des efforts de productivité et d'optimisation des moyens de production notamment au travers d'actions de "lean manufacturing". En 2006, plus de 240 actions de lean manufacturing ont été réalisées, mobilisant environ 1 000 collaborateurs ;
- une diminution des charges d'amortissement résultant de l'application de l'approche "make or buy" et de la localisation de certaines productions dans des pays où les besoins d'investissement sont moindres.

Par ailleurs, la hausse des prix de vente a permis de compenser l'augmentation des prix des matières premières et des composants.

7.4.2.3 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 17,0 % à 977,7 millions d'euros en 2006 contre 835,6 millions d'euros en 2005. Cette augmentation provient notamment :

- du maintien de la politique de renforcement de la présence commerciale du Groupe, notamment sur les marchés émergents tels que l'Europe de l'Est, l'Amérique du Sud ou l'Asie, mais également en France. Les effectifs marketing et commerciaux moyens pondérés ont ainsi augmenté, hors impact des changements de périmètre de consolidation, de 2,9 % en 2006 par rapport à 2005. Par ailleurs, quatre filiales ou bureaux de représentation ont été ouverts en 2006 ;
- de l'intégration dans le périmètre de consolidation de sociétés nouvellement acquises ; et
- de dépenses commerciales plus élevées liées à un chiffre d'affaires plus important et à des frais de publicité engagés pour le lancement de nouveaux produits.

Les frais commerciaux ont ainsi significativement augmenté en France, dans la zone Reste de l'Europe, en particulier en Espagne, au Royaume-Uni, en Russie, en Grèce et en Turquie, et dans la zone Reste du Monde, notamment au Brésil, au Chili, en Inde et en Chine.

En revanche, les frais administratifs ont dans l'ensemble progressé moins rapidement que le chiffre d'affaires, avec notamment une augmentation modérée en France, en Italie et dans la zone États-Unis et Canada.

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté à 26,2 % en 2006 contre 25,7 % en 2005.

7.4.2.4 - FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2006, les équipes de recherche et développement de Legrand ont travaillé sur de nombreux nouveaux développements, et ainsi contribué au lancement de plus de quarante nouvelles gammes de produits parmi lesquelles :

- pour le contrôle et commande : les offres d'appareillage Cariva en Europe de l'Est et en Turquie, Valena en Pologne, Vela en Amérique du Sud, Plexo en France, Galea Life en Espagne, en Grèce et en Europe de l'Est ainsi que les offres de sécurité Arcor2 et Baas en France, l'offre d'automatismes résidentiels InFusion, les nouvelles gammes de détecteurs de présence TWS et l'offre de diffusion sonore Ultimate Music Solution aux États-Unis ;
- pour la distribution d'énergie : la nouvelle offre de disjoncteurs boîtier moulé compact DRX pour les marchés d'Asie et d'Amérique latine, l'offre de disjoncteurs XS et XG pour la Turquie, l'offre de contacteurs de puissance CTX pour la Colombie, le Chili et la Turquie, le système de supervision pour gestion à distance des disjoncteurs en France et l'offre de coffrets industriels Marina pour la France et l'Italie ;
- pour le cheminement de câbles : l'offre 4000 Designer Series de goulottes métalliques aux États-Unis et l'offre de connecteurs rapides courants forts et faibles pour les bâtiments commerciaux en France ;
- pour le VDI : l'offre 10 Giga SSTP en France, l'offre 10 Giga UTP en Europe et au Moyen-Orient et aux États-Unis le Wi-Jack Duo, le point d'accès WiFi le plus compact du monde.

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations Incorporelles", le Groupe a mis en œuvre un système interne de mesure et de comptabilisation des immobilisations incorporelles liés à des frais de développement immobilisables. À ce titre, 22,1 millions d'euros de frais développement ont été capitalisés en 2006 contre 21,5 millions d'euros en 2005. Les charges d'amortissement de frais de développement capitalisés enregistrées au titre de 2006 s'élevaient à 3,4 millions d'euros.

Les frais de recherche et développement ont atteint 237,9 millions d'euros en 2006 et 238,6 millions d'euros en 2005, comprenant notamment les amortissements liés à l'acquisition de Legrand France.

Hors incidence des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France, et en prenant en compte les frais de développement capitalisés, les dépenses de recherche et développement ont augmenté de 8,1 % et s'élevaient à 175,6 millions d'euros en 2006 (soit 4,7 % du chiffre d'affaires) contre 162,4 millions d'euros en 2005 (soit 5,0 % du chiffre d'affaires).

Au 31 décembre 2006, la recherche et développement concernait 1 807 salariés dans environ seize pays, dont plus de 71 % en France et en Italie. Au 31 décembre 2005, la recherche et le développement concernait 1 633 salariés (hors ICM Group et TCL) dans environ seize pays, dont plus de 78 % en France et en Italie.

<i>(en millions d'euros)</i>	Calcul des dépenses de recherche et développement	
	2006	2005
Frais de recherche et développement	(237,9)	(238,6)
Écritures comptables d'acquisition	81,0	97,3
Dotation aux amortissements des frais de développement capitalisés	3,4	0,4
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT HORS AMORTISSEMENT ET AMORTISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION DE LEGRAND FRANCE	(153,5)	(140,9)
Frais de développement capitalisés	(22,1)	(21,5)
DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE L'EXERCICE	(175,6)	(162,4)

7.4.2.5 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En 2006, les autres produits et charges opérationnels ont augmenté de 18,7 % et s'élevaient à 109,9 millions d'euros contre 92,6 millions d'euros en 2005. Cette augmentation est due notamment à une charge non récurrente d'environ 9 millions d'euros liée à l'introduction en bourse et relative à la mise en place de l'offre d'actions Legrand réservée aux salariés, ainsi qu'à une hausse de la participation et de certaines provisions, partiellement compensée par une baisse des coûts de restructuration. En 2006, les coûts de restructuration concernent principalement l'Espagne, le Royaume-Uni, le Brésil et la Corée.

7.4.2.6 - RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel du Groupe a augmenté de 30,5 % à 529,6 millions d'euros en 2006 contre 405,7 millions d'euros en 2005. Cette progression résulte principalement :

- d'une hausse de 15,1 % du chiffre d'affaires ; et
- d'une diminution de 0,3 % des frais de recherche et développement tenant essentiellement à la baisse des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et à l'augmentation des frais de recherche et développement capitalisés conformément à la norme IAS 38 ;

partiellement compensée par :

- une augmentation de 12,3 % du coût des ventes qui, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, est cependant en baisse à 50,4 % en 2006 contre 51,6 % en 2005 ;
- une hausse de 17,0 % des frais administratifs et commerciaux ; et
- une hausse de 18,7 % des autres frais opérationnels.

Au total, le résultat opérationnel consolidé exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires a augmenté pour représenter 14,2 % en 2006 contre 12,5 % en 2005.

7.4.2.7 - RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et des pertes de valeur des *Goodwills*. Le résultat opérationnel ajusté a augmenté de 21,1 % à 616,2 millions d'euros en 2006 contre 509,0 millions d'euros en 2005 du fait :

- d'une augmentation en France de 13,9 % pour atteindre 211,6 millions d'euros en 2006 contre 185,8 millions d'euros en 2005 et représenter 19,1 % du chiffre d'affaires en 2006 par rapport à 18,9 % en 2005 ;
- d'une augmentation en Italie de 9,7 % pour atteindre 184,7 millions d'euros en 2006 contre 168,3 millions d'euros en 2005 et représenter 25,9 % du chiffre d'affaires en 2006 par rapport à 26,6 % en 2005. Hors impact de la consolidation de Zucchini sur l'année pleine en 2006 contre 6 mois en 2005, le résultat opérationnel ajusté en pourcentage du chiffre d'affaires serait au même niveau qu'en 2005 ;
- d'une augmentation dans la plupart des pays de la zone Reste de l'Europe, notamment les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Portugal, la Hongrie, la Pologne et la Russie, faisant plus que compenser une évolution défavorable en Espagne (essentiellement du fait des coûts de restructuration) et en Autriche ;
- d'une augmentation aux États-Unis et Canada de 30,0 % pour atteindre 73,3 millions d'euros en 2006 contre 56,4 millions d'euros en 2005 et représenter 11,2 % du chiffre d'affaires en 2006 par rapport à 9,1 % en 2005 en dépit du fort ralentissement de l'activité résidentielle à partir du mois de septembre ; et
- d'une augmentation dans la grande majorité des pays de la zone Reste du Monde, notamment le Mexique, le Chili, la Colombie, le Venezuela, la Chine, Hong Kong, Singapour, l'Australie et l'Inde, faisant plus que compenser une baisse en Corée et au Brésil liée à des coûts de restructuration.

7.4.2.8 - CHARGES FINANCIERES (NETTES)

Les charges financières nettes ont diminué de 31,7 % à 123,7 millions d'euros en 2006 contre 181,1 millions d'euros en 2005. Les charges financières nettes se sont élevées à 3,3 % du chiffre d'affaires en 2006 contre 5,6 % en 2005. La diminution des charges financières nettes tient à un plus faible niveau d'endettement et à des conditions plus favorables obtenues suite aux opérations de refinancement de la dette réalisées au cours du premier trimestre 2006 partiellement compensée par la hausse des taux d'intérêts de marché.

7.4.2.9 - GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains de change s'élevaient à 40,4 millions d'euros en 2006, contre une perte de change de 32,3 millions d'euros en 2005. Cette variation de 72,7 millions d'euros s'explique essentiellement par l'évolution du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro et par un gain de change exceptionnel de 30,4 millions d'euros correspondant au remboursement des obligations à haut rendement en février 2006.

7.4.2.10 - IMPOT SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt sur les résultats consolidés, après constatation d'une partie des actifs d'impôts différés en France s'élève à 82,9 millions d'euros en 2006 contre 89,8 millions d'euros en 2005. En 2006, Legrand a enregistré un résultat avant impôts de 338,1 millions d'euros tenant principalement à un résultat opérationnel en hausse et à des frais financiers moins élevés, partiellement compensés par une perte sur extinction de dette de 109,0 millions d'euros essentiellement liée au remboursement anticipé des obligations à haut rendement (High Yield). En 2005, Legrand a enregistré un résultat avant impôts de 193,6 millions d'euros tenant principalement à un résultat opérationnel en hausse et des coûts financiers en baisse (voir la Note 22 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au Chapitre 11 du présent document de référence).

7.4.2.11 - RESULTAT NET

Le résultat consolidé s'est élevé à 255,2 millions d'euros en 2006 par rapport à 103,8 millions d'euros en 2005 et résulte principalement :

- d'une augmentation de 123,9 millions d'euros du résultat opérationnel ;
- d'une diminution de 57,4 millions d'euros des coûts financiers ;
- d'une augmentation de 72,7 millions d'euros du résultat de change ; et
- d'une diminution de 6,9 millions d'euros du montant de l'impôt sur les bénéfices ;

partiellement compensées par :

- une perte de 109,0 millions d'euros due au remboursement anticipé des obligations à haut rendement.

7.5 - Liquidités et ressources en capital

Pour une description du capital de la Société, les lecteurs sont invités à se référer aux Notes 10 et 12 annexées aux états financiers consolidés mentionnés au Chapitre 11 du présent document de référence et aux paragraphes 10.1, 11.6 et 12.1 du présent document de référence.

Le 21 mars 2007, le Groupe a mis en œuvre un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 février 2006 et portant sur un montant maximum de 220 millions d'euros.

L'Assemblée générale du 15 mai 2007 a autorisé un nouveau programme de rachat d'actions portant sur un montant maximum de 650 millions d'euros. Ce programme a débuté le 15 mai 2007 et prendra fin au plus tard le 15 novembre 2008.

Au 31 décembre 2007, dans le cadre de ces programmes de rachat, 11 269 411 actions ont été rachetées pour une valeur de 278 331 428 euros.

Egalement dans le cadre de ces programmes, le Groupe a confié en mai 2007 à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires et pour lequel un montant de 15 millions d'euros a été affecté sur un compte de liquidité. Au 31 décembre 2007, le Groupe détient 116 423 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur de 2 515 355 euros.

7.5.1 - Flux de trésorerie

7.5.1.1 - FLUX DE TRESORERIE HISTORIQUES

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2006 et 2005 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand		
	Exercice clos le 31 décembre		
	2007	2006	2005
Flux de trésorerie issus des opérations courantes	685,5	581,5	450,5
Flux de trésorerie employés dans ou générés par les opérations d'investissement	(403,2)	(213,7)	(481,9)
Flux de trésorerie employés dans ou générés par les opérations financières	(234,2)	(312,3)	87,8
Variation de la trésorerie	42,2	45,7	64,9
Dépenses d'investissement et frais de développement capitalisés	(171,4)	(152,9)	(133,5)

Pour une description des flux de trésorerie, les lecteurs sont invités à se référer au tableau des flux de trésorerie consolidés figurant dans les états financiers consolidés de la Société.

7.5.1.2 - FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS COURANTES

Les flux de trésorerie issus des opérations courantes ont augmenté pour s'établir à 685,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 581,5 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette hausse de 104,0 millions d'euros en 2007 est due à une hausse de 8,0 % de la marge brute

d'autofinancement (définie comme les flux de trésorerie issus des opérations courantes moins la variation des autres actifs et passifs opérationnels) qui s'élève à 668,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 618,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 et à une diminution de la variation du besoin en fonds de roulement de 54,7 millions d'euros.

Les flux de trésorerie issus des opérations courantes ont augmenté à 581,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 450,5 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette hausse de 131,0 millions d'euros en 2006 est essentiellement due à une hausse de 40,3 % de la marge brute d'autofinancement (définie comme les flux de trésorerie issus des opérations courantes moins la variation des autres actifs et passifs opérationnels) qui s'élève à 618,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 441,0 millions d'euros au 31 décembre 2005 partiellement compensée par une augmentation de la variation du besoin en fonds de roulement de 46,7 millions d'euros.

7.5.1.3 - FLUX DE TRESORERIE EMPLOYES DANS OU GENERES PAR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie employés dans les opérations d'investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se sont élevés à 403,2 millions d'euros, contre 213,7 millions d'euros employés dans les opérations d'investissement pendant l'exercice clos le 31 décembre 2006. Cette augmentation est essentiellement due à une hausse des investissements en participations consolidées et à une augmentation des investissements et frais de développement capitalisés, en partie compensée par une augmentation des produits de cessions des immobilisations.

Les investissements et les frais de développement capitalisés se sont élevés à 171,4 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (dont 22,0 millions d'euros liés aux frais de développement capitalisés), soit une augmentation de 12,1 % par rapport aux investissements et aux frais de développement capitalisés de 152,9 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (dont 22,1 millions d'euros liés aux frais de développement capitalisés).

Les flux de trésorerie employés dans les opérations d'investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 se sont élevés à 213,7 millions d'euros, contre 481,9 millions d'euros employés dans les opérations d'investissement pendant l'exercice clos le 31 décembre 2005. Cette diminution est essentiellement due à une baisse des investissements en participations consolidées, et à une augmentation des produits de cessions des immobilisations, en partie compensée par une augmentation des investissements et des frais de développement capitalisés.

Les investissements et les frais de développement capitalisés se sont élevés à 152,9 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (dont 22,1 millions d'euros liés aux frais de développement capitalisés), soit une augmentation de 14,5 % par rapport aux investissements et aux frais de développement capitalisés de 133,5 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 (dont 21,5 millions d'euros liés aux frais de développement capitalisés).

7.5.1.4 - FLUX DE TRESORERIE EMPLOYES DANS OU GENERES PAR LES OPERATIONS FINANCIERES

Les flux de trésorerie employés dans les opérations financières se sont élevés à 234,2 millions d'euros en 2007 contre 312,3 millions d'euros de flux de trésorerie employés dans les opérations financières en 2006. Cette diminution des flux de trésorerie employés dans les opérations financières tient essentiellement à une augmentation des emprunts avec l'émission d'un nouvel emprunt bancaire structuré et l'utilisation des lignes de crédit mises en place en 2006, en partie compensée par une augmentation des dividendes payés et la mise en œuvre d'un plan de rachat d'actions propres.

Les flux de trésorerie employés dans les opérations financières se sont élevés à 312,3 millions d'euros en 2006 contre 87,8 millions d'euros de flux de trésorerie générés en 2005. Cette augmentation des flux de trésorerie employés dans les opérations financières tient essentiellement au remboursement anticipé du Contrat de Crédit 2004, des obligations à haut rendement et de l'emprunt entre parties liées dans le cadre des opérations de refinancement mises en œuvre préalablement à l'introduction en bourse de la Société, ainsi qu'au paiement d'un dividende, compensés par une diminution de la dette suite à l'augmentation de capital réalisée lors de cette introduction.

7.5.2 - Endettement

L'endettement brut total du Groupe (défini comme la somme du prêt d'actionnaires représenté par des obligations subordonnées, des emprunts à long terme et à court terme, y compris les TSDI, les billets de trésorerie et les concours bancaires courants) s'élevait à 2 019,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 855,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 3 485,9 millions d'euros au 31 décembre 2005. La trésorerie et les valeurs mobilières de placement s'élevaient à 221,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 179,3 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 133,8 millions d'euros au 31 décembre 2005. Aucun dépôt n'était bloqué au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005. L'endettement net total (défini comme l'endettement brut après déduction de la trésorerie, des valeurs mobilières de placement et des dépôts bloqués) s'élevait à 1 797,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 676,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 3 352,1 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Le ratio de l'endettement net rapporté aux capitaux propres consolidés était de 84 % au 31 décembre 2007 contre 77 % au 31 décembre 2006 et 613 % au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2007, l'endettement brut total comprenait principalement :

- 730,0 millions d'euros au titre du Contrat de Crédit 2006 (Voir paragraphe 7.5.2.1 du présent document de référence) ;
- 220,0 millions d'euros au titre de l'emprunt bancaire émis en mai 2007 (Voir paragraphe 7.5.2.2 du présent document de référence) ;

- 263,0 millions d'euros au titre des Obligations *Yankee* (Voir paragraphe 7.5.2.3 du présent document de référence) ; et
- 806,1 millions d'euros au titre des autres dettes au 31 décembre 2007, se répartissant essentiellement entre des billets de trésorerie et d'autres emprunts.

7.5.2.1 - CONTRAT DE CREDIT 2006

La Société a conclu le 10 janvier 2006 avec cinq arrangeurs mandatés une nouvelle convention de crédit d'un montant de 2,2 milliards d'euros (le "Contrat de Crédit 2006") afin de refinancer en totalité le Contrat de Crédit 2004 à concurrence de 1,4 milliard d'euros, le montant nominal total des obligations seniors à haut rendement (*High Yield*) à concurrence de 574,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent les intérêts courus et le coût de leur remboursement anticipé, ainsi que le remboursement partiel pour un montant de 177,9 millions d'euros de la partie du prêt d'actionnaires représenté par des obligations subordonnées correspondant au crédit vendeur consenti par Schneider lors de l'acquisition de Legrand France et rendu exigible par le remboursement des obligations à haut rendement (*High Yield*).

Lors de sa conclusion, le Contrat de Crédit 2006 se décomposait en une tranche A d'un montant de 700 millions d'euros constituant une facilité multidevises à terme amortissable semestriellement par tranches de 10 % du nominal à partir du 10 janvier 2007 jusqu'au 10 juillet 2010 et une dernière échéance de 20 % le 10 janvier 2011, une tranche B d'un montant de 1,2 milliard d'euros constituant une facilité multidevises renouvelable par tirages successifs et une tranche C d'un montant de 300 millions d'euros constituant une facilité multidevises à court terme. Les tranches A et B ont une échéance de cinq ans (chacune avec une option de renouvellement de deux fois un an) et la tranche C a une échéance de 364 jours (avec une option de renouvellement pour une période de 364 jours). La tranche C a été intégralement remboursée en avril 2006 suite à l'introduction en bourse de la Société. En mars et en novembre 2007, le Groupe a exercé son option d'extension de deux fois un an sur les tranches A et B du Contrat.

Au 31 décembre 2007, un montant additionnel de 1 043,8 million d'euros pouvait être emprunté au titre de la tranche B de cette convention de crédit.

7.5.2.2 - EMPRUNT BANCAIRE EMIS EN MAI 2007

Le 21 mai 2007, dans le but de diversifier ses sources d'endettement, le Groupe a contracté un emprunt pour un montant total de 220,0 millions d'euros auprès d'institutions financières françaises. Cet emprunt bancaire a été conclu pour une durée de 6 ans et 4 mois, soit à échéance du 21 septembre 2013. Ce prêt porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois majoré de 0,45 %.

7.5.2.3 - EMPRUNT OBLIGATAIRE AMERICAIN A 8,5 % (OBLIGATIONS YANKEE)

Le 14 février 1995, Legrand France a émis des titres obligataires d'un montant de 400 millions de dollars portant intérêt au taux de 8,5 % et venant à échéance le 15 février 2025 (les "Obligations *Yankee*"). Les intérêts des Obligations *Yankee* sont payables semestriellement à terme échu le 15 février et le 15 août de chaque année.

Les Obligations *Yankee* ne font l'objet d'aucun amortissement et ne peuvent être remboursées avant l'échéance, sauf en cas d'évolution de la législation qui obligerait à des paiements additionnels s'ajoutant au principal et aux intérêts. Si Legrand France n'était pas, pour des raisons légales, autorisée à payer ces suppléments, le remboursement anticipé des obligations deviendrait généralement obligatoire ; si la loi autorisait le paiement de ces suppléments, Legrand France pourrait, à son initiative, rembourser par anticipation l'intégralité –et l'intégralité seulement– des obligations. Chaque porteur d'obligations peut aussi, à sa demande, exiger de Legrand France le remboursement anticipé des titres qu'il détient en cas de changement hostile du contrôle de la Société.

7.6 - Investissements industriels

De 1990 à 2003, Legrand a consacré un montant moyen d'environ 8 % du chiffre d'affaires annuel consolidé aux investissements industriels (ce chiffre ne comprend pas les frais de développement capitalisés qui n'étaient pas capitalisés à cette date). Historiquement, les dépenses annuelles d'investissement industriel ont varié entre 4 % et 12 % du chiffre d'affaires consolidé au cours des 20 dernières années, les variations annuelles résultant du caractère cyclique des besoins d'investissement. En 2007, les investissements et les frais de développement capitalisés ont représenté 4,2 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 4,1 % en 2006 et 4,1 % en 2005). La diminution des dépenses d'investissement industriel par rapport aux niveaux historiques résulte d'un changement structurel qui s'est traduit en 2007 par la poursuite des initiatives visant à optimiser la productivité et les capitaux employés, consistant notamment dans l'application systématique à tout projet de l'approche "make or buy", le transfert de certaines productions vers des pays à coûts moindres et dont l'intensité capitalistique est moins importante, l'internationalisation des achats, l'optimisation des sites de production et le recours à la sous-traitance. Ainsi, en 2004, les dépenses d'investissement industriel avaient atteint un niveau historiquement bas en raison du changement structurel mentionné ci-dessus, du caractère cyclique du lancement de nouveaux produits et de l'incidence des initiatives en matière de restructuration. Les effets de ces mesures ont été partiellement compensés par la capitalisation d'un certain nombre de frais de recherche et développement conformément à la norme IAS 38.

7.7 - Engagements hors bilan

Le Groupe n'a contracté aucun engagement hors bilan qui a ou pourrait raisonnablement avoir un effet présent ou futur sur sa situation financière, la modification de sa situation financière, de ses revenus et dépenses, ses résultats, son résultat opérationnel, ses liquidités, ses dépenses d'investissement industriel ou ses réserves et qui pourrait présenter un risque pour les investisseurs (Voir la Note 23 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au Chapitre 11 du présent document de référence). Il n'existe par ailleurs aucun engagement hors-bilan significatif lié à la croissance externe.

7.8 - Récapitulatif des engagements

Le tableau ci-dessous résume les obligations contractuelles, engagements commerciaux et principales échéances de paiement de la Société sur une base consolidée au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Échéancier de paiement par période				
	Total	À moins d'un an	Entre 1 et 3 ans	Entre 4 et 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts	1 995,4	650,2	295,1	229,7	820,4
Engagements de crédit-bail	23,7	4,5	4,9	4,5	9,8
TOTAL DES ENGAGEMENTS	2 019,1	654,7	300,0	234,2	830,2

7.9 - Variation des taux de change

Un grand nombre de filiales étrangères du Groupe opère dans des pays qui ne font pas partie de la zone euro. Environ 40 % du chiffre d'affaires en 2007 a été réalisé dans des devises autres que l'euro (notamment le dollar US). En conséquence, le résultat opérationnel consolidé du Groupe a été et pourra être significativement affecté par les variations du taux de change entre l'euro et ces autres devises.

Pour préparer ses états financiers consolidés, la Société doit convertir en euros les actifs et passifs ainsi que les produits et charges qui sont comptabilisés dans d'autres devises. En conséquence, les variations du taux de change des devises étrangères affectent le montant de ces postes dans les états financiers consolidés, même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine. Dans la mesure où le Groupe encourt des dépenses qui ne sont pas libellées dans la même devise que celle dans laquelle les produits correspondants sont réalisés, les variations du taux de change peuvent entraîner une augmentation du niveau des dépenses exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires affectant la rentabilité et les *cash flows*.

Le bilan est converti en utilisant le taux de change à la clôture de la période et le compte de résultat et les données de trésorerie en utilisant le taux de change moyen sur la période. La conversion des états financiers des filiales opérant dans des économies soumises à inflation est réalisée en enregistrant les stocks et les immobilisations aux taux de change historiques et les profits et pertes résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont comptabilisés au compte de résultat consolidé dans la rubrique "Gain de change".

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes et dates indiquées, certaines informations relatives au taux de change euro / dollar à l'achat en milieu de journée de 2003 à 2007, exprimées en euro par rapport au dollar. Ces informations sont communiquées à titre indicatif et ne sont pas représentatives des taux de change utilisés par Legrand pour préparer ses états financiers consolidés :

(euro par dollar)	Taux de clôture	Taux moyen ⁽¹⁾	Plus haut	Plus bas
2003	0,80	0,88	0,97	0,80
2004	0,74	0,80	0,85	0,73
2005	0,84	0,80	0,86	0,74
2006	0,76	0,80	0,85	0,75
2007	0,68	0,73	0,78	0,67

(1) Le taux moyen de l'euro est calculé sur la moyenne des données de fin de mois pour la période annuelle concernée ou sur la moyenne des taux à l'achat en milieu de journée de chaque jour ouvré de la période mensuelle concernée.

Des couvertures naturelles sont recherchées, lorsque la Direction le juge approprié, en faisant correspondre les coûts de financement aux revenus dans chacune des principales devises dans lesquelles Legrand opère.

La Société conclut périodiquement des contrats en devises étrangères afin de couvrir certains engagements, transactions ou revenus étrangers. Ces dernières années, ces opérations de couverture ont principalement concerné certaines ventes intragroupes réalisées entre les

principales filiales étrangères, libellées dans les devises locales respectives de ces filiales. La Société ne réalise pas d'opérations de couverture sur les actifs monétaires nets de ses filiales.

7.10 - Informations quantitatives et qualitatives concernant les risques de marché

La gestion des risques financiers de Legrand concerne principalement les domaines majeurs que sont les risques de marché, les risques de crédit et les risques de liquidité.

L'objectif général de la politique de trésorerie est d'identifier, évaluer et couvrir le risque financier. Legrand tend à minimiser les effets négatifs de l'exposition aux risques financiers sur la rentabilité de l'activité sous-jacente et donc sur la performance financière de la Société.

La politique de trésorerie de Legrand est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies opérationnelles spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé financier de nature spéculative en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de la couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières.

7.10.1 - Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes découlant de mouvements négatifs des taux et prix du marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des matières premières.

7.10.1.1 - RISQUE DE CHANGE

La Société opère au niveau international et est, en conséquence, exposée à un risque de change découlant de plusieurs devises étrangères. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères ainsi que les engagements de vente fermes et à terme donnent naissance à un risque de change. Des couvertures naturelles sont recherchées, lorsque la Direction le juge approprié, en faisant correspondre les coûts et les produits opérationnels dans chacune des principales devises dans lesquelles Legrand opère. La Société utilise également des instruments financiers à terme et des *swaps* sur devises afin de gérer son exposition au risque de change.

La Société estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une augmentation de 10 % du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises en 2007 aurait entraîné une diminution du chiffre d'affaires d'environ 148 millions d'euros et du résultat opérationnel d'environ 20 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le tableau ci-dessous présente les actifs (trésorerie et valeurs mobilières de placement) et passifs financiers (emprunts non courants) par devises au 31 décembre 2007 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif Trésorerie et Valeurs mobilières de placement	Passif Emprunts non courants
Euro	60,6	776,8
Dollar	101,3	505,5
Autres devises	59,4	86,1
TOTAL	221,3	1 368,4

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devises au 31 décembre 2007 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels hors amortissements liés à l'acquisition	
Euro	2 471,1	60 %	1 962,9	58 %
Dollar	639,7	15 %	560,6	16 %
Autres devises	1 018,0	25 %	881,3	26 %
TOTAL	4 128,8	100 %	3 404,8	100 %

7.10.1.2 - RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. Concernant les éléments de passif à taux variable, la politique de la Société consiste généralement à plafonner la hausse des taux d'intérêt par la mise en place de contrats de *caps*, destinés à limiter le risque tout en gardant la possibilité de bénéficier d'évolutions de taux plus favorables.

Au 31 décembre 2007, Legrand a ainsi un portefeuille de contrats de couverture d'un montant nominal de 1 260 millions d'euros portant sur sa dette variable libellée en euros et un portefeuille de contrats de couverture d'un montant nominal de 350 millions de dollars portant sur sa dette variable libellée en dollars. La Société est susceptible de conclure d'autres accords de *caps* de taux d'intérêt au titre de sa dette à taux variable.

Sur la base de l'encours total de la dette de la Société au 31 décembre 2007, Legrand estime qu'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt (en ce qui concerne son endettement à taux variable) ne devrait pas aboutir à une diminution du résultat avant impôts annuel supérieure à 13 millions d'euros.

En vue de couvrir son obligation de payer des intérêts sur les Obligations *Yankee*, la Société a conclu un contrat de *swap* de taux d'intérêt sur 30 ans. Les dates de règlement pour le paiement ou la réception de montants nets dus au titre de ce contrat de *swap* sont les mêmes que celles du paiement des intérêts au titre des Obligations *Yankee*. En tenant compte du contrat de *swap*, le taux d'intérêt effectif des Obligations *Yankee* est le LIBOR (*London Inter-Bank Offered Rate*) augmenté d'une marge de 0,53 % par an.

Au début du mois de février 2003, la Société a conclu un contrat de *swap* de change concernant les Obligations *Yankee* aux termes duquel le taux d'intérêt dû au titre du montant principal de 350 millions de dollars a été fixé à 4,6 % par an jusqu'en 2008. Le solde de 50 millions de dollars continue de porter intérêt à un taux variable (LIBOR + 0,53%).

En avril 2003, la Société a conclu un contrat de novation de *swap* en vertu duquel elle a vendu la tranche relative aux échéances 2008-2025 du Contrat de *Swap* Adossé aux Obligations *Yankee* pour un montant en numéraire de 56,8 millions d'euros. En conséquence, à compter de février 2008, les Obligations *Yankee* porteront de nouveau intérêt à un taux fixe de 8,5 %.

7.10.1.3 - RISQUE DE MATIERES PREMIERES

La Société est exposée au risque de matières premières généré par les modifications des prix des matières premières. En 2007, le Groupe a conclu des couvertures de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours du cuivre. Ces contrats arrivent à échéance en juin 2008. Environ 477 millions d'euros sur le total des achats de l'exercice 2007 concernaient des matières premières, générant un risque de marché. Considérant qu'une augmentation de 10 % du prix de l'ensemble des matières premières qu'elle utilise entraînerait une augmentation théorique de ces frais d'environ 48 millions d'euros sur une base annuelle, la Société estime que, si les circonstances le permettent, elle pourrait augmenter les prix de vente de ses produits à court terme afin de compenser l'effet de telles augmentations.

7.10.2 - Risque de crédit

Les *swaps* de taux d'intérêt et les contrats à terme de devises mis en place par le Groupe ont été conclus avec des établissements financiers de premier plan et les risques de contrepartie sont donc considérés comme négligeables, atténuant ainsi le risque de crédit associé à ces transactions.

Les autres instruments financiers qui pourraient éventuellement exposer le Groupe à une concentration du risque de crédit sont principalement liés à des liquidités et des investissements à court terme. Ces instruments sont placés auprès d'institutions financières à forte notoriété bénéficiant d'une notation minimum A1 chez Standard and Poor's et la Société contrôle attentivement le montant du risque de crédit auprès de chacune de ces institutions financières.

Par ailleurs, environ 26 % des ventes de la Société sont réalisés avec deux principaux clients distributeurs, Sonepar et Rexel. La majeure partie du solde des ventes est également réalisée avec des clients distributeurs de produits électriques mais est diversifiée compte tenu du grand nombre de clients et de leur répartition géographique. La Société atténue le risque de crédit en établissant et en réalisant périodiquement des évaluations de l'encours de crédit accordé à chaque client ainsi qu'en assurant un suivi rigoureux du recouvrement des créances.

7.10.3 - Risque de liquidité

Legrand considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées. Cet élément constitue la base du processus de contrôle mis en œuvre au niveau de Legrand.

7.11 - Résumé des principes comptables significatifs

Les règles comptables que la Société considère comme étant sensibles dans la préparation des comptes consolidés portent sur les éléments suivants :

- les immobilisations incorporelles ;
- la juste valeur des instruments financiers ;
- les instruments dérivés financiers et sur matières premières ;
- les plans d'options sur actions ;
- les avantages du personnel ;
- les impôts différés ; et
- l'utilisation de jugement et d'estimations.

Ces règles comprennent des estimations significatives faites par la Direction de la Société en utilisant l'information disponible au moment où de telles estimations sont faites. Une description détaillée des règles comptables significatives que la Société utilise dans la préparation de ses états financiers consolidés figure dans la Note 1 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au Chapitre 11 du présent document de référence.

7.12 - Nouvelles publications relatives aux normes IFRS

En 2007, les normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2007 ont concerné les normes suivantes :

- IFRS 8 - Information sectorielle ;
- IFRIC 11 - Actions propres et transactions intra-groupe ;
- IAS 23 - Coûts d'emprunt ;
- IFRIC 12 - Concessions de services ;
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation clients ; et
- IFRIC 14 - Limite des avantages économiques liés au sous-financement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interaction.

Une description synthétique de ces publications et de leurs éventuelles conséquences sur les informations financières communiquées par le Groupe figure dans la Note 1 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au Chapitre 11 du présent document de référence.

7.13 - Information sur les tendances

Legrand enregistre en 2007 de très bonnes performances. Le chiffre d'affaires est en forte augmentation tant au plan de la croissance organique que de la croissance externe. Les marges opérationnelles sont en progression significative après la consolidation de nombreuses acquisitions, le résultat net a plus que doublé et la génération de *cash flow* libre est très élevée.

La comparaison entre les perspectives d'avenir de Legrand communiquées pour 2007 dans le document de référence 2006 et les performances effectivement réalisées s'établit comme suit :

- progression du chiffre d'affaires total, hors effet de change, de 7 à 10 % – en 2007, le chiffre d'affaires de Legrand a progressé, hors effet de change, de 12,5 % ;

- taux de croissance organique entre 4 et 5 % – en 2007, le taux de croissance organique du Groupe ressort à 8,6 % ;
- maintien, après consolidation des récentes acquisitions, d'un niveau élevé de marge opérationnelle ajustée, comparable à 2006 – en 2007, le résultat opérationnel ajusté du Groupe a représenté 17,5 % du chiffre d'affaires contre 16,5 % en 2006, soit une augmentation de 100 points de base de la marge opérationnelle ajustée.

Legrand dépasse ainsi en 2007 les objectifs annuels annoncés et démontre l'efficacité de son modèle économique combinant croissance organique et croissance externe autofinancée, rentabilité élevée et maîtrise des capitaux employés.

En particulier, l'année 2007 est marquée par l'acquisition de six sociétés disposant à la fois de fortes positions de marché et d'un potentiel de croissance : HPM N°2 de l'appareillage électrique en Australie et en Nouvelle-Zélande, UStec spécialiste américain des solutions globales pour la distribution des réseaux 'Voix Données Images', Kontaktor leader russe des disjoncteurs de puissance, Macse leader du cheminement de câbles métallique, TCL Wuxi spécialiste chinois des disjoncteurs modulaires et des disjoncteurs de puissance et Alpes Technologies, un des leaders français des systèmes d'optimisation et de mesure de la qualité de l'énergie électrique pour les bâtiments tertiaires et industriels.

Compte tenu de ces bons résultats et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008, Legrand devrait verser le 3 juin 2008 un dividende de 0,70 € par action au titre de l'exercice 2007, en progression de 40 %.

7.14 - Perspectives d'avenir

Pour 2008, compte tenu du ralentissement économique et en l'absence de changements conjoncturels majeurs sur ses marchés, Legrand est confiant dans sa capacité à faire croître son chiffre d'affaires de 7 à 9 % hors effet de change et après prise en compte des acquisitions, et à atteindre sur la même période une marge opérationnelle ajustée proche de celle réalisée en 2007.

Les objectifs résumés ci-dessus ne constituent pas des données prévisionnelles mais de simples objectifs résultant des orientations stratégiques et du plan d'actions du Groupe. Legrand ne fait, par conséquent, aucune estimation ou prévision de bénéfice. Ces objectifs sont fondés sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par Legrand. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre 3 du présent document de référence aurait un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Legrand ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs figurant au présent paragraphe.

7.15 - Résultats financiers consolidés au cours des cinq derniers exercices

<i>(en millions d'euros sauf nombre d'actions, résultats par action et nombre de salariés)</i>	2003	2004	2005	2006	2007
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	759,4	759,4	759,4	1 078,8	1 083,9
Nombre d'actions (1)	759 350 900	759 350 900	759 350 900	269 693 376	270 975 739
RESULTATS GLOBAUX					
Chiffre d'affaires	2 761,8	2 926,3	3 247,9	3 736,8	4 128,8
Résultat avant impôt et amortissements	121,3	350,0	449,0	581,5	813,5
Impôt sur les résultats	21,9	(46,6)	(89,8)	(82,9)	(175,0)
Résultat net	(159,1)	28,0	103,8	255,2	422,6
Montant des dividendes				110,6	133,1
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat avant impôt et amortissements (2)	0,16	0,46	0,59	2,35	3,01
Résultat net (2)	-	0,04	0,13	1,02	1,58
Dividende versé par action ordinaire				0,41	0,50
PERSONNEL					
Nombre de salariés en fin d'exercice	25 258	24 775	30 237	30 706	33 656
Charges de personnel	858,3	860,6	920,3	1 007,4	1 066,9

(1) Lors de l'Assemblée générale du 24 février 2006, les actionnaires ont décidé le regroupement des actions à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes.

(2) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyens d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, soit 759 350 900 actions en 2003, 2004 et 2005, 247 218 622 actions en 2006 et 265 729 265 actions en 2007.

8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

8.1 - Administration et direction de la Société

8.1.1 - Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration actuellement composé de 11 membres dont les mandats sont d'une durée de six années. La Société comprend trois comités spécialisés qui ont pour mission d'assister le Conseil d'administration à préparer ses délibérations : le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité stratégique.

8.1.1.1 - MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les informations concernant les administrateurs de la Société, à la date d'enregistrement du présent document de référence, figurent dans le tableau ci-dessous.

<p>Gilles Schnepf 49 ans 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges</p> <p>Gilles Schnepf est administrateur de la Société depuis 2002 et Président du Conseil d'administration et Directeur Général depuis 2006. Il est également Président du Conseil d'administration et Directeur général de Legrand France. Après avoir été diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales ("HEC"), il a débuté sa carrière chez Merrill Lynch France dont il est devenu Vice-Président. Il a ensuite rejoint Legrand en 1989 en tant qu'adjoint au Directeur financier. Il est devenu Secrétaire général de Legrand France en 1993, Directeur financier en 1996 et Directeur général délégué en 2000.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président et Directeur général de Legrand France - Président et Directeur général de SERD - Président du Conseil d'administration de Leten - Président du Conseil d'administration de TCL Legrand Building Technologies - Président du Conseil d'administration de TCL Legrand International Electrical - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Anam - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino Corporativo - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino Operacional SA DE CV - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino Philippines - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino SpA - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Fidelec - Président du Conseil d'administration de Firelec - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Legrand China Holding - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Legrand España SL - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Legrand ZRT - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Simapel - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Tenby Electrical Access - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Legrand (S) PTE Ltd. - Directeur général, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur de Legrand France - Administrateur de Bticino de Mexico - Administrateur de Legrand Elektrik Sanayi - Administrateur de Desmag - Administrateur de Eltas - Administrateur de ICM Group - Administrateur de Legrand Australia - Administrateur de Kimbe - Administrateur de Legrand (Beijing) Electrical Company - Administrateur de Legrand Electricque Belgique - Administrateur de Legrand Electrica - Administrateur de Legrand Hellinki - Administrateur de Legrand Holding Inc. - Administrateur de Legrand Hong-Kong - Administrateur de Legrand Ireland Ltd. - Administrateur de Van Geel Legrand BV - Administrateur de Legrand NZ - Administrateur de Legrand Romania - Administrateur de Legrand Shanghai Trading - Administrateur de Luminex - Administrateur de Pass & Seymour Inc. - Administrateur de PT Supreme Electro Kontak
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de The Wiremold Company - Membre du Conseil de surveillance de Legrand Polska - Administrateur de Legrand Skandinaviska - Administrateur de Legrand SLV d.o.o. - Gérant de Krupka Otto - Gérant de Legrand Osterreich - Représentant permanent de Legrand France, Président de Arnould FAE - Représentant permanent de Legrand France, Président de Baco - Membre du Conseil de surveillance de Chateaudun Développement 3 - Représentant permanent de Legrand France, Président de Cofrel - Représentant permanent de Legrand France, Président de Distrasa - Représentant permanent de Legrand France, Président de Inovac - Représentant permanent de Legrand France, Président de Sarlam - Représentant permanent de Legrand France, Président de Sute - Représentant permanent de Legrand France, Président de URA - Représentant permanent de Legrand France, gérant de Legrand SNC - Administrateur de Bticino España SLU - Administrateur de Clarly Ltd - Administrateur de Rocom Electric Company Ltd - Administrateur de Shenzhen Shidean Legrand Electronic Products - Administrateur de Van Geel Slovakia - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Invac SA DE CV - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Legrand Corporativo - Administrateur et Président du Conseil d'administration de Legrand de Mexico - Administrateur de Legrand SpA - Membre du Directoire de Znut Fael - Gérant de Pammelec - Gérant de Pammelec Participations - Gérant de Legrand Gmbh - Représentant permanent de Arnould FAE, Président de Arnould Planet Watthom <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq dernières années Néant.</p>
--	---

<p>Olivier Bazil 61 ans 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges</p> <p>Olivier Bazil est administrateur de Legrand France depuis 1988 et de la Société depuis 2002. Après avoir terminé ses études à l'École des Hautes Études Commerciales ("HEC") et la Harvard Business School, il a rejoint la Société en 1973 en tant qu'adjoint du Secrétaire général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe. Il est devenu Directeur financier de Legrand France en 1979, Directeur général adjoint en 1993 et Vice-Président du Conseil d'administration et Directeur général délégué en 2000.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur général de Desmag - Directeur général délégué, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur de Legrand France - Président du Conseil d'administration de TCL Legrand Electrical Technology - Administrateur de Anam - Administrateur de Bticino SpA - Administrateur de Bticino Corporativo - Administrateur de Bticino Operacional - Administrateur de Legrand Elektrik Sanayi - Administrateur de Eltas - Administrateur de ICM Group - Administrateur de Legrand Electrica - Administrateur de Legrand (India) Private - Administrateur de Legrand (HK) Ltd. - Administrateur de Legrand Holding Inc. - Administrateur de Luminex - Administrateur de Pass & Seymour Inc. - Administrateur de Van Geel Legrand BV - Président du Conseil d'administration de Vantage Emea - Administrateur et Directeur général de PB Finelectric BV - Administrateur de The Wiremold Company - Membre du Conseil de surveillance de Legrand Polska - Administrateur de Legrand SNC FZE - Membre du Conseil de surveillance de Legrand ZRT - Gérant de Rhein Vermögensverwaltung - Représentant permanent de AE Chessy, gérante de Planet Watthom - Représentant permanent de Legrand France, président de AE Chessy - Représentant permanent de AE Chessy, administrateur de SERD - Membre du Conseil de Surveillance de Chateaudun Développement 3 - Représentant permanent de Legrand France, président de Pammelec - Administrateur de Legrand España SL - Administrateur de Parkfield Holdings Limited - Administrateur de Shenzhen Shidean Legrand Electronic Products - Administrateur de TCL Legrand Building Technologies - Administrateur de TCL Legrand International Electrical (Huizhou) Co. Ltd. - Président du Conseil d'administration de TCL Legrand International Electrical (Hu He Hao Te) Co. Ltd. - Administrateur de Invac SA DE VC - Administrateur de Legrand Corporativo - Administrateur de Legrand de Mexico <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq</p>
---	---

	dernières années Néant.
<p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Mattia Caprioli est administrateur de Kohlberg Kravis Roberts & Co., basé à Londres. Il a été activement impliqué dans les investissements de Alliance Boots, AVR/ Van Gansewinkel, Legrand, Pages Jaunes Groupe, Selenia et Toys R Us. Il est membre du Conseil d'administration de Alliance Boots. Il est responsable du développement des activités de KKR en Italie et est membre de la «European Chemicals Industry». Avant de rejoindre KKR en 2001, il a travaillé chez Goldman Sachs International à Londres en charge des fusions, acquisitions et financements à travers une variété d'industries. Il est titulaire d'un MSc, Summa Cum Laude, de l'Université L. Bocconi à Milan, Italie.</p> <p>Il est administrateur de la Société depuis 2007.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe Néant.</p> <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Alliance Boots (depuis 2007) - Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) - Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) - Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA (2006-2007) (*) <p>(*) <i>Société cotée</i></p>
<p>Arnaud Fayet 66 ans 89, rue Taitbout 75009 Paris</p> <p>Arnaud Fayet a rejoint le groupe Wendel en 1995 et a occupé les fonctions de Directeur responsable du développement des affaires. Il est membre du Conseil d'administration de Stallergènes. Entre 1991 et 1995, Arnaud Fayet a occupé les fonctions de Directeur général, Vice-Président Exécutif et administrateur de Carnaud Metalbox. Arnaud Fayet a occupé les fonctions de Directeur exécutif au sein de DMC et de la Société Générale de Fonderie après avoir passé cinq ans chez McKinsey. Arnaud Fayet est diplômé de l'École Centrale et est titulaire d'un MSc de l'Université de Stanford.</p> <p>Il est administrateur de la Société depuis 2002.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe Néant.</p> <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Guala Closures SpA (Depuis 2001) - Administrateur de Stallergènes (Depuis 1999) (*) - Administrateur de Transgène (Depuis 2003) (*) - Administrateur de Vaucrains Participations (Depuis 1990) - Administrateur de BLR Lux (2002-2006) - Administrateur de Société Française de MicroInformatique (2005-2006) - Administrateur de Biomérieux SA (1998-2004) - Administrateur de BLR BV (2001-2003) - Administrateur de Taitbout Antibes BV (1999-2005) - Administrateur de Wheelabrator Alleverd (1997-2005) - Membre du Conseil de surveillance de Trader Classified Media (2000-2004) - Membre du Conseil de surveillance de Valeo (1997-2003) <p>(*) <i>Société cotée</i></p>
<p>Jacques Garaïalde 51 ans Stirling Square 7, Carlton Gardens Londres SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Jacques Garaïalde est membre de l'équipe dirigeante de KKR depuis 2003. Depuis le 1^{er} janvier 2004, il est associé de la société de gestion de KKR. Avant de rejoindre KKR, Monsieur Garaïalde était associé de Carlyle, en charge du fonds Europe Venture Partners. Entre 1982 et 2000, il a travaillé au sein du Boston Consulting Group, dont il a été associé en charge de la Belgique (1992-1995) puis de la France et de la Belgique (1995-2000). Entre 1979 et 1981, il a occupé différentes fonctions au sein de Esso France. Jacques Garaïalde est également administrateur de Nexans, de Pages Jaunes Groupe, de Tarkett, de la Société d'Investissement Familiale (SIF) et de Médiannuaire Holding. Monsieur Garaïalde est titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Fontainebleau) et est ancien élève de l'École Polytechnique.</p> <p>Il est administrateur de la Société depuis 2003.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe Néant.</p> <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président et Directeur Général de Médiannuaire Holding (depuis 2006) - Président du Conseil d'administration de Pages Jaunes Groupe (depuis 2006) (*) - Membre du Comité de direction de la Société d'Investissement Familiale (SIF) (depuis 2007) - Administrateur de Nexans (depuis 2001) (*) - Administrateur de Tarkett (depuis 2007) <p>(*) <i>Société cotée</i></p>
<p>Edward A. Gilhuly 48 ans 250 University Avenue Suite 300 Palo Alto, CA 94301</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Legrand France <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq dernières années</p>

<p>Etats-Unis</p> <p>Edward A. Gilhuly est partenaire de Sageview Capital LP dont il est un des fondateurs. Il a été membre de l'équipe dirigeante de KKR entre 1986 et 2005 et associé de la société de gestion de KKR entre 1996 et 2005. Il est administrateur de MedCath Corporation, de Duke Management Company et de la California Academy of Sciences. Monsieur Gilhuly est titulaire d'un B.A. de l'Université de Duke et d'un M.B.A. de l'Université de Stanford.</p> <p>Il est administrateur de la Société depuis 2002.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de MedCath Corporation (depuis 1998) - Administrateur de Duke Management Company (depuis 2005) - Administrateur de Rockwood Specialties, Inc. (2000-2005) - Administrateur de California Academy of the Sciences (depuis 2005) - Administrateur de Tenovis GmbH (2000-2004) - Administrateur de LNG (2000-2003) - Administrateur de MTU Aero Engines - Administrateur de Vendex - Membre du Conseil de surveillance de Demag Holding Sarl (depuis 2002) - Membre du Conseil de surveillance de Wincor Nixdorf AG (1999-2006) - Membre de Sageview Capital LP (depuis 2005) - Membre et associé de KKR (1986-2005)
<p>François Grappotte 71 ans 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges</p> <p>Ancien élève de l'École Nationale d'Administration ("ENA"), Monsieur Grappotte a débuté sa carrière au Ministère de l'Industrie et à la Direction du Trésor du Ministère de l'Économie et des Finances. En 1970, il a rejoint la Banque Rothschild où il a occupé les fonctions de Sous-Directeur, Directeur adjoint et Directeur. En 1973, il a rejoint la Compagnie Électro Mécanique en tant que Secrétaire général, Directeur en charge des opérations et Vice-Président. Monsieur Grappotte a rejoint Legrand en 1983 en tant que Directeur général et est devenu Président Directeur général en 1988. Monsieur Grappotte exerce également les fonctions d'administrateur de BNP Paribas (France), de membre du Conseil de surveillance des Etablissements Michelin (France) et de membre du Conseil consultatif de la Banque de France.</p> <p>Il est administrateur de la Société depuis 2002.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur et Président d'honneur du Conseil d'administration de Legrand France (Président du Conseil d'administration et Directeur Général jusqu'au début 2006) - Président de Lumina Management (jusqu'au début 2006) - Administrateur de Bticino SpA (jusqu'au début 2006) - Administrateur de Legrand Elektrik Sanayi (jusqu'au début 2006) - Administrateur de Eltas Elektrik (jusqu'au début 2006) - Administrateur de Legrand España (jusqu'au début 2006) - Administrateur de Pass & Seymour Inc. (jusqu'au début 2006) - Administrateur de The Wiremold Company (jusqu'au début 2006) <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de surveillance de Michelin - Administrateur de BNP Paribas - Membre du Conseil consultatif de la Banque de France - Administrateur de Valeo (2003-2007) - Membre du Conseil de Surveillance des Galeries Lafayette (2004-2005)
<p>Gérard Lamarche 46 ans 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris</p> <p>Monsieur Gérard Lamarche a été nommé Directeur général en charge des Finances du Groupe Suez en mars 2004. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1983 chez Deloitte Haskins & Sells en Belgique puis devient Consultant en Fusions/Acquisitions en Hollande en 1987. En 1988, Monsieur Gérard Lamarche intègre la Société Générale de Belgique en qualité de Gestionnaire d'investissements, contrôleur de 1989 à 1991, conseiller pour les opérations stratégiques de 1992 à 1995. Il entre à la Compagnie Financière de Suez en qualité de Chargé de mission auprès du Président et Secrétaire du Comité de Direction (1995-1997), puis participe à la fusion entre la Compagnie de Suez et Lyonnaise des Eaux devenue Suez Lyonnaise des Eaux (1997) avant de se voir confier le poste de Directeur délégué en charge du Plan, du Contrôle et des Comptabilités et secrétaire du Comité des Investissements (1997-2000). Monsieur Gérard Lamarche poursuit son parcours par un volet industriel en rejoignant en 2000 NALCO (filiale américaine du groupe Suez - leader mondial du traitement de l'eau industrielle) en qualité de Directeur général chargé des Finances. En février 2003, il est nommé Directeur général adjoint en charge de Finances du groupe Suez, responsable des Opérations Financières, de la Trésorerie, de la Fiscalité, du Plan, de la Comptabilité et du Contrôle. Monsieur Gérard Lamarche est diplômé en Sciences Économiques de l'université de Louvain-La-Neuve et l'Institut du Management de l'INSEAD (Advanced Management Program for Suez Executive). Il a également reçu une formation du Wharton International (Forum-Global Leadership Series).</p> <p>Il est administrateur de la Société depuis 2006.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe Néant.</p> <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'administration et administrateur de Cosutrel (Belgique) - Président du Conseil d'administration et administrateur de Genfina (Belgique) - Administrateur de Aguas de Barcelona (Espagne) - Administrateur de Distrigaz(s) (Belgique) - Administrateur de Electrabel (Belgique) - Administrateur de Leo Holding Company (USA) - Administrateur de Suez Energie Services – SES - Administrateur de Suez Environnement - Administrateur de Suez Environnement North America (USA) - Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) - Administrateur de KKR Guernsey GP Limited (USA)

<p>Jean-Bernard Lafonta 46 ans 89, rue Taitbout 75009 Paris</p> <p>Jean-Bernard Lafonta est Président du Directoire de Wendel depuis 2005. Il est entré dans le groupe Wendel en 2001. Jean-Bernard Lafonta a occupé différentes fonctions dans l'administration française, notamment au sein de cabinets ministériels. Il a travaillé au sein de l'équipe fusion et acquisitions de Lazard. En 1996, il a travaillé en tant que Directeur Stratégie, avant de devenir Directeur des marchés de capitaux chez BNP Paribas puis Président et Directeur général de la Banque Directe et membre du Comité exécutif de BNP Paribas. Il est également Président du Conseil de surveillance de Bureau Veritas. Jean-Bernard Lafonta est ancien élève de l'École Polytechnique.</p> <p>Il est administrateur de la Société depuis 2002.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe - Administrateur de Legrand France (2002-2007)</p> <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq dernières années - Président du Directoire de Wendel Investissement (Depuis 2005) (*) - Président du Conseil de surveillance de Bureau Veritas (Depuis 2005) (*) - Président du Conseil de surveillance d'Editis Holding (Depuis 2004) - Membre du Conseil de surveillance de Oranje-Nassau Groep BV (Depuis 2002) - Président du Conseil d'administration de Winvest International SA SICAR (Depuis 2006) - Membre du Conseil de la Gérance de Materis Parent SARL (Depuis 2006) - Président de la Compagnie de l'Audon (Depuis 2007) - Gérant de Granit SARL - Gérant de JB Mac Nortance - Gérant de Winvest Conseil (Depuis 2006) - Administrateur et Directeur général délégué de Wendel Investissement (2001-2005) - Administrateur de Cap Gemini (2002-2003) - Administrateur de Lumina Parent (2003-2006) - Administrateur de Valeo (2001-2006) - Représentant permanent de SOFU au Conseil d'administration de Bureau Veritas (2002-2005)</p> <p>(*) <i>Société cotée</i></p>
---	--

<p>Thierry de La Tour d'Artaise 53 ans Chemin du Petit Bois – BP 172 69134 Ecully Cedex</p> <p>Entre 1979 et 1983, Thierry de La Tour d'Artaise a exercé les fonctions de Manager d'audit au sein du cabinet Coopers & Lybrand. En 1983, il a été nommé Responsable de l'Audit Interne du Groupe Chargeurs SA. Monsieur Thierry de La Tour d'Artaise a exercé ensuite les fonctions de Directeur Administratif et Financier (1984-1986) et de Directeur Général (1986-1993) des Croisières Paquet puis entre dans le Groupe SEB comme Directeur général (1994-1996) et Président Directeur général (1996-1998) de Calor SA. Il est nommé Vice-Président Directeur Général du Groupe SEB en 1999 et est Président Directeur Général du Groupe Seb depuis 2000. Monsieur Thierry de La Tour d'Artaise est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et est Expert Comptable.</p> <p>Il est administrateur de la Société depuis 2006.</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe Néant.</p> <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq dernières années <i>Mandats en cours</i> - Président du Conseil d'administration et Directeur Général de SEB SA (*) - Président de SEB Internationale - Administrateur de Plastic Omnium (*) - Administrateur de Club Méditerranée (*) - Représentant permanent de Sofinaction, administrateur de la Lyonnaise de Banque - Administrateur de SUPOR</p> <p><i>Mandats exercés au cours des 5 dernières années</i> - Administrateur de Tefal UK - Administrateur de Groupe SEB Japan - Administrateur de Groupe SEB Mexicana - Administrateur de Siparex Associés - Membre du Conseil de Surveillance de Rowenta Invest BV - Président de Groupe SEB Moulinex - Président du Conseil de Surveillance de Rowenta Werke - Membre du Conseil de Surveillance de Groupe SEB Deutschland - Administrateur de T-fal Corp - Administrateur de T-fal de Mexico - Administrateur de Rowenta Inc - Administrateur de Groupe SEB Colombia - Administrateur de SEB Benrubi - Représentant permanent de Seb Internationale chez Groupe Seb UK - Représentant permanent de SEB SA chez Rowenta France - Représentant permanent de SEB SA chez Calor - Représentant permanent de SEB SA chez Tefal - Gérant de Rowenta Deutschland GmbH - Gérant de Krups GmbH</p> <p>(*) <i>Société cotée</i></p>
--	--

<p>Ernest-Antoine Seillière 70 ans 89, rue Taitbout 75009 Paris</p> <p>Ernest-Antoine Seillière est Président du Conseil de surveillance de Wendel. En 1969, Ernest-Antoine Seillière a été membre du cabinet du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas. Il a ensuite fait partie des cabinets de Pierre Messmer, Maurice Schumann et Robert Galley. Il a rejoint Wendel en 1976. Ernest-Antoine Seillière est Président du Conseil d'administration de la société SLPS qui rassemble les membres de la famille Wendel, Président du Conseil de surveillance de Oranje Nassau et membre du Conseil de surveillance de Bureau Veritas. Il a été Président du MEDEF</p>	<p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe Néant.</p> <p>Autres fonctions exercées ou ayant été exercées hors du Groupe au cours des cinq dernières années - Président du Conseil d'administration de Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (ex Wendel Participations) (Depuis 2006) - Président du Conseil de surveillance de Wendel Investissement (ex-CGIP) (Depuis 2005) (*) - Président du Conseil de Surveillance de Oranje-Nassau Groep BV (2001-2009) - Administrateur de SOFISAMC (Depuis 2003) - Membre du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas (Depuis 2005) (*) - Membre du Conseil de Surveillance de Editis Holding (Depuis 2004) - Membre du Conseil de Surveillance de Gras Savoye & Cie (Depuis 2003) - Membre du Conseil de Surveillance de Hermès International (Depuis 1997) (*) - Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA (Depuis 1994) (*)</p>
--	---

(Mouvement des Entreprises de France) de 1997 à 2005. Il est aujourd'hui Président de Business Europe. Ernest-Antoine Seillière est ancien élève de l'École Nationale d'Administration ("ENA"), et a enseigné pendant un an au sein du <i>Center for International Affairs</i> de l'Université de Harvard.	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'administration et Directeur général de Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (2003-2007) - Président du Conseil d'administration et Directeur général de Wendel Investissement (ex-CGIP) (1987-2005) - Président du Conseil d'administration de Lumina Parent (2003-2006) - Vice-Président du Conseil d'administration de Cap Gemini (2000-2006) - Administrateur de Société Générale (1986-2002) - Administrateur de Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (1985-2003) - Président du Conseil de surveillance de Trader Classified Media (2000-2004) - Vice-Président du Conseil de surveillance de Valeo (2001-2002) - Administrateur de Valeo (1986-2001) - Vice-Président du Conseil de surveillance de bioMérieux Pierre Fabre (2001-2002) - Représentant permanent de SOFISERVICE, devenu ONG, au Conseil de surveillance de Bureau Veritas (1995-2005)
Il est administrateur de la Société depuis 2002.	(*) <i>Société cotée</i>

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

8.1.1.2 - RENOUELEMENT

Il sera proposé aux actionnaires de renouveler les mandats d'administrateur arrivant à échéance de Messieurs Gilles Schnepf, Olivier Bazil, Mattia Caprioli, Arnaud Fayet, Jacques Garaialde, Edward Gilhuly, François Grappotte, Jean-Bernard Lafonta et Ernest-Antoine Seillière, pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sous réserve du renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil par les actionnaires, il sera proposé au Conseil d'administration qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée générale mixte de renouveler Monsieur Gilles Schnepf dans ses fonctions de Président et Directeur Général et de renouveler Monsieur Olivier Bazil dans ses fonctions de Vice-Président et Directeur Général Délégué.

8.1.2 - Direction générale de la Société

La Direction générale de la Société est confiée à Monsieur Gilles Schnepf qui est par ailleurs Président du Conseil d'administration de la Société. Sa nomination est intervenue le 17 mars 2006.

Voir paragraphe 8.1.1.1 du présent document de référence pour les informations concernant Monsieur Gilles Schnepf.

8.1.3 - Absence de conflits d'intérêts

Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil sont titulaires d'un contrat de travail avec la Société. À la connaissance de la Société, Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil ne sont pas en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis de celle-ci.

Monsieur Ernest-Antoine Seillière et Monsieur Jean-Bernard Lafonta sont administrateurs de la Société et de Wendel, l'un des principaux actionnaires de la Société. À la connaissance de la Société, Monsieur Ernest-Antoine Seillière et Monsieur Jean-Bernard Lafonta ne sont pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats.

Monsieur Mattia Caprioli, Monsieur Arnaud Fayet, Monsieur Jacques Garaialde et Monsieur Edward Gilhuly sont administrateurs de la Société. À la connaissance de la Société, Monsieur Mattia Caprioli, Monsieur Arnaud Fayet, Monsieur Jacques Garaialde et Monsieur Edward Gilhuly ne sont pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats.

Messieurs Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise satisfont aux critères d'indépendance et à ce titre ne sont pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de leur mandat d'administrateur.

À la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre situation pouvant donner lieu à un conflit entre les intérêts personnels des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

8.1.4 - Contrats de services

À la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

8.2 - Rémunération et avantages

8.2.1 - Rémunération et avantages des mandataires sociaux de la Société

En 2007, la rémunération versée aux mandataires sociaux au titre de toutes les fonctions exercées au sein de la Société et de ses filiales a été la suivante : Monsieur Gilles Schnepf a perçu une rémunération brute totale durant l'année 2007 de 914 294 euros, composée d'une rémunération fixe de 498 000 euros et d'une partie variable de 416 294 euros. Monsieur Olivier Bazil a perçu une rémunération brute totale durant l'année 2007 de 864 375 euros, composée d'une rémunération fixe de 471 000 euros et d'une partie variable de 393 375 euros. Les principes arrêtés pour déterminer la part variable de la rémunération de Messieurs Schnepf et Bazil sont décrits au paragraphe 8.4.4 du présent document de référence.

En 2007, Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil ont perçu des avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule ainsi que d'un téléphone portable équivalents à 3 808 euros pour Monsieur Gilles Schnepf et 3 667 euros pour Monsieur Olivier Bazil.

En 2007, les frais de déplacements professionnels payés par la Société pour Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil ont respectivement été de 64 397 euros et 82 477 euros.

Dans le cadre des accords de participation et d'intéressement du Groupe, Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil ont reçu en 2007 chacun 15 534 euros bruts.

En 2007, la Société a versé des jetons de présence pour un montant total de 238 000 euros au titre de l'exercice 2006. Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 6 février 2008 a approuvé le versement des sommes suivantes aux administrateurs à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2007 :

Nom	Fonctions	Montant
Gilles Schnepf	Président du Conseil d'administration et Directeur général	20 000
Olivier Bazil	Administrateur et Vice-Président, Directeur général délégué	20 000
Mattia Caprioli	Administrateur	15 000
Arnaud Fayet	Administrateur	21 500
Jacques Garaïalde	Administrateur	30 000
Edward A. Gilhuly	Administrateur	20 500
François Grappotte	Administrateur	19 000
Jean-Bernard Lafonta	Administrateur	26 500
Gérard Lamarche	Administrateur	31 500
Thierry de La Tour d'Artaise	Administrateur	19 000
Ernest-Antoine Seillière	Administrateur	19 000
TOTAL		242 000

Durant l'exercice 2007, la société Bticino SpA a versé des jetons de présence d'un montant de 5 200 euros à Monsieur Olivier Bazil.

Au cours de l'exercice 2006, la rémunération et les avantages suivants ont été versés aux mandataires sociaux de la Société :

- la rémunération versée par la Société et ses filiales aux mandataires sociaux de la Société a été d'environ 1,6 million d'euros. Ce montant inclut la rémunération versée aux mandataires sociaux au titre de toutes les fonctions exercées au sein de la Société et de ses filiales. Monsieur Gilles Schnepf a perçu une rémunération brute totale pour l'année 2006 de 649 200 euros, composée d'une rémunération fixe de 444 000 euros et d'une partie variable de 205 200 euros. Monsieur Olivier Bazil a perçu une rémunération brute totale pour l'année 2006 de 620 000 euros, composée d'une rémunération fixe de 420 000 euros et d'une partie variable de 200 000 euros ;
- Suite à la démission de Monsieur François Grappotte de son mandat de Directeur Général, actée par le Conseil d'administration du 17 mars 2006, Monsieur François Grappotte a perçu le solde de sa rémunération au titre de l'année 2006 s'élevant à 300 000 euros. Monsieur François Grappotte a bénéficié de la cession par la Société de sa voiture de fonction pour 1 euro symbolique, ce qui correspondait à un avantage en nature de 17 789 euros.
- Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil ont perçu des avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule équivalents chacun à 1 909 euros pour Monsieur Gilles Schnepf et 3 723 euros pour Monsieur Olivier Bazil ;

- les frais de déplacements professionnels payés par la Société pour Monsieur François Grappotte, Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil ont respectivement été de 1 835 euros, 40 594 euros et 33 628 euros ;
- la société Bticino SpA a versé des jetons de présence d'un montant de 5 200 euros à Monsieur Olivier Bazil ; et
- dans le cadre des accords de participation et d'intéressement du Groupe, Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil ont reçu chacun en 2006 19 711 euros bruts.

8.2.2 - Rémunération et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

En 2001, le Groupe Legrand a conclu avec une société d'assurance un accord en vue de la fourniture de prestations de pension, retraite ou autres prestations similaires aux membres du Comité de Direction du Groupe bénéficiant du régime de retraite des salariés français. Au 31 décembre 2007, les obligations du Groupe au titre de cet accord s'élevaient environ à 9,1 millions d'euros, dont environ 3,2 millions d'euros étaient financés, le solde de 5,9 millions d'euros faisant l'objet d'une provision dans les comptes. Le Comité de Direction se compose de huit personnes, dont deux mandataires sociaux. Cette retraite complémentaire est calculée de manière à permettre aux bénéficiaires de recevoir une pension de retraite, entendue comme la somme de cette retraite complémentaire et de toutes autres sommes perçues au titre de la retraite, d'un montant égal à 50 % de la moyenne des deux rémunérations annuelles les plus élevées perçues par l'intéressé au cours des trois dernières années pendant lesquelles il a travaillé au sein du Groupe. Afin de bénéficier de cette retraite complémentaire, l'intéressé doit être âgé d'au moins 60 ans et avoir été employé par le Groupe pendant au moins dix ans. En cas de décès du bénéficiaire, le Groupe paiera au conjoint survivant 60 % de cette retraite complémentaire.

Par ailleurs, la Convention Collective de la Métallurgie et les accords d'entreprise en vigueur dans le Groupe prévoient le versement au bénéfice de tout salarié du Groupe partant à la retraite d'une indemnité de départ proportionnelle au temps de présence de ce salarié dans le Groupe. Ces dispositions s'appliqueraient à Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil si les conditions étaient remplies à la date de leur départ à la retraite. A titre d'exemple, l'indemnité versée à un cadre ayant entre 30 et 39 ans d'ancienneté au jour de son départ en retraite serait de 4 mois de salaire en cas de départ.

Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil sont soumis aux restrictions de la clause standard de non-concurrence correspondant aux termes définis dans la Convention Collective de la Métallurgie. Il est rappelé que l'exercice de cette clause est à la seule initiative de la Société. Si cette dernière décidait de la mettre en œuvre, cela entraînerait le versement au bénéfice de Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil d'une indemnité rémunérée à hauteur de 50 % de leur salaire de référence pendant une période maximum de 2 ans.

8.2.3 - Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société

Voir paragraphe 10.1.2.3 du présent document de référence.

8.2.4 - Détail des options de souscription ou d'achat d'actions et de l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre octroyées aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2007, le détail des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société en fonction d'objectifs de performance économique et détenues par les mandataires sociaux de la Société figure dans le tableau ci-dessous. Les plans d'options de souscription ou d'achat mis en place par la Société sont décrits dans le paragraphe 9.2 du présent document de référence. Aucune condition de présence n'est attachée aux options attribuées aux mandataires sociaux.

Nom	Plan	Nombre d'options attribuées	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options
Gilles Schnepf	2007	40 745	40 745
Olivier Bazil	2007	38 536	38 536

Au 31 décembre 2007, le détail de l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre par la Société en fonction d'objectifs de performance économique aux mandataires sociaux figure dans le tableau ci-dessous. Le plan d'actions gratuites mis en place par la Société est décrit dans le paragraphe 9.3 du présent document de référence. Aucune condition de présence n'est attachée aux actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux.

Nom	Plan	Nombre d'actions gratuites attribuées
Gilles Schnepf	2007	13 582
Olivier Bazil	2007	12 845

Par ailleurs, conformément aux articles L.225-185 (options) et L. 225-197-1 II (attributions d'actions gratuites) du Code de commerce, le Conseil d'administration a approuvé le fait que Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil soient tenus de conserver au nominatif et jusqu'à la fin de leurs fonctions : (i) au titre du plan d'attribution gratuite d'actions, un nombre minimum d'actions égal à 30% du nombre d'actions gratuites qui leur auront été attribuées, une fois ces attributions effectivement intervenues, et (ii) au titre du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 30% du nombre d'actions provenant des levées d'options, une fois que celles-ci auront été effectuées. Cette obligation a été étendue par décision du Conseil d'administration à 30 % à toutes les actions acquises par Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil au cours de leur mandat.

8.2.5 - Autres avantages accordés aux mandataires sociaux

La Société n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie à ses mandataires sociaux.

8.2.6 - Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

En dehors des provisions constituées en vertu des dispositions légales applicables, la Société a enregistré une provision d'un montant de 5,9 millions d'euros au titre de l'accord conclu entre Legrand France et une société d'assurance afin de fournir des prestations de pensions, retraites ou autres prestations assimilées aux membres du Comité de Direction bénéficiant du régime de retraite des salariés français.

8.3 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction

8.3.1 - Fonctionnement des organes d'administration

La Société entend se conformer aux principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils résultent des recommandations applicables, à l'exception du nombre d'administrateurs indépendants qui est de deux compte tenu de la répartition du capital social de la Société.

Ainsi, le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur, pris en application des statuts et ayant pour objectif de les compléter ainsi que de fixer, dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur, le détail de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités créés en son sein, ainsi que les droits et obligations des administrateurs, dont les principales dispositions sont décrites ci-dessous (telles que modifiées par le Conseil d'administration du 5 mars 2008).

8.3.1.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.3.1.1.1 - Missions et attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question concernant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Sa stratégie et son action s'inscrivent dans le cadre du développement durable de l'entreprise.

À ce titre, le Conseil a notamment pour mission :

- d'examiner et d'approuver l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et du Groupe et de veiller à leur mise en œuvre effective par la Direction générale ;

- pour les opérations visées ci-dessous, de les proposer aux actionnaires lorsque ces opérations ressortent de la compétence de l'Assemblée générale, ou d'autoriser préalablement le Directeur général (ou le Président, selon le cas) à procéder à leur conclusion et à leur mise en œuvre lorsque ces opérations relèvent de la compétence de la Direction générale :
 - mise en œuvre de toute délégation de pouvoir ou de compétence relative à l'émission ou au rachat d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - souscription ou conclusion d'emprunts, obligataires ou non, ou le remboursement volontaire anticipé de tous prêts, avances ou crédits d'un montant supérieur à 100 millions d'euros,
 - création de *joint-venture(s)* ou toute acquisition d'activité(s) au-delà de 100 millions d'euros, l'acquisition de toutes participations ou activités ou la conclusion de tout contrat de *joint venture*, dès lors que l'opération porte sur un montant supérieur à 100 millions d'euros,
 - vente ou transfert d'activité(s) ou d'actif(s) au-delà de 100 millions d'euros, la cession de toutes participations ou activités portant sur un montant supérieur à 100 millions d'euros,
 - budget annuel et approbation du plan de développement à trois ans du Groupe formé par la Société et ses filiales,
 - choix ou changement ou révocation des commissaires aux comptes ou de l'un d'entre eux,
 - opération ou projet de fusion concernant la Société ou plus généralement toute opération emportant transfert ou cession de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de celle-ci,
 - toute opération entraînant une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, en ce compris, le cas échéant, par le biais de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital en titres convertibles, échangeables ou remboursables en actions ou d'actions de préférence (à l'exception des attributions d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions dans le cadre de l'activité normale de la Société),
 - l'institution ou la suppression de tout mécanisme de droits de vote double, ou toute modification des droits de vote attachés aux actions de la Société,
 - modification de la gouvernance d'entreprise en ce compris toute modification des règles de gouvernement d'entreprise en vigueur au sein de la Société, y compris, notamment, toute modification des règles de composition ou de fonctionnement du Conseil d'administration, et plus généralement toute modification du présent règlement intérieur,
 - proposition de nomination de tout nouveau membre du Conseil d'administration ; toute proposition de nomination au Conseil d'administration d'un ou plusieurs nouveaux administrateurs,
 - toute nouvelle admission aux négociations des titres de la Société sur un marché réglementé autre que le marché Eurolist d'Euronext Paris de tout instrument financier émis par la Société,
 - dépôt de bilan, désignation d'un mandataire ad hoc, liquidation, etc., toute dissolution volontaire ou mise en liquidation amiable de la Société, et toute décision ayant pour conséquence la mise en œuvre d'une procédure collective ou la nomination d'un mandataire ad hoc à l'encontre de celle-ci,
 - toute proposition de décision emportant modification des statuts de la Société,
 - en cas de litige, la conclusion de tous traités ou transactions, ou l'acceptation de tous compromis, dès lors que les montants en jeu dépassent 100 millions d'euros,
 - l'octroi de toute sûreté portant sur les biens sociaux, dès lors que l'obligation garantie ou l'actif donné en garantie porte sur un montant supérieur à 100 millions d'euros ;
- d'examiner et d'approuver le compte rendu d'activité du Conseil d'administration et des Comités à insérer dans le rapport annuel ;
- d'examiner et d'approuver, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la présentation des administrateurs à insérer dans le rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants en indiquant les critères retenus ;
- de procéder à la cooptation d'administrateurs si nécessaire, et de proposer des désignations et renouvellements d'administrateurs à l'Assemblée générale ordinaire ;
- de fixer, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la rémunération du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués, et de répartir les jetons de présence ;
- de délibérer sur les projets de plans d'options et d'actions gratuites et de manière générale sur la politique d'intéressement des dirigeants et salariés du Groupe aux résultats de celui-ci, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations ;
- de veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- d'approuver le rapport de gestion ainsi que les chapitres du rapport annuel traitant du gouvernement d'entreprise et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- de se saisir de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société ou du Groupe.

8.3.1.1.2 - Composition du Conseil d'administration

Nombre d'administrateurs

Le Conseil d'administration de la Société est composé d'un nombre maximum de 18 membres dont deux au moins sont désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêts par rapport à la Société au sens du règlement intérieur.

Sans préjudice des droits des autres actionnaires, le Conseil d'administration est initialement composé de onze membres dont le Président Directeur général, le Vice-Président Directeur général délégué et le Président d'honneur, six représentants des actionnaires (dont trois proposés par Wendel et trois proposés par KKR) et de deux administrateurs indépendants.

Administrateurs indépendants

Présence d'administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration veille à ce que la présence d'au moins deux administrateurs indépendants soit respectée au sein du Conseil d'administration. À la date d'enregistrement du présent document, Thierry de La Tour d'Artaise et Gérard Lamarche sont administrateurs indépendants.

Définition et critères de l'administrateur indépendant

Est réputé indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, la Direction ou le Groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la Direction, la Société ou le Groupe.

Ainsi, l'administrateur indépendant ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social de la Société ou du Groupe, salarié ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle seul ou de concert de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou du Groupe,
 - ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un dirigeant de la Société ou de son Groupe ;
- avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une Société du Groupe au cours des cinq années précédentes ;
- avoir été dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes ;
- être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ;
- recevoir ou avoir reçu de rémunération supplémentaire importante de la Société ou du Groupe en dehors de jetons de présence, en ce compris la participation à toute formule d'options sur actions ou toute autre formule de rémunération liée à la performance.

Les administrateurs représentant des actionnaires significatifs, directs ou indirects, de la Société, peuvent être considérés comme indépendants lorsque ces actionnaires ne contrôlent pas la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Cependant, dès lors qu'un administrateur, représente un actionnaire de la Société, détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la Société, il convient que le Conseil d'administration, sur rapport du Comité des nominations et des rémunérations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Procédure de qualification des administrateurs indépendants

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des nominations et des rémunérations qui établit à ce sujet un rapport au Conseil. Chaque année, le Conseil d'administration examine au vu de ce rapport, avant la publication du rapport annuel, la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance définis précédemment.

Le Conseil d'administration doit porter les conclusions de son examen à la connaissance des actionnaires dans le rapport annuel.

8.3.1.1.3 - Fonctionnement du Conseil d'administration

Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au minimum 5 fois par an.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le secrétaire du Conseil d'administration, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

Si les convocations le prévoient, les réunions du Conseil d'administration pourront être tenues par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission, dès lors qu'ils satisfont à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Les administrateurs participants aux séances par de tels moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Lorsqu'un ou plusieurs administrateurs font savoir au Président du Conseil d'administration qu'ils ne peuvent assister aux réunions du Conseil d'administration, le Président s'efforce d'organiser la tenue de la réunion par les moyens visés au paragraphe précédent.

La tenue des réunions du Conseil d'administration par lesdits moyens n'est pas applicable pour l'adoption des décisions pour lesquelles la loi exclut cette possibilité.

Le Président s'efforce de respecter un délai de 5 jours entre les convocations et les séances du Conseil d'administration. Il s'efforce également de tenir compte des contraintes d'agenda des membres du Conseil d'administration de manière à assurer la présence du plus grand nombre de membres à chaque séance.

Il est tenu au siège social un registre de présence qui mentionne le nom des membres du Conseil d'administration présents physiquement ou par moyens de télécommunication ou de télétransmission, représentés, excusés ou absents. Les procurations données par lettre, télécopie, télex, télégramme ou par courrier électronique sont annexées au registre de présence.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de chaque séance indique :

- le nom des administrateurs présents, physiquement ou par moyens de télécommunication ou de télétransmission, représentés, excusés ou absents ;
- le cas échéant, la survenance d'un incident technique relatif à une visioconférence ou une conférence téléphonique lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance ;
- le nom des autres personnes ayant assisté à tout ou partie de la réunion ;
- le compte rendu des débats et des délibérations du Conseil d'administration ;
- le cas échéant, les questions soulevées et les réserves émises par les membres participants.

Si un administrateur en fait la demande, les convocations et procès-verbaux des séances du Conseil d'administration sont traduits en langue anglaise. Cette traduction est réalisée pour information, seule la version française faisant foi.

Évaluation du Conseil d'administration

Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de la Société.

Informations du Conseil d'administration

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, le Président du Conseil d'administration veille à communiquer en temps utile à chaque administrateur un dossier contenant tous les documents et informations nécessaires à l'examen des points à l'ordre du jour.

L'administrateur peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles pour la préparation d'une réunion, sous réserve d'en faire la demande dans des délais raisonnables.

Lorsque le respect de la confidentialité l'exige, et notamment lorsque des informations financières sensibles sont en jeu, le dossier peut faire l'objet d'une communication en séance.

En outre, les administrateurs reçoivent, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou les opérations significatifs pour la Société.

Rémunérations

Le montant des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale est réparti entre les membres du Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Cette répartition tient compte de la participation effective des administrateurs au Conseil d'administration et de leur participation aux Comités spécialisés du Conseil d'administration.

8.3.1.2 - COMITES

Afin de faciliter le travail du Conseil d'administration et la préparation de ses délibérations, le Conseil d'administration constitue en son sein des Comités spécialisés qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au conseil des avis, des propositions et des recommandations.

Les Comités spécialisés permanents sont au nombre de trois :

- le Comité d'audit ;
- le Comité des nominations et des rémunérations ; et
- le Comité stratégique.

Les membres des Comités sont désignés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Ils peuvent être révoqués par le Conseil d'administration sur avis consultatif du Comité des nominations et des rémunérations. À cet effet, il a été d'abord créé le Comité des nominations et des rémunérations, avant les autres Comités, de manière à ce que le Comité des nominations et des rémunérations puisse faire des propositions s'agissant de la composition de ces derniers. Le Président du Comité d'audit est désigné sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations parmi les administrateurs indépendants. Le Président du Comité stratégique est désigné sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Le Président du Comité des nominations et des rémunérations est désigné par les membres dudit Comité parmi ses membres. Les membres des Comités sont désignés pour une durée déterminée par le Conseil d'administration, qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur.

Il appartient à chaque Comité de déterminer, en fonction du calendrier des séances du Conseil d'administration et des dates des Assemblées générales, un calendrier annuel de ses propres réunions.

Chaque Comité se réunit, autant de fois que nécessaire, sur convocation du Président du Comité, ou de la moitié de ses membres, sur toute question entrant dans le domaine de sa compétence. Si le Président du Conseil d'administration constate qu'un Comité ne s'est pas réuni autant de fois que précisé dans les règles qui suivent, propres à chaque Comité, il peut provoquer la réunion d'un Comité. Il peut également le faire s'il estime nécessaire que le Comité concerné présente un avis ou une recommandation au Conseil d'administration sur un sujet précis.

Il appartient au Président de chaque Comité d'établir l'ordre du jour de ses réunions et de le communiquer aux membres du Comité ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration avec un préavis suffisant avant chaque réunion pour mettre en mesure chaque membre du Comité de préparer la séance. Il doit joindre à cet ordre du jour toute la documentation et l'information utiles en vue de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Les réunions se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu.

Dans l'exercice de ses attributions, chaque Comité peut, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration, et à charge d'en rendre compte au Conseil d'administration prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société.

En sus des Comités permanents, le Conseil d'administration peut à tout moment constituer un ou plusieurs Comités *ad hoc* temporaires ou non, notamment chargés des conflits d'intérêts, dont il lui appartient de déterminer la composition et les modalités de fonctionnement.

Enfin, le Directeur général peut créer un Comité exécutif dont il détermine la composition et la compétence.

8.3.1.2.1 - Comité d'audit

Le Comité d'audit aide le Conseil d'administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et au marché.

Il reçoit tout particulièrement comme mission du Conseil d'administration :

- en matière d'examen des comptes :
 - de procéder à l'examen préalable des projets de comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, afin de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et des règles comptables adoptés ; à cette occasion, le Comité peut interroger hors la présence des dirigeants ou plus généralement des administrateurs qui exercent des fonctions actives dans l'entreprise, toute personne qui, à un titre ou à un autre, participe à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (Direction financière, Direction de l'audit interne, commissaires aux comptes),
 - d'examiner la méthode et le périmètre de consolidation des comptes,
 - de s'assurer du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe,
 - de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie et des engagements significatifs de la Société et du Groupe ;
- en matière de contrôle interne :
 - d'apprécier l'efficacité et la qualité des procédures de contrôle interne du Groupe, afin de s'assurer qu'elles concourent à ce que les comptes sociaux et consolidés reflètent avec exactitude et sincérité la réalité de l'entreprise et de son Groupe, et soient conformes aux normes comptables,
 - de veiller à la pertinence et à la qualité de communication financière de l'entreprise ;
- en matière de contrôle externe, le Comité d'audit a pour tâche essentielle de garantir l'indépendance et l'objectivité des commissaires aux comptes :
 - en pilotant la procédure de sélection des commissaires aux comptes et en examinant les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des commissaires aux comptes de la Société,
 - par un examen du montant et du détail des rémunérations qui sont versées par le Groupe, tant à eux qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir ; à ce titre, le Comité doit se faire communiquer les honoraires versés par la Société et son Groupe au cabinet et au réseau des commissaires et s'assurer que leur montant, ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont au moins un administrateur indépendant.

Ne peuvent être membres du Comité d'audit les administrateurs exécutifs ainsi que les personnes exerçant des fonctions salariées au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.

Les membres du Comité d'audit doivent posséder les compétences financières et/ou comptables nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. La Société veille également à leur présenter les spécificités de l'entreprise, son activité et ses métiers.

Le Comité d'audit ne peut se réunir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Il délibère à la majorité simple, la voix du Président du Comité étant prépondérante en cas de partage.

Le Comité doit rendre compte régulièrement de son activité au Conseil d'administration et au moins au moment de l'approbation des états financiers annuels et semestriels.

8.3.1.2.2 - Comité des nominations et des rémunérations

En ce qui concerne les nominations, le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- d'examiner et de formuler des propositions au Conseil d'administration concernant les candidats aux fonctions de membres du Conseil d'administration, de Directeur général, de Président du Conseil d'administration, de membres et de Président du Comité d'audit et du Comité stratégique ; à cette fin, il doit évaluer les compétences, les connaissances et l'expérience requises, décrire les missions et apprécier le temps à consacrer à l'exercice de la fonction ;
- d'étudier les propositions soumises par les parties intéressées, y compris par la Direction et par les actionnaires ;
- d'évaluer périodiquement le bon fonctionnement du Conseil d'administration et les performances des dirigeants ;
- d'examiner chaque année, au cas par cas, la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés dans le règlement intérieur.

En ce qui concerne la rémunération du Président et des dirigeants, le Comité des nominations et des rémunérations :

- se prononce sur tous les modes de rémunérations, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite, reçus de toute Société du Groupe ou société affiliée ;
- examine et formule des propositions au Conseil d'administration sur la rémunération du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués, et notamment sur la détermination de la part variable de la rémunération ; pour ce faire, il procède à la définition des règles de fixation de cette part variable, en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances des dirigeants et avec la stratégie à moyen terme de l'entreprise ; il contrôle également l'application effective de ces règles ;
- veille à ce que la Société respecte ses obligations en matière de transparence des rémunérations ; à ce titre, il prépare un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil d'administration et destiné à être inséré dans le rapport annuel et s'assure que toutes les informations requises par la loi en matière de rémunération figurent de manière claire et complète dans le rapport annuel.

En ce qui concerne la rémunération des administrateurs, le Comité des nominations et des rémunérations :

- formule des propositions sur la répartition des jetons de présence conformément aux dispositions du règlement intérieur ;
- formule des recommandations sur les éventuelles rémunérations allouées à des administrateurs s'étant vu confier des missions exceptionnelles.

En ce qui concerne les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et toutes autres formes de rémunérations en actions ou de rémunérations indexées ou liées à des actions, le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de débattre de la politique générale régissant le bénéfice de tels systèmes et de soumettre d'éventuelles propositions à ce sujet au Conseil d'administration ;
- de revoir les informations données à ce sujet dans le rapport annuel et lors de l'Assemblée générale des actionnaires ;
- de soumettre des propositions au Conseil d'administration concernant le choix à opérer entre les formules autorisées par la loi et indiquer les raisons de ce choix, ainsi que ses conséquences ;
- de préparer les décisions du Conseil d'administration touchant à de tels systèmes, ainsi qu'à l'épargne salariale, au bénéfice des dirigeants ou de tout salarié ou groupe de salariés de la Société ou de ses filiales.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre membres.

Le Comité des nominations et des rémunérations ne peut se réunir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Il délibère à la majorité simple, la voix du Président du Comité étant prépondérante en cas de partage.

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

8.3.1.2.3 - Comité stratégique

Le Comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa détermination des orientations stratégiques de l'activité de la Société, et en particulier :

- d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier les projets de partenariats stratégiques et les opérations majeures d'investissement et de désinvestissement ;
- d'examiner les projets de budgets annuels et de plans de développement à trois ans de la Société soumis au Conseil d'administration. À ce titre, le Comité stratégique peut entendre les dirigeants de la Société sur les hypothèses retenues pour l'élaboration ou la modification desdits plans et budgets.

Le Comité stratégique est composé de quatre membres.

Le Comité stratégique ne peut se réunir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Il délibère à la majorité simple, la voix du Président du Comité étant prépondérante en cas de partage.

Le Comité stratégique se réunit autant de fois que nécessaire pour conduire la mission qui lui est dévolue et en tout état de cause au moins deux fois par an.

8.3.1.3 - CHARTE DES ADMINISTRATEURS

Dans un souci de bonne gouvernance de l'entreprise, le Conseil d'administration a adopté et intégré dans le règlement intérieur une charte des administrateurs qui énonce les droits et obligations des administrateurs et à laquelle tout administrateur est tenu.

Avant d'accepter ses fonctions, tout administrateur de la Société doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières mises à sa charge, telles que résultant notamment des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et de la charte ci-dessous, ainsi que de tout autre texte à valeur contraignante.

- L'administrateur doit être compétent, actif et impliqué.
- L'administrateur veille à agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il s'engage à défendre et à promouvoir les valeurs de la Société.
- L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit être assidu et participer, lorsque cela est possible, à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient.
- Dans un souci de transparence, le rapport annuel rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.
- L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.
- Tout administrateur doit détenir, à titre personnel, 500 actions de la Société et doit s'engager à les conserver tout au long de son mandat.
- L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté et de diligence.

À ce titre, l'administrateur s'engage :

- à porter à la connaissance du Conseil tout conflit d'intérêts même potentiel, et à s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante,
- à ne pas s'engager à titre personnel dans des entreprises concurrençant la Société et son Groupe, sans en informer le Conseil et avoir recueilli son approbation.
- L'administrateur est tenu d'un devoir de confidentialité concernant toutes les informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions.
- L'administrateur doit s'assurer qu'il reçoit, en temps utile tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il lui appartient de solliciter du Président la communication de tous les documents qu'il juge indispensables à son information.
Tout administrateur qui estime que l'information fournie préalablement n'a pas été suffisante, peut demander au Président du Conseil ou au Conseil de surseoir à statuer.
- L'administrateur doit posséder la connaissance la plus étendue des spécificités de la Société, de ses métiers et de son secteur d'activité.
Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination et tout au long de son mandat, d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, son activité et ses métiers.
- L'administrateur respecte les dispositions de la charte de déontologie boursière de la Société.

8.3.2 - Fonctionnement de la Direction générale

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées générales d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. (Voir paragraphe 11.2.2.2 du présent document de référence.)

Le règlement intérieur énumère certaines décisions importantes nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société (Voir paragraphe 7.3.1.1 du présent document de référence.)

8.3.3 - Charte de déontologie boursière

Compte tenu des nouvelles exigences légales et réglementaires relatives aux émetteurs, le Groupe s'est doté en 2006 d'une Charte de déontologie boursière.

Cette charte a été adoptée par le Conseil d'administration du 2 juin 2006 et concerne les mandataires sociaux, cadres dirigeants et personnes assimilées. Le Conseil a nommé le Secrétaire général responsable de la fonction déontologie chargé de veiller aux dispositions de la Charte.

Les principales dispositions de cette charte de déontologie visent à encadrer les transactions sur les titres de la Société pouvant être effectuées par les personnes ayant un accès régulier à des informations privilégiées de la Société.

8.4 - Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et après entretien avec le Comité d'audit, les commissaires aux comptes de la Société et le département audit et contrôle interne du Groupe.

8.4.1 - Gouvernement d'entreprise et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'administration

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2007 le Conseil se compose de 11 membres, nommés pour une durée de six années.

Composition du Conseil d'administration			
Nom	Fonction	Date de la première nomination	Date d'échéance du mandat ¹
M. Gilles Schnepf	Président Directeur général	10/12/2002	31/12/2007
M. François Grappotte	Président d'Honneur	10/12/2002	31/12/2007
M. Olivier Bazil	Vice-Président - Directeur général Délégué	10/12/2002	31/12/2007
M. Mattia Caprioli ²	Administrateur	25/07/2007	31/12/2007
M. Arnaud Fayet	Administrateur	10/12/2002	31/12/2007
M. Jacques Garaïalde	Administrateur	06/06/2003	31/12/2007
M. Edward A. Gilhuly	Administrateur	10/12/2002	31/12/2007
M. Jean-Bernard Lafonta	Administrateur	10/12/2002	31/12/2007
M. Gérard Lamarche	Administrateur	06/04/2006	31/12/2011
M. Ernest-Antoine Seillière	Administrateur	10/12/2002	31/12/2007
M. Thierry de La Tour d'Artaise	Administrateur	06/04/2006	31/12/2011
<i>1. À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.</i>			
<i>2. Administrateur coopté par le Conseil d'administration le 25 juillet 2007 en remplacement de M. Henry Kravis, démissionnaire</i>			

En 2007, le Conseil s'est réuni six fois.

La participation des administrateurs aux réunions du Conseil a été satisfaisante puisque le taux de présence pour l'année est de 80 %. Des représentants du Comité Central d'Entreprise du Groupe participent aux réunions du Conseil d'administration.

Ces réunions ont été mises à profit par la Direction générale pour communiquer aux membres du Conseil d'administration des informations relatives à la stratégie, au développement et aux résultats du Groupe. Le Conseil a ainsi examiné et approuvé les comptes consolidés du Groupe chaque trimestre, à la suite de leur présentation par la Direction générale. Le Conseil a également examiné et approuvé chaque fois que nécessaire les différents projets d'acquisition du Groupe.

Afin d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, le règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations soient préparées dans certains domaines par les Comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité stratégique et le Comité des nominations et des rémunérations. Les travaux de ces différents Comités font l'objet d'un compte rendu détaillé en séance du Conseil d'administration.

Fin 2007, un questionnaire a été envoyé aux administrateurs de la Société afin d'évaluer le fonctionnement du Conseil et de ses Comités. Un point de l'ordre du jour du Conseil a été consacré à l'étude de ces réponses en début d'année 2008.

Le Comité d'audit

Les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil.

Le Comité d'audit est composé de 3 membres désignés par le Conseil d'administration : Messieurs Arnaud Fayet, Jacques Garaïalde et Gérard Lamarche. Il est présidé par Monsieur Gérard Lamarche et a pour missions essentielles :

- d'examiner les comptes de la Société et du Groupe ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et des risques majeurs ;

- de vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci, examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes, prendre connaissance des programmes d'audit interne du Groupe ;
- de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes ; et
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil ou le Directeur général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'audit se réunit préalablement à l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels par le Conseil d'administration.

Les réunions du Comité d'audit peuvent avoir lieu par conférence téléphonique ou par visio-conférence ; elles sont valablement tenues dès lors que la moitié des membres au moins y participe.

Le Comité d'audit peut entendre le Directeur financier du Groupe et/ou ses collaborateurs ou recueillir les observations des commissaires aux comptes hors la présence des membres de la Direction générale.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2007.

Au cours de ces réunions, les conclusions de l'audit des comptes de l'exercice 2006 ont été présentées et approuvées. Chaque trimestre, le Comité d'audit a revu en détail la qualité de l'information financière trimestrielle publiée par le Groupe ainsi que les états financiers à mi-année. Le Comité a également examiné le programme de travail et les résultats des missions d'audit interne et externe. Début 2008, le Comité d'audit a revu en détail la qualité des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les commissaires aux comptes ont présenté les conclusions aux membres du Comité. Le Président du Comité d'audit a régulièrement rendu compte des travaux dudit Comité lors des réunions du Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de 4 membres désignés par le Conseil d'administration : Messieurs Jacques Garaïalde, Edward A. Gilhuly, Jean-Bernard Lafonta et Gérard Lamarche. Il est présidé par Monsieur Jean-Bernard Lafonta et a pour mission d'approuver :

- tous les modes de rémunérations des dirigeants, y compris tous avantages en nature reçus de toute société du Groupe ou société affiliée, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites ;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et toutes autres formes de rémunérations en actions ou de rémunérations indexées ou liées à des actions au bénéfice des dirigeants ou de tout salarié ou groupe de salariés de la Société ou de ses filiales.

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit chaque fois que nécessaire.

Les réunions du Comité des nominations et des rémunérations peuvent avoir lieu par conférence téléphonique ou par visio-conférence ; elles sont valablement tenues dès lors que la moitié des membres au moins y participe.

Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2007.

Dans le cadre de ses missions relatives aux éléments de rémunérations, il a fixé les rémunérations des deux mandataires sociaux au regard de la performance du Groupe et de leur performance individuelle.

Il a également déterminé les modalités et le cadre du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et du plan d'attribution gratuite d'actions de la Société attribuées aux salariés et mandataires sociaux en mai 2007. Il a aussi déterminé les jetons de présence à allouer aux administrateurs en fonction de leur participation aux Conseils et Comités. Le Comité a enfin demandé à la Société de faire réaliser par un cabinet de conseil indépendant une étude comparative des rémunérations des dirigeants du Groupe au regard des pratiques de marché. Le Comité a examinera les résultats de cette étude au début de l'année 2008 pour fixer les rémunérations 2008.

Dans le cadre de ses missions relatives aux nominations, il a examiné et recommandé la candidature de Monsieur Mattia Caprioli au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Henry Kravis, démissionnaire.

Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

Le Comité stratégique

Le Comité est composé de quatre membres désignés par le Conseil d'administration : Messieurs Olivier Bazil, Jacques Garaïalde, Jean-Bernard Lafonta et Gilles Schnepf. Il est présidé par Monsieur Jacques Garaïalde et a en particulier pour mission :

- d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier les projets de partenariats stratégiques et les opérations majeures d'investissement et de désinvestissement ;
- d'examiner les projets de budgets annuels et de plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration. À ce titre, le Comité stratégique entend les dirigeants de la Société sur les hypothèses retenues pour l'élaboration ou la modification desdits plans et budgets.

Le Comité s'est réuni trois fois durant l'année 2007.

Au cours de ces réunions il a revu, en particulier, le budget du Groupe

Il a également examiné les projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe. Il a ainsi revu l'ensemble des projets d'acquisitions du Groupe dont ceux de la société HPM, N°2 de l'appareillage électrique en Australie, de la société UStec, spécialiste américain du câblage structuré résidentiel, de la société Kontaktor, N°1 des disjoncteurs de puissance en Russie, de la société Macse, leader mexicain du cheminement de câbles métallique, ainsi que celui de la société TCL Wuxi, spécialiste chinois des disjoncteurs modulaires et des disjoncteurs de puissance ainsi que celui de la société Alpes Technologies, spécialiste français de la qualité de l'électricité.

Le Comité stratégique rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

8.4.2 - Définitions, objectifs et organisation du contrôle interne du Groupe

8.4.2.1 DEFINITIONS ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE DU GROUPE

Le contrôle interne mis en place par le Groupe consiste en un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- lui permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

L'objectif du contrôle interne au sein du Groupe est basé sur le respect d'un certain nombre de concepts :

- protection et sauvegarde des actifs à travers par exemple le contrôle des stocks par des inventaires tournants, le contrôle des immobilisations corporelles par des inventaires réguliers ou des politiques d'assurance adaptées à ses besoins ;
- prévention et détection des fraudes, notamment en ce qui concerne l'information comptable et financière ;
- fiabilité et fidélité des informations comptables par rapport aux transactions existantes ;
- respect des objectifs établis par la Direction ;
- respect des lois et règlements, et des procédures internes ;
- contribution à l'optimisation des opérations.

Il convient de noter que le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe. Il faut toutefois souligner que l'unicité de son modèle économique, est un élément majeur qui facilite la compréhension et l'appropriation des principes de contrôle interne par l'ensemble des filiales du Groupe.

8.4.2.2 PERIMETRE RETENU

La Société est une société dont l'actif du bilan est constitué presque exclusivement des titres de participation correspondant à la détention du Groupe.

A ce titre, et en ce qui concerne le contrôle interne, le périmètre retenu est l'ensemble du Groupe et de ses activités.

8.4.2.3 REFERENCES

Afin de mettre en œuvre ces objectifs de contrôle interne, la Direction du Groupe a défini un référentiel de contrôle interne basé sur les principes du COSO, adapté aux spécificités Legrand, et s'inspirant des pratiques recommandées par l'AMF dans le cadre de référence publié en janvier 2007 :

- environnement de contrôle du Groupe, dont les principes permettent de structurer la philosophie de contrôle du Groupe, et de déterminer le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle ;
- évaluation et gestion des risques ;
- activités de contrôle interne, dont l'application garantit le respect des objectifs définis par la Direction. Le fait que le Groupe ait une activité concentrée sur un seul métier stratégique lui a permis de définir des règles simples de fonctionnement dans chacune des directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe ;
- schémas de communication établis, assurant la diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables ;
- pilotage des activités du Groupe au travers d'une délégation et d'une supervision des responsabilités adéquates, ainsi qu'une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne.

Ce référentiel est effectif sur l'ensemble des filiales du Groupe qui le justifient. Il s'est concrétisée par le lancement de nombreuses actions d'amélioration dans l'ensemble des filiales concernées. À fin décembre 2007, plus de 90 % des actions ainsi lancées ont déjà été traitées et ont ainsi contribué à renforcer sensiblement la qualité du contrôle interne sur l'ensemble des processus. Les actions non encore traitées le seront en 2008.

Enfin, de par sa démarche structurante, ce référentiel est également utilisé pour harmoniser les pratiques de contrôle interne des nouvelles filiales du Groupe et faciliter leur intégration.

8.4.2.4 - ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE DE LEGRAND

Les principes du référentiel de contrôle interne du Groupe sont déclinés et mis en application par l'action concertée des acteurs internes suivants.

L'environnement de contrôle du Groupe

L'organisation mise en place par le Groupe a pour principal objectif de permettre une définition claire des responsabilités des différentes unités et fonctions opérationnelles. Cette organisation s'appuie également sur un ensemble de messages et de valeurs, diffusés largement au sein du Groupe, et partagés par tous, au-delà des structures *corporate*. Cet environnement de contrôle interne se matérialise notamment par l'adoption par le Groupe d'une charte des fondamentaux dont l'objectif est de diffuser les valeurs et principes du Groupe à l'ensemble de ses entités et de leurs salariés.

L'évaluation et la gestion des risques

Au cours de l'année 2007, la démarche de contrôle interne du Groupe s'est enrichie d'une première réflexion autour des risques dont l'objectif est de conduire d'une part à la définition d'une méthodologie afin d'identifier et d'évaluer les principaux risques auxquels le Groupe est confronté et d'autre part à la mise en œuvre des actions nécessaires. Cette démarche s'appuie sur une fonction dédiée de management des risques ainsi que sur un comité de pilotage qui seront opérationnels en 2008.

Les activités de contrôle interne

Les activités de contrôle interne du Groupe, sont définies dans un manuel de procédures administratives et financières ainsi que de règles comptables, de gestion et de reporting. Ce manuel de procédures existe depuis plus de dix ans et est adapté à l'environnement économique et à l'activité industrielle du Groupe. Une sensibilité particulière est donnée aux suivis des flux de produits (fiabilité des stocks suivie à travers des inventaires tournants, analyse et justification des écarts de stocks) et aux opérations de vente (respect des règles de reconnaissance de produits, suivi et autorisation des remises ou ristournes). Ces procédures font l'objet de mises à jour régulières lorsque cela est nécessaire.

L'établissement et la diffusion d'informations pertinentes

Les responsables financiers des filiales

Les postes de responsables financiers sont définis comme des postes clés dans la fonction financière du Groupe. Les nominations à ces fonctions font l'objet d'un examen systématique par la Direction financière du Groupe, garantissant un niveau homogène et optimal des compétences des personnes retenues.

Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion Groupe a un rôle important dans le processus de suivi de la performance des filiales. Il coordonne la préparation des budgets annuels et contrôle les réalisations et les estimations de manière approfondie. Ce travail s'appuie sur des règles d'établissement du reporting et du budget qui sont intégrées dans le manuel des procédures de contrôle interne.

Toutes les filiales transmettent mensuellement une liasse de consolidation détaillée comprenant bilan, compte de résultat et analyses, permettant ainsi un suivi détaillé de leur performance.

L'analyse financière Corporate

Le service d'analyse financière *Corporate* a pour objectif la production et l'analyse des états financiers consolidés du Groupe. Il prépare et diffuse tous les mois un tableau de bord détaillé des résultats consolidés du Groupe, ainsi que des analyses des écarts entre les résultats réels et les résultats prévus au budget.

La consolidation des données comptables est réalisée par une équipe dédiée sur la base des liasses de consolidation qui remontent par le biais d'un logiciel accessible à l'ensemble des filiales du Groupe. Des comptes consolidés sont établis tous les mois, sauf à la fin du mois de juillet, selon un calendrier de consolidation diffusé dans l'ensemble des filiales, ce qui leur permet de s'organiser pour fournir les informations financières dans les délais.

La quasi-totalité des entités consolidées font réviser annuellement leurs liasses de consolidation par les correspondants affiliés aux réseaux des commissaires aux comptes du Groupe.

La gestion de la trésorerie

Les flux financiers sont contrôlés au travers de procédures Groupe spécifiques. En particulier les opérations de placement, d'endettement ou de couverture sont centralisées et contrôlées par la Direction financière du Groupe.

Ceci permet de contrôler l'évolution de l'endettement du Groupe, de gérer les risques de taux et de change et d'optimiser la gestion de trésorerie et le financement des filiales.

La fonction informatique

Afin de garantir la fiabilité du traitement des données comptables et financières, Legrand a mis en place un système de procédures de sécurité informatique et des plans de sauvegarde des données liées aux divers systèmes utilisés par le Groupe.

Par ailleurs, le déploiement du contrôle interne a renforcé et harmonisé toutes les dispositions liées à la mise en œuvre et à l'exploitation des systèmes d'informations, ainsi qu'aux protections et conditions d'accès aux systèmes et réseaux.

Le pilotage du contrôle interne

Le service de contrôle interne du Groupe :

- anime la démarche de contrôle interne du Groupe et assure le pilotage méthodologique des revues effectuées au sein de cette démarche.
- est en charge d'effectuer des audits internes dans les différentes entités du Groupe.

L'intégration de ces deux missions au sein d'un même service permet de garantir une cohérence méthodologique, ainsi qu'une identification précise des zones de risques et des points de contrôle associés.

Par ailleurs, pour les entités du Groupe les plus significatives (France, Italie et États-Unis), le service de contrôle interne Groupe s'appuie sur des contrôleurs internes locaux, dédiés à l'animation de la démarche dans leurs unités respectives. Dans les filiales de taille plus réduite ou intermédiaire, le contrôle interne est de la responsabilité de chaque responsable d'unité opérationnelle. Des revues régulières par les auditeurs internes et par les contrôleurs de gestion Groupe sont effectuées pour vérifier la mise en œuvre et l'application des procédures Groupe. Sur l'ensemble du Groupe, les effectifs spécialisés dédiés au contrôle seront d'environ 17 personnes en 2008.

Le service de contrôle interne est rattaché au Secrétariat Général du Groupe, lui-même rapportant au Vice-Président Directeur général délégué.

8.4.4 - Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'administration, Directeur général et au Vice-Président, Directeur général délégué

Les principes de fixation de la rémunération du Président du Conseil d'administration, Directeur général et du Vice-Président, Directeur général délégué comprennent :

- une rémunération fixe annuelle, déterminée en tenant compte du niveau de responsabilité et de l'expérience de chacun ainsi qu'en référence aux pratiques de marché ;
- une partie variable fondée sur la réalisation d'objectifs spécifiques à la fois quantitatifs et qualitatifs. Les objectifs quantitatifs sont liés à la performance financière de la Société. Les objectifs qualitatifs ont trait pour l'essentiel à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe par les dirigeants ;
- le bénéfice des plans d'options ou d'actions gratuites mis en place durant l'année 2007 et ceux qui le seront au cours de l'année 2008, les quantités attribuées étant fondées sur la réalisation d'objectifs spécifiques liés à la performance financière de la Société ;
- le bénéfice d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable au titre d'avantage en nature ;
- le bénéfice du régime collectif obligatoire de prévoyance et de complémentaire santé des cadres du Groupe ;
- un régime de retraite complémentaire décrit au paragraphe 8.2.2 du présent document de référence.

Jetons de présence versés aux administrateurs

Les principes de fixation du montant des jetons de présence versés aux administrateurs sont les suivants :

- 20 000 euros annuels seront versés à chaque administrateur présent à toutes les séances du Conseil d'administration, cette somme étant réduite de 1 000 euros pour chaque absence à une séance du Conseil ;
- de surcroît, 5 000 euros annuels seront versés à chaque administrateur étant également membre d'un Comité, cette somme étant portée à 10 000 euros annuels si ledit membre est également Président du Comité stratégique ou des nominations et rémunérations et à 20 000 euros pour le Président du Comité d'audit.

8.4.5 - Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Legrand, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

23/04/08

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Legrand et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin
63, rue Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

9 Salariés

9.1 - Nombre et répartition des salariés

Le tableau ci-dessous indique le nombre moyen de personnes, y compris les travailleurs temporaires, employés par le Groupe en 2007, 2006 et 2005. Le tableau indique la répartition des effectifs par zone géographique et par principal secteur d'activité.

	2007	2006	2005
Effectif total (<i>en moyenne sur l'année</i>) ⁽¹⁾	32 355	31 705	27 032
Par zone géographique :			
France	26 %	27 %	31 %
Italie	11 %	11 %	13 %
Reste de l'Europe	15 %	15 %	17 %
États-Unis et Canada	8 %	9 %	10 %
Reste du Monde	40 %	38 %	29 %
Par secteur d'activité :			
<i>Back Office</i>			
Production	61 %	62 %	63 %
Administration, services généraux et R&D	21 %	21 %	22 %
<i>Front Office</i>			
Marketing et ventes	18 %	17 %	15 %

(1) Hors Kontaktor, Macse, Wuxi et Alpes Technologies

Le Groupe s'efforce d'employer un effectif adapté à la conjoncture économique, à la gestion des relations avec la clientèle et au développement de produits nouveaux ou renouvelés. Le Groupe continue ainsi de donner la priorité aux activités de vente et de marketing du *Front Office* afin d'augmenter ses parts de marché. Ainsi, hors impact des acquisitions récentes de Kontaktor, Macse, TCL Wuxi et Alpes Technologies, les effectifs moyens pondérés dédiés à la vente et au marketing ont augmenté de 3,6 %. En contrepartie, le Groupe maintient un contrôle très strict des effectifs des activités de production, recherche et développement et services administratifs généraux du *Back Office*. En 2007, toujours hors impact des acquisitions récentes, ceux-ci ont ainsi diminué en moyenne pondérée de 1,9 %. Si nécessaire, le Groupe réduit ses effectifs en fonction de l'activité économique et, si possible, par l'intermédiaire de dispositifs de départs volontaires.

9.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions

9.2.1 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société

Dans l'hypothèse où l'ensemble des options au titre des différents plans décrits ci-dessous seraient exercées, cela représenterait une dilution de 1,1 % du capital de la Société au 31 décembre 2007.

9.2.1.1 - PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS 2003, 2004 ET 2005

L'Assemblée générale du 6 juin 2003 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois, à certains membres du personnel salarié ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société représentant un pourcentage maximum de 1,6 % du capital social augmenté des actions qui seront émises à la suite de la levée des options.

Le tableau ci-dessous présente un état de la situation de ces plans au 31 décembre 2007 :

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Total
Date du Conseil d'Administration	5/06/2003	30/01/2004	7/02/2005	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1.924.530	508.250	173.750	2.606.530
dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	0	0	0	0
Modalités d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> A hauteur de 2/3, 4 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours ; A hauteur de 1/3, 5 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours. 			
Prix de souscription	4 euros	4 euros	5,60 euros	
Options souscrites durant l'exercice 2007	(1.282.363)	0	0	(1.282.363)
Options de souscription annulées durant l'exercice 2007	(496)			(496)
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2007	641.671	508.250	173.750	1.323.671

Au 31 décembre 2007, les options de souscription d'actions seront exerçables à hauteur de 980 343 options en 2008, 285 250 options en 2009 et 57 917 options en 2010.

Au cours de l'exercice 2007, 1 282 363 actions ont été exercées, le solde sera exerçable au cours des prochaines années en fonction des dates de levées prévues dans le plan.

9.2.1.2 - PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS 2007

Le tableau ci-dessous décrit les autorisations d'émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société le 15 mai 2007. Le Conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 15 mai 2007 a approuvé la mise en œuvre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Opération concernée	Durée de l'autorisation et expiration	Nombre maximal d'actions auxquelles les options consenties pourront donner droit	Durée des plans	Prix	Bénéficiaires
Émission en une ou plusieurs fois d'options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois 15 juillet 2010	5 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options	10 ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration	Fixation par le Conseil d'administration dans les conditions légales et réglementaires	Certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions	Plan 2007
Date du Conseil d'Administration	15/05/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1.638.137
dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux	79.281
Modalités d'exercice	A l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde
Prix de souscription ou d'achat	25,20 euros
Options de souscription ou d'achat d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2007	1.637
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice 2007	(27.574)
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2007	1.610.563

La valeur des options attribuées durant l'année 2007 a été évaluée sur la base des hypothèses suivantes :

Taux sans risque	4,35 %
Volatilité attendue	28,7 %
Rendement	1,98 %

9.2.1.3 - TABLEAU RECAPITULATIF

Le tableau ci-dessous décrit les options consenties et levées par les mandataires sociaux et les premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

	Nombre d'options				Prix des options(en euros)				Date d'échéance des options			
	2003	2004	2005	2007	2003	2004	2005	2007	2003	2004	2005	2007
Options accordées aux mandataires sociaux												
Olivier Bazil	-	-	-	40 745	-	-	-	25,20	-	-	-	2017
Gilles Schnepf	-	-	-	38 536	-	-	-	25,20	-	-	-	2017
Options levées par les mandataires sociaux												
Olivier Bazil	-	-	-	-	-	-	-	-				
Gilles Schnepf	-	-	-	-	-	-	-	-				
Options accordées aux onze premiers salariés de la Société (*)				38 393				25,20				2017
Options levées par les dix premiers salariés de la Société	26 329			-	4							

(*) Le nombre de salariés de la Société dont les attributions sont les plus élevées en 2007 est de onze en raison d'une attribution égalitaire.

9.2.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par Legrand France

En mai 1999, les actionnaires ont autorisé Legrand France à émettre, jusqu'en mai 2004, jusqu'à 700 000 options d'achat ou de souscription d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées sans droit de vote. Ce plan d'options est ouvert à tous les salariés français.

Le 21 novembre 2000, Legrand France a établi un plan d'options de souscription d'actions ouvert à tous les salariés français remplissant certaines conditions limitées de qualification professionnelle ; les options afférentes à ce plan pouvaient être exercées à un prix égal à la moyenne des cours d'ouverture des actions sur la Bourse de Paris pendant les vingt séances de négociation précédant le 21 novembre 2000.

Le 13 novembre 2001, Legrand France a établi un plan d'options de souscription d'actions ouvert à tous les salariés français remplissant certaines conditions limitées de qualification professionnelle ; les options afférentes à ce plan pouvaient être exercées à un prix égal à la moyenne des cours d'ouverture des actions sur la Bourse de Paris pendant les vingt séances de négociation précédant le 13 novembre 2001. Les options ne peuvent pas être exercées pendant un délai de quatre ans suivant la date de leur attribution. Leurs bénéficiaires ne peuvent ensuite les exercer que pendant une période de trois ans suivant l'expiration de ce délai de quatre ans.

Les Conseils d'administration du 2 novembre 2005 et du 8 février 2006 ont décidé de mettre en place des mécanismes de liquidité accordant aux bénéficiaires des options attribuées en 2001 une faculté de cession des actions à la Société résultant de l'exercice des options.

L'Assemblée générale des actionnaires de Legrand France a décidé une distribution de réserves d'un montant de 375 millions d'euros le 15 novembre 2003 et de 675 millions d'euros le 30 mars 2004. En conséquence, la valeur et le nombre des options ont été ajustés.

La note 11 c annexée aux états financiers consolidés mentionnés au Chapitre 11 du présent document de référence décrit les plans d'actionariat des salariés de Legrand France.

Au 31 décembre 2007, le nombre total d'options en vigueur permettant d'acheter ou de souscrire des actions ordinaires de Legrand France détenues par les salariés du Groupe, y compris les cadres et mandataires sociaux, représentait 7 434 nouvelles actions ordinaires de Legrand France, soit environ 0,03 % des actions ordinaires de Legrand France formant son capital social entièrement dilué. Ces options peuvent être exercées jusqu'en novembre 2008.

En 2007, dans le cadre du plan 2000, 66 740 options de souscription ont été exercées à un prix d'exercice de 140,19 euros. Dans le cadre du plan 2001, 9 options de souscription ont été exercées à un prix d'exercice de 104,68 euros.

Le tableau ci-dessous présente un état de la situation des plans d'options d'achat et de souscription d'actions mis en place par Legrand France :

Nature des plans Date d'attribution des options	Souscription	
	2000	2001
Nature des actions	ordinaires	ordinaires
Nombre de bénéficiaires	8 999	9 122
Options exerçables à compter du	11-2005	11-2005
Date limite d'exercice des options	11-2007	11-2008
Prix d'exercice des options (<i>en euros</i>) avant distribution des réserves	191,50	143,00
Prix d'exercice des options (<i>en euros</i>) après distribution des réserves	140,19	104,68
Nombre d'options attribuées	124 240	178 766
Options annulées	(18)	
Solde au 31 décembre 2002	124 222	178 766
Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 15 novembre 2003	16 218	21 353
Options exercées		
Options annulées	(372)	(372)
Solde au 31 décembre 2003	140 068	199 747
Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 30 mars 2004	38 002	52 996
Options exercées		
Options annulées	(9)	
Solde au 31 décembre 2004	178 061	252 743
Options exercées	(38 265)	
Options annulées	(95)	(95)
Solde au 31 décembre 2005	139 701	252 648
Options exercées	(64 247)	(244 704)
Options annulées	(240)	(465)
Solde au 31 décembre 2006	75 214	7 479
Options exercées	(66 740)	(9)
Options annulées	(8 474)	(36)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2007	0,0	7 434

Le tableau ci-dessous décrit les options consenties et levées par les mandataires sociaux et les 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

	Nombre d'options		Prix des options(en euros)		Date d'échéance des options	
	2000	2001	2000	2001	2000	2001
Options accordées aux mandataires sociaux						
Olivier Bazil	-	-	-	-	-	-
François Grappotte	-	-	-	-	-	-
Gilles Schnepf	-	-	-	-	-	-
Options levées par les mandataires sociaux						
Olivier Bazil	-	-	-	-	-	-
François Grappotte	-	-	-	-	-	-
Gilles Schnepf	-	-	-	-	-	-
Options accordées aux dix premiers salariés						
Options levées par les dix premiers salariés	717	-	140,19	-	11/2007	11/2008

9.3 - Attributions gratuites d'actions

Le tableau ci-dessous décrit les autorisations d'attribution gratuite d'actions consenties par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société le 15 mai 2007. Le Conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 15 mai 2007 a approuvé la mise en œuvre de plans d'attributions gratuites d'actions.

Opération concernée	Durée de l'autorisation et expiration	Nombre maximal d'actions auxquelles les attributions consenties pourront donner droit	Bénéficiaires
Attribution en une ou plusieurs fois d'actions gratuites	38 mois 15 juillet 2010	5 % du capital de la Société au jour de l'attribution des actions	Certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées

Information sur le plan d'actions gratuites	Plan 2007
Date du Conseil d'Administration	15/05/2007
Nombre total d'actions gratuites attribuées	533.494
<i>dont nombre d'actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>26.427</i>
<i>dont nombre d'actions gratuites attribuées aux 11 salariés les mieux servis (*)</i>	<i>12 802</i>
Modalités d'attribution	A l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde
<i>Actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice 2007</i>	<i>546</i>
Actions gratuites annulées durant l'exercice 2007	(8.695)
Actions gratuites au 31/12/2007	524.799

(*) Le nombre de salariés de la Société dont les attributions sont les plus élevées en 2007 est de onze en raison d'une attribution égalitaire.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces actions seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,2 % du capital de la Société au 31 décembre 2007.

9.4 - Participation, intéressement, plan épargne entreprise et fonds commun de placement d'entreprise

La législation en vigueur fait obligation aux sociétés françaises de verser à leurs salariés une participation aux fruits de l'expansion dès lors que le bénéfice après impôt atteint un certain niveau. Les sommes distribuées à ce titre sont généralement bloquées pendant cinq ans.

Indépendamment de cette obligation, certaines sociétés françaises et filiales étrangères du Groupe réservent à leurs salariés une quote-part de leur résultat, selon des formules d'intéressement négociées au niveau de chaque entreprise.

Au niveau Groupe, les montants de participation et d'intéressement sont passés de 27,2 millions d'euros en 2005 à 31,7 millions d'euros en 2006 et à 32,5 millions d'euros en 2007.

Au niveau France, de nouveaux accords de participation et d'intéressement ont été conclus le 28 juin 2006 par Legrand et ses filiales françaises. La société ICM Group est également entrée dans ces accords en 2007. Le montant de la charge de participation et d'intéressement de l'exercice clos le 31 décembre 2007 correspond à 9,82 % de la masse salariale versée en France en 2007, soit 26,5 millions d'euros. Les différents dispositifs détaillés ci-dessous sont ceux existant au niveau de Legrand et de ses filiales françaises, qui s'avèrent être les plus significatifs.

9.4.1 – Participation

Tous les salariés ayant une ancienneté de plus de trois mois auprès de la Société ou de l'une des filiales françaises ont, au titre de la participation, un droit, proportionnel à leur salaire et à la durée de leur emploi au cours de l'exercice considéré, dans la réserve spéciale calculée selon la méthode dérogatoire sur la base du chiffre d'affaires total, ou par application de la méthode légale si elle est plus avantageuse pour les salariés. Les droits de chaque salarié sont bloqués pendant cinq ans. En 2007, une somme d'un montant total de 10,8 millions d'euros a été payée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Pour faire suite à une décision gouvernementale autorisant le paiement immédiat des sommes dues au titre de la participation pour 2004 et 2005 sous réserve de ne pas bénéficier du régime fiscal associé aux fonds bloqués pendant cinq ans, le plan a été modifié les 29 septembre 2004 et 30 septembre 2005 pour préciser les conditions d'exercice par les salariés qui le souhaitent.

9.4.2 - Intéressement

Tous les salariés de la Société et de ses filiales françaises, ayant trois mois d'ancienneté, doivent à ce titre recevoir une fraction des profits proportionnelle à leur rémunération brute. L'intéressement, qui peut être payé immédiatement, ne doit toutefois pas excéder 20 % de la rémunération annuelle des salariés. En 2007, une somme d'un montant total de 13,5 millions d'euros a été payée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le plan d'intéressement est en vigueur jusqu'à la fin 2008.

9.4.3 - Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe

Le 30 janvier 2004, la Société et ses filiales françaises ont mis en place un nouveau " Plan d'Épargne d'Entreprise Groupe Legrand ". Ce plan d'épargne permet, conformément à la loi, à tous les salariés du Groupe en France ayant trois mois d'ancienneté, de constituer une épargne placée au choix du salarié dans différents Fonds Communs de Placement gérés par des organismes habilités, pendant la période d'indisponibilité légale de 5 ans. Le plan d'épargne pour chaque salarié peut recevoir des sommes provenant de la participation légale, de l'intéressement, ou des versements volontaires des salariés dans les limites légales. Les frais de gestion sont pris en charge par l'entreprise.

Ce Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe est en vigueur pour une durée d'un an renouvelable.

En 2006, un plan d'épargne spécifique de Groupe dénommé " Legrand Actionnariat " a été mis en place pour permettre collectivement aux salariés du Groupe en France de participer à l'introduction en bourse de la Société en bénéficiant d'une décote sur le prix d'introduction.

9.4.4 - Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Comme indiqué ci-dessus, les salariés peuvent placer à leurs choix leurs avoirs bloqués dans différents FCPE constitués en conformité avec la loi.

Par ailleurs en 2003, en complément de ces différents FCPE existants, Legrand a mis en place un Fonds Commun de Placement particulier intitulé " Legrand Obligations Privées " permettant aux salariés qui le souhaitent de placer leur participation ou leur intéressement pendant la période de blocage dans ce Fonds qui verse un taux financier équivalent à celui rémunérant les anciens comptes courants bloqués soit, pour 2006, 5,60 %. Le montant investi par les salariés dans ce Fonds était de 18,7 millions d'euros au 31 décembre 2006.

D'autre part, lors de l'introduction en bourse et de la mise en œuvre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, ceux ci ont pu choisir dans le cadre de leur adhésion au Plan d'Épargne d'Entreprise de placer leurs avoirs dans l'un ou l'autre des Fonds Commun de Placement d'Entreprises dits " Legrand Cap 2011 " qui ont été créés pour l'occasion (compartiment " Legrand Prudence " et compartiment " Legrand Performance "). Les parts de ces Fonds sont indisponibles pendant cinq années à compter du 2 mai 2006, date de règlement-livraison de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

10 ACTIONNARIAT

10.1 - Principaux actionnaires

Sauf mention contraire, les informations contenues dans ce Chapitre sont arrêtées à la date du 31 décembre 2007. Une réduction de capital par annulation d'actions propres ayant été décidée par le Conseil d'administration du 5 mars 2008, les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 11.6.1 pour plus d'informations sur ce point.

10.1.1 - Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2007, l'actionnariat de Legrand se présente ainsi :

Actionnaire	Participation
Wendel	30 %
KKR	30 %
Flottant	31 %
Management de Legrand et salariés (Plan d'Épargne Entreprise)	5 %
Capital auto-détenu	4 %

La participation de 5 % détenue par le management de Legrand et ses salariés correspond, en ce qui concerne les principaux managers du Groupe, à l'échange, lors de l'introduction en bourse, de leurs titres Lumina Management qu'ils détenaient en tant qu'investisseurs contre des titres Legrand, et, pour ce qui concerne les salariés, à l'augmentation de capital qui leur était réservée lors de l'introduction en bourse de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % de son capital social à la date du présent document de référence.

A la date du 31 décembre 2007, la Société détenait 11 385 834 actions propres, représentant 4,2 % du capital social.

Dans l'hypothèse où la structure du capital et l'actionnariat demeurent inchangés au 22 mai 2008, date de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, la répartition du capital et des droits de vote serait la suivante à cette date compte tenu de l'entrée en vigueur du mécanisme des droits de vote double décrit au paragraphe 12.2.3 du présent document de référence :

Actionnaire	% du capital	% des droits de vote
Wendel (*)	31 %	37 %
KKR (*)	31 %	37 %
Management de Legrand et salariés (Plan d'Épargne Entreprise)	5 %	5 %
Flottant	31 %	20 %
Capital auto-détenu	2 %	1 %

(*) Compte tenu du léger décalage de date d'inscription au nominatif de leurs titres Legrand, l'acquisition des droits de vote double par ces actionnaires se fera à quelques semaines d'intervalle d'ici le 22 mai 2008.

L'Autorité des Marchés Financiers a, par décision en date du 16 avril 2008 et reproduite dans Décision et Information 208C0715, octroyé à Wendel et KKR à la suite de leur demande, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement des articles 234-9 6° et 234-7 dernier alinéa de son règlement général. L'Autorité a en effet relevé que les franchissements individuels en hausse du seuil du tiers des droits de vote par ces actionnaires à raison de l'obtention de droits de vote double portant sur leur participation dans la Société inscrite au nominatif, concernent des actionnaires appartenant à un concert déclaré qui détient, et continuera de détenir, après l'attribution de droits de vote double, la majorité des droits de vote de la Société.

Il est rappelé qu'à la suite du rachat par le Consortium de la Société en décembre 2002, le capital social de la Société était détenu en totalité (hormis les actions détenues par les administrateurs) par la société Lumina Participation. En avril 2006, Legrand, anciennement dénommée Legrand Holding et société mère de Legrand France depuis l'acquisition par le Consortium, a procédé à l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions composant son capital social. À cette occasion, la Société a procédé à une augmentation de capital par appel public à l'épargne de 862,9 millions d'euros par émission de 43 689 298 actions. En outre, la Société a permis aux salariés du Groupe de participer à l'introduction en bourse de Legrand en souscrivant, à des conditions préférentielles, à une augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant de 36,4 millions d'euros (après prise en compte des frais de décote pour 9,1 millions d'euros) par émission de 2 303 439 actions. Enfin, en novembre 2006, Goldman Sachs Capital Partners, Montagu Private Equity et WestLuxcon Holdings S.A. (filiale de West LB AG), actionnaires historiques de Legrand, ont cédé sur le marché un total d'environ 40 millions d'actions Legrand. À l'issue de cette opération, le flottant représentait 35 % du capital du Groupe contre 20 % à l'issue de l'introduction en bourse.

10.1.2 - Contrôle de la Société

10.1.2.1 - DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE DE CONTROLE

Au 31 décembre 2007, la Société est contrôlée par Wendel et KKR à hauteur de 30 % chacun.

Le Conseil d'administration veille à ce que la présence d'au moins deux administrateurs indépendants soit respectée au sein du Conseil d'administration, ces administrateurs étant désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêts par rapport à la Société au sens du règlement intérieur. À la date d'enregistrement du présent document de référence, Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise sont administrateurs indépendants.

Une présentation des administrateurs indépendants et de la procédure de qualification de ceux-ci figure au paragraphe 8.3.1..2 du présent document de référence.

10.1.2.2 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DIRECTS ET INDIRECTS

Wendel

Wendel est la plus importante société d'investissement cotée en France, et l'une des toutes premières cotées en Europe. Appuyé par un actionnaire familial, sa stratégie consiste à investir sur le long terme en actionnaire majoritaire ou de premier rang dans des sociétés industrielles et de services pour accélérer leur développement et en faire des leaders sur leurs marchés. Wendel appuie des équipes de direction fortement impliquées, participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie des sociétés au sein desquelles elle investit et met en place les financements nécessaires à leur réussite. Depuis sa création en 2002, Wendel a réalisé pour plus de 3,5 milliards d'euros d'acquisitions dans des sociétés toutes leaders sur leur marché : investissement dans Legrand en 2002, acquisition d'Editis et prise de contrôle de Bureau Veritas en 2004. En 2006, Wendel a fait l'acquisition de Materis et a franchi une nouvelle étape en élargissant sa stratégie d'investissement à l'international, avec le rachat de Deutsch aux Etats-Unis et de Stahl et AVR aux Pays-Bas. En 2007, Wendel a procédé à l'acquisition de 18% du capital de la Compagnie de Saint-Gobain, devenant ainsi le principal actionnaire de la société.

Wendel est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Le rapport annuel de Wendel peut être consulté sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et téléchargé sur le site de Wendel (www.wendelgroup.com).

KKR

Au cours des 32 dernières années, KKR & Co. a investi dans plus de 160 opérations de private equity, pour une valeur totale supérieure à 414 milliards de dollars. KKR & Co. possède aujourd'hui un portefeuille de participations composé de 44 sociétés réalisant un chiffre d'affaires annuel de plus de 180 milliards de dollars et employant plus de 800 000 salariés dans le monde entier. Ces sociétés sont basées dans 12 pays et opèrent dans 14 secteurs, apportant à KKR une expertise industrielle et opérationnelle large et approfondie.

10.1.2.3 - PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Chaque membre du Conseil d'administration détient à titre personnel au minimum 500 actions de la Société.

La participation directe des administrateurs dans le capital de la Société au 31 décembre 2007 figure dans le tableau ci-dessous :

Nom	Fonctions	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Gilles Schnepf	Président du Conseil d'administration et Directeur général	1 916 000	0,7
Olivier Bazil	Administrateur et Vice-Président, Directeur général délégué	1 916 000	0,7
Mattia Caprioli	Administrateur	500	-
Arnaud Fayet	Administrateur	1 000	-
Jacques Garaïalde	Administrateur	500	-
Edward A. Gilhuly	Administrateur	500	-
François Grappotte	Administrateur	1 916 000	0,7
Jean-Bernard Lafonta	Administrateur	500	-
Gérard Lamarche	Administrateur	500	-
Thierry de La Tour d'Artaise	Administrateur	500	-
Ernest-Antoine Seillière	Administrateur	500	-
TOTAL		5 752 500	2,1

10.2 - Pacte d'actionnaires et accords particuliers

Un pacte d'actionnaires (le " Pacte ") a été conclu le 21 mars 2006 entre Wendel et KKR à l'occasion de l'introduction en bourse, dont les dispositions principales, telles qu'elles ont été convenues entre KKR et Wendel, sont décrites ci-dessous.

10.2.1 -Principes fondamentaux

Compte tenu du concert existant entre Wendel et KKR, l'un et l'autre s'interdiront de procéder à toute acquisition de titres de la Société ayant pour conséquence l'obligation de déposer une offre publique d'achat visant la Société, sauf à supporter seul les conséquences de ladite offre publique. Au cas où l'une des parties mènerait à bien une telle offre publique, un avenant au Pacte sera conclu qui accordera à l'autre partie (devenue minoritaire), d'une part, un droit de veto au sujet des décisions significatives concernant la Société qui relèvent de leur compétence, aussi longtemps que cette autre partie détiendra au moins 20 % des droits de vote de la Société et d'autre part, un droit de sortie conjointe pour le cas où la partie majoritaire viendrait à vendre sa participation dans la Société.

10.2.2 -Gouvernance

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'administration dont les missions et le fonctionnement sont décrits aux Chapitres 8 et 12 du présent document de référence.

Le Conseil d'administration est composé de trois administrateurs proposés par Wendel, trois administrateurs proposés par KKR, deux administrateurs indépendants (Monsieur Gérard Lamarche et Monsieur Thierry de La Tour d'Artaise) et de Monsieur Gilles Schnepf, Monsieur Olivier Bazil et Monsieur François Grappotte. Il comprend trois comités, dont les missions et la composition sont détaillées au paragraphe 8.3.1.2 du présent document de référence.

Sans préjudice des droits de vote des actionnaires réunis en Assemblée générale, Wendel et KKR sont convenus de faire en sorte, par leur vote en Assemblée générale et par le vote des administrateurs proposés par Wendel et KKR au Conseil d'administration, qu'au cours d'une période de deux ans et trois mois à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, soit jusqu'au 6 juillet 2008, le Conseil demeure composé d'une majorité de membres proposés par Wendel et KKR. Tout au long de cette période, les sièges occupés par les administrateurs proposés par Wendel et KKR seraient répartis également entre eux, sans considération de leurs participations respectives au capital de la Société.

À l'issue de cette période de deux ans et trois mois, la répartition entre Wendel et KKR des sièges occupés par les administrateurs proposés par Wendel et KKR pourra être ajustée en cas de modification de la participation de l'une ou l'autre des parties.

Dans l'hypothèse où la participation combinée de Wendel et KKR au sein de la Société viendrait à représenter moins du tiers des droits de vote de celle-ci, les engagements de vote existant entre KKR et Wendel cesseraient, ainsi qu'il est exposé au paragraphe 10.2.4 ci-dessous.

10.2.3 -Mécanismes de sortie

10.2.3.1 - PERIODE DE RESTRICTION

Jusqu'au 8 avril 2008, KKR et Wendel s'interdisent toute cession d'actions de la Société, à l'exception des cessions à des parties liées et des cessions d'un volume de titres limité (conformément à des seuils qui seront définis de manière à limiter les effets de ces cessions sur le cours de bourse), étant précisé que ces cessions devront donner lieu à une information préalable de l'autre partie, selon le cas. Cette période d'inaliénabilité prend fin par anticipation en cas de cession d'actions de la Société convenue entre Wendel et KKR avant le 8 avril 2008.

10.2.3.2 - APRES LA PERIODE DE RESTRICTION

Dans l'hypothèse où KKR ou Wendel souhaiterait, à tout moment au cours de la durée du Pacte, effectuer une offre secondaire de ses actions de la Société sur le marché pour un montant supérieur à 150 millions d'euros ou si l'une d'entre elles souhaite céder un bloc d'actions de la Société pour un montant supérieur à 100 millions d'euros, l'autre partie bénéficiera d'un droit de sortie conjointe dans l'offre secondaire ou la cession de bloc. Ce droit ne s'appliquera pas en cas de distribution d'actions de la Société aux actionnaires de Wendel ou de KKR, ou en cas d'émission de titres ayant les actions de la Société comme sous-jacent (obligations échangeables en actions Legrand ou autres) ou en cas d'utilisation de titres de la Société comme moyen de paiement dans une transaction plus globale.

KKR et Wendel feront en sorte que la Société s'engage à effectuer certaines démarches dans le cadre d'éventuelles offres secondaires, de manière à permettre un placement ordonné des actions détenues par ceux-ci auprès du public.

Toute cession par KKR ou Wendel à un industriel d'une participation d'un montant supérieur à 100 millions d'euros sera soumise à l'approbation préalable de l'autre partie.

Wendel et KKR auront chacun un droit de première offre en cas de projet de cession des actions de la Société, permettant à celle des deux parties qui n'est pas cédante de proposer à l'autre le rachat des titres dont la cession est envisagée. Ce droit de première offre ne s'appliquera pas en cas de distribution d'actions de la Société aux actionnaires de Wendel ou KKR, ou en cas d'émission de titres ayant les actions de la Société comme sous-jacent (obligations échangeables en actions Legrand ou autres).

10.2.4 -Expiration

Le Pacte prendra fin (i) lorsque la participation combinée de KKR et Wendel dans la Société représentera moins du tiers des droits de vote de la Société, (ii) lorsque la participation de l'une ou l'autre des parties sera devenue inférieure à 5 % des droits de vote de la Société, ou (iii) au cinquième anniversaire de l'introduction en bourse de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

10.3 - Opérations avec des apparentés

Depuis le 1^{er} janvier 2003, les opérations importantes conclues ou qui se sont poursuivies entre la Société et des personnes apparentées (Voir notes 14 et 25 annexées aux états financiers consolidés mentionnés au Chapitre 11 du présent document de référence) et en vigueur à la date d'enregistrement du présent document de référence, concernant, à l'exclusion des dettes intragroupes, les opérations suivantes :

- la convention d'intégration fiscale, dont le périmètre inclut notamment Arnould FAE, Baco, Chessy, Distrasa, Inovac, Legrand SNC, Pammelec, Planet Watthom, Sarlam, Sofrelec, Sute, URA, Arnould Planet Watthom et Châteaudun Développement 3 (ICM Group) ;
- le régime de retraite complémentaire pour les membres du Comité de Direction du Groupe bénéficiant du régime de retraite des salariés français. La prime est calculée de manière à permettre aux bénéficiaires de recevoir une pension de retraite égale à 50 % de la moyenne des deux rémunérations annuelles les plus élevées perçues par l'intéressé au cours des trois dernières années pendant lesquelles il a travaillé au sein de Legrand. Afin de bénéficier de ce régime de retraite, l'intéressé doit être âgé d'au moins 60 ans et avoir été employé par Legrand pendant au moins dix ans. En cas de décès du bénéficiaire, son conjoint survivant bénéficiera de la reversion à hauteur de 60 % de cette retraite ;
- le Contrat de Crédit 2006 (Voir paragraphe 7.5.2.1 et Annexe 5 (Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés) du présent document de référence).

11 INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

11.1 - États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005

11.1.1 - Comptes consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005

11.1.1.1 - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AUX NORMES IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand		
	Période de 12 mois close le 31 décembre		
	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires (Note 1 (k))	4.128,8	3.736,8	3.247,9
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(2.060,5)	(1.881,7)	(1.675,4)
Frais administratifs et commerciaux	(1.081,8)	(977,7)	(835,6)
Frais de recherche et développement	(219,5)	(237,9)	(238,6)
Autres produits (charges) opérationnels (Note 20 (b))	(105,5)	(109,9)	(92,6)
Résultat opérationnel (Note 20)	661,5	529,6	405,7
Charges financières (Note 21 (b))	(152,4)	(157,4)	(206,5)
Produits financiers (Note 21 (b))	42,5	33,7	25,4
Gains (pertes) de change (Note 21 (a))	44,0	40,4	(32,3)
Perte sur extinction de dette (Note 15 (a))	0,0	(109,0)	0,0
Charges financières (nettes)	(65,9)	(192,3)	(213,4)
Quote-part du résultat des entreprises associées	2,0	0,8	1,3
Résultat avant impôts	597,6	338,1	193,6
Impôts sur les résultats (Note 22)	(175,0)	(82,9)	(89,8)
Résultat net de l'exercice	422,6	255,2	103,8
Résultat net revenant à :			
– Legrand	421,0	252,0	101,4
– Intérêts minoritaires	1,6	3,2	2,4
Résultat net par action (euros) (Notes 10 et 1 (s))*	1,584	1,019	0,534
Résultat net dilué par action (euros) (Notes 10 et 1 (s))*	1,573	1,009	0,527

*Le 24 février 2006, le nombre d'actions a été divisé par 4. De ce fait, le résultat net par action et le résultat net dilué par action ont été recalculés à fin décembre 2005.

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action publiés au 31 décembre 2005, avant division, étaient respectivement de 0,134 et 0,132 euro.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

11.1.1.2 - BILAN CONSOLIDÉ AUX NORMES IFRS

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand		
	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 1 (d))	221,1	178,9	133,2
Valeurs mobilières de placement (Note 9)	0,2	0,4	0,6
Créances impôt courant ou exigible	12,3	14,2	6,1
Créances clients et comptes rattachés (Notes 1 (e) et 7)	646,2	620,8	563,2
Autres créances (Note 8)	145,5	132,2	127,5
Stocks (Notes 1 (i) et 6)	624,4	560,1	474,5
Autres actifs financiers courants (Note 24)	11,8	22,2	33,4
Total Actifs courants	1.661,5	1.528,8	1.338,5
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles (Notes 1 (f) et 2)	1.784,3	1.840,0	1.861,3
Goodwills (Notes 1 (g) et 3)	1.815,9	1.633,2	1.780,0
Immobilisations corporelles (Notes 1 (h) et 4)	756,7	789,2	833,6
Participations dans les entreprises associées (Note 5)	14,0	10,5	9,5
Autres titres immobilisés (Note 5)	8,3	5,0	4,1
Impôts différés (Notes 1 (j) et 22)	64,3	124,6	61,5
Autres actifs non courants	4,6	4,8	4,6
Total Actifs non courants	4.448,1	4.407,3	4.554,6
Total Actif	6.109,6	5.936,1	5.893,1

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand		
	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Passifs courants			
Emprunts courants (Note 18)	654,7	790,7	319,3
Dettes d'impôt courant ou exigible	39,6	32,7	22,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	474,0	454,4	377,0
Provisions et autres passifs courants (Note 19)	497,9	436,8	406,9
Autres passifs financiers courants (Note 24)	86,9	66,6	59,9
Total Passifs courants	1.753,1	1.781,2	1.185,4
Passifs non courants			
Impôts différés (Notes 1 (j) et 22)	654,9	663,9	720,3
Provisions et autres passifs non courants (Note 16)	81,0	109,8	134,0
Avantages du personnel (Notes 1(q) et 17)	125,1	147,6	139,7
Emprunts non courants (Note 15)	1.364,4	1.055,5	1.803,3

Titres subordonnés à durée indéterminée (Note 13)	0,0	9,5	28,5
Emprunt entre parties liées (Note 14)	0,0	0,0	1.334,8
Total Passifs non courants	2.225,4	1.986,3	4.160,6
Capitaux propres			
Capital social (Note 10)	1.083,9	1.078,8	759,4
Réserves (Note 12 (a))	1.238,4	1.217,6	(157,1)
Réserves de conversion (Note 12 (b))	(194,0)	(136,6)	(64,3)
Capitaux propres revenant au Groupe	2.128,3	2.159,8	538,0
Intérêts minoritaires	2,8	8,8	9,1
Total Capitaux propres	2.131,1	2.168,6	547,1
Total Passif	6.109,6	5.936,1	5.893,1

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

11.1.1.3 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AUX NORMES IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand		
	Période de 12 mois close le 31 décembre		
	2007	2006	2005
Résultat net de l'exercice	422,6	255,2	103,8
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
– Amortissement des immobilisations corporelles (Note 20 (a))	131,5	142,0	144,0
– Amortissement des immobilisations incorporelles (Note 20 (a))	76,2	98,0	111,0
– Amortissement des frais de développement (Note 20 (a))	8,2	3,4	0,4
– Amortissement des charges financières	1,4	2,1	3,2
– Perte sur extinction de dette	0,0	109,0	0,0
– Variation des impôts différés	46,1	(14,5)	12,9
– Variation des autres actifs et passifs non courants	(5,8)	0,2	16,4
– Quote-part du résultat des entreprises associées	(2,0)	(0,8)	(1,3)
– Perte (gain) de change	(4,0)	(0,9)	18,1
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	6,9	26,1	25,3
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	(12,9)	(1,1)	7,1
(Plus-values) moins-values sur cessions de placements	(0,2)	0,0	0,1
Variation des autres actifs et passifs opérationnels :			
– Stocks	(32,6)	(74,5)	(6,6)
– Créances clients et comptes rattachés	(13,5)	(38,4)	(5,2)
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18,3	62,4	33,9
– Autres actifs et passifs opérationnels	45,3	13,3	(12,6)
Flux de trésorerie issus des opérations courantes	685,5	581,5	450,5
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	38,8	27,5	10,9
Investissements	(149,4)	(130,8)	(112,0)
Frais de développement capitalisés	(22,0)	(22,1)	(21,5)
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(0,4)	(0,5)	0,0
Trésorerie provenant de cessions de valeurs mobilières de placement	0,1	0,1	0,3
Acquisition de valeurs mobilières de placement	0,0	0,0	40,2
Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (Note 3)	(265,1)	(85,9)	(399,8)
Investissements en participations non consolidées	(5,2)	(2,0)	0,0
Flux de trésorerie générés par les investissements	(403,2)	(213,7)	(481,9)
– Augmentation de capital (Note 10)	5,1	866,2	0,0
– Rachat d'actions propres et contrat de liquidité (Note 10)	(280,8)	0,0	0,0
– Dividendes payés par Legrand	(133,1)	(110,6)	0,0
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	(3,0)	(3,2)	(1,2)
– Amortissement des TSDI	(9,5)	(19,0)	(40,5)
– Nouveaux emprunts & utilisation de lignes de crédit	418,3	2.255,8	179,2
– Remboursement d'emprunts	(124,5)	(3.444,9)	0,0
– Frais d'émission de la dette	(0,5)	(6,1)	0,0
– Perte sur extinction de dette	0,0	(109,0)	0,0
– Augmentation (diminution) des concours bancaires courants	(106,2)	258,5	(49,7)
Flux de trésorerie issus des opérations financières	(234,2)	(312,3)	87,8
Effet net des conversions sur la trésorerie	(5,9)	(9,8)	8,5
Variation nette de la trésorerie	42,2	45,7	64,9
Trésorerie en début d'exercice	178,9	133,2	68,3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	221,1	178,9	133,2
Détail de certains éléments issus des opérations courantes			
– intérêts payés au cours de l'exercice	102,0	122,1	150,7
– impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	109,5	86,3	57,8

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

11.1.1.4 - TABLEAU DE L'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AUX NORMES IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres revenant à Legrand				Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital Social	Réserves	Réserves de Conversion	Total		
Au 31 décembre 2005	759,4	(157,1)	(64,3)	538,0	9,1	547,1
Résultat net de la période		252,0		252,0	3,2	255,2
Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres		(7,6)	(72,3)	(79,9)	(0,3)	(80,2)
Produits (charges) nets comptabilisés de la période		244,4	(72,3)	172,1	2,9	175,0
Dividendes versés		(110,6)		(110,6)	(3,2)	(113,8)
Augmentation de capital (Note 10)	319,4	1.257,7		1.577,1		1.577,1
Frais liés à l'introduction en bourse		(21,8)		(21,8)		(21,8)
Options de souscription d'actions		5,0		5,0		5,0
Au 31 décembre 2006	1.078,8	1.217,6	(136,6)	2.159,8	8,8	2.168,6
Résultat net de la période		421,0		421,0	1,6	422,6
Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres		6,7	(57,4)	(50,7)		(50,7)
Produits (charges) nets comptabilisés de la période		427,7	(57,4)	370,3	1,6	371,9
Dividendes versés		(133,1)		(133,1)	(3,0)	(136,1)
Augmentation de capital (Note 10)	5,1			5,1		5,1
Rachat d'actions propres et contrat de liquidité (Note 10)		(280,8)		(280,8)		(280,8)
Rachat des minoritaires				0,0	(4,6)	(4,6)
Options de souscription d'actions		7,0		7,0		7,0
Au 31 décembre 2007	1.083,9	1.238,4	(194,0)	2.128,3	2,8	2.131,1

Détail des produits (charges) nets comptabilisés de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Résultat net de la période	422,6	255,2	103,8
Ecart actuariels (Notes 1, 1 (q) et 17)	9,7	(12,3)	-
Impôts différés sur écarts actuariels	(3,0)	4,7	-
Réserves de conversion (Note 12 (b))	(57,4)	(72,6)	80,8
Total	371,9	175,0	184,6

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

11.1.2 - Notes annexes aux états financiers consolidés

Informations générales

Legrand (ex Legrand Holding SA) (la Société) et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») est l'un des principaux spécialistes mondiaux de la fabrication de produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'information utilisés dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans plus de 70 pays et vend ses produits sur près de 180 marchés nationaux. Ses principaux marchés sont la France, l'Italie et les États-Unis, qui ont généré environ 57 % de son chiffre d'affaires net en 2007 (61 % en 2006 et 64 % en 2005).

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges (France).

Dans le cadre de son introduction en bourse, Legrand a enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers un document de base sous le numéro I.06-009 le 21 février 2006. Le 22 mars 2006, l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa n°06.082 sur la note d'opération. Les premières négociations des actions Legrand ont débuté le 7 avril 2006 sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

Le 23 avril 2007, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le document de référence au titre de l'exercice 2006 sous le numéro R.07.0038.

Les états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 6 février 2008 par le Conseil d'Administration.

Liste des sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et de 139 filiales qu'elle contrôle. La filiale d'exploitation consolidée la plus importante, Legrand France, est détenue à 100 % (Legrand France détient la totalité du capital de l'ensemble de ses filiales d'exploitation). Le Groupe consolide l'ensemble de ses filiales selon la méthode de l'intégration globale, à l'exception d'une société mise en équivalence (Alborz Electrical Industries en Iran).

La liste suivante indique les principales filiales de Legrand intégrées globalement au 31 décembre 2007:

Filiales françaises

Groupe Arnould
ICM Group
Inovac
Legrand France
Legrand SNC
Planet-Wattohm
Ura

Filiales étrangères

Anam Legrand	Corée du Sud
Bticino	Italie
Bticino de Mexico	Mexique
Bticino España	Espagne
Bufer Elektrik	Turquie
Electro Andina	Chili
GL Eletro-Eletronicos Ltda	Brésil
HPM Industries	Australie
Kontaktor	Russie
Legrand Polska	Pologne
Legrand	Allemagne
Legrand	Grèce
Legrand Electric	Royaume-Uni
Legrand Electrica	Portugal
Legrand Electrique	Belgique
Legrand España	Espagne
Legrand India	Inde
Legrand	Russie
Legrand	Australie
Luminex	Colombie
Ortronics	États-Unis
Pass & Seymour	États-Unis
Rocom	Hong Kong
TCL International Electrical	Chine
TCL Building Technology	Chine
TCL Wuxi	Chine
The Watt Stopper	États-Unis
The Wiremold Company	États-Unis
Van Geel Legrand	Pays-Bas
Vantage	États-Unis
Zucchini	Italie

Les principales évolutions du périmètre entre l'exercice 2006 et l'exercice 2007, concernent l'intégration d'Alpes Technologies, TCL Wuxi, Macse, Kontaktor, UStec et HPM Industries.

Ces acquisitions sont décrites ci-dessous :

Alpes Technologies

En décembre 2007, Legrand a conclu l'acquisition de 100% d'Alpes Technologies, un des leaders français des systèmes d'optimisation et de mesure de la qualité de l'énergie électrique pour les bâtiments tertiaires et industriels.

TCL Wuxi

En décembre 2007, Legrand a conclu l'acquisition de 100% de TCL Wuxi, spécialiste chinois des disjoncteurs modulaires et des disjoncteurs de puissance, destinés aux marchés résidentiel, commercial et industriel.

Macse

En octobre 2007, Legrand a conclu l'acquisition de 100% de l'activité de cheminement de câbles métallique de Macse, leader de ce secteur au Mexique.

Kontaktor

En septembre 2007, Legrand a conclu l'acquisition de 95% de Kontaktor, leader russe des disjoncteurs ouverts et des disjoncteurs boîtier moulé, basé à Oulianovsk au sud-est de Moscou.

UStec

En janvier 2007, Legrand a intégré par acquisition d'actifs 100% d'UStec, spécialiste des solutions globales pour la distribution des réseaux 'Voix Données Images' dans le logement, basé dans l'état de New York.

HPM Industries

En janvier 2007, Legrand a acquis 100% d'HPM, n°2 de l'appareillage électrique en Australie et en Nouvelle-Zélande, avec des implantations à Sydney, Melbourne et Auckland.

Le calendrier d'intégration des acquisitions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2006 dans les comptes consolidés est le suivant :

2006	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Cemar		Au bilan uniquement	3 mois de résultat	6 mois de résultat
Shidean		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	12 mois de résultat
Vantage			Au bilan uniquement	Au bilan uniquement

2007	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Cemar	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Shidean	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Vantage	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
HPM Industries	2 mois de résultat	5 mois de résultat	8 mois de résultat	11 mois de résultat
UStec	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Kontaktor			Au bilan uniquement	Au bilan uniquement
Macse				Au bilan uniquement
Alpes Technologies				Au bilan uniquement
TCL Wuxi				Au bilan uniquement

Les entités consolidées pour la première fois en 2007, selon le tableau ci-dessus, ont contribué au chiffre d'affaires du Groupe pour 129 millions d'euros. Le résultat opérationnel généré par ces mêmes entités après impact lié à leur intégration a été, durant cette période, une perte de 3,9 millions d'euros.

Note 1 - Principes comptables

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close au 31 décembre 2007, conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2007. En outre, ils ne présentent pas de différence avec les normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les nouvelles normes et interprétations mises en application par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2007 sont la norme IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital (Note 10) et la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers (Note 24).

Les nouvelles normes et interprétations prises par l'IASB et relatives aux normes IFRS, d'application obligatoire au Groupe Legrand à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008, sont exposées en Note 1v.

La présentation des états financiers aux normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables de la Société. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en Note 1u.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Jusqu'au 31 décembre 2005, les gains et pertes actuariels, liés aux prestations de retraites et avantages postérieurs à l'emploi et découlant des ajustements aux situations réelles ainsi que des changements apportés aux hypothèses actuarielles, étaient comptabilisés en charges ou en produits. Au 1^{er} janvier 2006, le Groupe a changé de méthode pour retenir la méthode optionnelle qui consiste à comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres (IAS 19.93A s. révisée). Le Groupe, compte tenu du caractère non significatif de ce changement de politique comptable n'a pas jugé justifié de modifier le compte de résultat de 2005.

a) Base de présentation et d'acquisition de Legrand France

Avant le 10 décembre 2002, Legrand (ex Legrand Holding SA) n'avait pas d'activité significative. Cette Société a acquis 98 % des actions en circulation de Legrand France le 10 décembre 2002 et le capital résiduel, soit 2 %, le 2 octobre 2003, formant ainsi « le Groupe ».

Le prix d'achat total des actions de Legrand France, ainsi que les commissions et frais afférents (3.748,0 millions d'euros), ont été affectés en particulier aux marques et aux brevets.

b) Principes de Consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les seules filiales exclues du périmètre de consolidation sont des filiales de création ou d'acquisition récente qui représentent, en cumul au titre de 2007, des actifs immobilisés totaux d'environ 6,6 millions d'euros et un chiffre d'affaires total inférieur à 18,0 millions d'euros.

Les sociétés mises en équivalence sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative mais sans en avoir le contrôle, une situation qui se produit généralement lorsque la participation représente entre 20 et 50 % des droits de vote. Ces participations sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatées au coût d'acquisition.

c) Conversion des opérations en devises

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie de présentation sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change à la clôture de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont constatés au compte de résultat sous la rubrique « gains (pertes) de change ».

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à la cession complète de ces sociétés.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à court terme et de tous les autres actifs financiers dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois. Ces actifs financiers, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme des disponibilités.

Les découverts bancaires sont considérés comme une activité de financement et sont inclus à ce titre dans les emprunts courants.

e) Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont constatés à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés est comptabilisée au vu de tout élément objectif indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux conditions d'origine des créances clients et comptes rattachés.

f) Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les coûts liés aux principaux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsqu'il est probable, compte tenu de la faisabilité technique, commerciale et technologique du projet, que celui-ci aura une issue positive, et que lesdits coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts de développement sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans.

Les autres frais de développement qui ne répondent pas aux critères de capitalisation sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les brevets font l'objet d'un amortissement accéléré, représentatif du rythme qui reflète l'usage économique de ces actifs.

Les marques qui ont une durée de vie définie sont amorties :

- sur 20 ans lorsque la Direction suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme mais qu'elle n'a pas l'intention de les remplacer à court terme et qu'elle estime que ces marques vont contribuer à la trésorerie du Groupe pendant au moins 20 ans ;
- sur 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par d'autres grandes marques du Groupe.

Les dotations aux amortissements relatives aux brevets sont comprises dans les frais de recherche et développement du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques qui ont une durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel, ou plus fréquemment dès lors qu'un événement ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable a subi une perte de valeur.

Les marques sont classées dans les actifs à durée de vie utile indéfinie lorsqu'elles sont en usage depuis plus de 10 ans et que, de l'avis de la Direction, elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment.

Les actifs amortis font l'objet d'un test de dépréciation dès lors que des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable serait supérieure à la valeur recouvrable. Une perte pour dépréciation est constatée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

g) Goodwills

Les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de dépréciation, chaque goodwill est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi. Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des goodwills correspond aux pays.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT y compris le goodwill et leur valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, conformément à la norme IAS 36, est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de trois à cinq ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'actualisation des données de la dernière année. Ces flux sont normalement issus des budgets les plus récents approuvés par le Groupe. Au-delà de cette période, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable pour les années ultérieures.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Conformément à la norme IAS 36, une dépréciation comptabilisée ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

h) Immobilisations corporelles

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement, transférant au Groupe la majorité des risques et avantages liés à ces actifs, sont capitalisés sur la base de la valeur actualisée du loyer minimal et sont amortis sur la période la plus courte entre la location ou la durée d'utilité déterminée suivant les règles en vigueur dans le Groupe (cf ci-après).

Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile respective ; les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions légères.....	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel.....	8 à 10 ans
Outillage.....	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée, et donc leur durée d'amortissement, sont significativement différentes.

Les actifs détenus en vue d'une cession sont comptabilisés sur la base du montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur moins les coûts de vente.

i) Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur réalisable nette, le coût d'acquisition étant principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). Le coût des produits finis et des en-cours comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production afférents (sur la base d'une capacité opérationnelle normale). Il exclut les coûts de financement. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

j) Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée et selon la méthode bilantielle. Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, d'après les taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale et si cette autorité fiscale le permet.

k) Constatation des produits

Les produits de cession de biens sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes ont été remplies : (i) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur, (ii) il n'y a plus participation à la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés, (iii) le montant des produits peut être mesuré de manière fiable, (iv) le bénéfice d'avantages économiques liés à la transaction est probable, (v) les coûts encourus ou devant être encourus au titre de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Pour le Groupe, ce principe se traduit par la constatation des produits lorsque le titre de propriété et le risque de perte sont transférés au client soit, généralement, à l'expédition.

Par ailleurs, le Groupe propose certaines promotions à ses clients, consistant principalement en ristournes sur volumes et en remises pour paiement rapide. Les ristournes sur volumes portent généralement sur des contrats couvrant des périodes de trois, six et douze mois, mais rarement supérieures à un an. Étant donné que les informations historiques permettent de raisonnablement estimer les volumes d'achats futurs des clients, le Groupe impute chaque mois les ristournes estimées aux transactions sous-jacentes conduisant à l'application de ces ristournes. Ces ristournes et remises sont généralement déduites des créances dues par les clients et viennent en diminution du chiffre d'affaires.

l) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts à court terme, des créances clients, des dettes fournisseurs, des charges à payer et des emprunts courants est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance courte de ces instruments. En ce qui concerne les placements à court terme, qui se composent de valeurs mobilières de placement, la juste valeur est déterminée en fonction du prix du marché de ces titres. La juste valeur des emprunts non courants est basée sur les taux d'intérêt actuellement pratiqués pour les émissions de dettes assorties de conditions et d'échéances comparables. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt est le montant estimatif que la contrepartie recevrait ou paierait pour résilier le contrat ; elle est égale à la valeur actuelle des futurs cash-flows estimatifs.

m) Instruments dérivés financiers et sur matières premières

La politique du Groupe est de s'abstenir de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers ; les opérations conclues sur ce type d'instruments sont donc exclusivement dédiées à la gestion et à la couverture des risques de change ou de taux, et de fluctuation des cours des matières premières. Le Groupe conclut de ce fait périodiquement des contrats de type swaps, caps, options et contrats à terme, en fonction de la nature des risques à couvrir.

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat, celle-ci étant ensuite réévaluée régulièrement. Le mode de comptabilisation des pertes ou gains qui en résultent diffère selon que le dérivé est ou n'est pas désigné comme un instrument de couverture et dépend, s'il s'agit d'une couverture, de la nature de l'élément couvert.

Bien qu'étant en position de couverture économique des risques, le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture tel que définie par l'IAS 39 et a opté pour la comptabilisation de tous les instruments dérivés mis en place à leur juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat en charges ou produits financiers pour la couverture des taux d'intérêts, en gains (pertes) de change pour la couverture des opérations en devises et en résultat opérationnel pour la couverture des matières premières.

La juste valeur des divers instruments dérivés utilisés aux fins de couverture est indiquée à la Note 24.

n) Responsabilités environnementales et responsabilités produits

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise les pertes et les passifs relatifs aux responsabilités environnementales et à la responsabilité produits. Par conséquent, le Groupe constate une perte dès lors qu'il dispose d'informations indiquant qu'une perte est probable et raisonnablement estimable. Lorsqu'une perte n'est ni probable ni raisonnablement estimable tout en restant possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans les Notes annexes à ses états financiers consolidés.

En ce qui concerne les passifs environnementaux, le Groupe estime les pertes au cas par cas et réalise la meilleure estimation possible à partir des informations dont il dispose.

En ce qui concerne la responsabilité produits, le Groupe estime les pertes sur la base des faits et circonstances actuels, de l'expérience acquise dans des affaires similaires, du nombre de plaintes et du coût anticipé de la gestion, des frais d'avocat et, dans certains cas, des montants à verser au titre du règlement de ces affaires.

Dans le cadre de l'application de l'interprétation IFRIC 6 – Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques, le Groupe s'assure de la gestion des déchets au titre de la Directive de l'Union Européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, soit en cotisant à un éco-organisme, soit en mandatant l'utilisateur final, lesquels sont alors chargés de la collecte. Les charges relatives à ces opérations sont comptabilisées au fur et à mesure des services rendus.

o) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère des régimes de rémunération fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres.

Lors de l'octroi d'options, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation. Cette juste valeur est constatée de façon linéaire en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en résultat.

p) Transferts et utilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsqu'il n'attend plus de flux de trésorerie futurs de ceux-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

q) Avantages du personnel

(a) Obligations au titre des prestations de retraite

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues.

Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération.

Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan, ajustée des coûts des services passés non reconnus et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Jusqu'au 31 décembre 2005, les gains et pertes actuariels découlant des ajustements aux situations réelles ainsi que des changements apportés aux hypothèses actuarielles étaient comptabilisés en charges ou en produits.

Au 1^{er} janvier 2006, le Groupe a changé de méthode pour retenir la méthode optionnelle qui consiste à comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres (IAS 19.93A s. révisée).

Au 31 décembre 2005, l'application de cette possibilité aurait amélioré le résultat opérationnel de 6,6 millions d'euros et le résultat net de 4,7 millions d'euros. Le Groupe, compte tenu du caractère non significatif de ce changement de politique comptable n'a pas jugé justifié de modifier le compte de résultat de 2005.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

(b) Autres obligations au titre de prestations postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal.

Le coût de ces avantages est déterminé par calcul actuariel et comptabilisé en résultat sur la durée de service des salariés.

(c) Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte un licenciement volontaire en contrepartie de ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces prestations lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin à l'emploi de ses salariés en exercice selon un plan officiel détaillé sans possibilité de retrait ou à verser des prestations de cessation d'emploi dans le cadre d'une offre destinée à encourager les départs volontaires. Les prestations à payer plus de 12 mois après la date du bilan sont actualisées.

r) Informations sectorielles

La gestion du Groupe est basée sur une organisation par pays regroupés en segments géographiques pour les besoins du reporting consolidé. Ces segments géographiques correspondent aux régions d'origine de facturation et sont la France, l'Italie, les autres pays d'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, et le Reste du Monde.

s) Résultat net par action et résultat net dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action pour une période est calculé en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

t) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

u) Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

(a) Dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie, conformément aux principes comptables énoncés aux Notes 1.f et 1.g. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie utile est définie sont amorties sur leur durée de vie utile et font également l'objet de tests de dépréciation périodiques quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

L'appréciation de l'existence d'indicateurs de dépréciation repose sur des facteurs juridiques, sur les conditions de marché et sur la performance opérationnelle des activités acquises. Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence d'indicateurs de dépréciation et à la perte de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

La comptabilisation des goodwill et autres actifs incorporels fait appel au jugement de la Direction sur plusieurs points décisifs, notamment pour :

- déterminer les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie et ne doivent donc pas être amortis ;
- repérer les événements ou changements de situation pouvant indiquer qu'il y a eu dépréciation ;
- affecter les goodwill aux unités génératrices de trésorerie ;
- calculer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation annuels des goodwill ;
- estimer les futurs flux de trésorerie actualisés pour les tests périodiques de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie ; et
- déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée indéfinie aux fins des tests de dépréciation annuels.

La valeur recouvrable de l'actif concerné correspond à sa valeur sur un marché actif ou, à défaut, à la valeur actuelle des flux de trésorerie provenant des opérations courantes diminuée des investissements. Le calcul de la valeur recouvrable repose sur un nombre d'hypothèses et d'estimations. Une autre estimation faisant appel à des hypothèses différentes, tout en restant raisonnables, pourrait aboutir à de tout autres résultats.

Au 31 décembre 2007, le Groupe a appliqué les tests de dépréciation spécifiés par la norme IAS 36 à tous les actifs incorporels non amortis, et a retenu pour se faire les hypothèses et paramètres spécifiés en Note 3.

(b) Comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer l'impôt sur les bénéfices dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un

traitement différent de postes, comme les produits constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des actifs existants car il est probable qu'il ne pourra pas utiliser une partie de l'actif d'impôt différé avant son expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur ses estimations du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel l'actif d'impôt différé sera recouvrable. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations ou si le Groupe révisé ultérieurement ces estimations, il pourra être amené à ajuster la valeur de l'actif reconnue à la clôture.

(c) Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimation comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les stocks options, les provisions pour garantie, les frais de développement capitalisés.

v) Nouvelles prises de position relatives aux normes IFRS

A la date de clôture des comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes non encore applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2007 ont été publiées par l'IASB.

(a) Normes et interprétations d'application optionnelle au 1^{er} janvier 2007 et déjà approuvées par l'Union Européenne :

IFRS 8 – Information sectorielle

En novembre 2006, l'IASB a publié la norme IFRS 8 – Information sectorielle. Cette norme remplace la norme IAS 14 en alignant l'information sectorielle sur les dispositions de la norme américaine FAS131. L'information sectorielle devra désormais être établie selon une approche fondée sur les données internes de gestion de l'entreprise par opposition à l'approche de la norme actuelle fondée sur les risques et la rentabilité des secteurs.

Cette norme entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

IFRIC 11 – Actions propres et transactions intra - groupe

En novembre 2006, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 11 relative aux transactions intragroupe et transactions faisant intervenir des actions propres. Cette interprétation permet, en fonction des cas, la qualification des transactions de paiements fondés sur des actions réglées par remise d'actions propres soit en transactions réglées en instruments de capitaux propres soit en transactions réglées en trésorerie. Cette interprétation indique également le traitement, dans les états financiers individuels ou séparés de chaque entité d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires du plan, des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir deux ou plusieurs entités d'un groupe (société mère ou autre entité du même groupe).

Cette interprétation entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007.

(b) Normes et interprétations approuvées par l'IASB et l'IFRIC mais pas par l'Union Européenne :

IAS 23 – Coûts d'emprunt

En mars 2007, l'IASB a amendé la norme IAS 23 – Coûts d'emprunt confirmant ainsi l'obligation d'incorporation des coûts d'emprunt au coût des actifs qualifiés, et supprimant donc l'option pour une comptabilisation immédiate en charges de ces coûts (conformité avec la norme américaine FAS 34).

Cette norme entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, une application anticipée étant autorisée.

IFRIC 12 – Concessions de services

En novembre 2006, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concessions de services. Cette interprétation précise la comptabilisation, par le concessionnaire, opérateur privé, de ses obligations et des droits acquis du fait d'un contrat de concessions de services auprès du concédant, organisme public, ce dernier gardant le contrôle des actifs objets du contrat.

Cette interprétation entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients

En juin 2007, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 13 relative aux programmes de fidélisation clients. Cette interprétation indique que les avantages accordés sont considérés comme un élément distinct d'une vente à éléments multiples et une partie du prix de vente initiale doit être allouée aux avantages et différée (comptabilisation d'un produit différé).

Cette interprétation entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008.

IFRIC 14 – Limite des avantages économiques liés au sous-financement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interprétation

En juillet 2007, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 14 relative à la détermination des avantages économiques liés au sur-financement d'un régime, aux obligations de financement minimum et à leur interaction. Cette interprétation fournit des indications sur la manière d'apprécier

l'actif 'disponible', au travers de remboursements ou de réductions de cotisations futures, qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent de régime selon IAS 19.

Elle fournit également des précisions sur la manière dont l'actif ou le passif au titre des avantages post-emploi ou des autres avantages à long terme peuvent être affectés en cas d'obligation légale ou contractuelle de financement minimum.

Cette interprétation entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le Groupe a commencé à examiner ces interprétations afin de déterminer les modifications qu'elles pourraient entraîner dans les informations communiquées.

Note 2 - Immobilisations incorporelles (Note 1 (f))

Les immobilisations incorporelles nettes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Marques à durée indéfinie	1.511,0	1.523,1	1.502,6
Marques à durée définie	54,3	49,7	48,8
Brevets	102,7	161,4	244,6
Autres actifs incorporels	116,3	105,8	65,3
	1.784,3	1.840,0	1.861,3

Les marques s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Au début de la période	1.593,0	1.567,1	1.536,6
- Acquisitions	12,2	41,8	12,1
- Cessions	0,0	0,0	0,0
- Effet de conversion	(14,8)	(15,9)	18,4
	1.590,4	1.593,0	1.567,1
Amortissements cumulés	(25,1)	(20,2)	(15,7)
A la fin de la période	1.565,3	1.572,8	1.551,4

Les brevets s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Au début de la période	576,0	582,2	574,4
- Acquisitions	0,0	0,0	0,0
- Cessions	0,0	0,0	0,0
- Effet de conversion	(5,7)	(6,2)	7,8
	570,3	576,0	582,2
Amortissements cumulés	(467,6)	(414,6)	(337,6)
A la fin de la période	102,7	161,4	244,6

Pour l'exercice 2007, les dotations aux amortissements relatives aux actifs incorporels (y compris les frais de développement capitalisés) s'élèvent à 84,4 millions d'euros (101,4 millions d'euros pour l'exercice 2006 ; 111,4 millions d'euros pour l'exercice 2005) incluant les amortissements des marques et brevets qui s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brevets	Marques	Total
France	30,8	1,9	32,7
Italie	15,4	0,0	15,4
Autres pays d'Europe	4,2	0,3	4,5
USA/Canada	5,2	1,9	7,1
Reste du monde	1,8	1,8	3,6
	57,4	5,9	63,3

Les dotations prévisionnelles aux amortissements des brevets et des marques sur les cinq prochains exercices sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brevets	Marques	Total
2008	46,0	5,8	51,8
2009	28,7	5,1	33,8
2010	17,2	5,0	22,2
2011	11,5	4,5	16,0
2012	0,0	1,9	1,9

Les autres actifs incorporels s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Frais de développement capitalisés	70,5	56,9	38,2
Logiciels	15,9	14,0	11,6
Autres	29,9	34,9	15,5
	116,3	105,8	65,3

Note 3 - Goodwills (Note 1 (g))

Les goodwills s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
France	606,5	589,1	613,2
Italie	307,6	307,6	378,9
Autres pays d'Europe	213,3	137,7	137,6
USA/Canada	285,1	311,2	308,8
Reste du monde	403,4	287,6	341,5
	1.815,9	1.633,2	1.780,0

L'affectation géographique des goodwills s'appuie sur la valeur de la société acquise déterminée à la date de la transaction et sur les synergies avec les sociétés existantes.

Dans les zones 'Autres pays d'Europe' et 'Reste du monde' aucun goodwill alloué de façon définitive à une UGT (unité génératrice de trésorerie) n'est supérieur à 10% du total.

Les variations des goodwills s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Au début de la période	1.633,2	1.780,0	1.335,1
- Acquisitions	197,2	58,1	392,0
- Ajustements	22,2	(156,3)	0,0
- Effet de conversion	(36,7)	(48,6)	52,9
A la fin de la période	1.815,9	1.633,2	1.780,0

Les ajustements de goodwill incluent en 2006 le reversement d'un passif d'impôt différé qui avait été reconnu en contrepartie du goodwill dans les comptes d'une filiale italienne lors de l'acquisition de Legrand en 2002.

Aux fins de tests de dépréciation, un goodwill a été attribué aux divers pays, regroupant les filiales correspondant au niveau le plus bas d'unités génératrices de trésorerie.

Ces pays, auxquels un goodwill a été attribué, font l'objet de tests de dépréciation chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur. Une comparaison est faite entre la valeur comptable des groupes d'actifs correspondants, y compris le goodwill, et la valeur d'utilité des filiales du pays.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des filiales concernées.

En 2005 et 2006, cette valeur d'utilité a été actualisée avec des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie futurs attendus après impôt. En 2007, en conformité avec la norme IAS 36, l'actualisation de la valeur d'utilité a été calculée avec des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie futurs attendus avant impôt. Ces deux méthodes donnent une valeur d'utilité équivalente.

Pour la période close au 31 décembre 2007, les paramètres relatifs aux tests de dépréciation sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
				Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
France	Valeur d'utilité	606,5	849,3	12,5%	2%
Italie		307,6	414,3	13%	2%
Autres pays d'Europe		213,3	137,3	10 à 12,5%	2 à 5%
USA/Canada		285,1	103,0	13%	2 à 5%
Reste du monde		403,4	7,1	12,5 à 19%	2 à 5%
		1.815,9	1.511,0		

Pour la période close au 31 décembre 2006, les paramètres relatifs aux tests de dépréciation sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
				Taux d'actualisation (après impôt)	Taux de croissance à l'infini
France	Valeur d'utilité	589,1	849,3	9%	2 à 3%
Italie		307,6	414,3	9%	2 à 3%
Autres pays d'Europe		137,7	137,3	9 à 11%	2 à 3%
USA/Canada		311,2	115,1	10%	2 à 3%
Reste du monde		287,6	7,1	9 à 14%	3 à 5%
		1.633,2	1.523,1		

Pour la période close au 31 décembre 2005, les paramètres relatifs aux tests de dépréciation sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
				Taux d'actualisation (après impôt)	Taux de croissance à l'infini
France	Valeur d'utilité	613,2	815,3	8%	2 à 3%
Italie		378,9	414,3	8%	2 à 3%
Autres pays d'Europe		137,6	137,3	8 à 12%	2 à 3%
USA/Canada		308,8	128,6	8%	2 à 3%
Reste du monde		341,5	7,1	8 à 12%	2 à 5%
		1.780,0	1.502,6		

Pour les périodes closes le 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005, il n'existe pas d'identification de perte de valeur comptable des goodwill.

Les acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) se sont élevées à 265,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2007, 85,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2006 et 399,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2005.

Allocation du prix d'acquisition :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le		
	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
- Marques	12,2	41,8	12,1
- Impôts différés sur Marques	(3,9)	(14,2)	(4,2)
- Autres immobilisations incorporelles	-	22,5	-
- Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	-	(7,4)	-
- Goodwill	197,2	58,1	392,0

L'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises dans les 12 derniers mois n'est pas définitive ; en conséquence, les goodwill qui y sont attachés peuvent être valorisés sur une base provisoire au 31 décembre de l'année d'acquisition et sont ajustés au cours de l'année suivante sur la base de l'allocation définitive.

Note 4 - Immobilisations corporelles (Note 1 (h))

a) Répartition des actifs corporels nets par zone géographique

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysent comme suit au 31 décembre 2007 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007					
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Terrains	24,0	5,5	14,9	2,4	9,6	56,4
Constructions	124,2	83,6	43,0	20,0	18,7	289,5
Matériel et outillage	127,7	84,1	32,5	20,3	43,0	307,6
Immobilisations en cours et autres immobilisations	35,0	22,8	12,5	20,0	12,9	103,2
	310,9	196,0	102,9	62,7	84,2	756,7

Sur la totalité de ces immobilisations corporelles, un montant de 4,7 millions d'euros est disponible à la vente. Ces biens disponibles à la vente sont valorisés à la valeur la plus faible entre la valeur de marché et la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysaient comme suit au 31 décembre 2006 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2006					
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Terrains	24,1	5,5	17,5	2,7	20,9	70,7
Constructions	131,5	86,1	44,0	21,0	26,2	308,8
Matériel et outillage	135,0	80,2	36,2	26,3	42,0	319,7
Immobilisations en cours et autres immobilisations	33,7	8,3	13,5	21,8	12,7	90,0
	324,3	180,1	111,2	71,8	101,8	789,2

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysaient comme suit au 31 décembre 2005 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2005					
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Terrains	24,0	5,5	20,0	3,0	19,4	71,9
Constructions	134,9	89,5	64,0	24,6	25,1	338,1
Matériel et outillage	137,1	84,0	37,7	30,6	36,1	325,5
Immobilisations en cours et autres immobilisations	34,7	6,3	16,6	29,0	11,5	98,1
	330,7	185,3	138,3	87,2	92,1	833,6

b) Analyse des variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2007 s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007					
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Acquisitions	46,0	43,4	14,4	12,9	18,8	135,5
Cessions	(2,8)	(0,2)	(0,5)	(0,9)	(21,8)	(26,2)
Dotations aux amortissements	(54,7)	(27,0)	(18,3)	(14,6)	(16,9)	(131,5)
Transferts et changements du périmètre de consolidation	(1,9)	(0,3)	(2,2)	0,8	4,3	0,7
Effet de conversion	0,0	0,0	(1,7)	(7,3)	(2,0)	(11,0)
	(13,4)	15,9	(8,3)	(9,1)	(17,6)	(32,5)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007						
	Acquisitions	Transferts d'immobilisations en cours	Cessions	Dotations aux amortissements	Transferts et changements du périmètre de consolidation	Effet de conversion	Total
Terrains	0,0	0,5	(10,9)	(0,5)	(2,2)	(1,2)	(14,3)
Constructions	7,4	7,9	(10,0)	(22,0)	1,0	(3,6)	(19,3)
Matériel et outillage	53,9	34,7	(4,4)	(93,3)	0,3	(3,3)	(12,1)
Immobilisations en cours et autres immobilisations	74,2	(43,1)	(0,9)	(15,7)	1,6	(2,9)	13,2
	135,5	0,0	(26,2)	(131,5)	0,7	(11,0)	(32,5)

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2006 s'analysaient comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2006					
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Acquisitions	48,6	22,8	15,3	14,3	17,7	118,7
Cessions	(4,2)	(0,3)	(24,8)	(1,0)	(1,3)	(31,6)
Dotations aux amortissements	(57,8)	(27,7)	(19,2)	(20,3)	(17,0)	(142,0)
Transferts et changements du périmètre de consolidation	7,0	0,0	1,4	0,5	17,2	26,1
Effet de conversion	0,0	0,0	0,2	(8,9)	(6,9)	(15,6)
	(6,4)	(5,2)	(27,1)	(15,4)	9,7	(44,4)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2006						
	Acquisitions	Transferts d'immobilisations en cours	Cessions	Dotations aux amortissements	Transferts et changements du périmètre de consolidation	Effet de conversion	Total
Terrains	0,1	0,0	(2,6)	(1,1)	3,7	(1,3)	(1,2)
Constructions	4,5	12,5	(17,8)	(28,6)	4,6	(4,5)	(29,3)
Matériel et outillage	45,0	43,4	(9,9)	(95,1)	16,5	(5,7)	(5,8)
Immobilisations en cours et autres immobilisations	69,1	(55,9)	(1,3)	(17,2)	1,3	(4,1)	(8,1)
	118,7	0,0	(31,6)	(142,0)	26,1	(15,6)	(44,4)

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2005 s'analysaient comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2005					
	France	Italie	Autres pays d'Europe	USA / Canada	Reste du monde	Total
Acquisitions	38,2	21,5	15,1	15,4	13,0	103,2
Cessions	(2,3)	(0,9)	(6,5)	(7,0)	(1,0)	(17,7)
Dotations aux amortissements	(58,1)	(31,2)	(22,1)	(19,6)	(13,0)	(144,0)
Transferts et changements du périmètre de consolidation	(1,0)	33,1	8,6	0,4	7,3	48,4
Effet de conversion	0,0	0,0	1,2	12,0	14,5	27,7
	(23,2)	22,5	(3,7)	1,2	20,8	17,6

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2005						
	Acquisitions	Transferts d'immobilisations en cours	Cessions	Dotations aux amortissements	Transferts et changements du périmètre de consolidation	Effet de conversion	Total
Terrains	0,0	0,1	(1,9)	(0,5)	1,3	3,2	2,2
Constructions	4,1	4,4	(6,1)	(23,0)	33,1	8,3	20,8
Matériel et outillage	43,2	24,9	(7,3)	(101,8)	6,9	10,5	(23,6)
Immobilisations en cours et autres immobilisations	55,9	(29,4)	(2,4)	(18,7)	7,1	5,7	18,2
	103,2	0,0	(17,7)	(144,0)	48,4	27,7	17,6

c) Les immobilisations corporelles correspondant à des biens loués (location financement) capitalisés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Terrains	3,8	3,8	3,9
Constructions	27,3	35,9	32,6
Matériel et outillage	36,2	38,7	38,1
	67,3	78,4	74,6
Amortissements cumulés	(40,3)	(44,3)	(41,2)
	27,0	34,1	33,4

d) Les obligations découlant de ces contrats de location financement sont enregistrées au bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Emprunts non courants	19,2	9,3	16,1
Emprunts courants	4,5	6,9	8,9
	23,7	16,2	25,0

e) L'échéancier des loyers minimaux relatifs aux biens loués capitalisés (location financement) se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Moins d'un an	5,6	6,6	7,8
Un à deux ans	3,0	4,5	8,2
Deux à trois ans	2,6	1,7	4,3
Trois à quatre ans	2,5	1,5	1,5
Quatre à cinq ans	2,3	1,3	1,4
Au-delà de cinq ans	9,1	1,8	3,4
	25,1	17,4	26,6
Dont intérêts	(1,4)	(1,2)	(1,6)
Valeur actualisée des loyers futurs minimaux	23,7	16,2	25,0

Note 5 - Participation dans les entreprises associées et autres titres immobilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Participations dans les entreprises associées	14,0	10,5	9,5

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Autres titres immobilisés	8,3	5,0	4,1

Note 6 - Stocks (Note 1 (i))

Les stocks s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Matières premières, fournitures et emballages	222,5	199,3	171,7
Produits semi-finis	110,2	110,5	93,4
Produits finis	369,4	322,5	276,7
	702,1	632,3	541,8
Provisions pour dépréciation	(77,7)	(72,2)	(67,3)
	624,4	560,1	474,5

Note 7 - Créances clients et comptes rattachés (Note 1 (e))

Le Groupe réalise plus de 95 % de son chiffre d'affaires auprès de distributeurs de matériel électrique, dont les deux principaux représentent approximativement 26% du chiffre d'affaires net consolidé.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Créances clients	568,5	559,7	513,4
Comptes rattachés	104,5	90,4	79,4
	673,0	650,1	592,8
Provisions pour dépréciation	(26,8)	(29,3)	(29,6)
	646,2	620,8	563,2

Note 8 - Autres créances

Les autres actifs circulants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Créance Personnel	3,7	4,1	4,8
Autres créances	47,8	33,0	36,4
Charges constatées d'avance	18,5	18,1	18,8
Autres taxes	75,5	77,0	67,5
	145,5	132,2	127,5

Note 9 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la valeur de marché, laquelle est très proche de la valeur nette comptable.

Note 10 - Capital social et résultat par action

Le capital social au 31 décembre 2007 est de 1.083.902.956 euros représenté par 270.975.739 actions de 4 euros de nominal chacune.

Son évolution au cours des exercices 2006 et 2007 est la suivante :

		Nombre d'actions	Nominal en euros	Valeur du capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 31/12/2005		759.350.900	1	759.350.900	
24/02/2006	Regroupement, augmentation de la valeur nominale et diminution du nombre d'actions	189.837.725	4	759.350.900	
11/04/2006	Augmentation capital par appel public à l'épargne	43.689.298	4	174.757.192	688.106.444
11/04/2006	Augmentation capital réservée à GP financière New Sub 1 SCS par compensation de créance	33.862.914	4	135.451.656	533.340.895
02/05/2006	Augmentation capital réservée aux salariés	2.303.439	4	9.213.756	36.279.164
Au 31/12/2006		269.693.376	4	1.078.773.504	1.257.726.503
Souscription d'actions du plan d'options 2003		1.282.363	4	5.129.452	
Au 31/12/2007		270.975.739	4	1.083.902.956	1.257.726.503

Il existe actuellement une seule catégorie d'actions constituée d'actions ordinaires. Depuis le 24 février 2006, la valeur nominale d'une action est de 4 euros.

Le 7 avril 2006, Legrand a été introduite en bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris. Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global a été fixé à 19,75 euros par action. L'augmentation de capital par appel public à l'épargne représente un apport en numéraire de 862,9 millions d'euros.

L'augmentation de capital réservée aux salariés représente un apport en numéraire de 36,4 millions d'euros après décote de 20%. Le montant de la décote, soit 9,1 millions d'euros a été comptabilisé en autres charges opérationnelles au deuxième trimestre 2006.

La somme de ces deux augmentations de capital, sur lesquelles ont été imputés les frais liés à l'introduction en bourse de 33,1 millions d'euros, représente ainsi un apport total en numéraire de 866,2 millions d'euros à fin décembre 2006.

A l'issue de ces deux augmentations de capital, les principaux actionnaires du groupe, KKR et Wendel Investissement, détenaient chacun environ 30 % du capital.

Dans le cadre du plan d'options de souscription d'action 2003 (Note 11), 1.282.363 actions ont été souscrites en 2007 représentant une augmentation de capital d'un montant de 5,1 millions d'euros.

a) Rachat d'actions et contrat de liquidité

Le 21 mars 2007, le Groupe a mis en œuvre un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 février 2006. Ce programme, dont les objectifs et les modalités sont récapitulés dans le descriptif de rachat d'actions propres déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2007, portait sur un montant maximum de 200,0 millions d'euros.

L'Assemblée générale du 15 mai 2007 a autorisé un nouveau programme de rachat d'actions dont le descriptif a été déposé auprès de l'AMF le 3 mai 2007. Ce programme porte sur un montant maximum de 650,0 millions d'euros. Il a débuté le 15 mai 2007 et prendra fin au plus tard le 15 novembre 2008.

Rachat d'actions

Au 31 décembre 2007, dans le cadre de ces programmes de rachat, 11.269.411 actions ont été rachetées pour une valeur de 278.331.428 euros, l'affectation de ces rachats se répartissant entre :

- la mise en œuvre de tout plan d'option d'achat d'actions pour 2.200.000 actions et pour une valeur de 54.750.339 euros,
- l'attribution d'actions à un FCPE dans le cadre de la participation aux résultats pour 80.000 actions et pour une valeur de 1.993.600 euros,
- l'annulation des titres rachetés pour 8.989.411 actions et une valeur de 221.587.489 euros.

Contrat de liquidité

Le 29 mai 2007, le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 15,0 millions d'euros ont été affectés au compte de liquidité en 2007. Au 31 décembre 2007, le Groupe détient 116.423 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur de 2.515.355 euros.

b) Résultat net par action

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Résultat net revenant à Legrand (en millions d'euros)	421,0	252,0	101,4
Actions ordinaires : - fin de période	270.975.739	269.693.376	189.837.725
- moyenne	265.729.265	247.218.622	189.837.725
Options et actions gratuites attribuées	3.459.034	2.606.529	2.682.829
Rachat d'actions propres et contrat de liquidité	(11.385.834)	-	-
Résultat net par action (euros) (Note 1(s)) ^(a)	1,584	1,019	0,534
Résultat net dilué par action (euros) (Note 1(s)) ^{(a) (b)}	1,573	1,009	0,527
Dividendes versés par action (euros)	0,500	0,410	0,000

^(a) Le 24 février 2006, le nombre d'actions a été divisé par 4. De ce fait, le résultat net par action et le résultat net dilué par action ont été recalculés à fin décembre 2005.

^(b) Les options attribuées par le plan d'option 2007 (1.610.563 options) ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat net dilué par action car le prix d'exercice de l'option est supérieur à la juste valeur de l'action au 31/12/2007.

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action publiés au 31 décembre 2005, avant division, étaient respectivement de 0,134 et 0,132 euro.

Dans le cadre de l'augmentation de capital intervenue lors de l'introduction en bourse au cours du second trimestre 2006, le Groupe a émis 79.855.651 actions qui ont été prises en compte prorata temporis dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice, conformément à IAS 33. Si l'émission de ces actions était intervenue le 1^{er} janvier 2006, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 0,934 euro et 0,925 euro.

D'une part, dans le cadre de la souscription du plan d'options 2003 intervenue en 2007 le Groupe a émis 1.282.363 actions, et d'autre part il a procédé au rachat de 11.385.834 actions, lesquelles ont été prises en compte prorata temporis dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice, conformément à IAS 33. Si l'émission et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2007, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 1,622 euros et 1,610 euros.

Note 11 - Plans de souscription ou d'achat d'actions, plans d'actions gratuites et participation et intéressement des salariés aux bénéfices

a) Plans d'options sur actions 2003 – 2004 – 2005 de Legrand

La Société est dotée d'un plan d'options sur actions dans le cadre duquel des options peuvent être octroyées en vue d'acquérir un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice fixé à l'origine à 1,00 euro par action pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 1,40 euro par action pour les options attribuées en 2005. Lors de l'Assemblée Générale du 24 février 2006, les actionnaires ont décidé le regroupement des actions à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes et de porter le nominal de 1 à 4 euros par action.

En conséquence, le prix de levée des options a été porté à 4 euros pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 5,60 euros pour les options attribuées en 2005. Les options non octroyées à la date de cotation de Legrand, soit 423.263 options, ne seront plus attribuées. Durant l'exercice 2007, 1.282.363 actions ont été exercées, le solde sera exerçable au cours des prochaines années en fonction des dates de levées prévues dans le plan.

Information sur les options de souscription	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Total
Date du Conseil d'Administration	5/06/2003	30/01/2004	7/02/2005	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1.924.530	508.250	173.750	2.606.530
<i>dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	0	0	0	0
Modalités d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> A hauteur de 2/3, 4 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours ; A hauteur de 1/3, 5 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours. 			
Prix de souscription	4 euros	4 euros	5,60 euros	
Options souscrites durant l'exercice 2007	(1.282.363)	0	0	(1.282.363)
Options de souscription annulées durant l'exercice 2007	(496)			(496)
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2007	641.671	508.250	173.750	1.323.671

Au 31 décembre 2007, les options de souscription d'actions seront exerçables à hauteur de 980.504 options en 2008, 285.250 options en 2009 et 57.917 options en 2010.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options seraient exercées, cela représenterait une dilution de 0,5% du capital de la Société.

b) Plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat 2007 de Legrand

Plan d'actions gratuites

L'assemblée générale du 15 Mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois, à certains membres du personnel salarié ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des actions gratuites représentant un pourcentage maximum de 5% du capital social augmenté des actions qui seront émises à la suite de la levée des options.

Information sur le plan d'actions gratuites	Plan 2007
Date du Conseil d'Administration	15/05/2007
Nombre total d'actions gratuites attribuées	533.494
<i>dont nombre d'actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux</i>	26.427
Modalités d'attribution	A l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde
<i>Actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice 2007</i>	546
Actions gratuites annulées durant l'exercice 2007	(8.695)
Actions gratuites au 31/12/2007	524.799

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces actions seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,2% du capital de la Société.

Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2007

L'assemblée générale du 15 Mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois, à certains membres du personnel salarié ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions de la Société représentant un pourcentage maximum de 5% du capital social augmenté des actions qui seront émises à la suite de la levée des options.

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions	Plan 2007	
Date du Conseil d'Administration	15/05/2007	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1.638.137	
<i>dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>	79.281	
Modalités d'exercice	A l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde	
Prix de souscription ou d'achat	25,20 euros	
<i>Options de souscription ou d'achat d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2007</i>	1.637	
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice 2007	(27.574)	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2007	1.610.563	

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options seraient exercées, cela représenterait une dilution de 0,6% du capital de la Société.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans (Notes 11 (a) et 11 (b)) et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 7,0 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

c) Plans d'options sur actions de Legrand France

Le 21 novembre 2000, Legrand France a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France remplissant les conditions d'ancienneté requises. Au terme de ce plan, les options, offertes à un prix défini par référence au cours de l'action constaté à la Bourse de Paris sur les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution, pourront être exercées au cours des deux années qui suivront la période d'interdiction d'exercice de cinq ans.

Le 13 novembre 2001, Legrand France a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France remplissant les conditions d'ancienneté requises. Au terme de ce plan, les options, offertes à un prix défini par référence au cours de l'action constaté sur les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution, pourront être exercées au cours des trois années qui suivront la période d'interdiction d'exercice de quatre ans.

Les détenteurs d'options accordées par Legrand France (autres que celles octroyées dans le cadre du plan de 2001) ont le droit d'échanger les actions ordinaires résultant de l'exercice de ces options contre des actions de Schneider Electric conformément à un engagement de Schneider Electric vis-à-vis des titulaires d'options, pris lors de son offre publique d'achat sur Legrand France.

Le 10 décembre 2002, la société Legrand et Schneider Electric ont conclu une option d'achat et de vente par laquelle Schneider Electric s'est engagé à vendre à Legrand, à la demande de Legrand, et Legrand s'est engagé à acheter, à la demande de Schneider Electric, la totalité des actions ordinaires de Legrand France détenues par Schneider Electric du fait de l'exercice de ces options. L'option d'achat peut être exercée par Legrand pendant 6 mois à compter de la date à laquelle Schneider Electric devient le propriétaire des actions Legrand France et l'option de vente peut être exercée par Schneider Electric après 6 mois et 15 jours à compter de la date à laquelle Schneider Electric devient le propriétaire des actions Legrand France, et dans tous les cas, au plus tard 12 mois après ladite date.

Les options qui bénéficient de l'engagement de liquidité de Schneider ont pu être exercées jusqu'en novembre 2007.

L'Assemblée générale des actionnaires de Legrand France a approuvé une distribution de réserves à hauteur de 375,0 millions d'euros en 2003 et de 675,0 millions d'euros au début de 2004. La valeur et le nombre des options ont été ajustés en conséquence.

Le Conseil d'Administration du 2 novembre 2005 a décidé de proposer une liquidité jusqu'au 19 mai 2006 sur les options 2001 aux salariés concernés du Groupe en cas d'introduction en bourse. Suite à cette introduction, la liquidité a été mise en œuvre au cours du deuxième trimestre 2006.

Nature des plans	Souscription	
	2000	2001
Date d'attribution des options	ordinaires	ordinaires
Nombre de bénéficiaires	8.999	9.122
Options exerçables à compter du	11-2005	11-2005
Date limite d'exercice des options	11-2007	11-2008
Prix d'exercice des options (en euros) avant distribution des réserves	191,50	143,00
Prix d'exercice des options (en euros) après distribution des réserves	140,19	104,68
Nombre d'options attribuées	124.240	178.766
Options annulées	(18)	
Solde au 31 décembre 2002	124.222	178.766
Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 15 nov. 2003	16.218	21.353
Options exercées		
Options annulées	(372)	(372)
Solde au 31 décembre 2003	140.068	199.747
Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 30 mars 2004	38.002	52.996
Options exercées		
Options annulées	(9)	
Solde au 31 décembre 2004	178.061	252.743
Options exercées	(38.265)	
Options annulées	(95)	(95)
Solde au 31 décembre 2005	139.701	252.648
Options exercées	(64.247)	(244.704)
Options annulées	(240)	(465)
Solde au 31 décembre 2006	75.214	7.479
Options exercées	(66.740)	(9)
Options annulées	(8.474)	(36)
Solde au 31 décembre 2007	0.0	7.434

d) Participation et intéressement des salariés aux bénéfices

La législation en vigueur fait obligation aux sociétés françaises de verser à leurs salariés une participation aux fruits de l'expansion dès lors que le bénéfice après impôt atteint un certain niveau. Les sommes distribuées à ce titre sont généralement bloquées pendant cinq ans.

Indépendamment de cette obligation, certaines sociétés françaises et filiales étrangères du Groupe réservent à leurs salariés une quote-part de leur résultat, selon des formules d'intéressement négociées au niveau de chaque entreprise.

Une provision de 32,5 millions d'euros relative aux charges de participation et intéressement a été comptabilisée au titre de l'exercice 2007 (cette provision était de 31,7 millions d'euros pour l'exercice 2006 et 27,2 millions d'euros pour l'exercice 2005).

Note 12 - Réserves et réserves de conversion

a) Réserves

Les réserves consolidées non distribuées de Legrand et de ses filiales s'élèvent à 1.238,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les réserves sociales de Legrand sont distribuables à hauteur de 1.804,8 millions d'euros à cette même date.

b) Réserves de conversion

Comme indiqué à la Note 1 (c), la réserve de conversion permet de constater les effets des fluctuations monétaires dans les états financiers des filiales à l'occasion de la conversion de ceux-ci en euros.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dollar américain	(165,0)	(132,0)	(79,5)
Autres devises	(29,0)	(4,6)	15,2
	(194,0)	(136,6)	(64,3)

La ligne « Autres devises » concerne principalement les monnaies de la zone Reste du monde et des autres pays d'Europe au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, les monnaies des autres pays d'Europe au 31 décembre 2005.

Note 13 - Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

En décembre 1990 et mars 1992, Legrand France a émis au pair des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant nominal de respectivement 457,0 millions d'euros et 305,0 millions d'euros.

Ces deux émissions ont été entièrement amorties en février 2006 et mars 2007 respectivement.

L'amortissement de la valeur comptable résiduelle du TSDI enregistrée au bilan se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
A moins d'un an	0,0	9,5	19,0
A plus d'un an	0,0	0,0	9,5
A plus de 2 ans	0,0	0,0	0,0
A plus de 3 ans	0,0	0,0	0,0
	0,0	9,5	28,5

Les émissions de TSDI ont donné lieu à un régime fiscal spécifique, dont les modalités d'application ont été précisées par la loi de finance rectificative 2005 votée au cours de l'automne 2005 par le parlement français.

Selon ces modalités, la totalité des intérêts prévus au contrat d'émission ne sont déductibles que dans la limite des intérêts payés au cours des 12 premières années sur la part du capital émis par le Groupe.

L'application pour le Groupe de ces modalités l'a conduit à réduire son report fiscal déficitaire de 110,0 millions d'euros en 2005 et de 62,5 millions d'euros au premier semestre 2007, sans impact sur les comptes de résultat du Groupe car faisant partie des pertes fiscales reportables non reconnues.

Note 14 - Emprunt entre parties liées

En février 2003, la Société a contracté un prêt d'actionnaire représenté par des obligations subordonnées d'un montant en principal de 1.156,0 millions d'euros souscrit par une filiale de la société mère du Groupe.

Au 31 décembre 2005, le montant du principal et des intérêts était de 1.334,8 millions d'euros.

Le 15 février 2006, la Société a remboursé 177,9 millions d'euros, financés par le Contrat de Crédit syndiqué 2006.

La Société a finalement remboursé 504,4 millions d'euros financés par le produit de l'Offre et de l'Offre Réservee aux Salariés réalisé au moment de son introduction en bourse en avril 2006, et converti en capital et prime d'émission le solde de 668,8 millions d'euros, en date du 11 avril 2006.

Note 15 - Emprunts non courants

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Prêt syndiqué	642,8	668,7	731,7
Obligations à haut rendement	0,0	0,0	574,3
Obligations Yankee	263,0	294,5	329,6
Emprunt bancaire	220,0	0,0	0,0
Autres emprunts	242,6	97,1	178,2
	1.368,4	1.060,3	1.813,8

Coûts d'émission de la dette	(4,0)	(4,8)	(10,5)
	1.364,4	1.055,5	1.803,3

Les emprunts non courants sont libellés dans les monnaies suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Euro	776,8	605,1	1.457,4
Dollar américain	505,5	418,0	355,0
Autres devises	86,1	37,2	1,4
	1.368,4	1.060,3	1.813,8

Ces emprunts sont remboursables :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
A plus d'un an	156,3	174,9	292,5
A plus de 2 ans	147,7	151,2	173,7
A plus de 3 ans	115,0	149,6	426,9
A plus de 4 ans	119,2	271,7	4,5
A plus de 5 ans	830,2	312,9	916,2
	1.368,4	1.060,3	1.813,8

Les taux d'intérêt moyens des emprunts (concernant les obligations Yankee à 8,5 %, il s'agit des taux d'intérêt après prise en compte des opérations de swap de taux d'intérêt) s'analysent comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Prêt syndiqué	5,10%	3,86%	2,69%
Obligations à haut rendement	-	-	10,51%
Obligations Yankee	4,67%	4,68%	4,52%
Emprunt bancaire	4,99%	-	-
Autres emprunts	3,78%	3,15%	2,48%

A l'exception des obligations Yankee à 8,5 %, le Groupe considère que la valeur de marché des emprunts est proche de leur coût amorti au passif du bilan.

Ces emprunts sont garantis comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actifs hypothéqués, nantis ou gagés	17,8	23,1	23,1
Garanties concédées à des banques	155,0	63,0	63,6
Actions Legrand France données en garantie au titre du prêt syndiqué	0,0	0,0	887,3
	172,8	86,1	974,0

a) Contrat de Crédit

Contrat de Crédit 2004

Au 31 décembre 2005, la Société était débitrice d'un montant de 887,3 millions d'euros au titre du contrat de prêt syndiqué de 1,4 milliard d'euros souscrit en décembre 2004 (le 'Contrat de Crédit 2004'). En janvier 2006, la Société a refinancé le Contrat de Crédit 2004 par un nouveau contrat de prêt syndiqué de 2,2 milliards d'euros.

Le remboursement du Contrat de Crédit 2004 a donné lieu à l'amortissement exceptionnel des frais d'émission d'emprunt de 10,5 millions d'euros, présenté sur la ligne 'Perte sur extinction de dette' du compte de résultat.

Contrat de Crédit 2006

La Société a conclu le 10 janvier 2006 avec cinq arrangeurs mandatés une nouvelle convention de crédit d'un montant de 2,2 milliards d'euros (le 'Contrat de Crédit 2006') afin de refinancer en totalité le Contrat de Crédit 2004 à concurrence de 1,4 milliard d'euros, le montant nominal total des obligations senior à haut rendement (High Yield) à concurrence de 574,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent les intérêts courus et le coût de leur remboursement anticipé, d'un montant de 98,5 millions d'euros présenté sur la ligne 'Perte sur extinction de dette' du compte de résultat, ainsi que le remboursement partiel pour un montant de 177,9 millions d'euros de la partie du prêt d'actionnaire représenté par des obligations subordonnées correspondant au crédit vendeur consenti par Schneider lors de l'acquisition de Legrand France et rendu exigible par le remboursement des obligations à haut rendement (High Yield).

Lors de sa conclusion, le Contrat de Crédit 2006 se décomposait en une tranche A d'un montant de 700,0 millions d'euros constituant une facilité multidevises à terme amortissable semestriellement par tranches de 10% du nominal à partir du 10 janvier 2007 jusqu'au 10 juillet 2010 et une dernière échéance de 20% le 10 janvier 2011, une tranche B d'un montant de 1,2 milliard d'euros constituant une facilité multidevises

renouvelable par tirages successifs et une tranche C d'un montant de 300,0 millions d'euros constituant une facilité multidevises dont le remboursement était conditionné à l'introduction en bourse. Les tranches A et B avaient à l'origine une échéance de cinq ans (chacune avec une option de renouvellement de deux fois un an) et la tranche C avait une échéance de 364 jours. La tranche C a été intégralement remboursée en avril 2006 suite à l'introduction en bourse de la Société.

Un premier amortissement de 10% du nominal de la tranche A a eu lieu en janvier 2007 et un deuxième amortissement de 7,78% en juillet 2007. En mars 2007 puis en novembre 2007, le Groupe a exercé son option d'extension de deux fois un an sur le Contrat, ainsi les amortissements semestriels de la tranche A seront de 6,22% du nominal d'origine à partir du 10 janvier 2008 jusqu'au 10 juillet 2012 et de 20% le 10 janvier 2013.

Au 31 décembre 2005, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007, le calendrier suivant résume les paiements que le Groupe devra effectuer au titre du prêt syndiqué :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
A moins d'un an (en emprunts courants)	87,2	138,8	155,6
A plus d'un an	85,3	137,6	155,6
A plus de 2 ans	87,0	137,6	155,6
A plus de 3 ans	87,1	138,3	420,5
A plus de 4 ans	92,0	255,2	0,0
A plus de 5 ans	291,4	0,0	0,0
	730,0	807,5	887,3

Les prêts syndiqués successifs s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	Échéance	Taux d'intérêt
Prêt moyen terme amortissable	573,8	2013	Euribor + 0,25
Crédit revolving	156,2	2013	Euribor + 0,25

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2006	Échéance	Taux d'intérêt
Prêt moyen terme amortissable	687,6	2011	Euribor + 0,35
Crédit revolving	119,9	2011	Euribor + 0,35

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2005	Échéance	Taux d'intérêt
Prêt moyen terme amortissable	622,3	2009	Euribor + 0,55
Crédit revolving	265,0	2009	Euribor + 0,55

b) Obligations à haut rendement

En février 2003, la Société a émis un emprunt senior d'un montant de 350,0 millions de dollars portant intérêt au taux de 10,5% arrivant à échéance en 2013 et un emprunt senior d'un montant de 277,5 millions d'euros portant intérêt au taux de 11,0% arrivant à échéance au 15 février 2013. La Société a remboursé toutes les obligations senior à haut rendement le 15 février 2006 pour un montant global de 672,7 millions d'euros, incluant notamment la pénalité de remboursement de 98,5 millions d'euros, présentée sur la ligne 'Perte sur extinction de dette' du compte de résultat.

c) Obligations Yankee à 8,5%

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Les obligations ne font l'objet d'aucun amortissement et ne peuvent être remboursées avant l'échéance, sauf en cas d'évolution de la législation qui obligerait à des paiements additionnels s'ajoutant au principal et aux intérêts.

Si Legrand France n'était pas, pour des raisons légales, autorisée à payer ces suppléments, le remboursement anticipé des obligations deviendrait généralement obligatoire ; si la loi autorisait le paiement de ces suppléments, Legrand France pourrait, à son initiative, rembourser par anticipation l'intégralité – et l'intégralité seulement – des obligations. Chaque porteur d'obligations peut aussi, à sa demande, exiger de Legrand France le remboursement anticipé des titres qu'il détient en cas de changement hostile du contrôle de la Société.

Simultanément à l'émission des obligations, Legrand France a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt (voir Note 24b).

d) Emprunt bancaire

Le 21 mai 2007, le Groupe a contracté un emprunt pour un montant total de 220,0 millions d'euros auprès d'institutions financières françaises. Cet emprunt bancaire a été conclu pour une durée de 6 ans et 4 mois, soit à échéance du 21 septembre 2013. Ce prêt porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois majoré de 0,45%.

e) Capacité d'emprunt supplémentaire minimum

Au 31 décembre 2007, le Groupe a la possibilité d'emprunter un montant additionnel de 1.043,8 millions d'euros au titre du prêt syndiqué (crédit revolving).

Note 16 - Provisions et autres passifs non courants

La variation des provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007
Au début de la période	109,8
Changements du périmètre de consolidation	5,1
Dotations	30,6
Reprises	(23,9)
Transferts aux passifs courants	(12,3)
Reclassements	(27,1)
Effet de conversion	(1,2)
	81,0

Au 31 décembre 2007, le total des provisions et autres passifs non courants comprend notamment des provisions pour litiges et contentieux (12,1 millions d'euros), des provisions pour restructurations (7,3 millions d'euros), la participation et intéressement (11,5 millions d'euros) et des provisions pour impôts (18,0 millions d'euros).

Note 17 - Avantages du personnel (Note 1 (q))

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Indemnités de départ à la retraite en France *	34,6	36,5	26,0
Indemnités de fin de contrat en Italie *	51,5	53,5	53,3
Autres indemnités et retraites complémentaires *	39,0	57,6	60,4
	125,1	147,6	139,7

* Ces postes représentent la part non courante des retraites et des prestations postérieures à l'emploi pour un montant de 125,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 (147,6 millions d'euros au 31 décembre 2006, 139,7 millions d'euros au 31 décembre 2005). La part courante, de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 (7,7 millions d'euros au 31 décembre 2006, 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2005), est classée dans les dettes courantes. De ce fait, le montant total des engagements constatés au bilan s'élève à 132,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 (155,3 millions d'euros au 31 décembre 2006, 149,3 millions d'euros au 31 décembre 2005) ; il est analysé à la Note 17 (a), qui indique un engagement total de 263,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 (290,6 millions d'euros au 31 décembre 2006, 282,8 millions d'euros au 31 décembre 2005), diminué d'un actif total de 131,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 (135,1 millions d'euros au 31 décembre 2006, 133,5 millions d'euros au 31 décembre 2005).

a) Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les engagements courants et non courants, portant essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Evolution de l'engagement					
Engagement au début de la période	290,6	282,8	249,7	237,0	220,0
Acquisitions	0,0	0,2	3,4	0,0	0,0
Affectation des Goodwills	0,0	0,0	0,0	0,0	21,0
Coûts des services	16,8	18,2	17,7	17,5	22,4
Coût de l'actualisation financière	11,7	10,3	8,8	10,4	8,3
Prestations versées	(29,5)	(23,5)	(17,2)	(25,2)	(22,6)
Cotisations des salariés	0,0	0,4	0,6	0,4	0,0
Amendements aux régimes	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
Pertes (gains) actuariels	(11,0)	13,0	6,6	6,9	4,8
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	(2,4)	(0,8)	0,0	1,7	0,0

Coûts des services passés	(0,1)	0,2	0,0	0,0	0,0
Effet de conversion	(14,5)	(10,2)	13,2	(5,3)	(16,9)
Autres	2,3	0,0	0,0	6,0	0,0
Total des engagements à la fin de la période (I)	263,9	290,6	282,8	249,7	237,0
Coûts des services passés non reconnus (II)	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Valeur des actifs					
Valeur des actifs au début de la période	135,1	133,5	109,9	110,8	108,0
Acquisitions	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0
Rendement attendu des actifs du régime	9,1	10,2	13,5	7,8	18,5
Cotisations patronales	15,6	8,2	8,2	9,7	5,6
Cotisations des participants	0,3	0,3	0,3	0,4	0,0
Prestations versées	(16,3)	(13,9)	(11,3)	(15,4)	(9,5)
Gains (pertes) actuariels	(1,3)	0,7	0,0	0,0	0,0
Effet de conversion	(11,1)	(3,9)	12,4	(3,4)	(11,8)
Valeur des actifs à la fin de la période (III)	131,4	135,1	133,5	109,9	110,8
Engagement constaté au bilan (I) - (II) - (III)	132,5	155,3	149,3	139,8	126,2
Passif courant	7,4	7,7	9,6	8,8	3,8
Passif non courant	125,1	147,6	139,7	131,0	122,4

Jusqu'à fin 2005, les gains et pertes actuariels découlant des changements apportés aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits.

Au 1^{er} janvier 2006, le Groupe a changé de méthode pour retenir la méthode optionnelle qui consiste à comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres (IAS 19.93A s. révisée). Le Groupe, compte tenu du caractère non significatif de ce changement de politique comptable n'a pas jugé justifié de modifier le compte de résultat de 2005.

Les gains actuariels d'un montant de 9,7 millions d'euros ont ainsi été comptabilisés en capitaux propres au 31 décembre 2007 pour un montant après impôt de 6,7 millions d'euros.

L'impact sur le résultat opérationnel et consolidé s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Coûts des services / Droits nouveaux	(16,8)	(18,2)	(17,7)
Coûts des services / Droits annulés	0,0	0,0	0,0
Droits payés (nets des reprises sur provision)	0,0	0,0	0,0
Coûts financiers	(11,7)	(10,3)	(15,4)
Autres	2,5	0,2	(0,6)
Rendement attendu des actifs du régime	9,1	10,2	13,5
	(16,9)	(18,1)	(20,2)

Au 31 décembre 2007, l'allocation moyenne pondérée de l'actif des régimes de retraite s'analyse comme suit :

<i>(en pourcentage)</i>	France	États-Unis et Royaume-Uni	Total pondéré
Titres de capitaux propres	0,0	55,3	48,7
Titres de créance	0,0	33,6	29,6
Fonds de compagnies d'assurance	100,0	11,1	21,7
	100,0	100,0	100,0

b) Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

La provision constituée au bilan consolidé s'élève, pour la France, à 43,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 (43,5 millions d'euros au 31 décembre 2006, 34,7 millions d'euros au 31 décembre 2005). Elle représente la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations

déterminées de 58,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 (64,0 millions d'euros au 31 décembre 2006, 57,3 millions d'euros au 31 décembre 2005) et la juste valeur de l'actif des plans, de 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 (20,3 millions d'euros au 31 décembre 2006, 22,6 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Le calcul de ces engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En France, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,0 %, un taux d'actualisation de 5,2% (4,5% et 3,0% respectivement en 2006 et 2005) et un rendement attendu de l'actif des plans de 4,0% (2,5% et 2,8% respectivement en 2006 et 2005). Par conséquent, la provision enregistrée au bilan consolidé représente la quote-part de l'engagement global restant à la charge du Groupe et correspond à la différence entre l'engagement global, réévalué à chaque clôture sur une base actuarielle, et la valeur nette résiduelle des actifs gérés par le fonds ayant vocation à couvrir partiellement cet engagement.

c) Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

Les modifications apportées par la loi italienne n° 296 du 27 décembre 2006 sont entrées en application à partir du 1er janvier 2007.

A compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat (Trattamento di fine rapporto, TFR) sont traitées en normes IFRS comme des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de fin de contrat antérieures au 1er janvier 2007 continuent d'être traitées en normes IFRS sous le régime des prestations définies mais ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation actuarielle qui exclut la composante relative aux futures augmentations de salaires. La différence de calcul est considérée comme une réduction de l'engagement conformément aux dispositions du paragraphe 109 de la norme IAS 19 et a été comptabilisée au compte de résultat en autres produits opérationnels pour un montant de 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2007. Les pertes et gains actuariels précédemment constatés ont été reclassés en réserves, conformément à la norme IAS19.93A s révisée.

La provision pour indemnités de fin de contrat, ainsi constituée s'élève à 56,5 millions d'euros dans les comptes des sociétés italiennes (58,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 58,4 millions au 31 décembre 2005).

d) Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis et au Royaume-Uni

Le Groupe cotise aux États-Unis et au Royaume-Uni à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le montant des engagements s'élève à 133,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 (153,6 millions d'euros au 31 décembre 2006, 154,6 millions d'euros au 31 décembre 2005). Ce montant est couvert par l'actif des fonds de pension, estimé à 111,1 millions au 31 décembre 2007 (109,4 millions d'euros au 31 décembre 2006, 106,1 millions d'euros au 31 décembre 2005), et par des provisions.

Le calcul de ces engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Aux États-Unis, le calcul est fondé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,3%, un taux d'actualisation de 6,1 % et un rendement attendu de l'actif des plans de 8,0%. Au Royaume-Uni, les hypothèses retenues sont une augmentation des salaires de 4,4 % et un taux d'actualisation de 5,8 % et un rendement attendu de l'actif des plans de 6,7 %.

Note 18 - Emprunts courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Prêt syndiqué	87,2	138,8	155,6
Billets de trésorerie	236,5	226,9	0,0
Autres emprunts	331,0	425,0	163,7
	654,7	790,7	319,3

Note 19 - Provisions et autres passifs courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dettes fiscales	79,0	81,5	80,8
Salaires et charges sociales	160,3	151,5	133,4
Participation des salariés	10,8	10,9	8,1
Fournisseurs d'immobilisations	17,2	13,3	9,6
Charges à payer	48,3	37,2	29,6
Intérêts non échus	36,0	33,8	48,5
Produits constatés d'avance	8,5	4,9	1,7
Avantages du personnel	7,4	7,7	9,6
Autres passifs courants	130,4	96,0	85,6
	497,9	436,8	406,9

Note 20 - Analyse de certains frais

a) Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels comprennent, notamment, les catégories de coûts suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Consommation de matières premières et composants	(1.253,6)	(1.120,3)	(946,7)
Salaires et charges sociales	(1.034,4)	(975,7)	(893,1)
Participation et intéressement des salariés	(32,5)	(31,7)	(27,2)
Total des charges de personnel	(1.066,9)	(1.007,4)	(920,3)
Amortissement des immobilisations corporelles	(131,5)	(142,0)	(144,0)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(84,4)	(101,4)	(111,4)

L'effectif consolidé du Groupe au 31 décembre 2007 est de 33.656 (30.706 au 31 décembre 2006 et 30.237 au 31 décembre 2005).

b) Analyse des autres produits (charges) opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Participation et intéressement des salariés	(32,5)	(31,7)	(27,2)
Charges liées aux restructurations	(8,2)	(23,6)	(37,8)
Charges non récurrentes liées à l'introduction en bourse	0,0	(9,1)	0,0
Autres	(64,8)	(45,5)	(27,6)
	(105,5)	(109,9)	(92,6)

Note 21 - Coûts financiers

a) Gains (pertes) de change

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Gains (pertes) de change	44,0	40,4	(32,3)

Les gains et pertes de change concernent essentiellement les emprunts non courants. Ils comprennent en 2007 43,3 millions d'euros réalisés lors du renouvellement de la tranche A du contrat de crédit 2006, et en 2006 un gain exceptionnel de 30,4 millions d'euros réalisé lors du remboursement des obligations à haut rendement en février 2006.

b) Produits (charges) financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Produits financiers	42,5	33,7	25,4
Charges financières	(146,6)	(157,4)	(242,5)
Variation des justes valeurs des instruments financiers	(5,8)	0,0	36,0
	(152,4)	(157,4)	(206,5)
	(109,9)	(123,7)	(181,1)

Note 22 - Impôts sur les résultats

Le résultat consolidé du Groupe avant impôts et quote-part du résultat des entreprises associées, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
France	174,8	16,5	(47,7)
Etranger	420,8	320,8	240,0
	595,6	337,3	192,3

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Impôts courants :			
En France	0,6	3,5	0,5
A l'étranger	(137,7)	(103,3)	(84,2)
	(137,1)	(99,8)	(83,7)
Impôts différés :			
En France	(55,6)	27,8	18,8
A l'étranger	17,7	(10,9)	(24,9)
	(37,9)	16,9	(6,1)
Imposition totale :			
En France	(55,0)	31,3	19,3
A l'étranger	(120,0)	(114,2)	(109,1)
	(175,0)	(82,9)	(89,8)

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale de l'exercice et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit :

<i>(Taux d'imposition)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005
Taux normal d'imposition en France	34,43%	34,43%	34,43%
Augmentations (diminutions) :			
- impact des taux étrangers	(0,77%)	(1,27%)	(0,80%)
- éléments non imposables	0,36%	2,44%	7,36%
- éléments imposables à des taux spécifiques	1,34%	2,35%	1,82%
- autres	(1,84%)	(3,95%)	15,94%
	33,52%	34,00%	58,75%
Effet sur les impôts différés :			
- des changements de taux d'imposition	(4,08%)	0,04%	(2,53%)
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	(0,05%)	(9,50%)	(9,50%)
Taux d'imposition effectif	29,39%	24,54%	46,72%

Les effets sur les impôts différés des changements de taux d'imposition en 2007 correspondent essentiellement aux incidences comptables de l'évolution de la législation fiscale en Italie conduisant à une diminution du taux d'impôt de 37,25 % à 31,40 %.

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Impôts différés constatés en France	(377,9)	(322,6)	(350,8)
Impôts différés constatés à l'étranger	(212,7)	(216,7)	(308,0)
	(590,6)	(539,3)	(658,8)
Origine des impôts différés :			
- amortissement des immobilisations	(57,8)	(36,7)	(97,0)
- déficits fiscaux nets	6,1	58,3	34,1
- participation des salariés	2,7	4,5	3,9

- indemnités de départ à la retraite	15,2	21,6	20,3
- titres subordonnés à durée indéterminée	0,0	2,2	11,1
- brevets	(34,6)	(57,4)	(87,0)
- marques	(527,5)	(558,8)	(551,6)
- provisions pour stocks et créances douteuses	19,7	21,4	20,4
- juste valeur des instruments dérivés	(6,9)	(10,0)	(12,7)
- effet de conversion	0,7	0,8	4,4
- provisions non déductibles	29,8	23,2	13,6
- marges en stock	13,6	10,4	7,8
- autres	(51,6)	(18,8)	(26,1)
	(590,6)	(539,3)	(658,8)
- dont impôts différés actif	64,3	124,6	61,5
- dont impôts différés passif	(654,9)	(663,9)	(720,3)

Les mouvements d'impôt différé passif sur amortissement des immobilisations en 2006 s'expliquent principalement par le reversement d'un passif d'impôt différé qui avait été reconnu en contrepartie du goodwill dans les comptes d'une filiale italienne lors de l'acquisition de Legrand en 2002.

Les parties courantes et non courantes des impôts différés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Impôts différés courants	42,6	35,1	36,1
Impôts différés non courants	(633,2)	(574,4)	(694,9)
	(590,6)	(539,3)	(658,8)

Au 31 décembre 2007, les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Pertes fiscales reportables reconnues	24,1	176,7	103,7
Actifs d'impôts différés reconnus	6,1	58,3	34,1
Pertes fiscales reportables non reconnues	110,5	226,7	393,5
Actifs d'impôts différés non reconnus (1)	32,1	76,4	131,1
Pertes fiscales reportables totales	134,6	403,4	497,2

(1) dont 17,2 millions d'euros seront comptabilisés sur le goodwill en cas d'activation.

Comme mentionné en Note 13, les émissions de TSDI ont donné lieu à un régime fiscal spécifique, dont les modalités d'application ont été précisées par la loi de finance rectificative 2005.

L'application pour le Groupe de ces modalités l'a conduit à réduire son report fiscal déficitaire de 110,0 millions d'euros en 2005 et de 62,5 millions d'euros au premier semestre 2007.

Note 23 - Engagements

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès sans fondement et dont l'issue, si elle s'avérait néanmoins défavorable au Groupe, n'aurait pas d'impact significatif sur la situation financière consolidée ou le résultat consolidé.

Procédure judiciaire

En octobre 2003, une procédure judiciaire a été intentée contre une filiale américaine du Groupe et deux de ses principaux concurrents américains, au motif que l'un des produits commercialisés par ces différentes sociétés – la prise à raccordement rapide – serait dangereux à l'utilisation, devrait être retiré du marché sur le territoire des États-Unis et sa production arrêtée.

Le Groupe a contesté ces allégations qu'il estime non fondées et a déposé une demande reconventionnelle. La prise à raccordement rapide est commercialisée depuis de nombreuses années aux États-Unis et n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'accident à ce jour. De plus, la Direction estime que le demandeur n'apporte aucune preuve de dommage et sa requête ne fait état d'aucun dommage ou accident lié à l'utilisation de ce produit. À l'heure actuelle, le contentieux est examiné par la Cour supérieure (*Superior Court*) de l'État de Californie et la Cour de district (*District Court*) de l'État de Caroline du Sud, Division de Charleston, pour diverses questions de procédure. Le Groupe estime cette plainte sans fondement mais il est encore trop tôt pour évaluer l'issue de la procédure.

Contrats de location simple

Le Groupe exploite certains locaux et équipements dans le cadre de contrats de location simple. Il n'existe aucune restriction spéciale due à de tels contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux relatifs aux engagements ne pouvant être résiliés sont payables comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
A moins d'un an	18,9	17,7	17,4
A plus d'un an	14,8	14,0	13,4
A plus de 2 ans	11,5	11,1	9,8
A plus de 3 ans	8,7	8,6	7,1
A plus de 4 ans	7,0	7,0	6,4
Au-delà	7,1	8,4	9,4
	68,0	66,8	63,5

Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations sont de 6,7 millions d'euros à fin décembre 2007.

Note 24 - Instruments dérivés financiers et gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé financier de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes découlant de mouvements défavorables des taux d'intérêts, des taux de change et des prix des matières premières.

b) Risque de taux

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Autres actifs financiers courants :	11,8	22,2	33,4
Swaps miroirs et swap adossés aux TSDI 2 & 3	0,0	1,6	8,2
Swaps adossés à d'autres emprunts	4,6	12,1	25,2
Caps (1)	7,2	8,5	0,0
Autres passifs financiers courants :	86,9	66,6	59,9
Swaps adossés aux TSDI 2	0,0	8,1	26,4
Swaps adossés à d'autres emprunts	86,9	58,5	33,5

(1) au 31 décembre 2005, les contrats de caps étaient comptabilisés en diminution des 'Provisions et autres passifs non courants' pour un montant de 4,9 millions d'euros.

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

Au 31 décembre 2007, la dette financière brute (hors coût d'émission de la dette) se répartit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007
Taux fixes	263,8
Taux variables	1.759,3

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable.

Sur la base de l'encours total de la dette au 31 décembre 2007, le Groupe estime qu'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts (en ce qui concerne son endettement à taux variable) ne devrait pas aboutir à une diminution du résultat avant impôts annuel supérieure à 13,0 millions d'euros (7,0 millions d'euros en 2006 et 10,0 millions d'euros en 2005).

Caps :

La dette à taux variable est couverte par des contrats de couverture de taux dont l'échéance n'excède pas trois ans. Ces contrats sont essentiellement des caps, la politique du Groupe consistant à plafonner la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier d'évolutions de taux plus favorables.

Le portefeuille de contrats de caps sur la dette libellée en euros est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>			
31 décembre 2007			
Période couverte	Montant couvert	Taux de référence	Taux moyen garanti, prime incluse
Janvier 2008 – Mars 2008	1.260,0	Euribor 3 mois	4,04%
Avril 2008 – Juin 2008	1.100,0	Euribor 3 mois	4,41%
Juillet 2008 – Septembre 2008	800,0	Euribor 3 mois	4,41%
Octobre 2008 – Mars 2009	500,0	Euribor 3 mois	4,24%

Le portefeuille de contrats de caps sur la dette libellée en dollars est le suivant :

<i>(en millions de dollars)</i>			
31 décembre 2007			
Période couverte	Montant couvert	Taux de référence	Taux moyen garanti, prime incluse
Janvier 2008 – Février 2008	350,0	Libor 3 mois	5,27%
Mars 2008	70,0	Libor 3 mois	5,25%
Avril 2008 – Mars 2009	50,0	Libor 3 mois	5,09%

Ces contrats de caps ne remplissant pas les critères de couverture de la norme IAS 39, ils ont été comptabilisés à leur juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. L'impact des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat du Groupe est une perte de 3,0 million d'euros (profit de 3,0 millions d'euros pour l'exercice 2006, profit de 1,6 million d'euros pour l'exercice 2005), comptabilisé en résultat financier (voir Note 21b).

Swaps :

Par ailleurs, le Groupe a conclu, avec des contreparties de premier plan, des swaps de taux d'intérêt lui permettant de se prémunir contre les risques de taux pour les TSDI et les obligations Yankee. La valeur de marché de ces swaps est déterminée sur la base des courbes de taux à la clôture de chaque exercice, taux susceptibles de variations pouvant avoir un effet sur les flux de trésorerie.

Swaps de taux d'intérêt adossés aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) (Note 13)

Afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, le Groupe avait procédé à la couverture de son obligation de paiement des intérêts au titre des TSDI en recourant à des contrats de swap de taux d'intérêt.

Le montant nominal de ce swap est lié au montant du TSDI capitalisé. Le swap et le TSDI 1 sont arrivés à échéance à la même date, le 19 décembre 2005. Le swap et le TSDI 2 sont arrivés à échéance à la même date, le 11 mars 2007.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Swaps de taux adossés aux titres subordonnés			
Montant notionnel	0,0	273,2	259,5
Swaps associés aux TSDI 2 (passifs)	0,0	8,1	26,4
Swaps miroirs et swap adossés aux TSDI 2 & 3 (actifs)	0,0	1,6	8,2

Swap de taux d'intérêt adossé aux obligations Yankee à 8,5% (Note 15)

D'un montant nominal fixe correspondant au montant de l'emprunt, il a pour objet de transformer la rémunération à taux fixe servie aux porteurs des obligations en une rémunération à taux variable indexée sur le Libor sur toute la durée de l'emprunt. La juste valeur de ce swap est l'exacte contrepartie de celle de l'emprunt obligataire.

Du fait de ce contrat de swap, le taux d'intérêt effectif des obligations après exécution du contrat est égal au Libor majoré d'une marge de 0,53 %, soit un taux global de 4,67 % au 31 décembre 2007 (4,68 % au 31 décembre 2006).

Début février 2003, le Groupe a conclu un swap de taux devises dans le cadre des obligations Yankee. En conséquence de ce swap, le taux d'intérêt payable sur 350,0 millions de dollars de principal est fixé à 4,6 % par an. Les 50,0 millions de dollars résiduels restent assortis d'un coupon variable (Libor majoré de 0,53 %).

En avril 2003, un contrat de novation a été conclu en vertu duquel le Groupe a vendu la tranche relative aux échéances 2008 – 2025 du contrat de swap adossé aux obligations Yankee. En conséquence, à compter de février 2008, les obligations Yankee seront assorties d'un coupon fixe à 8,5 %. Dans le cadre de la gestion de son risque de taux, le Groupe pourra conclure d'autres contrats de swap de taux en fonction de l'évolution des conditions de marché.

Swaps de taux adossés aux obligations yankee	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Montant notionnel (en millions de dollars)	400,0	400,0	400,0
Swaps adossés (actifs) (en millions d'euros)	4,6	12,1	25,2
Swaps adossés (passifs) (en millions d'euros)	86,9	58,5	33,5

Les swaps ont été comptabilisés à la juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. L'impact des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat du Groupe est une perte de 2,8 millions d'euros (perte de 3,0 millions d'euros pour l'exercice 2006, profit de 34,4 millions d'euros pour l'exercice 2005) comptabilisé en résultat financier (voir Note 21b).

c) Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères. Des couvertures naturelles sont recherchées en faisant correspondre les coûts et les produits opérationnels dans chacune des principales devises dans lesquelles le Groupe opère.

Pour les montants résiduels, le Groupe a mis en place des couvertures pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une augmentation de 10% du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises en 2007 aurait entraîné une diminution du chiffre d'affaires d'environ 148,0 millions d'euros (131,0 millions d'euros en 2006 et 107,0 millions d'euros en 2005) et du résultat opérationnel d'environ 20,0 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 (15,0 millions d'euros en 2006 et 9,0 millions d'euros en 2005).

Le tableau ci-dessous présente les actifs (trésorerie et valeurs mobilières de placement) et passifs financiers (emprunts non courants) par devises au 31 décembre 2007 :

(en millions d'euros)	Actif Trésorerie et Valeurs mobilières de placement	Passif Emprunts non courants
Euro	60,6	776,8
Dollar	101,3	505,5
Autres devises	59,4	86,1
	221,3	1.368,4

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devises au 31 décembre 2007 :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels hors amortissements liés à l'acquisition	
Euro	2.471,1	60%	1.962,9	58%
Dollar	639,7	15%	560,6	16%
Autres devises	1.018,0	25%	881,3	26%
	4.128,8	100%	3.404,8	100%

d) Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières généré par des modifications des prix des matières premières.

Le Groupe a conclu des couvertures de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours du cuivre.

Ces contrats arrivent à échéance en juin 2008. Environ 477,0 millions d'euros sur le total des achats de l'exercice 2007 (454,0 millions d'euros en 2006 et 327,0 millions d'euros en 2005) concernaient des matières premières, générant un risque de marché. Considérant qu'une augmentation de 10% du prix de l'ensemble des matières premières qu'il utilise entraînerait une augmentation théorique de ces frais d'environ 48,0 millions d'euros sur une base annuelle (45,0 millions d'euros en 2006 et 33,0 millions d'euros en 2005), le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits à court terme afin de compenser l'effet de telles augmentations.

e) Risque de crédit

Les swaps de taux et les contrats à terme de devises mis en place par le Groupe ont été conclus avec des établissements financiers de premier plan et les risques de contrepartie sont donc considérés comme négligeables, atténuant ainsi le risque de crédit associé à ces transactions.

Comme indiqué à la Note 7, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe atténue le risque de crédit en fixant des plafonds de crédit par client, revus régulièrement, et en assurant un suivi rigoureux du recouvrement des créances.

Les autres instruments financiers susceptibles de se traduire par une concentration des risques de crédit sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires et les placements à court terme. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan et bénéficient d'un

rating d'au moins A1 auprès de Standard & Poors. Le Groupe suit, en permanence, le niveau de son exposition auprès de chaque établissement concerné.

f) Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées. Cet élément constitue la base du processus de contrôle mis en œuvre au niveau du Groupe.

Note 25 - Informations relatives aux parties liées

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux	0,0	0,0	0,0
Montant total des rémunérations versées (*)	1,8	1,2	1,3

(*) Rémunérations versées aux membres de la Direction générale ainsi qu'aux administrateurs qui assument des responsabilités opérationnelles au sein du Groupe.

Dans le cadre de l'offre de liquidité sur les options 2001 de Legrand France, offerte à l'ensemble des détenteurs de ces options, les mandataires sociaux ont reçu globalement une somme avant impôts de 2,2 millions d'euros.

Lors de l'acquisition de Legrand France, le 10 décembre 2002, les principaux managers du Groupe étaient indirectement devenus actionnaires de Legrand. Les montants investis ont été payés à leur valeur de marché.

Lors de l'introduction en bourse, les principaux managers sont devenus détenteurs en nom propre d'actions Legrand.

Dans le cadre des plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat 2007, les mandataires sociaux ont bénéficié d'une attribution de 26.427 actions gratuites et de 79.281 options.

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite complémentaire accordé aux membres du Comité de Direction du Groupe adhérent au régime de retraite des salariés français. La prime est calculée de manière à permettre au bénéficiaire de recevoir une pension de retraite égale à 50% de la moyenne des deux rémunérations annuelles les plus élevées perçues par l'intéressé au cours des trois dernières années pendant lesquelles il a travaillé au sein de Legrand. Afin de bénéficier de ce régime de retraite, l'intéressé doit être âgé d'au moins 60 ans et avoir été employé par Legrand pendant au moins dix ans. En cas de décès de ce dernier, son conjoint survivant bénéficiera de la reversion à hauteur de 60% de cette retraite.

Note 26 - Informations par segments géographiques (Note 1 (r))

Legrand est l'un des principaux fabricants mondiaux de produits et systèmes pour installations électriques basse tension et réseaux d'informations utilisés dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. Les chiffres suivants correspondent au système de reporting consolidé du Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Segments géographiques					Eléments analysés globalement	Total
	Europe			USA / Canada	Reste du monde		
	France	Italie	Autres				
Chiffre d'affaires total	2.626,9	1.006,6	1.087,2	694,7	802,6		6.218,0
Dont intra-groupe	(1.423,7)	(237,6)	(257,4)	(55,0)	(115,5)		(2.089,2)
Chiffre d'affaires à tiers	1.203,2	769,0	829,8	639,7	687,1		4.128,8
Coût des ventes	(489,4)	(322,1)	(529,4)	(338,0)	(381,6)		(2.060,5)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(462,5)	(216,5)	(218,6)	(216,3)	(187,4)		(1.301,3)
Autres produits (charges) opérationnels	(52,7)	(15,7)	(13,8)	(12,7)	(10,6)		(105,5)
Résultat opérationnel	198,6	214,7	68,0	72,7	107,5		661,5
- dont amortissements corporels	(54,4)	(26,6)	(18,0)	(14,6)	(16,8)		(130,4)
- dont amortissements incorporels	(2,7)	(6,3)	(0,9)	(2,0)	(2,9)		(14,8)
- dont amortissements des frais de développement	(5,3)	(2,8)	0,0	(0,1)	0,0		(8,2)
- dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand	(33,2)	(15,7)	(4,8)	(6,5)	(2,3)		(62,5)
- dont charges liées aux restructurations	(1,1)	(4,4)	(3,3)	(2,7)	3,3		(8,2)
Gains (pertes) de change						44,0	44,0
Produits (charges) financiers						(109,9)	(109,9)
Impôt sur les bénéfices						(175,0)	(175,0)
Minoritaires et équivalences						0,4	0,4
Investissements	49,5	50,4	15,3	14,9	19,3		149,4
Frais de développement capitalisés	13,8	6,0	0,0	2,2	0,0		22,0
Actif total						6.109,6	6.109,6
Passif sectoriel	373,3	233,6	139,8	96,9	128,3		971,9

Exercice clos le 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Segments géographiques					Eléments analysés globalement	Total
	Europe			USA / Canada	Reste du monde		
	France	Italie	Autres				
Chiffre d'affaires total	2.425,0	937,6	963,2	696,5	621,5		5.643,8
Dont intra-groupe	(1.316,3)	(223,8)	(214,6)	(42,8)	(109,5)		(1.907,0)
Chiffre d'affaires à tiers	1.108,7	713,8	748,6	653,7	512,0		3.736,8
Coût des ventes	(439,8)	(326,1)	(474,7)	(363,4)	(277,7)		(1.881,7)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(452,3)	(210,4)	(208,1)	(211,7)	(133,1)		(1.215,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(50,4)	(14,5)	(7,0)	(14,8)	(23,2)		(109,9)
Résultat opérationnel	166,2	162,8	58,8	63,8	78,0		529,6
- dont amortissements corporels	(57,3)	(27,4)	(19,0)	(20,3)	(16,8)		(140,8)
- dont amortissements incorporels	(2,7)	(5,3)	(0,9)	(1,0)	(2,7)		(12,6)
- dont amortissement des frais de développement	(1,6)	(1,8)	0,0	0,0	0,0		(3,4)
- dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand	(45,4)	(21,9)	(6,5)	(9,5)	(3,3)		(86,6)
- dont charges liées aux restructurations	(5,0)	(2,6)	(3,3)	(3,0)	(9,7)		(23,6)
Gains (pertes) de change						40,4	40,4
Produits (charges) financiers						(123,7)	(123,7)
Impôt sur les bénéfices						(82,9)	(82,9)
Minoritaires et équivalences						(2,4)	(2,4)
Investissements	50,5	30,7	16,1	15,4	18,1		130,8
Frais de développement capitalisés	16,7	5,4	0,0	0,0	0,0		22,1
Actif total						5.936,1	5.936,1
Passif sectoriel	356,6	207,8	126,2	96,8	103,8		891,2

Exercice clos le 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Segments géographiques					Eléments analysés globalement	Total
	Europe			USA / Canada	Reste du monde		
	France	Italie	Autres				
Chiffre d'affaires total	2.192,8	817,8	811,6	640,7	454,7		4.917,6
Dont intra-groupe	(1.212,3)	(184,6)	(158,1)	(18,4)	(96,3)		(1.669,7)
Chiffre d'affaires à tiers	980,5	633,2	653,5	622,3	358,4		3.247,9
Coût des ventes	(405,5)	(292,6)	(419,8)	(362,2)	(195,3)		(1.675,4)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(401,0)	(197,1)	(183,9)	(198,5)	(93,7)		(1.074,2)
Autres produits (charges) opérationnels	(42,4)	(1,4)	(17,7)	(16,5)	(14,6)		(92,6)
Résultat opérationnel	131,6	142,1	32,1	45,1	54,8		405,7
- dont amortissements corporels	(57,6)	(30,9)	(21,8)	(19,6)	(12,9)		(142,8)
- dont amortissements incorporels	(1,7)	(4,4)	(1,2)	(1,1)	(0,5)		(8,9)
- dont amortissement des frais de développement	(0,4)	0,0	0,0	0,0	0,0		(0,4)
- dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand	(54,2)	(26,2)	(7,7)	(11,3)	(3,9)		(103,3)
- dont charges liées aux restructurations	(15,3)	(1,6)	(5,7)	(14,4)	(0,8)		(37,8)
Gains (pertes) de change						(32,3)	(32,3)
Produits (charges) financiers						(181,1)	(181,1)
Impôt sur les bénéfices						(89,8)	(89,8)
Minoritaires et équivalences						(1,1)	(1,1)
Investissements	40,2	26,0	15,8	16,6	13,4		112,0
Frais de développement capitalisés	15,1	6,4	0,0	0,0	0,0		21,5
Actif total						5.893,1	5.893,1
Passif sectoriel	323,9	174,3	111,5	97,3	76,9		783,9

Note 27 - Informations trimestrielles – non auditées

a) Chiffre d'affaires trimestriel par zone d'origine (origine de facturation) – non audité

(en millions d'euros)	1er trimestre 2007	1er trimestre 2006	1er trimestre 2005
France	306,0	283,6	251,8
Italie	223,5	202,9	167,7
Autres pays d'Europe	198,7	180,5	140,6
USA / Canada	158,8	163,6	130,5
Reste du monde	145,7	110,0	75,0
Total	1.032,7	940,6	765,6

<i>(en millions d'euros)</i>	2ème trimestre 2007	2ème trimestre 2006	2ème trimestre 2005
France	310,9	284,9	257,5
Italie	206,0	191,5	165,5
Autres pays d'Europe	209,4	183,6	150,7
USA / Canada	168,0	176,8	158,6
Reste du monde	168,7	115,9	84,7
Total	1.063,0	952,7	817,0

<i>(en millions d'euros)</i>	3ème trimestre 2007	3ème trimestre 2006	3ème trimestre 2005
France	276,8	253,8	226,4
Italie	170,9	159,4	139,4
Autres pays d'Europe	205,9	181,4	144,7
USA / Canada	168,2	166,7	171,9
Reste du monde	178,0	127,1	92,5
Total	999,8	888,4	774,9

<i>(en millions d'euros)</i>	4ème trimestre 2007	4ème trimestre 2006	4ème trimestre 2005
France	309,5	286,4	244,8
Italie	168,6	160,0	160,6
Autres pays d'Europe	215,8	203,1	217,5
USA / Canada	144,7	146,6	161,3
Reste du monde	194,7	159,0	106,2
Total	1.033,3	955,1	890,4

b) Comptes de résultat trimestriels – non audités

<i>(en millions d'euros)</i>	1er trimestre 2007	1er trimestre 2006	1er trimestre 2005
Chiffre d'affaires	1.032,7	940,6	765,6
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(507,3)	(465,4)	(379,5)
Frais administratifs et commerciaux	(270,0)	(246,5)	(200,1)
Frais de recherche et développement	(54,8)	(60,5)	(58,8)
Autres produits (charges) opérationnels	(31,2)	(26,5)	(21,2)
Résultat opérationnel	169,4	141,7	106,0
Charges financières	(38,1)	(53,0)	(53,6)
Produits financiers	9,6	6,4	6,5
Gains (pertes) de change	3,1	5,8	(11,9)
Perte sur extinction de dette	0,0	(109,0)	0,0
Charges financières (nettes)	(25,4)	(149,8)	(59,0)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,5	0,5	0,0
Résultat avant impôts	144,5	(7,6)	47,0
Impôts sur les résultats	(51,6)	(27,0)	(20,5)
Résultat net de l'exercice	92,9	(34,6)	26,5
Résultat net revenant à :			
-Legrand	92,4	(35,3)	26,1
-Intérêts minoritaires	0,5	0,7	0,4

<i>(en millions d'euros)</i>	2ème trimestre 2007	2ème trimestre 2006	2ème trimestre 2005
Chiffre d'affaires	1.063,0	952,7	817,0
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(526,7)	(474,4)	(417,5)
Frais administratifs et commerciaux	(276,0)	(249,7)	(213,9)
Frais de recherche et développement	(53,0)	(59,7)	(60,0)
Autres produits (charges) opérationnels	(32,2)	(27,6)	(18,4)
Résultat opérationnel	175,1	141,3	107,2
Charges financières	(30,5)	(36,7)	(48,6)
Produits financiers	5,9	9,4	8,0

Gains (pertes) de change	5,3	15,9	(12,1)
Perte sur extinction de dette	0,0	0,0	0,0
Charges financières (nettes)	(19,3)	(11,4)	(52,7)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,1	0,0	0,4
Résultat avant impôts	155,9	129,9	54,9
Impôts sur les résultats	(52,7)	(30,7)	(20,6)
Résultat net de l'exercice	103,2	99,2	34,3
Résultat net revenant à :			
-Legrand	102,8	98,6	33,5
-Intérêts minoritaires	0,4	0,6	0,8

<i>(en millions d'euros)</i>	3ème trimestre 2007	3ème trimestre 2006	3ème trimestre 2005
Chiffre d'affaires	999,8	888,4	774,9
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(498,3)	(446,2)	(400,3)
Frais administratifs et commerciaux	(260,5)	(232,8)	(193,6)
Frais de recherche et développement	(54,8)	(56,3)	(56,6)
Autres produits (charges) opérationnels	(18,5)	(19,9)	(24,8)
Résultat opérationnel	167,7	133,2	99,6
Charges financières	(46,1)	(35,4)	(59,0)
Produits financiers	14,2	8,5	7,4
Gains (pertes) de change	21,4	2,3	(4,0)
Perte sur extinction de dette	0,0	0,0	0,0
Charges financières (nettes)	(10,5)	(24,6)	(55,6)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,6	0,1	0,4
Résultat avant impôts	157,8	108,7	44,4
Impôts sur les résultats	(54,2)	(24,8)	(21,3)
Résultat net de l'exercice	103,6	83,9	23,1
Résultat net revenant à :			
-Legrand	103,3	83,2	22,5
-Intérêts minoritaires	0,3	0,7	0,6

<i>(en millions d'euros)</i>	4ème trimestre 2007	4ème trimestre 2006	4ème trimestre 2005
Chiffre d'affaires	1.033,3	955,1	890,4
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(528,2)	(495,7)	(478,1)
Frais administratifs et commerciaux	(275,3)	(248,7)	(228,0)
Frais de recherche et développement	(56,9)	(61,4)	(63,2)
Autres produits (charges) opérationnels	(23,6)	(35,9)	(28,2)
Résultat opérationnel	149,3	113,4	92,9
Charges financières	(37,7)	(32,3)	(45,3)
Produits financiers	12,8	9,4	3,5
Gains (pertes) de change	14,2	16,4	(4,3)
Perte sur extinction de dette	0,0	0,0	0,0
Charges financières (nettes)	(10,7)	(6,5)	(46,1)
Quote-part du résultat des entreprises associées	0,8	0,2	0,5
Résultat avant impôts	139,4	107,1	47,3
Impôts sur les résultats	(16,5)	(0,4)	(27,4)
Résultat net de l'exercice	122,9	106,7	19,9
Résultat net revenant à :			
-Legrand	122,5	105,5	19,3
-Intérêts minoritaires	0,4	1,2	0,6

Note 28 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2007.

11.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Aux actionnaires,

Legrand S.A.
Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Legrand S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport, étant précisé que nous n'avons pas effectué de diligences sur les informations trimestrielles figurant en note 27 de l'annexe.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société présente à l'actif de son bilan consolidé des *goodwill* pour un montant de 1.815,9 millions d'euros et des immobilisations incorporelles pour un montant de 1.784,3 millions d'euros enregistrés notamment à l'occasion de l'acquisition de Legrand France en 2002 et des acquisitions de filiales réalisées depuis 2005. Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.f et 1.g aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2 et 3 aux états financiers donnent une information appropriée.
- Au 31 décembre 2007, votre société dispose d'un montant de déficits fiscaux reportables principalement au sein des entités anglaises et italiennes. La note 1.j précise le traitement comptable retenu pour reconnaître les actifs d'impôts correspondants. Nous avons examiné les analyses de recouvrement des reports déficitaires établies par votre société et nous avons vérifié que la note 22 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2008
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Deloitte & Associés
Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

11.3 - Honoraires des commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit				Deloitte & Associés			
	Montant en euros		%		Montant en euros		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
<i>Commissariat aux comptes, certifications des comptes, examen des comptes individuels et consolidés</i>	1 595 970	1 565 707	60%	58%	1 781 865	1 353 467	66%	69%
dont								
Émetteur	201 306	170 200	8%	6%	199 306	170 200	7%	9%
Filiales intégrées globalement	1 394 664	1 395 507	53%	52%	1 582 559	1 183 267	59%	60%
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>	324 313	479 202	12%	18%	881 990	497 061	33%	25%
dont								
Émetteur	324 313	448 438*	12%	17%	20 000	395 000*	1%	20%
Filiales intégrées globalement	0	30 764	0%	1%	861 990	102 061	32%	5%
SOUS-TOTAL AUDIT	1 920 283	2 044 909	72%	77%	2 663 856	1 850 529	99%	94%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	732 908	611 405	28%	23%	29 680	20 561	1%	1%
Autres	0	3 702	0%	0%	0	98 600	0%	5%
SOUS-TOTAL AUTRES	732 908	615 107	28%	23%	29 680	119 161	1%	6%
TOTAL	2 653 191	2 660 016	100%	100%	2 693 535	1 969 690	100%	100%
* Dépenses à caractère non récurrent et correspondant aux travaux effectués dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.								

11.4 - Politique de distribution de dividendes

La Société peut décider de distribuer des dividendes sur proposition du Conseil d'administration et après décision de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Toutefois, la Société n'a aucune obligation de distribuer des dividendes et la décision de recommander ou non la distribution d'un dividende ainsi que le montant de ce dividende dépendront notamment :

- des résultats et des *cash flows* de la Société ;
- de la situation financière de la Société ;
- des prévisions de la Société ;
- des intérêts des actionnaires de la Société ;
- des conditions générales de l'activité de la Société ; et
- de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration de la Société.

En dépit des considérations ci-dessus mentionnées, il n'existe pas de formule permettant de déterminer le montant de dividende à distribuer. En outre, le Code de commerce et les statuts de la Société limitent le droit de la Société de distribuer des dividendes dans certaines circonstances.

Au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 les dividendes ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net
2004	759.350.900 actions de 1 €	0,00 €
2005	269.693.376 actions de 4 €	0,41 €
2006	266.241.719 actions de 4 €	0,50 €

L'ensemble des dividendes distribués en 2005 et 2006 ont été éligibles à l'abattement respectivement de 50 % en 2005 et de 40% à compter de 2006 mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008, Legrand devrait verser le 3 juin 2008 un dividende de 0,70 euro par action au titre de l'exercice 2007, en progression de 40 % par rapport au dividende versé en 2007 au titre de l'année 2006.

Les dividendes distribués aux actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font, en principe, l'objet d'une retenue à la source en France à un taux de 25 %. Toutefois, les actionnaires personnes morales dont le siège de direction effective est situé dans un État membre de l'Union européenne peuvent bénéficier d'une exonération de retenue à la source sur les dividendes payés par une société anonyme dans la mesure où les conditions prévues à l'article 119 ter du Code général des impôts sont satisfaites. Par ailleurs, les actionnaires qui sont éligibles au bénéfice des conventions fiscales conclues par la France avec certains États et qui se conforment aux procédures de revendication du bénéfice de ces conventions, pourront bénéficier d'une réduction du taux de retenue à la source et, dans certains cas, d'autres bénéfices, sous les réserves prévues par la convention conformément au droit français.

11.5 - Procédures judiciaires et d'arbitrage

En octobre 2003, une procédure judiciaire a été intentée contre une filiale américaine du Groupe et deux de ses principaux concurrents américains, au motif que l'un des produits commercialisés par ces différentes sociétés – la prise à raccordement rapide – serait dangereux à l'utilisation, devrait être retiré du marché sur le territoire des États-Unis et sa production arrêtée.

Le Groupe a contesté ces allégations qu'il estime non fondées et a déposé une demande reconventionnelle. La prise à raccordement rapide est commercialisée depuis de nombreuses années aux États-Unis et n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'accident à ce jour. De plus, la Direction estime que le demandeur n'apporte aucune preuve de dommage et sa requête ne fait état d'aucun dommage ou accident lié à l'utilisation de ce produit. À l'heure actuelle, le contentieux est examiné par la Cour supérieure (*Superior Court*) de l'État de Californie et la Cour de district (*District Court*) de l'État de Caroline du Sud, Division de Charleston, pour diverses questions de procédure. Le Groupe estime cette plainte sans fondement mais il est encore trop tôt pour évaluer l'issue de la procédure.

En matière environnementale et principalement en raison des opérations antérieures du Groupe et de ses prédécesseurs, Legrand fait l'objet de diverses procédures contentieuses similaires à celles que subissent les autres groupes industriels opérant sur le marché de la production, notamment de plaintes et recours pour pollution des eaux souterraines et des sols liée aux émissions et aux rejets de substances dangereuses et de déchets. Notamment, la société Sute SAS, filiale de Legrand basée à Pont-à-Mousson, fait l'objet d'une procédure relative à la

découverte de traces d'hydrocarbures et de substances toxiques sur un site que Legrand exploitait il y a plus de trente-cinq ans. La préfecture de Meurthe et Moselle a pris un arrêté enjoignant à Legrand de prendre les mesures nécessaires à la dépollution du site. Par ailleurs, Pass & Seymour, filiale américaine de Legrand, fait l'objet d'une procédure relative à la découverte d'hydrocarbures sur un site qu'elle exploite. Legrand estime que ces deux procédures concernent globalement une somme d'environ 3 millions d'euros, totalement provisionnée dans les comptes. Legrand estime que l'issue de ces procédures, sur une base individuelle ou globale, ne devrait pas avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses *cash flows*. De nouvelles informations ou des développements futurs, tels que des modifications de la loi (ou de son interprétation), des conditions environnementales ou des activités de Legrand pourraient toutefois engendrer une augmentation des coûts environnementaux et des responsabilités qui pourraient avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats de Legrand.

Legrand est également impliqué dans divers autres litiges liés à la conduite quotidienne de ses activités. Le Groupe considère que l'issue de ces procédures, sur une base individuelle ou globale, ne devrait pas avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses *cash flows*.

La Société n'a pas connaissance au cours des douze derniers mois d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

11.6 – Changement significatif de la situation financière et commerciale

11.6.1 – Réduction de capital par annulation d'actions

Entre le 1er janvier 2008 et le 5 mars 2008, la Société a racheté 2 754 403 actions propres (hors rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité). Parmi ces 2 754 403 actions, 148 984 ont été affectées à l'objectif d'annulation et 2 605 419 à l'objectif de couverture des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions.

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni le 5 mars 2008 et a approuvé l'annulation des actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation.

Cette annulation a porté sur 9 138 395 actions (dont 8 989 411 actions détenues à la date du 31 décembre 2007 et 148 984 actions rachetées entre le 1^{er} janvier et le 5 mars 2008). A l'issue de cette annulation, le montant du capital social s'élevait à 1 047 349 376 euros divisé en 261 837 344 actions.

La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 188 280 771 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Après prise en compte de cette réduction de capital, la répartition du capital au 5 mars 2008 était la suivante:

Actionnaire	Participation
Wendel	31 %
KKR	31 %
Flottant	31 %
Management de Legrand et salariés (Plan d'Épargne Entreprise)	5 %
Capital auto-détenu	2 %

11.6.2 – Mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'administration du 5 mars 2008 a approuvé la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions portant sur 2 015 239 options et 654 058 actions gratuites selon le détail ci dessous.

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions	Plan 2008
Date du Conseil d'Administration	5/03/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 015 239
<i>dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>	<i>141 231</i>
Modalités d'exercice	A l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde
Prix de souscription ou d'achat	20,58 euros

Information sur le plan d'actions gratuites	Plan 2008
Date du Conseil d'Administration	5/03/2008
Nombre total d'actions gratuites attribuées	654 058
<i>dont nombre d'actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>47 077</i>
Modalités d'attribution	A l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde

12 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

12.1 - Capital social

Sauf mention contraire, les informations contenues dans ce paragraphe sont arrêtées à la date du 31 décembre 2007. Une réduction de capital par annulation d'actions ayant été décidée par le Conseil d'administration du 5 mars 2008, les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 11.6.1 pour plus d'informations sur ce point.

12.1.1 -Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

Au 31 décembre 2007, le capital social de la Société était de 1 083 902 956 euros, divisé en 270 975 739 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune.

Les actions de la Société sont entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2007 a attribué au Conseil d'administration les autorisations d'augmentation de capital décrites ci-dessous dans la limite d'un plafond global de 600 millions d'euros de valeur nominale (à l'exception de l'autorisation concernant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions limitées à 5 % du capital) :

Autorisation concernée	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal (en millions d'euros)
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel ou mandataires sociaux	38 mois 15 juillet 2010	5 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution
Emissions sans droit préférentiel de souscription Emission de toutes valeurs mobilières	26 mois 15 juillet 2009	450 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)
Emissions avec droit préférentiel de souscription Emission de toutes valeurs mobilières	26 mois 15 juillet 2009	600 (montant maximal global)
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la période de souscription	26 mois 15 juillet 2009	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois 15 juillet 2009	100 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)
Emissions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne de la Société ou du Groupe	26 mois 15 juillet 2009	25 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	38 mois 15 juillet 2010	5 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution
Emissions d'actions, de titres ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois 15 juillet 2009	10 % du capital de la Société au moment de l'émission (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)
Fixation du prix d'émission par appel public à l'épargne	26 mois 15 juillet 2009	10 % du capital de la Société (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)

12.1.2 -Acquisition par la Société de ses propres actions

12.1.2.1 - PROGRAMME DE RACHAT EN COURS

Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2007

A la date du 15 mai 2007, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions en application de l'autorisation décrite ci-dessous et accordée par l'Assemblée générale du 15 mai 2007 au Conseil d'administration :

Opération concernée	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal (en millions d'euros)	Nombre maximal d'actions
Programme de rachat d'actions	18 mois 15 novembre 2008	650	10 % du capital de la Société au jour du rachat
Annulation des actions acquises ci-dessous et réduction du capital	26 mois 15 juillet 2009		10% du capital de la Société au jour de la décision d'annulation

Dans le cadre de ce programme de rachat, la Société a acquis un certain nombre de ses actions et détenait en conséquence 11 385 834 actions propres à la date du 31 décembre 2007 d'une valeur comptable de 281 050 439 euros et d'une valeur nominale de 45 543 336 euros, soit 4,2 % des actions composant le capital social de la Société à cette date.

Une annulation d'actions ayant été décidée par le Conseil d'administration du 5 mars 2008, les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 11.6.1 pour plus d'informations.

Descriptif du programme de rachat d'actions en cours

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.legrandelectric.com).

12.1.2.2 - NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS A SOUMETTRE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Les projets de résolutions arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 5 mars 2008 qui seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 22 mai 2008 prévoient de renouveler (i) l'autorisation de rachat d'actions décrite au paragraphe 12.1.2.1 ci-dessus dans la limite de 10 % du capital et de 650 millions d'euros pour un prix maximal de rachat de 36 euros par action, et (ii) l'autorisation d'annulation d'actions rachetées décrite au paragraphe 12.1.2.1 ci-dessus dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.

Les projets de résolutions figurent en Annexe 4.

12.1.3 -Autres valeurs mobilières donnant accès au capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société autre que les actions.

12.1.4 -Évolution du capital social

Au 1^{er} janvier 2007, le capital social s'élevait à 1 078 773 504 euros et était composé de 269 693 376 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune.

Le 7 novembre 2007, 1 282 363 actions ont été émises à la suite d'une augmentation de capital par émission d'actions issues de levées d'options de souscription d'actions, pour un montant nominal total de 5 129 452 euros.

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élevait à 1 083 902 956 euros et était composé de 270 975 739 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

L'évolution du capital social depuis la constitution de la Société est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Opérations	Date	Nombre d'actions émises/annulées	Montant nominal (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Capital social (en euros)	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)
Constitution	22/12/1998	40 000	40 000	-	40 000	40 000	1
Augmentation de capital	08/12/2002	759 310 900	759 310 900	-	759 350 900	759 350 900	1
Regroupement, augmentation de la valeur nominale et diminution du nombre d'actions	24/02/2006	569 513 175	-	-	759 350 900	189 837 725	4
Augmentation de capital par appel public à l'épargne	11/04/2006	43 689 298	174 757 192	688 106 444	934 108 092	233 527 023	4
Augmentation de capital réservée à GP Financière New Sub 1	11/04/2006	33 862 914	135 451 656	533 340 895	1 069 559 748	267 389 937	4
Augmentation de capital réservée aux salariés	02/05/2006	2 303 439	9 213 756	36 279 164*	1 078 773 504	269 693 376	4
Augmentation de capital par émission d'actions issues de levées d'options de souscription d'actions	07/11/2007	1 282 363	5 129 452	-	1 083 902 956	270 975 739	4
Annulation d'actions	05/03/2008	9 138 395	36 553 580	-188 280 771	1 047 349 376	261 837 344	4

(*) Le montant de la décote, soit 9,1 millions d'euros, a été comptabilisé en autres charges opérationnelles dans les comptes présentés selon les normes IFRS.

12.1.5 -Nantissements, garanties et sûretés

À la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement, d'une garantie ou d'une sûreté.

12.1.6 -Nombre de droits de vote

L'attention est attirée sur le fait que le mécanisme de droits de vote doubles décrit au paragraphe 12.2.3 du présent document de référence, est entré en vigueur à compter du 24 février 2008 et sera donc appliqué lors de l'Assemblée générale du 22 mai 2008.

12.2 - Acte constitutif et statuts

12.2.1 -Objet social

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays :

- l'achat, la souscription, la cession, la détention ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services notamment en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ; et

- généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension, son développement, son patrimoine social.

12.2.2 -Administration et Direction

12.2.2.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Sous réserve des exceptions légales, chaque administrateur doit être propriétaire de 500 actions au moins, inscrites au nominatif, pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Lorsque les conditions légales sont réunies, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'administrateurs à titre provisoire pour la durée du mandat restant à couvrir de leur prédécesseur. En application de la loi, les nominations provisoires sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

Aucune personne physique ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'administration est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.

Présidence du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique âgée, lors de sa nomination, de moins de 65 ans. Lorsque le Président atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.

Le Président est rééligible.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée par le Conseil d'administration.

Le Conseil pourra désigner en son sein un Vice-Président qui suppléera le Président en cas d'empêchement de celui-ci. Le Vice-Président est soumis à la même limite d'âge que le Président.

Convocations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le Président du Conseil d'administration, ou en cas d'empêchement par le Vice-Président.

Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui ont été faites au titre des deux paragraphes précédents.

Sous réserve des dispositions des trois paragraphes précédents, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé, en cas de nécessité, qu'au moment de la réunion.

Les convocations sont faites par tout moyen même verbalement, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger.

Tenue des réunions du Conseil d'administration

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Sauf lorsque la loi exclut cette possibilité, le Conseil d'administration peut prévoir dans son règlement intérieur que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de

télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Le Conseil d'administration peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires et de ses membres.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration se prononce sur le mode de direction de la Société.

Le Conseil d'administration est compétent pour habiliter le Président à conférer les sûretés particulières assortissant l'émission d'obligations.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans préjudice des compétences propres du Conseil d'administration qui ne peuvent jamais leur être déléguées.

12.2.2.2 - DIRECTION GENERALE

Choix du mode de Direction générale de la Société

Le Conseil d'administration décide, dans les conditions visées aux statuts de la Société, si la Direction générale est assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne physique portant le titre de Directeur général.

Les actionnaires et les tiers seront informés de ce choix dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le changement de mode de direction peut intervenir à tout moment. Le Conseil d'administration devra débattre du maintien de la formule à chaque fois que le mandat du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général prendra fin.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur général lui sont applicables.

Directeur général

Le Directeur général doit toujours être une personne physique âgée, lors de sa nomination, de moins de 65 ans. Lorsque le Directeur général atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.

Le Directeur général est toujours rééligible.

Le Directeur général est choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. Lorsqu'il n'est pas administrateur, il participe aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative, sauf si le Conseil en décide autrement à la majorité simple.

En cas d'empêchement temporaire du Directeur général, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Directeur général.

Sous réserve des limitations d'ordre interne et inopposables aux tiers que le Conseil d'administration peut fixer à ses pouvoirs dans le règlement intérieur, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général. Celle-ci ne peut excéder, le cas échéant, la durée de son mandat d'administrateur.

Directeurs généraux délégués

Sur la proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut, pour l'assister, nommer un maximum de cinq (5) Directeurs généraux délégués. Le Directeur général délégué doit toujours être une personne physique. Il est choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En accord avec le Directeur général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs du Directeur général délégué, qui ne peuvent excéder les pouvoirs du Directeur général ainsi que la durée des fonctions du Directeur général. Le Conseil détermine la rémunération de chaque Directeur général délégué.

En cas de cessation des fonctions du Directeur général, le Directeur général délégué, sauf décision contraire prise par le Conseil, restera en fonction jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont rééligibles et sont soumis à la même limite d'âge que le Directeur général.

12.2.2.3 - COMITES

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans préjudice des compétences propres du Conseil d'administration qui ne peuvent jamais leur être déléguées.

Pour une description des comités, les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 8.3.1.2 du présent document de référence.

12.2.3 -Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Les actions sont librement négociables et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Sous réserve des dispositions légales réglementaires applicables, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, à compter du 24 février 2006.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Lorsque les actions nouvelles ne sont pas intégralement libérées lors de leur émission, les appels de versement, aux dates fixées par le Conseil d'administration, auront lieu au moyen d'annonces insérées, quinze jours à l'avance, dans un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social ou par lettre recommandée avec accusé de réception. Chaque versement sur toute action souscrite sera constaté par une mention portée au compte nominatif ouvert au nom du souscripteur. Tout versement en retard porte intérêt de plein droit, en faveur de la Société, à compter de l'exigibilité, sans mise en demeure ni demande en justice, au taux d'intérêt légal, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcées prévues par la loi.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité identique, sous réserve de la création d'actions de préférence.

Les actions étant indivisibles au regard de la Société, celle-ci ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action. Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule personne. En cas de démembrement, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générale ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

Les héritiers, créanciers, syndics ou ayants cause d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage, ni s'immiscer en aucune façon dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange ou d'attribution de titres à l'occasion d'une opération telle que regroupement, augmentation ou réduction de capital, en numéraire ou par incorporation de réserves, fusion ou à toute autre occasion, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle de l'achat, de la vente ou du groupement du nombre d'actions ou de droits nécessaires.

La Société se tient informée de la composition de son actionariat dans les conditions prévues par la loi. À ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

12.2.4 -Modifications des droits attachés aux actions

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, la modification des droits attachés aux actions est soumise aux dispositions légales.

12.2.5 -Assemblées générales

PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les règles suivantes sont issues des statuts existants à la date d'enregistrement du présent document de référence.

Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Il est justifié du droit de participer personnellement ou par mandataire aux Assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou procuration doit, dans le délai de trois jours avant la date de l'Assemblée générale, avoir déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de réunion et de convocation, une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu. Le Conseil d'administration peut, pour toute Assemblée Générale, réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires. Sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de réunion et de convocation, les actionnaires peuvent, dans les conditions et délais fixés par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance par tous moyens de télétransmission (y compris par voie électronique). Lorsqu'il en est fait usage, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

CONVOCATION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu en France ou à l'étranger précisé dans l'avis de convocation.

TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou à défaut par le Vice-Président ou à défaut par le membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Tout actionnaire peut, si le Conseil d'administration le permet dans l'avis de réunion et de convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de transmission dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

DELIBERATIONS ET POUVOIRS DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

12.2.6 -Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

12.2.7 -Franchissements de seuils statutaires

Outre les dispositions légales applicables en la matière, toute personne physique ou morale venant à détenir directement ou indirectement (y compris par l'intermédiaire d'une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), seule ou de concert, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à deux pour cent (2 %) du capital ou des droits de vote (le nombre total de droits de vote à utiliser au dénominateur étant calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote), doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours de bourse à compter de la date de franchissement de ce seuil, et ce indépendamment de la date d'inscription en compte éventuelle, en informer la Société en précisant le nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ainsi que le nombre de droits de vote qu'elle détient, directement ou indirectement, seule ou de concert. Le franchissement à la baisse de ce seuil de 2 % devra être déclaré dans les mêmes formes.

Au-delà de ce seuil de 2 %, tout nouveau franchissement à la hausse ou à la baisse d'un seuil de un pour cent (1 %) du capital ou des droits de vote doit également être déclaré dans les conditions et selon les modalités prévues ci-dessus.

En cas de non respect des obligations d'information visées ci-dessus et à la demande, consignée dans le procès-verbal d'une Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins un pour cent (1 %) du capital ou des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote et l'actionnaire défaillant ne peut ni les exercer ni les déléguer pour toute Assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

12.2.8 -Modifications du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions fixées par la loi et les règlements. L'Assemblée générale extraordinaire pourra également décider de procéder à la division des actions ou à leur regroupement.

13 CONTRATS IMPORTANTS

Compte tenu de son activité, la Société n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception du Contrat de Crédit 2006, décrit au paragraphe 7.5.2.1 du présent document de référence.

TABLE DE CONCORDANCE – RAPPORT FINANCIER ANNUEL (ARTICLE 222-3 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF)

Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers – Article 222-3		Rapport financier annuel	
N°	Rubrique	Référence	Page(s)
I. 1°	Comptes annuels	Annexe 1	168
I. 2°	Comptes consolidés établis conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales	Chapitre 11	108
I. 3°	Rapport de gestion comportant au minimum les informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-3 et au deuxième alinéa de l'article L.255-211 du Code de commerce	Annexe 2	186
	Rapport de gestion comportant les informations mentionnées à l'article 225-100-2 du Code de commerce	Chapitre 7	54
I. 4°	Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	1.1	5
I. 5°	Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes annuels	Annexe 3	213
	Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes consolidés	11.2	147

TABLE DE CONCORDANCE – REGLEMENT (CE) 809/2004 DE LA COMMISSION EUROPEENNE DU 29 AVRIL 2004

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Page(s)
1	Personnes responsables	1.1	5
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1.1	5
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.1.2	5
2	Contrôleurs légaux des comptes	1.2	6
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	1.2.1 et 1.2.2	6
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte	Sans objet	-
3	Informations financières sélectionnées	2.5	13 à 15
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	2.5	13 à 15
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Sans objet	-
4	Facteurs de risque	Chapitre 3	16 à 21
5	Informations concernant l'émetteur	Chapitre 4	22 à 27
5.1	Histoire et évolution de la Société	4.1	22
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	4.1.1	22
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	4.1.2	22
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	4.1.3	22
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	4.1.4 et 4.1.5	22
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	4.1.6	23
5.2	Investissements	4.2 et 7.6	23-24 et 70
5.2.1	Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	4.2.1 et 7.6	23-24 et 70
5.2.2	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	4.2.2	24
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de Direction ont déjà pris des engagements fermes	4.2.3 et 7.6	24 et 70
6	Aperçu des activités	Chapitre 5	28
6.1	Principales activités	5.1 et 5.2	28 à 46
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	5.2	38 à 46
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	5.2.2	39 et 40
6.2	Principaux marchés	5.1.2, 5.2.1	29 à 31, 38
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	Sans objet	-
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	2.2.2.1, 5.1.2.1, 5.1.4.5 et 5.2.6	29, 32 et 44
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	5.1.4	31 à 33
7	Organigramme	4.3	24
7.1	Description du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	4.3, 4.3.1	24
7.2	Liste des filiales importantes de l'émetteur	4.3.2	25 à 27
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	5.2.7	44
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	5.2.7	44
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	Chapitre 3, 5.2.8 et Chapitre 6	16 à 21, 46, 47
9	Examen de la situation financière et du résultat	Chapitre 7	54
9.1	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat	7.3 et 7.4	55 à 68

	des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées		
9.2	Résultat d'exploitation	7.3 et 7.4	55 à 68
9.2.1	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	7.3 et 7.4	55 à 68
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	7.3 et 7.4	55 à 68

9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de l'émetteur	Chapitre 3, 5.1.5, 7.9, 7.10	16 à 21, 33, 71,72
10	Trésorerie et capitaux	7.5	68 à 70
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	7.5	68 à 70
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	7.5.1, 11.1.1.3	68, 110
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	7.5.2	69 à 70
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	7.5	68 à 70
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	Sans objet	-
11	Recherche et Développement, brevets et licences	5.1.6.1.2, 5.2.3, 7.3.2.4 et 7.4.2.4	36, 40, 57 et 66
12	Information sur les tendances	7.13	74
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	7.13	74
12.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	Sans objet	-
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	Sans objet	-
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	-
13.2	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	-
13.3	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	-
13.4	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	-
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	Chapitre 8	76
14.1	Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités exercées en dehors de la société émettrice des (a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, (b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, (c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans et (d) Directeurs généraux dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Nature de tout lien familial existant entre ces personnes. Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points (b) et (d), informations détaillées sur leur expertise et leur expérience en matière de gestion et (a) nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années, (b) condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, et (d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ainsi que de tout empêchement prononcé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Déclaration précisant qu'aucune information ne doit être divulguée.	8.1.1	76 à 81
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	8.1.3	81
15	Rémunération et avantages	8.2	82
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	8.2.1 à 8.2.5	82 à 84
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	8.2.6	84
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	8.3	84
16.1	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	8.1.1	76 à 81
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	8.1.4	82

16.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	8.3.1.2.1 et 8.3.1.2.2	88 à 89
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	8.3.1	84
17	Salariés	Chapitre 9	97 à 103
17.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	9.1	97
17.2	Participation et stock options	8.2.3, 8.2.4 et 9.2	83 et 97
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	9.4	102 à 103
18	Principaux actionnaires	Chapitre 10	104 à 107
18.1	Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	10.1.1	104
18.2	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	12.2.3	157
18.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	Chapitre 8 et 10.1.2	76 et 104
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	10.2	106 à 107
19.	Opérations avec des apparentés	10.3	107
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	Chapitre 11	108 à 151
20.1	Informations financières historiques	11.1	108 à 146
20.2	Informations financières pro forma	Sans objet	-
20.3	États financiers	11.1	108 à 146
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	11.2	147
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	11.2	147
20.4.2	Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	Sans objet	-
20.4.3	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	Sans objet	-
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées	11.1	108
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet	-
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	Sans objet	-
20.6.2	Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié	Sans objet	-
20.7	Politique de distribution des dividendes	11.4	149
20.7.1	Dividende par action	Sans objet	-
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	11.5	149 à 150
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	11.6	150
21	Informations complémentaires	Chapitre 12	152 à 159
21.1	Capital social	12.1	152 à 154
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	12.1.1	152
21.1.2	Actions non représentatives du capital	Sans objet	-
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	12.1.2	153
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	12.2.3	157
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Sans objet	-
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	Sans objet	-
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	12.1.4	154
21.2	Acte constitutif et statuts	12.2	154 à 158
21.2.1	Objet social	12.2.1	154
21.2.2	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	12.2.2	155 à 157
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	12.2.3	157
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	12.2.4	157

21.2.5	Convocation et conditions d'admission aux Assemblées générales annuelles et aux Assemblées générales extraordinaires des actionnaires	12.2.5	157
21.2.6	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	12.2.6	158
21.2.7	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	12.2.7	158
21.2.8	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	12.2.8	159
22	Contrats importants	Chapitre 13	160
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Sans objet	-
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	Sans objet	-
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	Sans objet	-
24	Documents accessibles au public	1.3.2	7 et 8
25	Informations sur les participations	4.3.2	25 à 27

ANNEXES

ANNEXE 1 – COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007 (COMPTES SOCIAUX)

COMPTE DE RESULTAT	2007	2006
	milliers d'euros	
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	17 335	14 778
Autres produits d'exploitation	656	4 477
	17 991	19 255
Charges d'exploitation		
Consommations de marchandises		
Consommations de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	(7 795)	(11 631)
Impôts, taxes et versements assimilés	(738)	(195)
Frais de personnel	(7 196)	(5 775)
Dotations aux amortissements et provisions	(2 078)	(1 447)
	(17 807)	(19 048)
Résultat d'exploitation	184	207
Produits financiers		
Des participations	351 924	229 834
Des valeurs mobilières, créances et produits nets		21 753
Sur cessions de l'actif immobilisé		
Gain de change	43 576	49 129
Autres (note 3.1)		381 041
	395 500	681 757
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(2 279)	
Perte de change	(184)	(592)
Perte sur extinction de dette (note 3.1)		(106 128)
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(38 648)	(55 580)
	(41 111)	(162 300)
Résultat financier	354 389	519 457
Résultat courant avant impôt	354 573	519 664
Résultat exceptionnel	(2 863)	6 609
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	351 710	526 273
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(121)	(85)
Impôt sur les bénéfices	97 539	68 050
Bénéfice net de l'exercice	449 128	594 238

ACTIF	31.12.2007	31.12.2006
Net	milliers d'euros	
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	75	150
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	4 010 105	3 761 926
Total actif immobilisé	4 010 180	3 762 076
Actif circulant		
Stocks et en-cours		
Créances	47 492	57 289
Autres actifs		
Valeurs mobilières de placement	54 465	100
Disponibilités	59	1
Total actif circulant	102 016	57 390
Comptes de régularisation	3 054	3 489
Total général	4 115 250	3 822 955

PASSIF	31.12.2007	31.12.2006
Avant répartition	milliers d'euros	
Capitaux propres		
Capital social	1 083 903	1 078 774
Primes et réserves	1 695 383	1 234 420
Résultat de l'exercice	449 128	594 238
Provisions réglementées et subventions	0	99
Total capitaux propres	3 228 414	2 907 531
Provisions	5 061	927
Dettes financières		
Autres dettes financières	871 194	870 955
Total dettes financières	871 194	870 955
Autres dettes	8 670	30 937
Comptes de régularisation	1 911	12 605
Total général	4 115 250	3 822 955

TABLEAU DE FINANCEMENT <i>(Pour les exercices clos le 31 décembre)</i>	2007	2006
	milliers d'euros	
Trésorerie de début de période <i>(note 1.12)</i>	(538)	7
Trésorerie provenant des activités courantes		
Bénéfice net	449 128	594 238
<i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie</i>		
Boni de fusion		(380 821)
Dotations aux amortissements	7 591	(4 750)
Autres éléments	(10 694)	(13 620)
Sous total Marge brute d'autofinancement	446 025	195 047
<i>Mouvements des actifs et passifs opérationnels ayant entraîné des flux de trésorerie :</i>		
Clients, comptes rattachés et autres créances (dont créances d'intégration fiscale)	9 797	(20 485)
Fournisseurs et autres dettes	(22 267)	(4 620)
Autres actifs et passifs opérationnels	(514)	(4 726)
Total de la trésorerie provenant des activités courantes	433 041	165 216
Mouvements de trésorerie liés à des opérations de cession (investissements) :		
Produits de cessions des actifs	0	0
Investissements :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	(153)	(343)
Cessions (acquisitions) nettes d'immobilisations financières et assimilées	(11 178)	(57 003)
Total	(11 331)	(57 346)
Trésorerie provenant (affectée à) des opérations de financement		
Augmentation de capital et primes	4 975	866 483
Rachat d'actions et contrat de liquidité	(293 745)	
Dividendes payés	(133 121)	(110 574)
Mouvements nets des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe)	644	(864 324)
Total	(421 247)	(108 415)
Variation nette de trésorerie <i>(note 1.12)</i>	463	(545)
Trésorerie de fin de période <i>(note 1.12)</i>	(75)	(538)

FAITS MARQUANTS

Néant.

Il est rappelé néanmoins que la société est devenue une holding mixte à compter de mars 2006, à la suite de la confusion de patrimoine de sa filiale Legrand SAS.

Le résultat de l'exercice 2006 ne comprenait donc que 10 mois d'activité en ce qui concerne l'ensemble des produits et charges générés par les salariés transférés lors de cette confusion de patrimoine.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans.

Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

1.3 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage.

Cette dernière est estimée en fonction de l'actif net réestimé de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

1.4 Rachat d'actions et contrat de liquidité

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat.

- Affectation explicite à l'attribution aux salariés :
Les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, « actions propres ».
- Affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents :
Les actions sont inscrites en autres immobilisations financières, « actions propres en voie d'annulation » ou « actions propres ».

Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées dans un poste actions propres des autres immobilisations financières.

Les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres créances immobilisées au sein des autres immobilisations financières.

Hormis les actions propres en voie d'annulation évaluées à leur coût d'achat, les actions rachetées sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une provision est constituée pour les moins-values éventuelles.

Pour les actions rachetées avec l'intention de les affecter à des plans de stock options ou des plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour risque est constituée pour la différence entre le prix d'attribution aux salariés et la valeur nette comptable des actions propres pour les actions gratuites et pour les stocks options et dans ce dernier cas uniquement lorsque l'exercice de l'option par le salarié est probable.

Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options et des actions gratuites.

1.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non recouvrement.

1.6 Dettes et créances en devises

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir représentent les frais d'émission des financements au bilan au 31 décembre 2007. Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

1.8 Provision pour indemnités de départ en retraite et autres régimes de retraite

En application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la construction électrique, Legrand est tenu de verser, à tout salarié partant en retraite, une indemnité calculée en fonction de son ancienneté.

Les engagements sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en utilisant les sorties futures du fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises libellées en euros et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Le passif enregistré au bilan est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan ajustée des coûts des services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur du régime. Les coûts des services sont comptabilisés en charge selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite est partiellement couvert par des versements effectués à un fonds géré par une compagnie d'assurances qui se substitue à Legrand, pour l'apurement des droits acquis par les salariés bénéficiaires à leurs échéances respectives. Depuis 2002, il n'y a pas eu de versement additionnel sur ce fonds.

Un régime de retraite complémentaire existe également pour les salariés au-delà de certains seuils de rémunération. Ce régime garantit une retraite à prestations définies correspondant aux droits théoriques qui auraient dû être acquis sur la tranche D de la Sécurité Sociale pour les salariés présents dans la société au moment de leur départ en retraite.

Une provision est constituée pour la différence entre la valeur actuarielle des montants qui devront être versés aux personnes concernées et les montants actualisés des versements déjà effectués.

1.9 Provision pour participation et intéressement des salariés aux résultats

Legrand a adhéré à l'accord dérogatoire de participation modifié en 2006. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 5 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2006 à 2010. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Groupe Arnould, Baco, Serd, Cofrel, Inovac, Sute, Sarlam, Ura, Planet-Wattohm, Distrasa et ICM Group.

Legrand a également adhéré au nouvel accord d'intéressement conclu pour les exercices 2006, 2007 et 2008 pour le même périmètre que celui énoncé pour le nouvel accord dérogatoire de participation.

1.10 Achats et ventes à terme de devises

En fin d'exercice, la perte latente résultant de la différence entre le cours de vente ou d'achat et le cours de clôture, fait l'objet d'une provision.

Les gains latents ne sont pas constatés en comptabilité mais sont réintégrés fiscalement.

1.11 Valeurs mobilières de placement

Le poste inclut :

- des rachats d'actions propres qui ont été affectées pour attribution aux salariés, tel que décrit au 1.4
- des primes versées dans le cadre des opérations de couverture de taux d'intérêt. Ces primes sont amorties sur la durée de l'engagement.

1.12 Tableaux des flux de trésorerie

Pour ce document, présenté après le bilan dans les états financiers, la société définit la trésorerie nette comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisables (ou payables) dans un délai n'excédant pas trois mois.

NOTES SUR LE BILAN

2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute au 31.12.2006	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute au 31.12.2007
Logiciels - Valeur brute	325	154	0	479
Logiciels - Amortissement	(175)	(229)	0	(404)
Total Immobilisations incorporelles nettes	150	(75)	0	75

2.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur nette au 31.12.2006	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur nette au 31.12.2007
Titres de participations				
Legrand France S.A	3 761 926	11 178		3 773 104
	3 761 926	11 178	0	3 773 104
Autres immobilisations financières				
- actions propres en voie d'annulation		221 587		221 587
- autres actions propres		2 719		2 719
- autres créances immobilisées		12 695		12 695
	0	237 001	0	237 001
Total Immobilisation financières	3 761 926	248 179	0	4 010 105

a) Titres de participation

Les augmentations proviennent de rachats de titres Legrand France aux salariés du groupe. Ces actions ont été créées en 2007 dans le cadre de l'exercice de plans de souscription d'actions.

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

b) Autres immobilisations financières

Ce poste inclus essentiellement des rachats d'actions, issus soit des programmes de rachat d'actions, soit du contrat de liquidité (cf. note 1.4).

Le 21 mars 2007, Legrand a mis en œuvre un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 février 2006. Ce programme, dont les objectifs et les modalités sont récapitulés dans le descriptif de rachat d'actions propres déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2007, portait sur un montant maximum de 200 millions d'euros.

L'Assemblée générale du 15 mai 2007 a autorisé un nouveau programme de rachat d'actions dont le descriptif a été déposé auprès de l'AMF le 3 mai 2007. Ce programme porte sur un montant maximum de 650 millions d'euros. Il a débuté le 15 mai 2007 et prendra fin au plus tard le 15 novembre 2008.

- Rachat d'actions

Au 31 décembre 2007, dans le cadre de ces programmes de rachat, 11.269.411 actions ont été rachetées pour une valeur brute de 278.331.428 euros, l'affectation de ces rachats se répartissant entre :

- la mise en œuvre de tout plan d'option d'achat d'actions pour 2.200.000 actions et pour une valeur de 54.750.339 euros. Ce montant a été comptabilisé en valeurs mobilières de placement ;
- l'attribution d'actions à un FCPE dans le cadre de la participation aux résultats pour 80.000 actions et pour une valeur de 1.993.600 euros. Ce montant a été comptabilisé en valeurs mobilières de placement ;
- l'annulation des titres rachetés pour 8.989.411 actions et une valeur de 221.587.489 euros. Ce montant a été comptabilisé en autres immobilisations financières.

Aucune provision pour dépréciation n'est constituée pour les actions propres en voie d'annulation, conformément aux normes comptables. Si ces titres étaient évalués à la clôture en fonction du cours moyen du dernier mois de l'exercice, une provision de 6.848.439 euros aurait dû être constatée.

Les mouvements sur les rachats d'actions enregistrées en valeurs mobilières de placement, conformément aux principes comptables définis dans la note 1.4, sont présentés au point 2.4.

- Contrat de liquidité

Le 29 mai 2007, Legrand a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 15 millions d'euros ont été affectés au compte de liquidité en 2007. Au 31 décembre 2007, Legrand détient 116.423 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur de 2.719.010 euros. L'ensemble du contrat de liquidité est comptabilisé en immobilisations financières.

Aucune provision pour dépréciation des actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité n'a été constatée au 31 décembre 2007.

Les autres créances immobilisées représentent les espèces et placements court terme du contrat de liquidité.

Ce poste n'a donné lieu à aucune provision pour dépréciation au 31 décembre 2007.

2.3 CREANCES

<i>en milliers d'euros</i>	Montant	Echéances	
	net au 31.12.2007	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif circulant :			
Clients	6 739	6 739	
Taxe sur la valeur ajoutée	405	405	
Etat, impôt sur le bénéfice	8 254	8 254	
Créances d'intégration fiscale	31 966	31 966	
Autres créances	128	128	
	47 492	47 492	0
Total au 31.12.2007	47 492	47 492	0
Total au 31.12.2006	57 289	49 372	7 917

Les créances vis-à-vis de l'Etat incluent notamment les créances de crédit d'impôt générées par les filiales et reprises par la mère dans le cadre de l'intégration fiscale pour un montant de 12 millions d'euros non totalement imputées au 31 décembre 2007 sur l'impôt à payer au sein de l'intégration fiscale.

2.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>(au 31 décembre)</i>	2007			2006
		valeur brute	dépréciation	valeur nette	valeur nette
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres (<i>notes 1.4 et 2.2</i>)		56 744	(2 279)	54 465	0
Autres placements		0		0	100
Total de la valeur nette au bilan		56 744	(2 279)	54 465	100

La provision constituée sur les actions propres a pour effet de ramener la valeur de ces actions propres achetées à un cours moyen de 24,89 euros à la valeur d'inventaire de 23,88 euros.

Durant l'année 2007, 34.845 actions propres réservées aux salariés ont été transférées au plan d'épargne entreprise pour un montant de 863.295 euros.

Au 31 décembre 2006, les autres placements représentaient la valeur résiduelle de la prime payée sur des opérations de couverture de taux d'intérêt.

2.5 COMPTE DE REGULARISATION

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Charges payées d'avance	27	3
Charges différées à répartir (<i>note 1.7</i>)	3 027	3 486
Total	3 054	3 489

2.6 CAPITAUX PROPRES

a) Capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au 31 décembre 2007 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital en euros
Au 31/12/2006	269 693 376	4	1 078 773 504
Souscription d'action du plan d'option 2003	1 282 363	4	5 129 452
Au 31/12/2007	270 975 739		1 083 902 956

Il existe actuellement une seule catégorie d'actions constituée d'actions ordinaires. Depuis le 24 février 2006, la valeur nominale d'une action est de 4 euros.

Les 11.385.834 actions rachetées soit dans le cadre des programmes de rachat soit dans le cadre du contrat de liquidité ne donne pas droit à dividende ni à droit de vote.

A la date de clôture, les principaux actionnaires du groupe, KKR et Wendel Investissement, détiennent chacun environ 30% du capital.

Certains actionnaires ont pris, lors de l'introduction en bourse en 2006, des engagements de conservation des titres sur des durées variables allant de 6 à 18 mois et se terminant le 8 avril 2008 (voir note d'opération enregistrée sous le numéro 06.082 auprès de l'AMF le 22 mars 2006) .

b) Primes et réserves

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Avant répartition		
Primes	1 248 664	1 248 664
Primes - frais de mise en Bourse	(33 206)	(33 052)
Réserve légale	36 181	6 469
Autres réserves et report à nouveau	443 744	12 339
Résultat de l'exercice	449 128	594 238
	2 144 511	1 828 658

Le poste autres réserves et report à nouveau comprend des réserves indisponibles suite au rachat d'actions d'un montant de 281 050 milliers d'euros.

c) Mouvement des capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	
Capitaux propres au 31 décembre 2006	2 907 531
Variation en cours d'exercice :	
. du capital	5 129
. des primes	(154)
. des réserves et report à nouveau	
. résultat de l'exercice	449 128
. dividendes versés	(133 121)
. autres variations	(99)
Capitaux propres au 31 décembre 2007 avant répartition	3 228 414

Le 15 mai 2007, l'Assemblée Générale Mixte de Legrand a procédé à la distribution d'un dividende de 0,50 euros par actions, soit 133.120.859 euros.

d) Plan d'options de souscription d'actions

- Plan d'options sur actions 2003, 2004 et 2005

Information sur les options de souscription	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Total
Date du Conseil d'Administration	05/06/2003	30/01/2004	07/02/2005	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 924 530	508 250	173 750	2 606 530
<i>dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	0	0	0	0
Modalités d'exercice	· A hauteur de 2/3, 4 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours ; · A hauteur de 1/3, 5 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours.			
Prix de souscription	4 euros	4 euros	5,60 euros	
Options souscrites durant l'exercice 2007	(1 282 363)	0	0	(1 282 363)
Options de souscription annulées durant l'exercice 2007	(496)			(496)
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2007	641 671	508 250	173 750	1 323 671

Au 31 décembre 2007, les options de souscription d'actions seront exerçables à hauteur de 980.504 options en 2008, 285.250 options en 2009 et 57.917 options en 2010.

- Plan d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions 2007

Plan d'actions gratuites

L'assemblée générale du 15 Mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois, à certains membres du personnel salarié ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des actions gratuites représentant un pourcentage maximum de 5 % du capital social augmenté des actions qui seront émises à la suite de la levée des options.

Information sur le plan d'actions gratuites	Plan 2007
Date du Conseil d'Administration	15/05/2007
Nombre total d'actions gratuites attribuées	533 494
<i>dont nombre d'actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>26 427</i>
Modalités d'attribution	A l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde
<i>Actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice 2007</i>	<i>546</i>
Actions gratuites annulées durant l'exercice 2007	(8 695)
Actions gratuites au 31/12/2007	524 799

Comme cela a été décrit en note 1.4, une provision pour risque a été constituée pour les actions propres rachetées en vue de servir le plan d'actions gratuites 2007 pour le montant de la valeur nette des actions propres, étalées sur la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2007, cette provision s'élève à 3,4 millions d'euros.

Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2007

L'assemblée générale du 15 Mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois, à certains membres du personnel salarié ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions de la Société représentant un pourcentage maximum de 5% du capital social augmenté des actions qui seront émises à la suite de la levée des options.

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions	Plan 2007
Date du Conseil d'Administration	15/05/2007
Nombre total d'options attribuées	1 638 137
<i>dont nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>79 281</i>
Modalités d'exercice	A l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde
Prix de souscription ou d'achat	25,20 euros
<i>Options de souscription ou d'achat devenues disponibles durant l'exercice 2007</i>	<i>1 637</i>
Options de souscription ou d'achat d'action annulées durant l'exercice 2007	(27 574)
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2007	1 610 563

2.7 PROVISIONS

<i>en milliers d'euros</i>	Montant au 31.12.2006	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant au 31.12.2007
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	99		99	0
Total	99	0	99	0
Provisions				
Pensions, obligations similaires et indemnités	821	894	41	1 674
Autres provisions	106	3 387	106	3 387
	927	4 281	147	5 061
Provisions pour dépréciation				
Sur Valeur mobilière de placement (<i>note 2.4</i>)		2 279		2 279
	0	2 279	0	2 279
Total	1 026	6 560	246	7 340
Dotations et reprises :				
- d'exploitation		901	147	
- financières		2 279		
- exceptionnelles		3 380	99	
Total		6 560	246	

Les autres provisions comprennent notamment la provision pour risque associée aux actions propres affectées au plan d'actions gratuites 2007 telle que décrite en 2.6 d.

2.8 DETTES FINANCIERES ET AUTRES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Montant	Echéances		
	net au 31.12.2007	A un an au plus	A plus d'un an et à cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- A deux ans au plus à l'origine	134	134		
- A plus de deux ans à l'origine	583 905	790	363 115	220 000
Emprunts et dettes financières divers	287 155	3 320	283 835	
Total dettes financières	871 194	4 244	646 950	220 000
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 563	2 563		
Dettes fiscales et sociales	4 588	4 588		
Autres dettes	1 519	1 519		
Produits constatés d'avance				
Total autres dettes	8 670	8 670	0	0
Total dettes au 31.12.2007	879 864	12 914	646 950	220 000
Total dettes au 31.12.2006	901 892	77 359	824 533	0

a) Contrat de crédit 2006

La Société a conclu le 10 janvier 2006 avec cinq arrangeurs mandatés une nouvelle convention de crédit d'un montant de 2,2 milliards d'euros (le « Contrat de Crédit 2006 »).

Lors de sa conclusion, le Contrat de Crédit 2006 se décomposait en une tranche A d'un montant de 700 millions d'euros constituant une facilité multidevises à terme amortissable semestriellement par tranches de 10% du nominal à partir du 10 janvier 2007 jusqu'au 10 juillet 2010 et une dernière échéance de 20% le 10 janvier 2011, une tranche B d'un montant de 1,2 milliard d'euros constituant une facilité multidevises renouvelable par tirages successifs et une tranche C d'un montant de 300 millions d'euros constituant une facilité multidevises dont le remboursement était conditionné à l'introduction en bourse. Les tranches A et B avaient à l'origine une échéance de cinq ans (chacune avec une option de renouvellement de deux fois un an) et la tranche C avait une échéance de 364 jours. La tranche C a été intégralement remboursée en avril 2006 suite à l'introduction en bourse de la Société.

Le 12 Mars 2007 et le 12 Novembre 2007, Legrand a exercé son option d'extension de deux fois un an sur le Contrat. Le contrat a donc été prolongé jusqu'au 10 janvier 2013. Le plan d'amortissement a été revu en conséquence et le nouvel échéancier est pris en compte dans le tableau des dettes financières présentés ci-dessus.

En février 2006, la société avait souscrit 365 millions d'euros sur la tranche A de l'emprunt. Depuis septembre 2006, le nominal de l'emprunt a été transformé en une partie dollars pour un équivalent de 300 millions d'euros et une partie euros pour 65 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la tranche A de l'emprunt facility s'élève à 439,05 millions de dollars et 65 millions d'euros.

La partie dollar de l'emprunt a été valorisée au taux de clôture du 31 décembre.

b) Emprunt bancaire

Le 21 mai 2007, Legrand a contracté un emprunt pour un montant total de 220 millions d'euros auprès d'institutions financières françaises. Cet emprunt bancaire a été conclu pour une durée de 6 ans et 4 mois, soit à échéance du 21 septembre 2013. Ce prêt porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois majoré de 0,45 %.

c) Emprunt avec les entreprises liées

Les dettes financières incluent un montant de 287 millions d'euros relatif à un emprunt revolving souscrit par la société auprès de sa filiale, Legrand France. Cet emprunt a été souscrit le 5 juillet 2004, sur 5 ans, et porte intérêt à un taux de EURIBOR + 0,40%. Cet emprunt peut être remboursable à tout moment sans pénalité.

d) Les autres dettes comprennent principalement le montant des dettes d'intégration fiscale pour 1,4 millions d'euros.

2.9 COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation comprennent le montant du gain de change latent sur l'emprunt en dollars pour 1,9 millions d'euros.

3 INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 RESULTAT FINANCIER

a) Dividendes

La société a reçu le 2 avril 2007 un dividende de 351,9 millions d'euros de sa filiale Legrand France.

b) Gain de change

Le gain de change provient essentiellement de la partie dollar du Contrat de Crédit 2006 (cf. note 2.8.a).

c) Autres produits financiers

Le 20 mars 2006, Legrand SAS a été dissoute avec confusion de patrimoine dans Legrand, générant ainsi un boni de confusion de 380.8 millions d'euros.

d) Perte sur extinction de dette

En 2006, 106,1 millions d'euros d'intérêts ont été comptabilisés sur le remboursement des obligations à haut rendement dont 98,5 millions d'euros de pénalité de remboursement anticipé.

3.2 RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital	887	
Reprises sur provisions et transferts de charges	99	6 627
	986	6 627
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(2)	(1)
Sur opérations de capital	(467)	(17)
Dotations aux amortissements et aux provisions (<i>note 2.7</i>)	(3 380)	
	(3 849)	(18)
Résultat exceptionnel	(2 863)	6 609

Le montant des reprises sur provisions et transferts de charges au 31.12.2006 comprend une reprise d'une provision pour contrôle fiscal de 6.2 millions d'euros.

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 IMPOTS

a) Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	Base : produits (ou charges)			Produits (ou charges) fiscaux latents*			
	Mouvements de l'exercice						
	Au 31.12.2006	Dotation	Reprise	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006	Variation	Au 31.12.2007
Différence entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes :							
<i>Produits imposés non encore comptabilisés</i>							
- Gain de change latent	12 604	1 911	(12 604)	1 911	(4 340)		(658)
<i>Charges non déductibles temporairement</i>							
- Participation	(94)		(27)	(121)	32	9	42
- Pensions, obligations similaires et indemnités	(821)	(888)	41	(1 668)	283	292	574
- Impôts, taxes et autres	2	3 407		3 409	(1)	(1 173)	(1 174)
Total	11 691	4 430	(12 590)	3 531	(4 025)	(872)	(1 216)

* Déterminés selon la méthode du report variable en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 %

Le taux retenu est le taux d'impôt en vigueur depuis 2006.

b) Intégration fiscale

La société est la mère de l'intégration fiscale qui regroupe les sociétés françaises du groupe Legrand qui répondent aux critères d'entrée dans cette intégration. Cette intégration fiscale s'est créée au 1^{er} janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale conclue est la convention dite de « neutralité » dans laquelle chaque filiale calcule et paye son impôt à la mère comme si elle avait été en dehors de l'intégration fiscale.

Le compte impôt enregistre la différence entre l'impôt dû dans l'intégration fiscale et le produit d'impôt lié aux résultats des filiales fiscalement bénéficiaires.

4.2. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

<i>en milliers d'euros</i>	2007		2006	
	Montants avec les entreprises liées	Rappel du total états financiers	Montants avec les entreprises liées	Rappel du total états financiers
a) Immobilisations financières	3 773 104	4 010 105	3 761 926	3 761 926
b) Stocks				
c) Créances				
Clients et comptes rattachés	6 733	6 739	7 342	7 342
Autres créances	31 966	40 753	40 429	49 947
	38 699	47 492	47 771	57 289
d) Dettes				
Emprunts	287 071	871 194	512 181	870 955
Fournisseurs et comptes rattachés	873	2 563	354	2 993
Autres dettes	1 410	6 107	21 808	27 944
	289 354	879 864	534 343	901 892
e) Charges financières	12 476	41 111	32 282	162 300
f) Produits financiers	351 924	395 500	632 408	681 757

4.3 EXPOSITION AUX RISQUES DES MARCHES (TAUX, CHANGE, CREDIT)

a) Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé financier de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières.

Le risque de marché est le risque de pertes découlant de mouvements défavorables des taux d'intérêts et des taux de change.

Il n'y a aucune couverture prise au niveau de la société au 31 décembre 2007.

b) Concentration des risques de crédit

Les couvertures financières mises en place par le groupe ont été conclues avec des établissements financiers de premier plan et les risques de contrepartie sont donc considérés comme négligeables, atténuant ainsi le risque de crédit associé à ces transactions. Legrand suit en permanence le niveau de son exposition auprès de chaque établissement concerné.

c) Risque de liquidité

Legrand considère que l'élément de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées. Cet élément constitue la base du processus de contrôle mis en œuvre au niveau du Groupe.

4.4 ENGAGEMENTS

En janvier 2006, Legrand a pris part au contrat de refinancement conclu entre ses filiales directes et indirectes et les organismes financiers (voir note 2.8 a).

La société Legrand est garante de la bonne exécution de ce contrat.

4.5 EFFECTIF

	2007	2006
Effectifs moyens :		
Cadres	35	32
Employés	8	8
Apprenti	2	2
Total	45	42

4.6 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Au titre de l'année 2007, la rémunération des dirigeants opérationnels s'est élevée à 1,8 millions d'euros. Au titre de l'année 2006, elle était de 1,2 millions d'euros.

4.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	capital		Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances au 31 12 2007	Cautions et avals et avals donnés	Chiffre d'affaires HT de 2007	Résultats de l'exercice 2007 Bénéfice (perte)	Dividendes encaissés 2007
	devises	euros			Brute	Nette					
	Sociétés françaises										
Legrand France	EUR	54 907	297 959	100	3 773 104	3 773 104	0	0	893 406	242 416	114 262

ANNEXE 2 – RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS (COMPTES SOCIAUX)

LEGRAND

Société Anonyme au capital de 1.083.902.956 euros
Siège Social : 128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 LIMOGES
421 259 615 RCS Limoges
(La « Société »)

<p>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FEVRIER 2008 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2008</p>

1. Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

1.1 - Faits marquants durant l'exercice

L'activité de la Société consiste en la fourniture de prestations de services de Direction Générale et financière permettant de gérer les activités du groupe Legrand.

Il est rappelé également que la Société est devenue une holding mixte à compter de mars 2006, à la suite de la confusion de patrimoine de sa filiale Legrand SAS.

Le résultat de l'exercice 2006 ne comprenait donc que 10 mois d'activité en ce qui concerne l'ensemble des produits et charges générées par les salariés transférés lors de cette confusion de patrimoine.

Le 21 mars 2007, la Société a mis en œuvre un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 février 2006. Ce programme, dont les objectifs et les modalités sont récapitulés dans le descriptif de rachat d'actions propres, portait sur un montant maximum de 200 millions d'euros.

L'Assemblée générale du 15 mai 2007 a autorisé un nouveau programme de rachat d'actions. Ce programme porte sur un montant maximum de 650 millions d'euros. Il a débuté le 15 mai 2007 et prendra fin au plus tard le 15 novembre 2008.

Au 31 décembre 2007, dans le cadre de ces programmes de rachat, 11.269.411 actions ont été rachetées pour une valeur de 278.331.428 euros (276.052.129 euros nets de provision pour dépréciation).

Par ailleurs, le 29 mai 2007, la Société a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 15 millions d'euros ont été affectés au compte de liquidité en 2007. Au 31 décembre 2007, la Société détient 116.423 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur de 2.719.010 euros.

La Société a par ailleurs contracté le 21 mai 2007 un emprunt pour un montant total de 220 millions d'euros auprès d'institutions financières françaises. Cet emprunt bancaire a été conclu pour une durée de 6 ans et 4 mois, soit à échéance du 21 septembre 2013. Ce prêt porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois majoré de 0,45%.

1.2 - Activités et résultats 2007

Le chiffre d'affaires s'élève à 18,0 millions d'euros et représente essentiellement des prestations de services faites au sein du groupe. Les autres produits correspondent à l'immobilisation des frais d'émission d'emprunt en compte de charges à répartir par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges sur le nouvel emprunt 2007 pour 0,5 millions d'euros et à des reprises de provisions pour 0,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, les frais d'émission immobilisés par transfert de charge s'étaient élevés à 4,4 millions d'euros du fait de la souscription au Contrat de Crédit 2006.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 17,8 millions d'euros à comparer avec 19 millions d'euros au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2006, les charges externes incluaient 4,4 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt.

23/04/08

Au 31 décembre 2007, le résultat d'exploitation s'élève donc à 0,2 millions d'euros.

Le résultat financier de l'exercice 2007 s'élève à 354,4 millions d'euros à comparer à 519,5 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, le résultat financier comprenait les postes non récurrents suivants :

- un produit de 380,8 millions d'euros de boni de confusion suite à la dissolution avec transmission de patrimoine de Legrand SAS,
- un produit de 21,8 millions d'euros lié à un prêt intragroupe avec Legrand SAS et généré préalablement à la confusion de patrimoine de cette dernière,
- une charge de 106,1 millions d'euros liée au remboursement anticipé de l'emprunt High Yield,
- une charge de 16,3 millions d'euros sur l'emprunt auprès de GP Financière Sub1, emprunt remboursé en avril 2006 dans le cadre de la mise en Bourse de la société.

Hormis ces éléments, l'évolution du résultat financier entre les deux exercices s'explique principalement par le montant des dividendes reçus de Legrand France SA, l'unique filiale de la Société, de 351,9 millions d'euros en 2007 comparativement à 229,8 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Le résultat exceptionnel est une perte de 2,9 millions d'euros (profit de 6,6 millions d'euros en 2006) correspondant à une dotation pour provision relative au coût futur que la Société devra comptabiliser dans le cadre des attributions gratuites d'actions décidées dans l'année 2007. Cette charge est calculée par rapport à la valeur nette comptable au 31 décembre 2007 des actions Legrand rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions, étalée sur la durée d'acquisition par les salariés de ces actions.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion s'élève à 0,1 millions d'euros.

Le produit d'impôt de 97,5 millions d'euros représente le produit d'impôt lié aux résultats des filiales intégrées fiscalement minoré de l'impôt à payer dans le cadre de cette intégration fiscale.

Au 31 décembre 2007, l'ensemble des déficits fiscaux antérieurs de la Société a été consommé et le résultat fiscal après imputation de ces déficits s'élève à 12 millions d'euros.

Le résultat net s'élève à 449,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

1.3 - Situation de l'endettement de la Société

Elle est synthétisée en annexe 1.

1.4 - Gestion des risques financiers

La gestion des risques financiers de la Société concerne principalement les domaines majeurs que sont les risques de marché, les risques de crédit et les risques de liquidité.

L'objectif général de la politique de trésorerie est d'identifier, évaluer et couvrir le risque financier. La Société tend à minimiser les effets négatifs de l'exposition aux risques financiers sur la rentabilité de l'activité sous-jacente et donc sur la performance financière de la Société.

La politique de trésorerie de la Société est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies opérationnelles spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. La Société ne détient aucun instrument dérivé financier de nature spéculative en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de la couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières.

Les instruments financiers mis en place par le Groupe ont été conclus avec des établissements financiers de premier plan et les risques de contrepartie sont donc considérés comme négligeables, atténuant ainsi le risque de crédit associé à ces transactions. La Société suit en permanence le niveau de son exposition auprès de chaque établissement concerné.

Au niveau de la Société, les contrats de crédit contractés sont à taux variable, à savoir, taux de la monnaie de référence assortie d'une marge.

En la matière, la politique de la Société consiste généralement à plafonner à la hausse des taux d'intérêt par la mise en place de contrats de caps destinés à limiter le risque tout en gardant la possibilité de bénéficier d'évolution de taux plus favorable. Ces couvertures sont en général contractées au niveau de la Trésorerie Groupe et au sein de Legrand France.

Il en est de même au niveau du risque de change. Des couvertures naturelles sont recherchées, lorsque la Direction le juge appropriée, en faisant correspondre les coûts et les produits opérationnels dans chacune des principales devises dans lesquelles la Société opère et notamment dans la détermination du montant des dettes en devises.

Au 31 décembre 2007, la Société n'était engagée à son niveau dans aucune couverture spécifique.

1.5 - Activité des filiales

Chiffre d'affaires en progression soutenue

A données publiées, le chiffre d'affaires consolidé ressort à 4 128,8 M€ en hausse de + 10,5 % par rapport à 2006, soit une progression de + 8,6 % à structure et taux de change constants.

L'impact de la consolidation des récentes acquisitions s'élève à + 3,6 % et les variations des taux de change, principalement le dollar contre l'euro, ont un impact défavorable de - 1,8 %.

L'évolution des ventes par destination à structure et taux de change constants pour chacun des segments géographiques s'établit comme suit :

	2007 / 2006	4 ^{ème} trim. 2007 / 4 ^{ème} trim. 2006
France	+ 6,3 %	+ 3,7 %
Italie	+ 8,2 %	+ 9,3 %
Reste de l'Europe	+ 12,8 %	+ 7,9 %
Etats-Unis/Canada	+ 1,6 %	+ 4,4 %
Reste du Monde	+ 13,2 %	+ 15,4 %
Total	+ 8,6 %	+ 8,2 %

- **France** : Le succès des nouveaux programmes d'appareillage Celiane, Mosaic et Batibox confirme la pertinence de la stratégie de montée en gamme et contribue à la croissance élevée du chiffre d'affaires qui atteint en 2007 un plus haut historique de +6,3% en dépit d'une base de comparaison élevée au quatrième trimestre 2006.
- **Italie** : Le chiffre d'affaires progresse de + 8,2 % tiré par une progression toujours très soutenue des ventes de la gamme Axolute, de très belles performances dans le secteur industriel et une forte demande de la part de la distribution au quatrième trimestre.
- **Reste de l'Europe** : La croissance du chiffre d'affaires reste très soutenue à + 12,8 %, en dépit d'une base de comparaison très élevée fin 2006, avec notamment une croissance à deux chiffres des ventes en Grèce et en Turquie et la poursuite de performances remarquables en Europe de l'Est, où le chiffre d'affaires progresse de 24 %. En particulier, la croissance des ventes en Russie, Roumanie et Slovaquie dépasse 31 %.
- **Etats-Unis/Canada** : Le Groupe confirme sa remarquable capacité de résistance et la part croissante de son activité réalisée sur des segments de marché porteurs. Le Groupe a ainsi enregistré au second semestre un taux de croissance de + 4,2 %, et de + 1,6 % sur l'ensemble de l'année, grâce à la poursuite d'une croissance modérée dans le secteur tertiaire et aux très bonnes performances des activités à forte valeur ajoutée. En particulier, les ventes réalisées par Vantage, N°1 du contrôle d'éclairage haut de gamme, OnQ, spécialiste des automatismes résidentiels et The Watt Stopper, N°1 de l'efficacité énergétique pour le contrôle d'éclairage ont progressé de près de 22 % en 2007.
- **Reste du Monde** : La progression du chiffre d'affaires s'est accélérée au cours des derniers mois pour atteindre + 13,2 % sur l'année pleine, l'ensemble des pays réalisant globalement d'excellentes performances notamment au Moyen-Orient et en Amérique Latine.

Forte hausse des résultats du Groupe

Le résultat opérationnel ajusté du Groupe progresse en 2007 de + 17,5 % par rapport à 2006 pour représenter 17,5 % du chiffre d'affaires contre 16,5 % en 2006 soit une amélioration de la marge opérationnelle ajustée de 100 points de base. Avant prise en compte des récentes acquisitions, la marge opérationnelle ajustée s'améliore de 170 points de base. Grâce à ses fortes positions de marché, le Groupe a notamment continué à compenser intégralement l'augmentation des coûts des matières premières et des composants par la hausse de ses prix de vente.

Le résultat net part du Groupe a progressé de 67% pour atteindre 421M€ et représenter 10,2% du chiffre d'affaires du fait de très bonnes performances opérationnelles combinées à une réduction des charges financières nettes.

Forte augmentation du cash flow libre et du dividende

Grâce à la forte croissance des résultats et à la maîtrise des capitaux employés, le cash flow libre progresse de 21,2 % et s'élève à 553 M€ soit 13,4 % des ventes.

Pour la quatrième année consécutive le cash flow libre représente sensiblement plus de 10 % du chiffre d'affaires - contre 6 % historiquement - traduisant bien l'amélioration structurelle de la capacité du Groupe à générer de façon récurrente un niveau de cash flow libre très significatif.

2. Activités en matière de recherche et développement

Néant au niveau de Legrand SA.

3. Données environnementales et sociales

Néant au niveau de Legrand SA.

4. Faits marquants depuis la clôture

Néant

5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Sur le plan opérationnel, l'année 2008 devrait être très comparable au réalisé de 2007.

En terme financier, l'endettement devrait être comparable à celui de décembre 2007.

6. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels

Néant

7. Affectation du résultat

Nous proposons que le résultat de 449.127.557,11 euros soit affecté de la façon suivante :

- affectation à la réserve légale :	22.456.377,86	euros
- distribution de dividendes : (0,70 euro par actions)	181.712.933,50 *	euros
- affectation du solde soit :	244.958.245,75 *	euros au compte report à nouveau qui s'élèvera après
affectation à	688.702.623,55	euros.

(*) Sur la base du nombre d'actions auto détenues au 31 décembre 2007, ce montant étant susceptible d'être ajusté en fonction du nombre d'actions auto détenues lors de la mise en paiement.

La distribution de dividendes est éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3.2° du Code Général des Impôts, pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Nous rappelons que la Société est tenue de garder une réserve indisponible à hauteur du montant des actions rachetées, soit pour 281,1 millions d'euros.

8. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous informons des résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

Pour la clarté de l'exposé, cette information prend la forme d'un tableau (annexe 2).

9. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Nous vous rappelons qu'au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 les dividendes ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net
2004	759.350.900 actions de 1 €	0,00 €
2005	269.693.376 actions de 4 €	0,41 €
2006	266.241.719 actions de 4 €	0,50 €

L'ensemble des dividendes distribués en 2005 et 2006 ont été éligibles à l'abattement respectivement de 50% en 2005 et de 40% à compter de 2006 mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

10. Mandats et fonctions exercées par chaque mandataire social

Conformément aux dispositions du code de commerce, nous portons à votre connaissance ces informations (annexe 3).

11. Organisation de la Direction Générale de la société

En application de l'article L. 225-51-1 du code de commerce, nous vous informons que Monsieur Gilles Schnepf remplit les fonctions de Président Directeur Général au 31 décembre 2007.

12. Filiales et prises de participations

Il n'y a eu aucune prise de participation et de contrôle significative.

13. Actionnariat

a) Au 31 décembre 2007, l'actionnariat de Legrand se présente ainsi :

- Wendel	30 %
- Groupe KKR	30 %
- Capital auto détenu par la Société	4 %
- Flottant	31%
- Management de Legrand et salariés (Plan d'Epargne Entreprise)	5 %

b) Etat de la participation des salariés au capital social

Dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions composant le capital de la Société, la Société a décidé de permettre aux salariés de la Société et des filiales françaises du Groupe détenues à plus de 50 %, directement ou indirectement, par la Société, adhérents du plan d'épargne de Groupe Legrand Actionnariat (le « PEG ACTIONNARIAT ») complétant le plan d'épargne de Groupe existant et établi le 30 janvier 2004, de souscrire à des conditions préférentielles des actions Legrand au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés (l'« Offre Réservée aux Salariés »). L'Offre Réservée aux Salariés n'a été proposée qu'en France.

Au total 2.303.439 actions ont été émises et libérées le 2 mai 2006, représentant 0,85 % du capital de la Société à un prix de souscription représentant 80 % du prix de l'offre à prix ouvert, soit 15,80 euros par action, composé d'une valeur nominale de 4 euros majorés d'une prime d'émission de 11,80 euros.

Chaque bénéficiaire a reçu un nombre de parts de FCPE établi en fonction de son versement personnel.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions ainsi détenues par les salariés est de 2.300.446.

14. Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Conformément aux dispositions du code de commerce, nous portons à votre connaissance ces informations (cf. annexe 4).

15. Plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions gratuites

Plan d'option de souscription ou d'achat d'actions

Le 6 juin 2003, la Société s'est dotée d'un plan d'options sur actions dans le cadre duquel des options peuvent être octroyées en vue d'acquérir un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice fixé à l'origine à 1,00 euro par action pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 1,40 euro par action pour les options attribuées en 2005. Lors de l'Assemblée Générale du 24 février 2006, les actionnaires ont décidé le regroupement des actions à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes et de porter le nominal de 1 à 4 euros par action. En conséquence, le prix de levée des options a été porté à 4 euros pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 5,60 euros pour les options attribuées en 2005. Les options non octroyées à la date de cotation de Legrand, soit 423 263 options, ne seront plus attribuées.

En 2007, 1.282.383 options ont été levées au titre des options attribuées au cours de l'exercice 2003.

Les options restantes seront exerçables à hauteur de 980.504 en 2008, 285.250 en 2009 et 57.917 en 2010.

Le 15 mai 2007, la Société a mis en place un plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel et/ou de certains mandataires sociaux. Le prix d'exercice d'une option donnant droit à une action nouvelle ou existante de la Société est fixé à 25,20 euros. Le nombre total d'options attribuées est de 1 638 137.

Les mandataires sociaux seront tenus de conserver au nominatif et jusqu'à la fin de leurs fonctions, un nombre minimum d'actions égal à 30 % du nombre d'actions provenant des levées d'options, une fois que celles-ci auront été effectuées.

Conformément à l'article L. 225-184, un rapport spécial sera présenté à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008.

Plan d'attributions d'actions gratuites

Le 15 mai 2007, la Société a mis en place un plan d'attributions d'actions gratuites au bénéfice de certains membres du personnel et/ou de certains mandataires sociaux. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 533 494.

Les mandataires sociaux seront tenus de conserver au nominatif et jusqu'à la fin de leurs fonctions, un nombre minimum d'actions égal à 30 % du nombre d'actions gratuites qui leur ont été attribuées.

Conformément à l'article L. 225-197-4, un rapport spécial sera présenté à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008.

Pour la clarté de l'exposé, les options et actions gratuites attribuées, souscrites et annulées des différents plans sont présentées en annexe 5.

16. Délégations dans le domaine des augmentations de capital

Conformément aux articles L225-129-1 et L225-129-2 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance ces informations (cf. annexe 6).

17. Rachats d'actions

Il est précisé que la Société a conclu un contrat de liquidité le 29 mai 2007 avec le Crédit Agricole Cheuvreux. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005.

Au cours de l'exercice 2007, la Société a acheté un nombre total d'actions de 12 831 616, a vendu 1 410 937 actions dans le cadre du contrat de liquidité et a transféré 34 845 actions au plan d'épargne d'entreprise recueillant la participation des salariés.

Le cours moyen des achats est de 24,64 euros et le cours moyen de vente est de 24,50 euros.

Le montant total des frais de négociations s'est élevé à 77 520 euros.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait 11 385 834 actions d'une valeur nominale de 4 euros représentant 4,2 % de son capital social. La valeur totale évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 281 050 439 euros.

Hors contrat de liquidité, 11.269.411 actions ont été rachetées pour une valeur de 278.331.428 euros, l'affectation de ces rachats se répartissant entre :

- la mise en œuvre de tout plan d'option d'achat d'actions pour 2 200 000 actions et pour une valeur de 54 750 339 euros,
- l'attribution d'actions à un FCPE dans le cadre de la participation aux résultats pour 80 000 actions et pour une valeur de 1 993 600 euros,
- l'annulation des titres rachetés pour 8 989 411 actions et une valeur de 221 587 489 euros.

Par ailleurs, le solde du contrat de liquidité s'élève à 116 423 titres au 31 décembre 2007.

Conformément à l'article L. 225-209, un rapport spécial sera présenté à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008.

18. Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres (articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du code monétaire et financier)

Les opérations déclarées à l'AMF par les dirigeants au cours de l'exercice 2007 ont été les suivantes :

Déclarant	Date 2007	Nature de l'opération	Description de l'instrument financier	Prix (en euros)	Montant (en euros)
John Selldorff	08/06	Souscription	Actions	04,00	380 068
	08/06	Cession	Actions	25,29	2 431 485
Antoine Burel	11/06	Souscription	Actions	04,00	62 660
	11/06	Cession	Actions	26,21	117 945
	18/06	Cession	Actions	26,76	48 186
	21/06	Cession	Actions	26,90	45 730

19. Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

1. Structure du capital de la société

La structure de l'actionnariat a été présentée au paragraphe 13.

2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les actions sont librement négociables et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Sous réserve des dispositions légales réglementaires applicables, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, à compter du 24 février 2006.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Il n'y a pas eu de prises de participations directes ou indirectes intervenues au cours de l'exercice 2007 et qui seraient susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant

5. Mécanismes de contrôle prévus dans le système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Conformément aux règlements des Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Actions Legrand » et « Legrand Cap 2011 » les droits de vote relatifs aux actions de la Société sont exercés par le conseil de surveillance de ces fonds.

6. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Un pacte d'actionnaires (le " **Pacte** ") a été conclu le 21 mars 2006 entre Wendel et KKR à l'occasion de l'introduction en bourse, dont les dispositions principales, telles qu'elles ont été convenues entre KKR et Wendel, sont décrites ci-dessous.

Principes fondamentaux

Compte tenu du concert existant entre Wendel et KKR, l'un et l'autre s'interdiront de procéder à toute acquisition de titres de la Société ayant pour conséquence l'obligation de déposer une offre publique d'achat visant la Société, sauf à supporter seul les conséquences de ladite offre publique. Au cas où l'une des parties mènerait à bien une telle offre publique, un avenant au Pacte sera conclu qui accordera à l'autre partie (devenue minoritaire), d'une part, un droit de veto au sujet des décisions significatives concernant la Société qui relèvent de leur compétence, aussi longtemps que cette autre partie détiendra au moins 20 % des droits de vote de la Société et d'autre part, un droit de sortie conjointe pour le cas où la partie majoritaire viendrait à vendre sa participation dans la Société.

Exercice des droits de vote

Sans préjudice des droits de vote des actionnaires réunis en Assemblée générale, Wendel et KKR sont convenus de faire en sorte, par leur vote en Assemblée générale et par le vote des administrateurs proposés par Wendel et KKR au Conseil d'administration, qu'au cours d'une période de deux ans et trois mois à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, soit jusqu'au 6 juillet 2008, le Conseil demeure composé d'une majorité de membres proposés par Wendel et KKR. Tout au long de cette période, les sièges occupés par les administrateurs proposés par Wendel et KKR seraient répartis également entre eux, sans considération de leurs participations respectives au capital de la Société.

À l'issue de cette période de deux ans et trois mois, la répartition entre Wendel et KKR des sièges occupés par les administrateurs proposés par Wendel et KKR pourra être ajustée en cas de modification de la participation de l'une ou l'autre des parties. Dans l'hypothèse où la participation combinée de Wendel et KKR au sein de la Société viendrait à représenter moins du tiers des droits de vote de celle-ci, les engagements de vote existant entre KKR et Wendel cesseraient (voir ci-dessous).

Mécanismes de sortie

PERIODE DE RESTRICTION

Jusqu'au 8 avril 2008, KKR et Wendel s'interdisent toute cession d'actions de la Société, à l'exception des cessions à des parties liées et des cessions d'un volume de titres limité (conformément à des seuils qui seront définis de manière à limiter les effets de ces cessions sur le cours de bourse), étant précisé que ces cessions devront donner lieu à une information préalable de l'autre partie, selon le cas. Cette période d'inaliénabilité prend fin par anticipation en cas de cession d'actions de la Société convenue entre Wendel et KKR avant le 8 avril 2008.

APRES LA PERIODE DE RESTRICTION

Dans l'hypothèse où KKR ou Wendel souhaiterait, à tout moment au cours de la durée du Pacte, effectuer une offre secondaire de ses actions de la Société sur le marché pour un montant supérieur à 150 millions d'euros ou si l'une d'entre elles souhaite céder un bloc d'actions de la Société pour un montant supérieur à 100 millions d'euros, l'autre partie bénéficiera d'un droit de sortie conjointe dans l'offre secondaire ou la cession de bloc. Ce droit ne s'appliquera pas en cas de distribution d'actions de la Société aux actionnaires de Wendel ou de KKR, ou en cas d'émission de titres ayant les actions de la Société comme sous-jacent

(obligations échangeables en actions Legrand ou autres) ou en cas d'utilisation de titres de la Société comme moyen de paiement dans une transaction plus globale.

KKR et Wendel feront en sorte que la Société s'engage à effectuer certaines démarches dans le cadre d'éventuelles offres secondaires, de manière à permettre un placement ordonné des actions détenues par ceux-ci auprès du public.

Toute cession par KKR ou Wendel à un industriel d'une participation d'un montant supérieur à 100 millions d'euros sera soumise à l'approbation préalable de l'autre partie.

Wendel et KKR auront chacun un droit de première offre en cas de projet de cession des actions de la Société, permettant à celle des deux parties qui n'est pas cédante de proposer à l'autre le rachat des titres dont la cession est envisagée. Ce droit de première offre ne s'appliquera pas en cas de distribution d'actions de la Société aux actionnaires de Wendel ou KKR, ou en cas d'émission de titres ayant les actions de la Société comme sous-jacent (obligations échangeables en actions Legrand ou autres).

Expiration

Le Pacte prendra fin (i) lorsque la participation combinée de KKR et Wendel dans la Société représentera moins du tiers des droits de vote de la Société, (ii) lorsque la participation de l'une ou l'autre des parties sera devenue inférieure à 5 % des droits de vote de la Société, ou (iii) au cinquième anniversaire de l'introduction en bourse de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Nomination et remplacement des membres du Conseil d'administration

Ainsi que cela a été exposé au paragraphe 6 (*Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote*) ci-dessus, le Pacte conclu entre Wendel et KKR prévoit un certain nombre de règles relatives à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration (voir rubrique « **Exercice des droits de vote** »).

Par ailleurs, les statuts de la Société prévoient que celle-ci est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion. Il est également prévu dans le règlement intérieur du Conseil que celui-ci veille à ce que la présence d'au moins deux administrateurs indépendants soit respectée en son sein.

Sous réserve des exceptions légales, chaque administrateur doit être propriétaire de 500 actions au moins, inscrites au nominatif, pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Lorsque les conditions légales sont réunies, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'administrateurs à titre provisoire pour la durée du mandat restant à couvrir de leur prédécesseur. En application de la loi, les nominations provisoires sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

Aucune personne physique ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'administration est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.

Modification des statuts de la Société

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, leur modification est soumise aux dispositions légales.

8. Pouvoirs du Conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Il est renvoyé à l'annexe 6 du présent rapport. Il est à noter que la poursuite d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions en période d'offre publique visant les titres de la Société n'a pas été prévue dans la résolution de l'assemblée générale ayant autorisé le programme.

9. Accord conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Les contrats suivants sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société :

- le contrat de crédit d'un montant de 2,2 milliards d'euros conclu le 10 janvier 2006 avec cinq arrangeurs mandatés ;
- le contrat de crédit d'un montant de 220 millions d'euros conclu le 21 mai 2007 avec un certain nombre d'institutions financières françaises ;
- le contrat d'émission d'un emprunt obligataire sur le marché américain par la filiale de la société Legrand France d'un montant de 400 millions de dollars en cas de changement de contrôle hostile.

10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant en ce qui concerne les mandataires sociaux et les membres du Conseil d'administration.

23/04/08

Le 6 février 2008

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1 AU RAPPORT DE GESTION

LEGRAND SA

Situation de l'endettement de la société (en millions d'euros)

	31.12.2007	31.12.2006
DETTE EXTERNE		
Montant de la dette		
Emprunt bancaire (EUR)	220,0	-
Facility (USD)	298,1	287,6
Facility (EUR)	65,0	65,00
Total Dette externe	583,1	352,6
Intérêts courus	0,8	5,4
Charges d'intérêts		
Emprunt bancaire euro	6,7	-
Facility	19,3	22,7
Total intérêts dette externe	26,0	22,7
%	4,5%	6,5%
DETTE AVEC DES SOCIETES LIEES		
Montant de la dette		
Emprunt Legrand France	283,8	505,6
Intérêts courus		
Emprunt Legrand France	3,3	6,5
Charges d'intérêts (emprunt en cours au 31.12)		
Emprunt Legrand France	12,5	15,9
%	4,4%	3,2%
Total Dette	871,0	870,2
Total Capitaux propres	3 228,7	2 907,5
% Dette/capitaux propres	27%	30%
Pour mémoire		
High Yield, remboursé en 2006 par anticipation		
charges d'intérêts 2006		106,1
PIK bonds, remboursés et capitalisés lors de la mise en bourse		
Charges d'intérêts 2006		16,3

ANNEXE 2 AU RAPPORT DE GESTION

en milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007
	<i>17 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois ***</i>	<i>12 mois</i>
Capital en fin d'exercice					
Capital social	759 351	759 351	759 351	1 078 774	1 083 903
Nombre d'actions ordinaires	759 350 900	759 350 900	759 350 900	269 693 376	270 975 739
Nombre total d'actions émises	759 350 900	759 350 900	759 350 900	269 693 376	270 975 739
<i>dont nombre d'actions auto-détenues *</i>	-	-	-	-	11 385 834
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffres d'affaires hors taxes				14 778	17 335
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions**	455	1 927	4 067	520 888	359 080
Impôt sur les bénéfices	42 087	39 201	42 011	68 050	97 539
Participation des salariés				(85)	(121)
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	42 256	41 052	46 092	594 238	449 128
Montant des bénéfices distribués				110 574	133 121
Résultat des opérations réduit à une seule action (sur nombre total)					
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	0,00	0,00	0,01	1,93	1,33
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,06	0,05	0,06	2,20	1,66
Dividende versé à chaque action ordinaire	0,00	0,00	0,00	0,41	0,50
Personnel					
Nombre de salariés en fin d'exercice	0	1	1	43	50
Montant de la masse salariale		220	220	4 005	5 058
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)		64	76	1 769	2 137

* Les actions auto-détenues ne donnent pas droit à dividendes et à droit de vote.

** inclus pour 2006 le boni de fusion suite à la dissolution avec confusion de patrimoine de Legrand SAS pour un montant de 380.820.955 euros.

*** L'exercice est de 12 mois mais compte tenu de la confusion de patrimoine de Legrand SAS dans la société en mars 2006, les montants relatifs à la masse salariale et avantages sociaux représentent 10 mois de charges.

ANNEXE 3 AU RAPPORT DE GESTION**Mandats Gilles SCHNEPP, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

Société	Type de mandat
BACO	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Président
CHATEAUDUN DEVELOPPEMENT 3	Membre du Conseil de Surveillance
COFREL	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Président
DISTRASA	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Président
GROUPE ARNOULD	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Président
ICM GROUP	Administrateur
INOVAC	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Président
LEGRAND	Administrateur et Président Directeur Général
LEGRAND FRANCE	Administrateur et Président Directeur Général
LEGRAND SNC	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Gérant
SARLAM	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Président
SERD	Président - Directeur Général
SUTE	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Président
URA	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Président
ANAM	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
BTICINO DE MEXICO	Administrateur
BTICINO CORPORATIVO	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
BTICINO ESPAÑA SLU	Administrateur
BTICINO OPERACIONAL SA DE CV	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
BTICINO PHILIPPINES	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
BTICINO SPA	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
CLARLY LTD	Administrateur
DESMAG	Administrateur
ELTAS	Administrateur
FIDELEC	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
FIRELEC	Président du Conseil d'Administration
KIMBE	Administrateur
KRUPKA OTTO	Gérant
LEGRAND AUSTRALIA	Administrateur
LEGRAND (BEIJING) ELECTRICAL COMPANY	Administrateur
LEGRAND CHINA HOLDING	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
LEGRAND ELECTRICA	Président du Conseil d'Administration
LEGRAND ELECTRIQUE	Administrateur
LEGRAND ELEKTRIK SANAYI	Administrateur
LEGRAND ESPAÑA SL	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
LEGRAND HELLINKI	Administrateur
LEGRAND HOLDING	Administrateur
LEGRAND (HK) LTD	Administrateur
LEGRAND IRELAND LTD	Administrateur
LEGRAND NZ	Administrateur
LEGRAND AUSTRIA	Gérant
LEGRAND POLSKA	Membre du Conseil de Surveillance
LEGRAND ROMANIA	Administrateur
LEGRAND ZRT	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
LEGRAND SHANGHAI TRADING	Administrateur

LEGRAND SKANDINAVISKA	Administrateur
LEGRAND SLV d.o.o	Administrateur et Gérant
LEGRAND (S) PTE LTD	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
LETEN	Président du Conseil d'Administration
LUMINEX	Administrateur
PASS & SEYMOUR	Administrateur
PT SUPREME ELECTRO KONTAK	Administrateur
ROCOM ELECTRIC COMPANY LTD	Administrateur
SHENZHEN SHIDEAN LEGRAND ELECTRONIC PRODUCTS	Administrateur
SIMAPEL	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
TENBY ELECTRICAL ACCESSORIES	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
TCL LEGRAND BUILDING TECHNOLOGIES (TIB)	Président du Conseil d'Administration
TCL LEGRAND INTERNATIONAL ELECTRICAL (TIE)	Président du Conseil d'Administration
THE WIREMOLD COMPANY	Administrateur
VAN GEEL LEGRAND BV	Administrateur
VAN GEEL SLOVAKIA	Administrateur

Mandats Olivier BAZIL, Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué

Société	Type de mandat
AE CHESSY	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Président
CHATEAUDUN DEVELOPPEMENT 3	Membre du Conseil de Surveillance
ICM GROUP	Administrateur
LEGRAND	Administrateur et Vice Président Directeur Général Délégué
LEGRAND FRANCE	Administrateur et Vice Président Directeur Général Délégué
PAMMELEC	Représentant permanent de LEGRAND FRANCE Président
PLANET WATTOHM	Représentant permanent de AE CHESSY Gérant
SERD	Représentant permanent de AE CHESSY Administrateur
ANAM	Administrateur
BTICINO	Administrateur
BTICINO CORPORATIVO	Administrateur
BTICINO OPERACIONAL	Administrateur
DESMAG	Président Directeur Général
ELTAS	Administrateur
LEGRAND ELECTRICA	Administrateur
LEGRAND ELEKTRIK SANAYI	Administrateur
LEGRAND ESPAÑA SL	Administrateur
LEGRAND (India) Private	Administrateur
LEGRAND (HK) LTD	Administrateur
LEGRAND HOLDING	Administrateur
LEGRAND POLSKA	Membre du Conseil de Surveillance
LEGRAND SNC FZE	Administrateur
LEGRAND ZRT	Membre du Conseil de Surveillance
LUMINEX	Administrateur
PARKFIELD HOLDINGS LIMITED	Administrateur
PASS & SEYMOUR	Administrateur
PB FINELECTRIC	Administrateur et Directeur Général
RHEIN VERMOGENSVERWALTUNG	Gérant
SHENZHEN SHIDEAN LEGRAND ELECTRONIC PRODUCTS	Président du Conseil d'Administration
TCL LEGRAND BUILDING TECHNOLOGIES	Administrateur

TCL LEGRAND ELECTRICAL TECHNOLOGY	Président du Conseil d'Administration
TCL LEGRAND INTERNATIONAL ELECTRICAL (TIE)	Administrateur
TCL LEGRAND INTERNATIONAL ELECTRICAL (HOHHOT)	Président du Conseil d'Administration
THE WIREMOLD COMPANY	Administrateur
VAN GEEL LEGRAND BV	Administrateur
VANTAGE EMEA	Président du Conseil d'Administration

Mandats Mattia CAPRIOLI, Administrateur

Société	Type de mandat
LEGRAND	Administrateur
ALLIANCE BOOTS LTD.	Administrateur
FL SELENIA SPA	Administrateur
AVR BEDRIJVEN BV	Administrateur
PAGES JAUNES GROUPE SA	Administrateur

Mandats Arnaud FAYET, Administrateur

Société	Type de mandat
LEGRAND	Administrateur
STALLERGENES SA	Administrateur
GUALA CLOSURES SPA	Administrateur
VAUCRAINS PARTICIPATIONS	Administrateur

Mandats Jacques GARAIALDE, Administrateur

Société	Type de mandat
MEDIANNUAIRE HOLDING	Président Directeur Général et Administrateur
PAGES JAUNES GROUPE	Président du Conseil d'Administration
SOCIETE D'INVESTISSEMENT FAMILIALE	Membre du Comité de Direction
LEGRAND	Administrateur
NEXANS	Administrateur
TARKETT	Administrateur

Mandats Edward GILHULY, Administrateur

Société	Type de mandat
WINCOR NIXDORF AG	Membre du Conseil de Surveillance
DEMAG HOLDING SARL	Membre du Conseil de Surveillance
SAGEVIEW CAPITAL LLC	Member
LEGRAND	Administrateur
MEDCATH CORPORATION	Administrateur
DUKE MANAGEMENT COMPANY	Administrateur
CALIFORNIA ACADEMY OF THE SCIENCES	Administrateur
VENDEX	Administrateur
MTU AERO ENGINES	Administrateur

Mandats François GRAPPOTTE, Administrateur et Président d'honneur du Conseil d'administration

Société	Type de mandat
LEGRAND	Administrateur et Président d'Honneur du Conseil d'Administration
LEGRAND FRANCE	Administrateur et Président d'Honneur du Conseil d'Administration
BNP PARIBAS	Administrateur
MICHELIN	Membre du Conseil de Surveillance

Mandats Jean-Bernard LAFONTA, Administrateur

Société	Type de mandat
WENDEL INVESTISSEMENT	Président du Directoire
EDITIS HOLDING	Président du Conseil de surveillance
BUREAU VERITAS	Président du Conseil de surveillance
WINVEST INTERNATIONAL SA (Luxembourg)	Président du Conseil d'Administration
LEGRAND	Administrateur
VALEO	Administrateur
GRANIT (SARL)	Gérant
JB MAC NORTANCE (Luxembourg)	Gérant
WINVEST CONSEIL (Luxembourg)	Gérant
ORANJE-NASSAU GROEP BV (Pays-Bas)	Membre du Conseil de surveillance
MATERIS PARENT SARL (Luxembourg)	Membre du Conseil de Gérance

Mandats Gérard Lamarche, Administrateur

Société	Type de mandat
LEGRAND	Administrateur
AGUAS DE BARCELONA	Administrateur
COSUTREL	Président du Conseil d'Administration
DISTRIGAZ(S)	Administrateur
ELECTRABEL	Administrateur
GENFINA	Président du Conseil d'Administration
LEO HOLDING COMPANY	Administrateur
SUEZ ENERGIE SERVICES - SES	Administrateur
SUEZ ENVIRONNEMENT	Administrateur
SUEZ ENVIRONMENT NORTH AMERICA	Administrateur
SUEZ-TRACTEBEL	Administrateur
KKR GUERNSEY GP LIMITED	Administrateur

Mandats Thierry de La Tour d'Artaise, Administrateur

Société	Type de mandat
SEB SA	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Seb Internationale	Président du Conseil d'Administration
LEGRAND	Administrateur
Plastic Omnium	Administrateur
Club Méditerranée	Administrateur
CIC Lyonnaise de Banque	Représentant permanent de Sofinaction, Administrateur

Mandats Ernest-Antoine SEILLIERE, Administrateur

Société	Type de mandat
SOCIETE LORRAINE DE PARTICIPATIONS SIDERURGIQUES - SLPS	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
WENDEL INVESTISSEMENT	Président du Conseil de Surveillance
WENDEL PARTICIPATIONS	Président du Conseil d'administration
ORANJE-NASSAU GROEP BV (Pays-Bas)	Président du Conseil de Surveillance
GRAS SAVOYE & CIE (SCA)	Membre du Conseil de Surveillance
HERMES INTERNATIONAL (SCA)	Membre du Conseil de Surveillance
PEUGEOT SA	Membre du Conseil de Surveillance
EDITIS HOLDING	Membre du Conseil de Surveillance
BUREAU VERITAS	Membre du Conseil de Surveillance
LEGRAND	Administrateur

ANNEXE 4 AU RAPPORT DE GESTION**Rémunérations brutes versées en 2007 aux dirigeants
(en euros)**

	Rémunération fixe 2007	Rémunération variable 2007	Rémunération totale 2007	Avantages en nature note A	Jetons de présence note B	Intéressement	Total général 2007	Frais de déplacements professionnels
M. Gilles Schnepf	498 000	416 294	914 294	3 808	20 000	15 534	953 636	64 397
M. Olivier Bazil	471 000	393 375	864 375	3 667	25 200	15 534	908 776	82 477

note A : comprend avantages en nature sur voiture, téléphone, autres.

note B : correspond aux jetons de présence reçus de l'Italie et de Legrand.

Par ailleurs, Gilles Schnepf et Olivier Bazil bénéficient d'un **contrat de retraite complémentaire**.

Ce contrat est réservé à certains membres du Comité de Direction de Legrand. Ce régime garantit pour les intéressés qui justifient d'au moins dix ans d'ancienneté et auront au moins atteint, lors de leur départ en retraite, l'âge de 60 ans, un complément de retraite calculé de telle manière que, après prise en compte des versements au titre des régimes obligatoires, leurs retraite soit égale à 50 % de la moyenne des deux années de rémunération (primes et indemnités comprises) les plus élevées perçues au cours des trois années précédant le départ de l'entreprise et assureraient une réversion de 60 % à leur épouse en cas de décès.

ANNEXE 5 AU RAPPORT DE GESTION

PLAN D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Plans de souscription 2003, 2004 et 2005

Information sur les options de souscription	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Total
Date du Conseil d'Administration	05/06/2003	30/01/2004	07/02/2005	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 924 530	508 250	173 750	2 606 530
<i>dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	0	0	0	0
Modalités d'exercice	· A hauteur de 2/3, 4 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours ; · A hauteur de 1/3, 5 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours.			
Prix de souscription	4 euros	4 euros	5,60 euros	
Options souscrites durant l'exercice 2007	(1 282 363)	0	0	(1 282 363)
Options de souscription annulées durant l'exercice 2007	(496)			(496)
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2007	641 671	508 250	173 750	1 323 671

Plan de souscription ou d'achat d'actions 2007

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions	Plan 2007
Date du Conseil d'Administration	15/05/2007
Nombre total d'options attribuées	1 638 137
<i>dont nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux</i>	79 281
Modalités d'exercice	A l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde
Prix de souscription ou d'achat	25,20 euros
<i>Options de souscription ou d'achat devenues disponibles durant l'exercice 2007</i>	1 637
Options de souscription ou d'achat d'action annulées durant l'exercice 2007	(27 574)
Options de souscription ou d'achat d'actions au 31/12/2007	1 610 563

Plan d'attribution d'actions gratuites 2007

Information sur le plan d'actions gratuites	Plan 2007
Date du Conseil d'Administration	15/05/2007
Nombre total d'actions gratuites attribuées	533 494
<i>dont nombre d'actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux</i>	26 427
Modalités d'attribution	A l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde
<i>Actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice 2007</i>	546
Actions gratuites annulées durant l'exercice 2007	(8 695)
Actions gratuites au 31/12/2007	524 799

ANNEXE 6 AU RAPPORT DE GESTION

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

- **Autorisation de l'Assemblée Générale du 6 juin 2003 donnant pouvoir au Conseil d'Administration d'émettre des options donnant droit à souscription d'action.**

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 novembre 2007 a constaté l'augmentation de capital résultant de la levée de 1.282.363 options correspondant à une première tranche d'option de souscription d'actions attribuées par ledit Conseil d'administration lors de sa séance du 5 juin 2003.

Le Conseil d'administration a ainsi approuvé le 7 novembre 2007 l'émission de 1.282.363 actions nouvelles de la Société dans les conditions suivantes :

- le montant nominal de l'augmentation de capital s'élève à 5.129.452 euros, par émission d'un nombre de 1.283.363 actions de 4 euros chacune ;
- le prix de souscription des actions a été fixé à 4 euros par action ;
- le montant total de l'augmentation de capital s'élève en conséquence à 5.129.452 euros ;
- les 1.282.363 actions nouvelles portant jouissance à compter de la date de réception du bulletin de souscription et du règlement par la Société Générale, banque gestionnaire du plan, sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits, donnant en particulier droit à tout dividende qui serait mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- **Autorisation de l'Assemblée Générale du 24 février 2006 au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Chapitre II du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acheter un nombre maximal d'actions représentant 10 % du capital de la Société calculé sur la base du capital existant au moment du rachat.**

Le prix maximum d'achat par action de la société était fixé à 150% du premier cours coté de la société sur l'Eurolist d'Euronext Paris, soit 29.62 euros.

Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions s'élevait à 200 millions d'euros.

La mise en œuvre de cette autorisation ne pouvait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre total des actions formant le capital social à un moment quelconque.

L'autorisation était valable dix-huit mois soit jusqu'au 24 août 2007.

Le Conseil a fait usage de cette autorisation lors de sa séance du 19 mars 2007 et a décidé :

- de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions;
- que le programme de rachat serait mis en œuvre afin de satisfaire les objectifs suivants :
 - mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution d'actions gratuites dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations ;
 - la conservation et de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans les limites prévues par la réglementation applicable ;
 - la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ; et
 - l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés.
- que le nombre d'actions ainsi achetées ne pourrait pas excéder 10% du capital de la Société au moment du rachat ;
- que le montant maximum global alloué au programme de rachat d'actions ne pourrait pas excéder 200 millions d'euros ;
- que le programme sera mis en œuvre jusqu'au 24 août 2007 au plus tard.

Un descriptif du programme a ensuite été diffusé au marché et publié sur le site internet de la société le 21 mars 2007, date de début du programme. Il a été mis fin à ce programme le 10 mai 2007.

Au titre de ce programme, la Société a racheté à la date du 10 mai 2007 un total de 3.486.502 actions, représentant 1,29 % du capital à cette date, pour un montant de 86.985.397 euros.

A aucun moment, la Société n'a détenu plus de 10% du capital.

- **Autorisations de l'Assemblée Générale du 15 mai 2007.**

Elles sont résumées dans le tableau joint et détaillées ci-dessous.

- a) **Autorisation au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Chapitre II du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acheter un nombre maximal d'actions représentant 10 % du capital de la Société calculé sur la base du capital existant au moment du rachat (soit à ce jour 27.097.573 actions).**

Les actions pourront être achetées, cédées ou transférées dans le respect des textes susvisés et des pratiques admises par l'Autorité des marchés financiers en vue d'un certain nombre d'objectifs.

La mise en œuvre de la présente autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre total des actions formant le capital social à un moment quelconque.

Le prix maximum d'achat par action de la société est fixé à 36 euros.

Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions s'élève à 650 millions d'euros.

L'autorisation est valable dix-huit mois à compter du 15 mai 2007, soit jusqu'au 15 novembre 2008. Elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'administration a mis en œuvre cette délégation lors de sa séance du 2 mai 2007 et :

- a décidé de poursuivre la mise en œuvre du programme alors en cours jusqu'au 10 mai 2007 et de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions à compter du 15 mai 2007, à l'issue de l'Assemblée générale ;
- a décidé que le programme de rachat serait mis en œuvre afin de satisfaire les objectifs suivants :
 - . assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - . mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution d'actions gratuites dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations ;
 - . assurer la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans les limites prévues par la réglementation applicable ;
 - . assurer la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ; et
 - . permettre l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés.
- a décidé que le nombre d'actions ainsi achetées ne pourrait pas excéder 10 % du capital de la Société au moment du rachat ;
- a décidé que le montant maximum global alloué au programme de rachat d'actions ne pourrait pas excéder 650 millions d'euros ;
- a décidé que le programme serait mis en œuvre jusqu'au 15 novembre 2008 au plus tard.

Un descriptif du programme a ensuite été diffusé au marché et publié sur le site internet de la société le 2 mai 2007, avec date de début du programme fixée au 15 mai 2007. Ce programme est toujours en cours à ce jour.

Au titre de ce programme, la Société a racheté à la date du 31 décembre 2007 un total de 9.345.104 actions, représentant 3,44 % du capital à cette date, pour un montant de 229.205.361 euros.

A aucun moment, la Société n'a détenu plus de 10% du capital.

- b) **Autorisation au Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société acquises au titre de l'autorisation ci-dessus et à réduire le capital social du montant nominal global des actions annulées, dans la limite de 10% du capital au jour de la décision d'annulation d'actions par période de 24 mois.**

En cas d'augmentation de capital, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être annulées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et le nombre avant opération.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter du 15 mai 2007, soit jusqu'au 15 juillet 2009.

Le Conseil n'a pas fait usage de cette autorisation au titre de l'exercice 2007.

- c) **Autorisation au Conseil d'Administration aux fins de décider d'une ou plusieurs attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel et/ou de certains mandataires sociaux de la Société et à ceux de sociétés liées dans les conditions fixées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises à titre d'augmentation de capital ou des options d'achat d'actions existantes de la Société, dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce.**

Les options de souscription ou d'achat d'actions seront consenties aux conditions suivantes :

- La durée de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration, est fixée à trente-huit mois à compter du 15 mai 2007 soit jusqu'au 15 juillet 2010 et le Conseil d'Administration pourra utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois ;
- Les plans d'options auront une durée maximale de 10 ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration ;
- Le nombre total des options consenties en application de la présente résolution ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions excédant 5 % du capital social de la société au jour de l'attribution des options sous réserve des ajustements réglementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires ;
- Le prix de souscription ou d'achat par action de la Société de chacun des plans sera fixé par le Conseil d'administration dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la date de sa fixation.

La présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 15 mai 2007, tenue à l'issue de l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le même jour, la mise en place d'un plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel et/ou de certains mandataires sociaux et a décidé :

. que le prix d'exercice d'une option donnant droit à une action nouvelle ou existante de la Société serait fixé à 25,20 euros, prix calculé selon les modalités définies par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2007 et selon les dispositions applicables du Code de commerce, soit la moyenne des 20 derniers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 15 mai 2007 ;

. que le nombre total d'options attribuées serait de 1.638.137, soit 0,6 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution, soit le 15 mai 2007.

Les autres modalités du plan d'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions figurent dans le règlement de plan arrêté par le Conseil.

Le Conseil a par ailleurs fixé la quantité des actions issues de levées d'options que les mandataires sociaux de la Société sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions conformément à l'article L.225-185 (options) du Code de commerce.

Ainsi, le Président Directeur Général et le Vice-Président Directeur général délégué seront tenus de conserver au nominatif et jusqu'à la fin de leurs fonctions, un nombre minimum d'actions égal à 30% du nombre d'actions provenant des levées de stock options, une fois que celles-ci auront été effectuées. Cette obligation de conservation a été également étendue à 30% de toutes les actions acquises par les mandataires sociaux au cours de leur mandat, quelque soit le mode d'acquisition.

- d) **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration de décider de procéder par voie d'appel public à l'épargne en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L 228-93 du Code de commerce.**

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 450 millions d'euros étant précisé que le montant réalisé en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal global de 600 millions d'euros prévu au e) de ces délégations, ces limites étant majorées du nombre de titres nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société.

Cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, et avec l'accord de la société concernée.

Le montant nominal des obligations et titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 1 milliard d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, à la date d'émission, en cas d'émission en autres monnaies.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières à émettre est supprimé, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité à titre irréductible et éventuellement réductible d'une durée minimale de trois jours de bourse sur tout ou partie de l'émission, en application des dispositions de l'article L. 225-135 alinéa 2 du Code de commerce, cette priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables.

Si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix.

Cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, susceptibles d'être émises au titre de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la Société lors des trois dernières séances de Bourse précédant la date fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le plafond visé au premier paragraphe ci-dessus, procéder à l'émission d'actions, de titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances, en rémunération de titres apportés à toute offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) initiée par la Société sur les titres d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce et décide en tant que de besoin, de supprimer au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières.

Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions (en ce compris la parité d'échange en cas d'offre publique comportant une composante échange initiée par la Société), fixer les montants à émettre (le cas échéant au vu du nombre de titres présentés à une offre publique initiée par la Société), fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société et ce en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du 15 mai 2007, soit jusqu'au 15 juillet 2009.

Le Conseil n'a pas fait usage de cette autorisation au titre de l'exercice 2007.

- e) **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration de décider l'émission en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce.**

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation donnée au Conseil d'Administration ne pourra excéder 600 millions d'euros, cette limite étant majorée du nombre de titres nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société.

Le montant nominal des obligations et titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 1 milliard d'euros ou de la contre valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'émission initialement décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la valeur nominale des actions.

Cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, susceptibles d'être émises au titre de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la Société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du 15 mai 2007, soit jusqu'au 15 juillet 2009.

Le Conseil n'a pas fait usage de cette délégation au titre de l'exercice 2007.

- f) **Autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, pendant un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale, et ce dans la limite du plafond global visé au paragraphe e).**

Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du 15 mai 2007 soit jusqu'au 15 juillet 2009.

Le Conseil n'a pas fait usage de cette autorisation au titre de l'exercice 2007.

- g) **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration aux fins de décider d'une augmentation par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu des paragraphes d) et e) ci-dessus, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations.**

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 100 millions d'euros, étant précisé que le montant réalisé en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal global de 600 millions d'euros prévu au e), ces limites étant majorées du nombre d'actions nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société.

Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :

- de déterminer les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- de décider conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que procéder à la modification corrélatrice des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du 15 mai 2007 soit jusqu'au 15 juillet 2009.

Le Conseil n'a pas fait usage de cette délégation au titre de l'exercice 2007.

h) Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, à compter du 15 mai 2007 au profit des salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 444-3 du Code du travail, dès lors que ces salariés sont adhérents à un plan d'épargne de la Société ou du groupe.

L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration dans le cadre de cette ou ces augmentations de capital, à attribuer gratuitement des actions ou d'autres titres donnant accès au capital, notamment en substitution de la décote visée à l'alinéa 4 ci-dessous, dans les limites prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 25 millions d'euros, étant précisé que le montant réalisé en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal global de 600 millions d'euros prévu au e), et que ces limites ne tiennent pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera déterminé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières pouvant être émises en vertu de la présente autorisation sera supprimé en faveur desdits adhérents et ces mêmes actionnaires renoncent à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

Le Conseil d'Administration reçoit tout pouvoir avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de :

- déterminer les Sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
- décider que les souscriptions pourront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
- consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
- fixer les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne d'entreprise ou au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, en établir ou modifier le règlement ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
- déterminer toutes les caractéristiques des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- arrêter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières nouvelles à émettre ;
- constater la réalisation des augmentations de capital ;
- accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et formalités ;
- modifier en conséquence les statuts de la société et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du 15 mai 2007 soit jusqu'au 15 juillet 2009.

Le Conseil n'a pas fait usage de cette délégation au titre de l'exercice 2007.

i) Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société.

Les bénéficiaires des attributions pourront être les membres ou certaines catégories d'entre eux du personnel salarié et/ou les mandataires sociaux de la Société, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, les conditions d'attribution et le cas échéant, les critères d'attribution des actions à savoir, sans que l'énumération qui suit soit limitative, des critères relatifs au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la période d'acquisition et tout autre critère.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra excéder 5 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution sous réserve des ajustements réglementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires, étant précisé que ce plafond est distinct et autonome du plafond global visé au e).

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera comprise entre 2 (inclus) et 4 ans (inclus) selon les bénéficiaires concernés.

La durée de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans minimum à compter de l'attribution définitive des actions si la durée de la période d'acquisition retenue est inférieure à 4 ans, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra réduire voire supprimer cette obligation de conservation en ce qui concerne les bénéficiaires pour lesquels la durée d'attribution des actions mentionnées à l'alinéa ci-dessus est égale à 4 ans.

Le Conseil d'Administration, par exception de ce qui précède, peut décider qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième catégorie des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ou d'invalidité absolue selon le droit étranger compétent, l'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive avant le terme de la période d'acquisition, ces actions étant dans cette hypothèse, librement cessibles.

Le Conseil d'Administration peut procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver le droit des bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration détermine la durée définitive de la ou des périodes d'acquisition et de conservation dans les limites fixées par l'assemblée, détermine les modalités de détention des actions pendant la période de conservation des actions, procède aux prélèvements nécessaires sur les réserves, bénéfices ou primes dont la Société a la libre disposition afin de libérer les actions à émettre au profit des bénéficiaires.

En cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélatrice des actionnaires au profit des attributaires à leur droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporées, l'augmentation de capital correspondante étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du 15 mai 2007 soit jusqu'au 15 juillet 2010. Elle remplace et annule la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 février 2006 en matière d'attribution gratuite d'actions.

Le Conseil d'Administration pourra également mettre en œuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application ne nécessiterait pas une décision expresse de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 15 mai 2007, tenue à l'issue de l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le même jour, la mise en place définitive de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains salariés et /ou certains mandataires sociaux et a arrêté la liste des bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites. Le Conseil d'administration a décidé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement serait de 533.494, représentant 0,2 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution, soit le 15 mai 2007.

Les autres modalités du plan d'attribution gratuite d'actions figurent dans le règlement de plan arrêté par le Conseil.

Par ailleurs le Conseil a fixé la quantité des actions issues d'attribution gratuite d'actions que les mandataires sociaux de la Société sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions conformément à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce.

Ainsi, le Président Directeur général et le Vice-Président Directeur général délégué seront tenus de conserver au nominatif et jusqu'à la fin de leurs fonctions, un nombre minimum d'actions égal à 30% du nombre d'actions gratuites qui leur auront été attribuées, une fois ces attributions effectivement intervenues. Cette obligation de conservation a été également étendue à 30% de toutes les actions acquises par les mandataires sociaux au cours de leur mandat, quelque soit le mode d'acquisition.

j) Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou valeurs mobilières diverses dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global fixé par le e) qui précède.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration statuera, s'il est fait usage de la présente délégation, sur le rapport d'un ou plusieurs commissaires aux apports, mentionné à l'article L. 225-147 dudit code.

Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs à cet effet, notamment pour approuver l'évaluation des apports et, concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, augmenter le capital social et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du 15 mai 2007 soit jusqu'au 15 juillet 2009.

Le Conseil n'a pas fait usage de cette délégation au titre de l'exercice 2007.

k) Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de fixer, selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, le prix d'émission par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital social par période de douze mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par le d) susvisé et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières à émettre, par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, de manière à ce que :

- le prix d'émission des actions soit au moins égal au cours moyen de l'action de la Société pondéré par les volumes le jour de la fixation du prix éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global fixé par le e) qui précède.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du 15 mai 2007 soit jusqu'au 15 juillet 2009.

Le Conseil n'a pas fait usage de cette délégation au titre de l'exercice 2007.

Autorisation concernée	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal (en millions d'euros)	Exercice 2007 (en millions d'euros)
Acquisition d'un nombre maximal d'actions représentant 10 % du capital	18 mois 15 novembre 2008	650	229
Annulation des actions acquises ci-dessus et réduction du capital	26 mois 15 juillet 2009	650 limité à 10 % du capital au jour de la décision d'annulation	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'actions au bénéfice de certains membres du personnel ou mandataires sociaux	38 mois 15 juillet 2010	5 % du capital de la société au jour de la décision d'attribution	0,6 % du capital de la société au jour de la décision d'attribution, soit le 15 mai 2007
Emissions sans droit préférentiel de souscription Emission de toutes valeurs mobilières	26 mois 15 juillet 2009	450 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)	Néant
Emissions avec droit préférentiel de souscription Emission de toutes valeurs mobilières	26 mois 15 juillet 2009	600 (montant maximal global)	Néant
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la période de souscription	26 mois 15 juillet 2009	Dans la limite de 15% de l'émission initiale (ce montant nominal s'impute sur le montant maximal global de 600)	Néant
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois 15 juillet 2009	100 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)	Néant
Emissions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne de la société ou du Groupe	26 mois 15 juillet 2009	25 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)	Néant
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	38 mois 15 juillet 2010	5 % du capital de la société au jour de la décision d'attribution	0,2 % du capital de la société au jour de la décision d'attribution, soit le 15 mai 2007
Emissions d'actions, de titres ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois 15 juillet 2009	10% du capital de la société au moment de l'émission (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)	Néant
Fixation du prix d'émission par appel public à l'épargne	26 mois 15 juillet 2009	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600)	Néant

**ANNEXE 3 – RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L’EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2007 (COMPTES
SOCIAUX)**

Rapport général des Commissaires aux comptes
Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LEGRAND, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
Dominique Descours
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

ANNEXE 4 – TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2008

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2007). _ L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2007, du rapport du président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'administration, approuve les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net de 449.127.557,11 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007). _ L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe, du rapport du président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net part du groupe de 420.955.000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat). _ L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

1. Constate que le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 449.127.557,11 euros,
2. Décide d'affecter, sur le bénéfice de l'exercice, un montant de 22.456.377,86 euros à la réserve légale,
3. Décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 70 centimes d'euros par action, soit un montant total, sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2007, de 181.712.933,50 euros éligible en totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts (étant précisé que les actionnaires qui opteront pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts ne bénéficieront pas de cet abattement), et
4. Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au compte « report à nouveau ». Après affectation, le compte de « report à nouveau » est créditeur de 688.702.623,55 euros.

Le dividende de 70 centimes par actions mentionné au paragraphe 3 ci-dessus sera mis en paiement le 3 juin 2008.

Le montant des dividendes revenant aux actions éventuellement détenues par la Société à la date de mise en distribution ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation, sera affecté au poste « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 les dividendes ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net
2004	759.350.900 actions de 1 €	0,00 €
2005	269.693.376 actions de 4 €	0,41 €
2006	266.241.719 actions de 4 €	0,50 €

L'ensemble des dividendes distribués en 2005 et 2006 ont été éligibles à l'abattement respectivement de 50% en 2005 et de 40% en 2006 mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, à prélever sur le compte de « report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Quatrième résolution (Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes prend acte des conclusions de ce rapport et des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont il fait état.

Cinquième résolution (Engagements relevant de l'article L.225-42-1 du Code de commerce). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes prend acte de ce rapport et approuve les engagements qui y sont mentionnés.

Sixième résolution (Ratification de la cooptation de M. Mattia CAPRIOLI en qualité d'administrateur). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Mattia CAPRIOLI en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 juillet 2007, en remplacement de Monsieur Henry KRAVIS, démissionnaire.

Septième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier BAZIL). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier BAZIL, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Huitième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Mattia CAPRIOLI). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Mattia CAPRIOLI, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Neuvième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Arnaud FAYET). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Arnaud FAYET, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Dixième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques GARAÏALDE). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques GARAÏALDE, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Onzième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Edward GILHULY). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Edward GILHULY, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Douzième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François GRAPPOTTE). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François GRAPPOTTE, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Treizième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Bernard LAFONTA). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Bernard LAFONTA, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Quatorzième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gilles SCHNEPP). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles SCHNEPP, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Quinzième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Ernest-Antoine SEILLIERE). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Ernest-Antoine SEILLIERE, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Seizième résolution (Approbation d'un programme de rachat d'actions). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

Autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Chapitre II du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;

Décide que les actions pourront être achetées, cédées ou transférées dans le respect des textes susvisés et des pratiques admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution d'actions gratuites dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;
- de la conservation et de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans les limites prévues par la réglementation applicable ;
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution de la présente Assemblée Générale ;
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables. Le prix maximum d'achat par action de la Société est fixé à 36 euros. Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions s'élève à 650 millions €

La mise en œuvre de la présente résolution ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions formant le capital social à un moment quelconque.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix maximum d'achat par action susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

La présente autorisation est valable dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Dix-septième résolution (Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions)._ L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, après avoir pris acte de l'adoption de la seizième résolution de la présente Assemblée Générale, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de la seizième résolution de la présente Assemblée Générale ou des programmes d'achat antérieurs ou postérieurs et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite de 10 % du capital social à la date de la présente Assemblée Générale, et ce par période de 24 mois.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder auxdites réductions de capital, constater leur réalisation, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de ce jour et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution (Pouvoirs pour formalités)._ L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'effectuer tous dépôts, formalités et publications légaux.

**ANNEXE 5 – RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS
REGLEMENTES**

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Convention d'Intégration Fiscale

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre du groupe fiscal intégré de la Société a été modifié afin d'y inclure, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2003, Legrand France, ainsi que les sociétés faisant partie du périmètre d'intégration fiscale de Legrand France préalablement à l'acquisition de plus de 95% du capital de cette dernière par Legrand, à savoir notamment : Chessy, Distrasa, Groupe Arnould, Inovac, Legrand SNC, Pammelec, Planet Wattohm, Sarlam, Sofrelec, Sute, et Ura. Sont également entrées dans l'intégration fiscale en 2006 les sociétés nouvellement acquises en 2005, à savoir Châteaudun Développement 3, ICM Group et Metal Deployé.

Les économies d'impôt effectuées par le groupe grâce à l'utilisation des pertes fiscales des sociétés déficitaires membres du périmètre ne sont pas restituées à ces dernières par Legrand lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires.

- Contrat de Refinancement

Les banques BNP Paribas, Crédit Mutuel - CIC, Natexis Banque Populaire, the Royal Bank of Scotland Plc et Société Générale ont conclu en qualité de prêteurs un contrat de crédit, intitulé en langue anglaise «*Facility Agreement*», en faveur des sociétés Legrand France, Van Geel Legrand B.V. et Legrand, en qualité d'emprunteurs, avec BNP Paribas agissant en qualité de *Facility Agent* et *Swingline Agent* et la Société étant partie au contrat en tant que *Guarantor*.

Au terme de ce contrat, les prêteurs ont mis à disposition de Legrand France, Van Geel Legrand B.V. et Legrand, agissant en qualité d'emprunteurs des crédits d'un montant global maximum de 2.200.000.000 euros.

Les frais d'émission versés par votre Société au cours de l'exercice 2006 sont répartis comptablement sur la durée de l'emprunt ; l'amortissement de ces frais constitue une charge de 0,9 million d'euros pour l'exercice 2007. Par ailleurs, la charge d'intérêts relative à cet emprunt s'élève à 19,3 millions d'euros pour l'exercice 2007.

- Modification des contrats de travail de Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil, administrateurs de la Société

Les indemnités forfaitaires de départ et de non concurrence, qui avaient été insérées dans les contrats de travail de Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil en vertu d'une décision du Conseil d'administration du 13 novembre 2001, ont été supprimées.

La clause standard de non-concurrence correspondant aux termes définis dans la Convention Collective de la Métallurgie qui avait été introduite également dans leurs contrats de travail à la fin de l'année 2003, en même temps que dans celle des autres membres du Comité de direction, a été maintenue. Cette clause permet à la Société d'imposer aux intéressés une obligation de non-concurrence d'un à deux ans à compter de leur départ, rémunérée à cinquante pour cent de leur salaire de référence.

- Convention avec Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil, administrateurs de la Société

Cette convention fixe les modalités de calcul visant à garantir pour les intéressés – comme pour tous les membres du Comité de direction – qui justifieraient d'au moins dix ans d'ancienneté et auraient au moins atteint, lors de leur départ en retraite à l'âge de 60 ans, un complément de retraite calculé de telle manière que, après prise en compte des versements au titre des régimes obligatoires, leur retraite soit égale à 50% de la moyenne des deux années de rémunération (primes et indemnités comprises) les plus élevées perçues au cours des trois années précédant le départ de l'entreprise et assurerait une réversion de 60% à leur épouse en cas de décès.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2008
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine